

(1)

(N° 5)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1913-1914.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU CONGO BELGE
POUR L'EXERCICE 1914.

EXPOSÉ

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, et conformément aux dispositions des articles 12 et 37 de la loi sur le Gouvernement du Congo belge, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres législatives le projet de Budget de la Colonie pour l'exercice 1914, et le rapport de 1913 sur l'administration.

Le Budget pour 1914 se résume comme suit :

A l'ordinaire :

Évaluations des recettes	fr.	30,451,276	»
Prévisions des dépenses		51,936,000	»

Soit un excédent de dépenses sur les recettes de . fr. 21,484,724 »

Pour parer, à l'ordinaire, à l'insuffisance des voies et moyens, le Gouvernement propose, comme pour l'année dernière, aux Chambres législatives de l'autoriser à émettre des Bons du Trésor à court terme, en attendant que la question de certaines recettes accidentelles ait été résolue.

Atteinte par les modifications profondes apportées au cours de ces dernières années aux bases de son Budget des Voies et Moyens et aussi par la crise que subit la principale matière commerciale du Congo, le caoutchouc, la situation financière de la Colonie est encore affectée par les conditions générales du marché financier.

Des mesures sérieuses de diverses natures ont été prises déjà, elles tendent à augmenter autant que possible la productivité des voies et moyens et à réduire les dépenses générales tout en veillant au maintien de l'élan donné au progrès du commerce dans toute l'étendue de nos territoires.

Le Gouvernement compte présenter l'an prochain un programme tendant à asseoir sur des bases bien définies l'avenir financier de la Colonie.

Le Budget des Dépenses extraordinaires proposé pour 1914 se monte à fr. 44,139,572.89.

Ces dépenses sont justifiées dans les notes préliminaires qui précèdent ce projet de Budget. Les ressources nécessaires à ces dépenses seront demandées à l'emprunt.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi sur le Gouvernement du Congo belge, il est annexé au présent exposé :

1° La copie du décret du 22 février 1913 portant conversion des droits d'entrée *ad valorem* en droits spécifiques équivalents ;

2° La copie du décret du 26 avril 1913 portant modifications au décret du 15 mars 1910 sur l'enregistrement de l'ivoire ;

3° La copie du décret du 4 juillet 1913 modifiant le taux du droit de sortie sur le caoutchouc ;

4° La copie du décret du 20 août 1913 modifiant les droits et taxes frappant le caoutchouc.

Le Ministre des Colonies,

J. RENKIN.

Kamer der Volksvertegenwoordigers.

ZITTINGSJAAR 1913-1914.

BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN VAN BELGISCH- CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1914.

MEMORIE

MIJNE HEEREN,

Naar de bevelen des Konings en overeenkomstig de bepalingen van artikelen 12 en 37 uit de wet op de Regeering van Belgisch-Congo, heb ik de eer aan de Wetgevende Kamers het ontwerp van de Begrooting der Kolonie voor het dienstjaar 1914 ter overweging aan te bieden, alsmede het verslag van 1913 betreffende het beheer.

De Begrooting voor 1914 kan samengevat worden als volgt :

Bij de gewone begrooting :

Raming der ontvangsten	fr.	30,451,276	»
Voorziene uitgaven		51,936,000	»
<hr/>			
Hetzij een teveel in de uitgaven op de ontvangsten van.	fr.	21,484,724	»

Om bij de gewone begrooting in de ontoereikendheid der middelen te voorzien, stelt de Regeering, zooals verleden jaar, aan de Wetgevende Kamers voor, haar machtiging te verleenen om Schatkistbiljetten met korten termijn uit te geven, in afwachting dat de kwestie opgelost weze betreffende zekere toevallige ontvangsten.

Getroffen door de grondige wijzigingen die in den loop dezer laatste jaren gebracht werden aan de grondslagen waarop de Begrooting der Middelen gesteund is, alsook door de crisis die de voornaamste handelsstof

van Congo, namelijk het caoutchouc, treft, ondergaat de geldelijke toestand der Kolonie nog den invloed der algemeene voorwaarden waarin de finantie-markt verkeert.

Eernstige maatregelen van verscheiden aard werden reeds genomen; zij hebben voor strekking de opbrengst der middelen zooveel mogelijk te vergrooten en de algemeene uitgaven te verminderen, zorg dragend nochtans dat de krachtige spoorslag gegeven aan den vooruitgang van den handel over gansch de uitgestrektheid onzer grondgebieden, behouden blijve.

De Regeering heeft het inzicht toekomstige jaar een programma voor te stellen strekkende om de finantieele toekomst der Kolonie op vastbepaalde grondslagen te vestigen.

De Begrooting der Buitengewone Uitgaven voorgesteld voor 1914, bedraagt fr. 11,139,572.89.

Deze uitgaven worden gerechtvaardigd in het voorwoord dat het ontwerp dezer Begrooting voorafgaat. De geldmiddelen voor deze uitgaven zullen aan de leening gevraagd worden.

Overeenkomstig de bepalingen van artikel 10 uit de wet op de Regeering van Belgisch-Congo, wordt bij deze memorie gevoegd :

1^o Afschrift van het decreet van 22 Februari 1913, waarbij de inkom-rechten *ad valorem* in gelijkwaardige specifieke rechten omgezet worden;

2^o Afschrift van het decreet van 26 April 1913, waarbij het decreet van 15 Maart 1910 betreffende het registreeren van het ivoor gewijzigd wordt;

3^o Afschrift van het decreet van 4 Juli 1913, waarbij het bedrag van het uitvoerrecht op het caoutchouc gewijzigd wordt;

4^o Afschrift van het decreet van 20 Augustus 1913, waarbij de rechten en taksen die het caoutchouc treffen gewijzigd worden.

De Minister van Koloniën,

J. BENKIN.

Tarif des douanes. — Conversion des droits « ad valorem » en droits spécifiques équivalents.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir,
SALUT.

Vu l'avis émis par le Conseil colonial en ses séances du 4^{or} et du 8 février 1913;

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies,

Nous avons décrété et décrétons :

ARTICLE UNIQUE.

Le Gouvernement est autorisé à convertir, par arrêté royal, en droits spécifiques équivalents les droits *ad valorem* figurant à l'article 1^{er} du décret du 9 avril 1892, modifié et complété par les décrets des 5 mai 1898 et 28 juin 1902.

Les droits spécifiques ne seront applicables que six mois après la publication des arrêtés royaux y relatifs.

Donné à Bruxelles, le 22 février 1913.

Tolltarief. — Verandering van de rechten « ad valorem » in specifieke gelijkwaardige rechten.

ALBERT, KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen
en toekomstenden, HEIL.

Gezien het advies door den Kolonialen Raad uitgebracht in diens vergaderingen van 1^o en 8^o Februari 1913;

Op voorstel van Onzen Minister van Koloniën,

Wij hebben gedecreteerd en Wij decreteeren :

EENIG ARTIKEL.

De Regeering wordt gemachtigd bij koninklijk besluit in specifieke gelijkwaardige rechten te veranderen : de rechten *ad valorem*, vermeld bij het eerste artikel van het decreet van 9^o April 1892, gewijzigd en aangevuld door de decreten van 5 Mei 1898 en 28 Juni 1902.

De specifieke rechten zullen maar toepasselijk zijn zes maanden na de uitvaardiging der koninklijke besluiten die daarop betrekking hebben.

Gegeven te Brussel, den 22^o Februari 1913.

ALBERT.

Par le Roi :
Le Ministre des Colonies,

Van 's Konings wege :
De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

Enregistrement de l'ivoire. — Modifications au décret du 15 mars 1910.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir,
SALUT.

Vu l'avis émis par le Conseil colonial en sa séance du 15 mars 1915 ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies,

Nous avons décrété et décrétons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'article 6 du décret du 15 mars 1910 sur l'enregistrement de l'ivoire sont remplacées par les dispositions suivantes :

En enregistrant l'ivoire licitement détenu, le fonctionnaire compétent perçoit de plein droit, sur tous les lots soumis à la formalité, les taxes applicables au produit des chasses autorisées des indigènes. Le cas échéant, il retient la marchandise jusqu'au jour de l'acquit.

La perception n'a pas lieu si le détenteur établit que l'ivoire provient de chasses entreprises en vertu d'un permis taxé ou a été importé d'un territoire étranger.

ART. 2.

Notre Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur au jour fixé par une ordonnance du Gouverneur général.

Het registreeren van het ivoor. — Wijzigingen in het decreet van 15 Maart 1910.

ALBERT, KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen
en toekomstenden, HEIL.

Gezien het advies door den Kolonialen Raad uitgebracht in diens vergadering van 15 Maart 1915 ;

Op voorstel van Onzen Minister van Koloniën,

Wij hebben gedecreteerd en Wij decreteeren :

ARTIKEL ÉÉN.

De bepalingen van artikel 6 uit het decreet van 15 Maart 1910 betreffende het registreeren van het ivoor worden door de volgende bepalingen vervangen :

Bij het registreeren van het ivoor dat men op geoorloofde wijze in bezit heeft, ontvangt de bevoegde ambtenaar van rechtswege, voor al de partijen aan den pleegvorm onderworpen, de taksen die toepasselijk zijn op de opbrengst van de geoorloofde jachten der inboorlingen. Bij voorkomend geval, wederhoudt hij de koopwaar tot op den dag der kwijting.

Tot het ontvangen wordt niet overgegaan, zoo de houder bewijst dat het ivoor voortkomt van jachten die krachtens een getakseerd verlof ondernomen werden, of dat het uit een vreemd grondgebied werd binnengebracht.

ART. 2.

Onze Minister van Koloniën is belast met de uitvoering van het tegenwoordig decreet, dat in werking zal treden op den dag bij eene verordening van den Algemeenen Gouverneur vastgesteld.

Donné à Laeken, le 26 avril 1915.

Gegeven te Laken, den 26^{sten} April
1915.

ALBERT.

Par le Roi :
*Le Ministre des Colonies,*Van 's Konings wege :
De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

Droit de sortie et taxes sur le caoutchouc. — Modifications.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir,
SALUT.Vu les décrets du 2 juillet 1907, du
5 décembre 1909 et du 22 mars 1910;Considérant qu'il y a urgence à réduire
les taxes sur le caoutchouc de manière à
les mettre mieux en rapport avec les prix
de vente actuels de ce produit;Sur la proposition de Notre Ministre des
Colonies,

Nous avons décrété et décrétons :

ARTICLE PREMIER.

Le taux du droit de sortie sur le caoutchouc est temporairement fixé ainsi qu'il suit :

Caoutchouc des arbres ou des lianes :

60 francs par 100 kilogrammes;

Caoutchouc des herbes, récolté :

dans le Domaine : 55 francs par
100 kilogrammes;en dehors du Domaine : 35 francs
par 100 kilogrammes;Caoutchouc récolté dans les plantations :
libre.**Uitvoerrecht en taksen op het caoutchouc. — Wijzigingen.**

ALBERT, KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en
toekomstigen, HEIL.Gezien de decreten van 2 Juli 1907, van
5 December 1909 en van 22 Maart 1910;Overwegende dat er hoogdringendheid
bestaat de taksen op het caoutchouc te ver-
minderen, ten einde ze beter in verhou-
ding te brengen met de tegenwoordige
verkooprijzen van dit product;Op voorstel van onzen Minister van
Kolonien,Wij hebben gedecreteerd en Wij decre-
teeren :**ARTIKEL ÉÉN.**Het bedrag van het uitvoerrecht op het
caoutchouc is tijdelijk vastgesteld als volgt :

Caoutchouc der boomen of der lianen :

60 frank per 100 kilogrammen ;

Caoutchouc der kruiden, ingezameld :

in het Domein : 55 frank per 100 kilo-
grammen ;buiten het Domein : 35 frank per
100 kilogrammen.Caoutchouc ingezameld in de beplantingen:
vrij.

ART. 2.

Sont suspendues provisoirement les dispositions du décret du 3 décembre 1909 frappant d'une taxe de plantation proportionnelle aux quantités récoltées, le caoutchouc provenant des terres ou des forêts domaniales.

ART. 3.

Sont temporairement exemptés de l'impôt établi par l'article premier du décret du 22 mars 1910, le caoutchouc des arbres ou des lianes récolté en dehors des terres ou forêts domaniales, ainsi que le caoutchouc des herbes quelle que soit sa provenance.

Le droit est réduit à fr. 0.40 par kilogramme pour le caoutchouc des arbres ou des lianes récolté dans les terres et forêts domaniales.

ART. 4.

Le présent décret entrera en vigueur le jour de sa publication au *Bulletin officiel*.

Donné à Bruxelles, le 4 juillet 1913.

ART. 2.

Zijn voorloopig opgeheven de bepalingen uit het decreet van 3 December 1909 waarbij het caoutchouc voortkomend van de domeingronden of -wouden getroffen werd door eene taks op de planting, evenredig met de ingezamelde hoeveelheden.

ART. 3.

Zijn tijdelijk vrijgesteld van de belasting opgelegd bij artikel één uit het decreet van 22 Maart 1910, het caoutchouc der boomen of der lianen ingezameld buiten de domeingronden of -wouden, alsmede het caoutchouc der kruiden welk ook zijne herkomst weze.

Het recht wordt verminderd tot op fr. 0.40 per kilogram voor het caoutchouc der boomen of der lianen, ingezameld in de domeingronden of -wouden.

ART. 4.

Het tegenwoordig decreet zal in werking treden op den dag zijner bekendmaking in het *Ambtelijk Blad*.

Gegeven te Brussel, den 4^e Juli 1913.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Colonies,

Van 's Konings wege :

De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

Droit de sortie et taxes sur le caoutchouc. — Modifications.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir,
SALUT,

Vu l'article 10 de la loi du 18 octobre 1908 sur le Gouvernement du Congo belge,

Uitvoerrecht en taksen op het caoutchouc. — Wijzigingen.

ALBERT, KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.

Gezien artikel 10 uit de wet van 18 October 1908 betreffende de Regeering van

modifiée par celles des 29 mars 1911, 5 mars et 9 décembre 1912;

Vu les décrets du 2 juillet 1907, du 3 décembre 1909, du 22 mars 1910 et du 4 juillet 1913;

Considérant qu'il y a urgence à réduire à nouveau les droits et taxes sur le caoutchouc et à établir une tarification qui permette de tenir compte, pour la détermination du taux de l'impôt, des fluctuations des prix de vente;

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies,

Nous avons décrété et décrétons :

ARTICLE PREMIER.

Les droits et taxes frappant actuellement le caoutchouc sont remplacés par un droit de sortie dont le taux est fixé ainsi qu'il est indiqué ci-après :

CAOUTCHOUC DES HERBES, lorsque le prix déterminé conformément à l'article 2 :

ne dépasse pas 3 francs le kilogramme : exempt ;
est supérieur à 3 francs le kilogramme : fr. 0.25 le kilogramme.

CAOUTCHOUC DES ARBRES OU DES LIANES, lorsque le prix déterminé conformément à l'article 2 :

ne dépasse pas 5 francs le kilogramme : exempt ;
dépasse 5 francs sans excéder 7 : fr. 0.25 le kilogramme ;
dépasse 7 francs sans excéder 8 : fr. 0.50 le kilogramme ;
dépasse 8 francs sans excéder 12 : fr. 1.00 le kilogramme ;
dépasse 12 francs : fr. 1.25 le kilogramme.

CAOUTCHOUC DES PLANTATIONS : exempt.

ART. 2.

Le cours moyen des marchés régulateurs pendant le trimestre écoulé sert de base

Belgisch Congo, gewijzigd bij die van 29 Maart 1911, 5 Maart en 9 December 1912 ;

Gezien de decreten van 2 Juli 1907, van 5 December 1909, van 22 Maart 1910 en van 4 Juli 1913;

Overwegende dat er hoogdringdheid bestaat de rechten en taksen op het caoutchouc nogmaals te verminderen en eene tariefbepaling vast te stellen waardoor het mogelijk zal zijn met de veranderlijkheid der verkoopprijzen rekening te houden bij het bepalen van het bedrag der belasting ;

Op voorstel van Onzen Minister van Koloniën,

Wij hebben gedecreteerd en Wij decreteren :

ARTIKEL EÉN.

De rechten en taksen, die tegenwoordig het caoutchouc treffen, zijn door een uitvoerrecht vervangen waarvan het bedrag is vastgesteld als volgt :

CAOUTCHOUC DER KRUIDEN, wanneer de prijs bepaald overeenkomstig artikel 2 :

niet meer bedraagt dan 3 frank het kilogram : vrij ;
meer bedraagt dan 3 frank het kilogram : fr. 0.25 het kilogram.

CAOUTCHOUC DER BOOMEN OF DER LIANEN, wanneer de prijs bepaald overeenkomstig artikel 2 :

niet meer bedraagt dan 5 frank het kilogram : vrij ;
meer bedraagt dan 5 frank en niet meer dan 7 : fr. 0.25 het kilogram ;
meer bedraagt dan 7 frank en niet meer dan 8 : fr. 0.50 het kilogram ;
meer bedraagt dan 8 frank en niet meer dan 12 : fr. 1.00 het kilogram ;
meer bedraagt dan 12 : fr. 1.25 het kilogram.

CAOUTCHOUC DER BEPLANTINGEN : vrij.

ART. 2.

De gemiddelde koers der markten die den maatstaf der prijzen aangaven tijdens

pour la fixation du taux des droits frappant les produits exportés pendant le trimestre suivant. Ce cours sera porté à la connaissance des intéressés, par arrêté royal ou par ordonnance du Gouverneur général, avant la fin de chaque trimestre.

ART. 3.

Les décrets du 2 juillet 1907, du 3 décembre 1909, du 22 mars 1910 et du 4 juillet 1913 sont abrogés.

ART. 4.

Le présent décret entrera en vigueur le jour de sa publication au *Bulletin officiel*.

Donné à Ostende, le 20 août 1913.

het verlopen kwartaal, dient als grondslag bij de vaststelling van het bedrag der rechten die de voortbrengselen treffen, welke tijdens het volgend kwartaal uitgevoerd worden. Deze koers zal bij koninklijk besluit of bij verordening van den Algemeenen Gouverneur ter kennis van de belanghebbenden gebracht worden, vóór het verstrijken van ieder kwartaal.

ART. 3.

De decreten van 2 Juli 1907, van 3 December 1909, van 22 Maart 1910 en van 4 Juli 1913 zijn afgeschaft.

ART. 4.

Het tegenwoordig decreet zal in werking treden op den dag zijner bekendmaking in het *Ambtelijk Blad*.

Gegeven te Oostende, den 20ⁿ Augustus 1913.

ALBERT.

Par le Roi :
Le Ministre des Colonies,

Van 's Konings wege :
De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

NOTE PRÉLIMINAIRE

VOIES ET MOYENS

Le projet du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1914, s'élève à	fr.	30,451,276	»
Le Budget de 1913 a été évalué à		40,418,100	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE.	fr.	9,966,824	»

détaillée et expliquée ci-après :

ARTICLE 1^{er} DU TABLEAU. — *Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales.*

Evaluation proposée pour 1914	fr.	221,100	»
— adoptée pour 1913		214,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,800	»

basée sur le développement des installations commerciales et agricoles dans la Colonie et sur le développement de la construction pour l'habitation.

ART. 2. — *Vente et location de terres domaniales et d'immeubles.*

Evaluation proposée pour 1914	fr.	566,000	»
— adoptée pour 1913		385,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	181,000	»

basée sur l'augmentation des achats de terre par les organismes et particuliers s'établissant dans la Colonie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3 DU TABLEAU DE 1913. — *Impôt sur le caoutchouc
et taxes de plantation.*

Article supprimé pour 1914	fr.	»
Évaluation pour 1913	2,250,000	»
		<hr/>
DIMINUTION.	fr. 2,250,000	»

résultant de l'application du décret du 20 août 1913 pris d'urgence à la suite de la crise survenue dans le commerce du caoutchouc.

ART. 4. — *Produit de la taxe sur l'ivoire
perçue en nature ou en numéraire.*

Évaluation proposée pour 1914	fr.	4,643,500	»
— adoptée pour 1913		2,110,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	466,500	»

résultant du fait que la faculté réservée aux intéressés de remplacer la taxe en nature par un paiement en numéraire a été définie dans la loi en fixant un tarif très favorable au commerce, constituant ainsi un dégrèvement nouveau comparativement au régime précédent.

ART. 5. — *Permis de chasse à l'éléphant et permis de port d'armes.*

Évaluation proposée pour 1914.	fr.	160,000	»
— adoptée pour 1913		120,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

basée sur la progression constante de la délivrance des permis de port d'armes et de permis de chasse à l'éléphant.

ART. 6. — *Coupes de bois dans les forêts domaniales.*

Évaluation proposée pour 1914.	fr.	19,000	»
— adoptée pour 1913		17,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Les résultats acquis à ce jour permettent d'escompter cette augmentation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Douanes.*

Évaluation proposée pour 1914	fr.	6,031,156	»
— adoptée pour 1913		8,261,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	2,230,344	»

résultant :

- 1° De la prohibition de l'alcool de traite;
- 2° De la suspension des droits de sortie sur le caoutchouc, par application des dispositions du décret du 20 août 1913.

La diminution est contre-balancée par l'augmentation des droits d'entrée résultant de la réorganisation du service des douanes.

ART. 8. — *Impositions directes et personnelles.*

Évaluation proposée pour 1914	fr.	9,605,000	»
— adoptée pour 1913		10,142,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	537,000	»

basée sur le rendement de l'impôt indigène en 1913 et sur la diminution des bénéfices des sociétés, conséquence de la crise provoquée par l'abaissement du prix du caoutchouc. Cette diminution apparaîtrait encore plus importante, si le Gouvernement ne prévoyait pas la création immédiate de divers impôts et taxes, notamment sur la bâtisse, la voirie, etc.

ART. 9. — *Recettes des postes, télégraphes et téléphones.*

Évaluation proposée pour 1914	fr.	878,000	»
— adoptée pour 1913		740,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	138,000	»

basée sur l'augmentation du trafic postal et sur l'extension du service des télégraphes, de la radiotélégraphie et du téléphone.

ART. 11. — *Recettes judiciaires.*

Évaluation proposée pour 1914	fr.	97,000	»
— adoptée pour 1913		40,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	57,000	»

conséquence de l'augmentation constante du nombre des affaires introduites en justice dans la Colonie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Droits de chancellerie.*

Evaluation proposée pour 1914	fr.	18,120	»
— adoptée pour 1913		13,950	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,170	»

basée sur la progression normale des recettes de chancellerie, notamment de celles provenant de la délivrance d'actes d'état civil, de légalisation de signatures et de documents, d'enregistrement de brevets et de dépôt d'actes de sociétés.

ART. 13. — *Transports et produits d'arrangement avec des sociétés et divers.*

Evaluation proposée pour 1914	fr.	3,656,000	»
— adoptée pour 1913		3,785,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	129,000	»

conséquence de la diminution des tarifs de transport à la descente pour le compte de sociétés ou particuliers, et aussi de la réduction du trafic ensuite de la crise du caoutchouc.

ART. 14. — *Recrutement et engagement de travailleurs.*

Evaluation proposée pour 1914	fr.	10,400	»
— adoptée pour 1913		30,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	19,600	»

basée sur les résultats acquis à ce jour.

ART. 15. — *Vente de produits de l'agriculture.*

Evaluation proposée pour 1914	fr.	321,000	»
— adoptée pour 1913		110,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	210,900	»

justifiée par la vente et la location de stations agricoles et d'élevage et un rendement plus élevé des cultures de cacao.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**ART. 16. — *Produit du portefeuille.***

Evaluation proposée pour 1914	fr.	35,000	»
— adoptée pour 1913		26,250	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,750	»

par rendement plus productif de certains titres de notre portefeuille.

ART. 17. — *Produits divers et accidentels.*

Evaluation proposée pour 1914	fr.	908,000	»
— adoptée pour 1913		360,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	548,000	»

basé sur l'encaissement de la prime de change provenant de l'émission de bons du Trésor à l'étranger et sur un rendement plus important de certaines taxes locales à Elisabethville.

ART. 19. — *Intérêts des fonds avancés.*

Évaluation proposée pour 1914	fr.	590,000	»
— adoptée pour 1913		550,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

basée sur l'accroissement de la dette du Comité spécial du Katanga envers le Trésor de la Colonie.

ART. 20. — *Produit de la vente de marchandises en magasin au Congo.*

Évaluation proposée pour 1914	fr.	100,000	»
— adoptée pour 1913		500,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	400,000	»

en rapport avec la diminution des existences.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Produit de la réalisation du stock d'ivoire qui se trouvera en magasin à Anvers à la date du 1^{er} janvier 1914.*

Évaluation proposée pour 1914.	fr.	564,000	»
— adoptée pour 1913		3,125,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	2,561,000	»

correspondant à la diminution des quantités d'ivoire qui se trouveront à Anvers le 1^{er} janvier 1914 comparativement au stock qui existait en magasin à Anvers le 1^{er} janvier 1913 et qui était de 125 tonnes.

Le stock au 1^{er} janvier 1914 sera d'environ 20 tonnes.

ART. 23. DE 1913 (supprimé). — *Produit de la réalisation du stock de caoutchouc qui se trouvera en magasin au Congo, en cours de transport et en magasin à Anvers, le 1^{er} janvier 1913.*

Article supprimé pour 1914.	fr.	»	»
Évaluation adoptée pour 1913		1,500,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,500,000	»

justifiée par l'épuisement du stock en 1913.

ART. 24 DE 1913 (supprimé). — *Valeur du stock d'or en magasin ou en cours de transport dans la Colonie ou en mer à la date du 1^{er} janvier 1913.*

Article supprimé pour 1914	fr.	»	»
Évaluation adoptée pour 1913		1,140,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,140,000	»

résultat de la réalisation du stock au profit de l'exercice 1913.

ART. 22. — *Exploitation des mines.*

Évaluation proposée pour 1914.		4,320,000	»
— adoptée pour 1913		3,780,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	540,000	»

justifiée par l'augmentation de la production du bassin aurifère de Kilo et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de la Moto. Les prévisions de 1913 ont été calculées sur une production de 105 kilogrammes par mois, alors que les prévisions pour 1914 sont basées sur une production mensuelle de 120 kilogrammes, soit une augmentation de 60 kilogrammes pour l'année 1914.

ART. 23. — *Droit de statistique.*

Evaluation proposée pour 1914. fr.	500,000 »
— adoptée pour 1913.	1,010,000 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	510,000 »

L'évaluation du droit de statistique à percevoir en 1913 a été calculée sur des bases incertaines.

Le chiffre proposé pour 1914 répond mieux aux résultats que l'on espère atteindre.

(18)

NOTE PRÉLIMINAIRE

DÉPENSES ORDINAIRES

Le projet du Budget du Congo belge pour dépenses ordinaires de l'exercice 1914 s'élève à	fr.	54,936,000	»
Les crédits alloués pour 1913 montent à		50,933,064	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,002,936	»

justifiée comme suit :

CHAPITRE PREMIER.

Service d'Afrique.

ARTICLE PREMIER. — *Traitements et indemnités du personnel. Frais de représentation, de recrutement et d'enseignement professionnel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	48,449,647	»
— alloué pour 1913		48,680,864	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	531,217	»

résultant de réductions prescrites sur les dépenses du personnel, notamment :

1° en diminuant le nombre d'unités en service dans les directions attachées aux gouvernements locaux ;

2° en diminuant le crédit pour le cadre européen de la Force publique à concurrence des dépenses constatées ;

3° en réduisant le nombre d'unités attachées au service des travaux publics, au service administratif, au service de la marine, à celui de l'entretien de la route automobile de l'Uele et au service du cadastre ;

4° en réduisant les indemnités de cherté de vivres là où elles ne se justifient plus comme précédemment ;

D'autre part, le crédit afférent au personnel de l'exploitation du service des postes, télégraphes, téléphones et radiotélégraphie est prévu en 1914 au chapitre II où sont groupées toutes les dépenses de ce service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 2. — *Salaires et entretien du personnel noir en général : soldats, interprètes, gardiens détenus et internés, etc. Frais de recrutement et de rapatriement. Traitements des chefs indigènes et salaires des messagers attachés aux chefferies indigènes. Cadeaux aux chefs.*

Crédit demandé pour 1914.	fr. 5,799,032 »
— alloué pour 1913, déduction faite des crédits	
inscrits sous les littéras <i>h</i> et <i>g</i>	6,807,406 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 1,008,374 »

résultant de décisions prises en vue de diminuer les dépenses du personnel noir. Les travailleurs permanents affectés aux travaux des stations et à l'entretien des routes et dont le rendement n'est pas en rapport avec leur coût seront remplacés par des travailleurs temporaires engagés pour un travail déterminé. Les grands travaux d'entretien des routes et dépendances des stations s'exécuteront ainsi aux époques les plus opportunes de l'année.

Les crédits destinés au paiement des salaires et de l'entretien des noirs affectés au service postal et à celui de l'instruction publique sont inscrits pour 1914 aux chapitres II et IX relatifs aux dépenses de ces services.

ART. 3. — *Matériel et mobilier en général des divers services repris au chapitre premier. Fournitures de bureau. Imprimés. Frais de publication. Instruments de précision. Matériel et fournitures techniques des différents services. Matières d'entretien et de réparation. Matériaux divers. Location de bateaux et de bâtiments. Taxes maritimes. Frais de correspondances, de télégrammes et d'encaissement d'effets, etc. Bibliothèques. Menues dépenses.*

Crédit demandé pour 1914	fr. 2,422,090 »
Crédits alloués pour 1913, déduction faite des crédits	
inscrits sous les littéras <i>g</i> et <i>q</i>	3,382,370 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 960,280 »

résultant des économies prescrites dans l'emploi du matériel de réserve des différents services. Des réductions de fournitures de bureau, de mobilier, de matériaux, de matières d'entretien d'outils des services d'Afrique ont été ordonnées à la suite d'une révision sévère des réquisitions. Il résulte des renseignements recueillis sur place que les magasins d'Afrique sont assez pourvus pour justifier ces réductions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits destinés aux dépenses de matériel et de fournitures nécessaires aux services postal et télégraphique et à celui de l'Instruction publique sont inscrits pour 1914 aux chapitres II et IX.

ART. 4. — *Frais de voyage du personnel des différents services de la Colonie repris sous le chapitre premier.*

Crédit demandé pour 1914 fr.	1,735,990 »
— alloué pour 1913, déduction faite des crédits inscrits sous les littéras <i>h</i> et <i>q</i>	2,109,390 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	373,400 »

résultant de la prolongation du terme de service d'un très grand nombre d'agents et des réductions apportées à certains cadres. Les frais de voyage des agents des Services des Postes et Télégraphes et de l'Instruction publique sont prévus pour 1914 aux chapitres II et IX.

ART. 5. — *Fret, transports, transbordement et manipulation. — Frais divers des Services repris au chapitre premier.*

Crédit demandé pour 1914 fr.	838,425 »
— alloué pour 1913, déduction faite des crédits inscrits sous les littéras <i>h</i> et <i>r</i>	1,099,502 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	261,077 »

conséquence des réductions apportées dans les envois de matériel et fournitures repris à l'article 3 précité.

ART. 6. — *Droit d'entrée et de transit.*

Crédit demandé pour 1914 fr.	247,210 »
— alloué pour 1913, déduction faite des crédits inscrits sous les littéras <i>h</i> et <i>r</i>	320,413 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	73,203 »

justifiée comme il est dit à l'article précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE II.

Postes, télégraphes, téléphones, radiotélégraphie : exploitation.

Crédit demandé pour 1914 fr.	1,723,766 »
— alloué pour 1913 et inscrit aux articles 1 (litt. g), 2 (litt. h), 3 (litt. g), 5 (litt. h), 6 (litt. h), 7 (litt. h), 41, 42 et 43	1,671,803 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	51,963 »

justifiée par les extensions données aux stations de télégraphie sans fil et la majoration des frais de transmission des communications télégraphiques, téléphoniques et radiographiques.

CHAPITRE III.

**Etablissements hospitaliers du Gouvernement
pourvus de l'assistance religieuse.**

Crédit demandé pour 1914 fr.	214,450 »
— alloué pour 1913.	298,000 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	83,550 »

provenant de ce que les dépenses résultant des soins donnés par les dits établissements hospitaliers aux indigènes atteints de la maladie du sommeil, ainsi que les indemnités à allouer aux missionnaires de toutes confessions pour coopérer à la lutte contre ce fléau sont prévues au Budget des Dépenses extraordinaires.

CHAPITRE V.

Impôt indigène.

Crédit demandé pour 1914 fr.	219,111 »
— alloué pour 1913.	363,482 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	144,371 »

résultant :

1° De ce que le crédit destiné à liquider les indemnités dues aux indigènes et aux particuliers qui remettent aux autorités de la Colonie de l'Ivoire provenant d'éléphants tués en cas de légitime défense ou trouvés morts, ainsi qu'aux dépenses accessoires (fret, transport et droit de sortie)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

occasionnées par l'envoi en Europe de l'ivoire de cette provenance, est inscrit pour 1914 sous un chapitre nouveau n° VI, pour distinguer les dépenses de l'impôt indigène de celles résultant de l'application du décret sur la chasse;

2° De l'épuisement des stocks de caoutchouc et d'ivoire qui se trouvaient en magasin dans la Colonie le 1^{er} janvier 1913 et qui ont été entièrement exportés au cours de cet exercice.

CHAPITRE VI (nouveau).**Exécution du décret sur la chasse.**

Crédit demandé pour 1914	fr.	148,500	»
— alloué pour 1913 aux articles 20, 21 et 22		98,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	50,000	»

Le crédit de 1914 pour cet objet a été fixé en tenant compte des besoins présumés.

CHAPITRE VIII.**Cultes.**

Crédit demandé pour 1914	fr.	783,860	»
— alloué pour 1913.		762,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,960	»

résultant de l'extension des missions et de l'organisation du culte au Katanga.

CHAPITRE IX.**Instruction publique.**

Crédit demandé pour 1914	fr.	593,750	»
— alloué pour 1913, au chapitre IV (art. 25 à 27) et au chapitre 1 ^{er} (art. 2, 3 et 5, litt. q, 6 et 7, litt. r)		576,120	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	17,630	»

justifiée par les besoins de matériel scolaire, ensuite du développement donné à l'instruction publique, notamment dans les écoles professionnelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

Musée de Tervueren.

Crédit demandé pour 1914	fr.	227,175	»
— alloué pour 1913.		222,780	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,395	»

nécessaire pour accorder les augmentations régulières de traitement au personnel du Musée et l'engagement de nouveaux gardiens de collections.

CHAPITRE XII.

École coloniale.

Crédit demandé pour 1914	fr.	72,194	»
— alloué pour 1913.		212,274	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	140,080	»

résultant de la suppression, sauf pour certains cas spéciaux, des indemnités de fréquentation des cours payées aux élèves pour frais de séjour à Bruxelles.

CHAPITRE XIII.

École de médecine tropicale.

Crédit demandé pour 1914	fr.	63,787	»
— alloué pour 1913.		81,957	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	18,170	»

justifiée comme ci-dessus au chapitre de l'École coloniale.

CHAPITRE XIV.

Crédit demandé pour 1914	fr.	2,491,173	»
— alloué pour 1913.		2,273,273	»
déduction étant faite des crédits inscrits en 1913 aux articles 41, 42 et 43, rattachés pour 1914 au chapitre II : (Postes, télégraphes, téléphones, radiotélégraphie : exploitation) et du crédit inscrit à l'article 46 : Bourse du Travail du Katanga, prévu pour 1914 au Budget des dépenses extraordinaires.			
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	217,900	»

justifiée par :

1° La prévision du crédit nécessaire pour liquider les indemnités aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

membres, secrétaires et médecins, des commissions, instituées par le décret du 20 août 1912, les arrêtés royaux des 7 septembre 1910 et 29 septembre 1912 et les arrêtés ministériels des 15 juin 1912, 13 novembre 1912 et 3 septembre 1913 ;

2° La prévision d'un crédit pour couvrir les dépenses des missions d'inspection et de contrôle que le Gouvernement se propose d'envoyer dans la Colonie ;

3° La prévision d'un crédit pour couvrir les dépenses de la participation de la Colonie à l'Exposition du caoutchouc de Londres en 1914.

CHAPITRE XV.

**Service de la Caisse d'épargne, des intérêts, des emprunts
et des capitaux garantis.**

Crédit demandé pour 1914.	fr.	13,972,845	»
— alloué pour 1913.		9,673,035	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,299,810	»

résultant :

1° de l'augmentation de la dette inscrite par l'émission d'obligations de l'emprunt de 150 millions 4 % 1906, destiné à la construction du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga et aussi de l'augmentation des intérêts à servir aux capitaux déposés à la Caisse d'épargne ;

2° de l'augmentation de la dette flottante par l'émission des bons du Trésor, autorisée par les lois budgétaires pour couvrir des dépenses extraordinaires et l'excédent éventuel des dépenses sur les recettes à l'ordinaire ;

3° de l'augmentation du taux de l'intérêt ;

4° de l'inscription d'un crédit pour couvrir les dépenses du service du caissier colonial.

CHAPITRE XVI.

Dépenses imprévues.

Crédit demandé pour 1914.	fr.	64,000	»
— alloué pour 1913.		80,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	16,000	»

pour mettre mieux en rapport, avec les faits réalisés au cours des années 1912 et 1913, les crédits prévus à l'article 73 (secours), à l'article 76 (achat de décorations d'ordres coloniaux), à l'article 77 (indemnités à payer pour pertes et avaries de colis survenus en cours de transport) et à l'article 77 (dépenses imprévues).

(26)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Le projet de Budget de dépenses extraordinaires pour l'exercice 1914 comprend les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses nouvelles à engager en 1914 sur ressources extraordinaires.

Les dépenses indiquées aux articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 15 sont de la même nature que celles inscrites, pour ces mêmes objets, aux Budgets extraordinaires de 1912 et 1913.

Le crédit inscrit à l'article 10, pour l'hygiène, est destiné à couvrir des dépenses occasionnées par la lutte contre la maladie du sommeil.

Le subside éventuel à la Bourse du Travail du Katanga, inscrit sous l'article 14, doit être considéré comme une dépense de premier établissement, étant donné que la création de cet organisme a été décidée pour favoriser l'application des dispositions légales, réglementant l'emploi de la main-d'œuvre indigène dans le Katanga.

Le tableau de développement donne le détail des dépenses extraordinaires pour lesquelles les crédits sont demandés.

(89)

VOIES ET MOYENS

MIDDELEN

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi, dont la teneur suit, sera présenté, en Notre nom, aux Chambres législatives par Notre Ministre des Colonies :

ARTICLE PREMIER.

Les recettes ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1914 sont évaluées à la somme de trente millions quatre cent cinquante et un mille deux cent septante-six francs (30,451,276 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les opérations relatives au recouvrement des produits pourront se prolonger jusqu'au 31 octobre de l'année qui suit l'exercice en cours.

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire en Belgique et au Congo belge le 1^{er} janvier 1914.

Donné à Bruxelles, le 30 octobre 1913.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van Koloniën,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal, in Onzen naam, door Onzen Minister van Koloniën aan de Wetgevende Kamers ter overweging aangeboden worden :

ARTIKEL ÉÉN.

De gewone ontvangsten van Belgisch-Congo voor het dienstjaar 1914 worden geraamd op de som van dertig miljoen vierhonderd een en vijftigduizend tweehonderd zes en zeventig frank (30,451,276 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De handelingen betreffende de invordering der opbrengsten kunnen verlengd worden tot den 31^{en} October van het jaar dat op het loopende dienstjaar volgt.

ART. 3.

Deze wet zal in België en in Belgisch-Congo den 1^{sten} Januari 1914 verbindend zijn.

Gegeven te Brussel, den 30^{en} October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE .

PAR LE ROI :
Le Ministre des Colonies,

De Minister van Koloniën,

J. RENKIN

**BUDGET DES VOIES ET MOYENS DU CONGO BELGE
POUR L'EXERCICE 1914.**

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.
1	Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales fr.	221,100 »
2	Vente et location de terres domaniales et d'immeubles	566,000 »
3	Permis de récolte des produits végétaux	140,000 »
4	Produit de la taxe sur l'ivoire perçue en nature ou en numéraire	1,643,500 »
5	Permis de chasse à l'éléphant et permis de port d'armes	100,000 »
6	Coupes de bois dans les forêts domaniales	19,000 »
7	Douanes	(1) 6,031,156 »
8	Impositions directes et personnelles	(2) 9,605,000 »
9	Recettes des postes, télégraphes et téléphones	878,000 »
10	Taxes maritimes	60,000 »
11	Recettes judiciaires	97,000 »
12	Droits de chancellerie	18,120 »
13	Transports et produit d'arrangements avec des sociétés et divers	3,656,000 »
14	Recrutement et engagement de travailleurs	10,400 »
15	Vente de produits de l'agriculture	321,000 »
16	Produit du portefeuille	35,000 »
17	Produits divers et accidentels	908,000 »
18	Produit de l'emploi des fonds disponibles du Trésor colonial	8,000 »
19	Intérêts de fonds avancés	590,000 »
20	Produit de la vente de marchandises en magasin au Congo	100,000 »
21	Produit de la réalisation du stock d'ivoire qui se trouvera en magasin à Anvers à la date du 1 ^{er} janvier 1914	564,000 »
22	Exploitation des mines	4,320 000 »
23	Droit de statistique	(3) 500,000 »
TOTAL DES RECETTES . . . fr.		30,451,276 »

(1) Déduction faite de la somme de 14,500 francs, montant du produit des amendes et confiscations en matière de droits de sortie et de droits d'entrée, destiné à constituer un fonds spécial pour récompenser les agents qui auront fait preuve de zèle et d'initiative dans la recherche de la fraude ou de la matière imposable.

(2) Déduction faite de la somme de 2,000 francs, montant des amendes en matière d'impositions directes et personnelles, destinée à alimenter le dit fonds spécial.

(3) Déduction faite de la somme de 10,000 francs, montant du produit de la taxe de surveillance des entrepôts particuliers et travaux extraordinaires, qui sera versé au même fonds spécial.

Ce fonds spécial est rattaché au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 30 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies :

J. RENKIN.

**BEGROOTING DER MIDDELEN VAN BELGISCH-CONGO
VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen.	AANWIJZING DER OPBRENGSTEN.	Raming der ontvangsten per artikel.
1	Taksen van registratie en kadastraal inkomen. fr.	221,100 »
2	Verkoop en verhuring van domeingronden en van gebouwen	566,000 »
3	Verlof voor het oogsten der plantaardige voortbrengselen	140,000 »
4	Opbrengst van de taks op het ivoor, in natuur of in muntspeciën ontvangen.	1,643,500 »
5	Verlof voor de olifantjacht en verlof om wapens te dragen	160,000 »
6	Houtkappingen in de domeinwouden	19,000 »
7	Tol.	(*) 6.031,156 »
8	Rechtstreeksche en personeele belastingen	(*) 9.605,000 »
9	Inkomsten der post-, telegraaf- en telefoondiensten	878,000 »
10	Zeevaarttaksen	60,000 »
11	Rechterlijke inkomsten	97,000 »
12	Rechten van kanselarij	18,120 »
13	Vervoer en opbrengst der schikkingen met vennootschappen en verscheiden.	3,656,000 »
14	Werving en indiensttreding van arbeiders	10,400 »
15	Verkoop van landbouwvoortbrengselen	321,000 »
16	Opbrengst der « portefeuille »	35,000 »
17	Verscheiden en toevallige opbrengsten	908,000 »
18	Opbrengst van het gebruik der beschikbare fondsen van den Kolonialen Schat .	8,000 »
19	Interesten der voorgesloten fondsen	590,000 »
20	Opbrengst van den verkoop der koopwaren in magazijn in Congo	100,000 »
21	Opbrengst van den verkoop van den stock ivoor, die te Antwerpen in magazijn zal wezen op 1 ^{sten} Januari 1914	564,000 »
22	Uitbating der mijnen	4,320,000 »
23	Statistiekrecht	(*) 500,000 »
TOTAAL DER ONTVANGSTEN. . . fr.		30,451,276 »

(*) Na afhouding van de som van 14,500 frank, bedrag van de opbrengst der boeten en verbeurdverklaringen in zaken uitvoerrechten en invoerrechten, en bestemd tot het stichten van een bijzonder fonds om de beambten te beloonen die blijken van vlijt en initiatief zullen gegeven hebben bij het opzoeken van smokkelarij of van belastbare zaken.

(*) Na afhouding van de som van 2,000 frank, bedrag der boeten in zaken rechtstreeksche en personeele belastingen, en bestemd tot bevoorrading van het bedoeld bijzonder fonds.

(*) Na afhouding van de som van 10,000 frank, bedrag van de opbrengst der taks op het toezicht van de bijzondere stapelplaatsen en buitengewone werken, die bij hetzelfde bijzonder fonds zal gestort worden

Dit bijzonder fonds wordt gevoegd bij de Begrooting der Uitgaven en Ontvangsten voor order.

Gezien en goedgekeurd, behoort bij Ons besluit
van den 30ⁿ October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën :

J. RENKIN.

(39)

BUDGET DU CONGO BELGE

VOIES ET MOYENS

DÉVELOPPEMENTS DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

POUR L'EXERCICE 1914

VOIES ET MOYENS. — DÉVELOPPEMENTS

ARTICLES	LITTERA	DÉSIGNATION DES PRODUITS.			
du	des				
Budget	recettes.				
1		Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales			
			Budget général.	Autres territoires de la Colonie.	Total.
a.		Taxes d'enregistrement	»	5,000	5,000
b.		Recettes cadastrales	»	8,000	200,000
c.		Autorisations de bâtir	»	600	1,500
			»	14,600	206,500
2		Vente et location de terres domaniales et d'immeubles			
a.		Produit de la vente de terrains	»	10,000	350,000
b.		Locations	»	6,000	200,000
			»	16,000	550,000
3		Permis de récolte des produits végétaux			
		Caoutchouc et copal	»	12,000	128,000
4		Produit de la taxe sur l'ivoire, perçue en nature ou en numéraire.			
a.		Ivoire de toute provenance (taxes, saisies)	»	2,500	540,000
b.		Taxe sur l'ivoire payée en argent	»	1,000	1,100,000
			»	3,500	1,640,000
5		Permis de chasse à l'éléphant et permis de port d'armes			
a.		Taxe de permis de chasse à l'éléphant	»	5,000	105,000
b.		Id. de port d'armes	»	15,000	35,000
			»	20,000	140,000
6		Coupes de bois dans les forêts domaniales			
a.		Taxes sur les coupes de bois pour l'alimentation des chaudières des vapeurs	»	2,000	11,000
b.		Coupes de bois pour autres usages	»	1,000	5,000
			»	3,000	16,000
					A REPORTER. . . . fr.

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1914.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1914.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	14,600 »	206,500 »	221,100 »	214,300 »	6,800 »	»	
»	16,000 »	550,000 »	566,000 »	388,000 »	181,000 »	»	
»	12,000 »	128,000 »	140,000 »	140,000 »	»	»	
»	3,500 »	1,640,000 »	1,643,500 »	2,110,000 »	»	466,500 »	
»	20,000 »	140,000 »	160,000 »	120,000 »	40,000 »	»	
»	3,000 »	16,000 »	19,000 »	17,000 »	2,000 »	»	
»	69,100 »	2,680,500 »	2,749,600 »	2,986,300 »	229,800 »	466,500 »	

VOIES ET MOYENS. — DÉVELOPPEMENTS

ARTICLES	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES PRODUITS.			
du	des				
Budget.	recettes.				
		REPORT. fr.			
7		Douanes			
			Autres territoires		
		Budget général.	Katanga.	de la Colonie.	Total.
		—	—	—	—
a.	Droits de sortie	350,000	»	»	350,000
b.	Droits d'entrée sur les alcools	270,000	»	»	270,000
c.	Droits d'entrée sur les autres marchandises	5,403,156	»	»	5,403,156
d.	Droits de magasin.	5,500	»	»	5,500
e.	Produit partiel ou total de la vente de marchandises non déclarées ou délaissées	2,500	»	»	2,500
		6,031,156	»	»	(1) 6,031,156
8		Impositions directes et personnelles			
a.	Produit de l'impôt sur les trois bases	»	175,000	725,000	900,000
b.	Produit de la patente des trafiquants	»	12,000	18,000	30,000
c.	Prestations des indigènes payées en numéraire.	»	900,000	7,100,000	8,000,000
d.	Droits de patente de sociétés.	»	50,000	125,000	175,000
e.	Taxe sur la bâtisse	»	75,000	125,000	200,000
f.	Taxe sur la voirie.	»	100,000	200,000	300,000
		»	1,312,000	8,293,000	(2) 9,605,000
9		Recettes des postes, télégraphes et téléphones			
a.	Produit des postes	79,500	137,000	330,000	546,500
b.	Produit des télégraphes et téléphones	1,500	170,000	160,000	331,500
		81,000	307,000	490,000	878,000
10		Taxes maritimes			
	Taxes de navigation et de pilotage	»	»	60,000	60,000
11		Recettes judiciaires			
a.	Amendes judiciaires	»	20,000	10,000	30,000
b.	Frais de justice acquis à l'État	»	40,000	10,000	50,000
c.	Droit proportionnel de 4 % sur les sommes adjudgées aux parties civiles	»	2,000	2,000	4,000
d.	Produit des confiscations prononcées par les tribunaux.	»	2,000	4,000	6,000
e.	Autres recettes provenant de l'administration de la justice	»	3,000	4,000	7,000
		»	67,000	30,000	97,000
		A REPORTER. fr.			

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1914.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1914.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par article.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
»	69,100 »	2,680,500 »	2,749,600 »	2,986,300 »	229,800 »	466,500 »	
6,031,156 »	»	»	6,031,156 »	8,261,500 »	»	9,230,344 »	
»	1,312,000 »	8,293,000 »	9,605,000 »	10,142,000 »	»	537,000 »	(¹) Déduction faite du produit des amendes et confiscations destiné à constituer un fonds spécial pour récompenser les agents qui auront fait preuve de zèle ou d'initiative dans la recherche de la fraude ou de la matière imposable.
81,000 »	307,000 »	490,000 »	878,000 »	740,000 »	138,000 »	»	(²) Déduction faite de la somme de 2,000 francs montant des amendes en matière d'impositions directes et personnelles destiné à alimenter le dit fonds spécial.
»	»	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»	»	
»	67,000 »	30,000 »	97,000 »	40,000 »	57,000 »	»	
6,112,156 »	1,755,100 »	11,553,500 »	19,420,756 »	22,229,800 »	924,800 »	3,733,344 »	

VOIES ET MOYENS. — DÉVELOPPEMENTS

ARTICLES du Budget	LITTÉRA des recettes.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.				
				REPORT.	fr.	
12		Droits de chancellerie				
			Budget général.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	Total.
	<i>a.</i>	Délivrance de passeports, certificats de vie et légalisation de signatures et documents	1,000	1,000	2,200	4,200
	<i>b.</i>	Taxes sur les brevets et dépôts d'actes (sociétés, etc.).	2,000	1,000	4,000	7,000
	<i>c.</i>	Frais d'actes notariés	200	1,000	1,800	3,000
	<i>d.</i>	Délivrance d'extraits d'actes de l'état-civil	100	400	900	1,400
	<i>e.</i>	Visa de la patente spéciale ou de la pièce d'identité établie par les ordonnances du 29 août 1896 et du 25 février 1898	»	320	800	1,120
	<i>f.</i>	Visa de la patente de trafiquant établie par le décret du 22 mars 1910	»	500	700	1,200
	<i>g.</i>	Autres recettes	»	75	125	200
			3,300	4,295	10,525	18,120
15		Transports et produit d'arrangements avec des sociétés et divers				
	<i>a.</i>	Transports par chemin de fer — Remboursements	»	»	6,000	6,000
	<i>b.</i>	Transports par bateaux	»	5,000	3,000,000	3,005 000
	<i>c.</i>	Frais de cabine et d'entretien à bord des vapeurs de l'État	»	»	250,000	250,000
	<i>d.</i>	Transports par chariots ou par caravanes pour compte de tiers	»	5,000	28,000	33,000
	<i>e.</i>	Frais de remorquage	»	»	2,000	2,000
	<i>f.</i>	Usage du raccordement de Léopoldville (gare) à Léo (quai) (voie ferrée)	»	»	20,000	20,000
	<i>g.</i>	Frais d'emmagasinage et de manipulation	»	»	60,000	60,000
	<i>h.</i>	Produit d'arrangements avec des sociétés	280,000	»	»	280,000
			280,000	10,000	3,366,000	3,656,000
14		Recrutement et engagement de travailleurs				
	<i>a.</i>	Taxe de permis de recrutement	»	3,000	900	3,900
	<i>b.</i>	Visa de contrats de louage de service	»	1,500	5,000	6,500
			»	4,500	5,900	10,400
					A REPORTER.	fr

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1914.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1914.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,112,156 »	1,755,100 »	11,553,500 »	19,420,756 »	22,229,800 »	924,800 »	3,733,344 »	
3,300 »	4,295 »	10,525 »	18,120 »	13,950 »	4,170 »	»	
280,000 »	10,000 »	3,366,000 »	3,656,000 »	3,785,000 »	»	129,000 »	
»	4,300 »	5,900 »	10,400 »	30,000 »	»	19,600 »	
6,395,456 »	1,773,895 »	14,935,925 »	23,105,286 »	26,058,750 »	928,970 »	3,882,444 »	

VOIES ET MOYENS. — DÉVELOPPEMENTS

ARTICLES	LITTERA	DÉSIGNATION DES PRODUITS.				
du	des					
Budget.	recettes.					
				REPORT.	fr.	
15		Vente de produits de l'agriculture				
			Budget général.	Katanga.	Autres territoire de la Colonie.	Total.
a.		Café	»	»	10,000	10,000
b.		Cacao	»	»	45,000	45,000
c.		Essences diverses récoltées au Jardin botanique d'Eala.	»	»	1,000	1,000
d.		Caoutchouc des plantations	»	»	5,000	5,000
e.		Vente des produits des cultures vivrières et potagères.	»	»	25,000	25,000
f.		Vente de bétail et de volailles	»	5,000	30,000	35,000
g.		Vente et location de stations agricoles et d'élevage.	»	»	200,000	200,000
			»	5,000	316,000	321,000
16		Produit du portefeuille				
		Dividendes et intérêts revenant aux actions et obligations faisant partie du portefeuille de la Colonie et remboursement d'obligations	35,000	»	»	35,000
17		Produits divers et accidentels				
a.		Main-d'œuvre et matériaux divers fournis par les ateliers de l'Etat. Vente d'objets divers. Produit des rebuts de la poste. Vente de registres, imprimés, abonnements à des publications du Gouvernement, vente de cartes, planches etc.	10,000	5,000	35,000	50,000
b.		Produit de services publics de l'Etat (voirie, distribution d'eau, frais d'inhumation, frais d'analyses aux laboratoires du Gouvernement, etc.)	»	75,000	12,000	87,000
c.		Amendes administratives et retenues opérées sur le traitement des agents par mesure disciplinaire	4,000	1,000	21,000	26,000
d.		Recette provenant de l'hospitalisation des agents de la Colonie et des particuliers, dans les établissements hospitaliers desservis par les Sœurs Franciscaines à Boma, Banana et Léopoldville	»	»	64,000	64,000
e.		Recette de la même nature pour les hôpitaux du Vice-Gouvernement du Katanga.	»	15,000	»	15,000
f.		Prime de change à l'émission de Bons du Trésor de la Colonie	460,000	»	»	460,000
g.		Produit du travail effectué par les élèves des écoles professionnelles.	»	2,000	4,000	6,000
h.		Autres recettes	75,000	50,000	75,000	200,000
			549,000	148,000	211,000	908,000
18		Produit de l'emploi des fonds disponibles du Trésor colonial.				
						A REPORTER. . . . fr.

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1914.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1914.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,395,456 »	1,773,895 »	14,935,925 »	23,105,256 »	26,058,750 »	928,970 »	3,882,444 »	
»	5,000 »	316,000 »	321,000 »	410,100 »	240,900 »	»	
35,000 »	»	»	35,000 »	26,250 »	8,750 »	»	
549,000 »	448,000 »	211,000 »	908,000 »	360,000 »	548,000 »	»	
8 000 »	»	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
6 987,456 »	4,926,895 »	15,462,925 »	24,377,256 »	26,563,100 »	4,696,620 »	3,882,444 »	

VOIES ET MOYENS. — DÉVELOPPEMENTS

ARTICLES	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES PRODUITS.			
du	des				
Budget.	recettes.				
		REPORT. . . . fr.			
19		Intérêts des fonds avancés			
			Autres territoires		
		Budget général.	Katanga.	de la Colonie.	Total.
	a.	Intérêt 3 1/4 % du fonds de construction de la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.			
		150,000	»	»	150,000
	b.	Intérêt 4 % sur les avances faites au Comité spécial du Katanga			
		440,000	»	»	440,000
		590,000	»	»	590,000
20		Produit de la vente de marchandises en magasin au Congo			
21		Produit de la réalisation du stock d'ivoire qui se trouvera en magasin à Anvers à la date du 1 ^{er} janvier 1914.			
22		Exploitation des mines			
		Produit de la vente d'or provenant des mines			
		4,320,000	»	»	4,320,000
23		Droit de statistique			
		Droit par colis déclaré en douane			
		»	200,000	300,000	500,000
		TOTAL. . . . fr.			

DES EVALUATIONS DE RECETTES POUR 1914.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1914.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,987,456 »	1,926,895 »	15,462,925 »	24,377,236 »	26,563,100 »	1,696,620 »	3,882,444 »	
590,000 »	»	»	590,000 »	550,000 »	40,000 »	»	
100,000 »	»	»	100,000 »	500,000 »	»	400,000 »	(1) Déduction faite de la somme de 10,000 francs montant du produit de la taxe de surveillance des entrepôts particuliers et travaux extraordinaires, à attribuer au fonds spécial destiné à récompenser les agents qui auront fait preuve de zèle et d'initiative dans la recherche de la fraude ou de la matière imposable.
564,000 »	»	»	564,000 »	3,125,000 »	»	2,561,000 »	
4,320,000 »	»	»	4,320,000 »	3,780,000 »	540,000 »	»	
»	200,000 »	300,000 »	500,000 »	1,010,000 (1) »	»	510,000 »	
12,561,456 »	2,126,895 »	15,762,925 »	30,451,276 »	35,528,100 (2) »	2,276,620 »	7,396,600 »	(2) Non compris une somme de 4,800,000 francs inscrite parmi les Voies et Moyens de 1913, aux articles 5, 25 et 24 qui ne sont plus reproduits au Budget de 1914.

(44)

BUDGET

DES

DÉPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE

POUR L'EXERCICE 1914.

BEGROOTING

VAN DE

GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO

VOOR HET DIENSTJAAR 1914.

DÉPENSES ORDINAIRES**GEWONE UITGAVEN****PROJET DE LOI.****WETSONTWERP.****ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre
des Colonies,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté, en Notre nom, aux Cham-
bres législatives par Notre Ministre des
Colonies :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Congo belge pour l'exer-
cice 1914 est fixé, pour les dépenses
ordinaires, à la somme de cinquante
et un millions neuf cent trente-six
mille francs (51,936,000 francs).

ART. 2.

Les opérations relatives à la liquida-
tion et à l'ordonnancement des dépenses
pourront se prolonger jusqu'au 31 oc-
tobre de l'année qui suit l'exercice en
cours.

ART. 3.

Le Ministre des Colonies est auto-
risé par la présente loi à créer, à con-
currence de l'excédent éventuel des

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van
Koloniën,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal, in On-
zen naam, door Onzen Minister van
Koloniën aan de Wetgevende Kamers
ter overweging aangeboden worden :

ARTIKEL ÉÉN.

De Begrooting van Belgisch-Congo
voor het dienstjaar 1914 wordt vast-
gesteld, voor de gewone uitgaven, op de
som van een en vijftig miljoen negen
honderd zes en dertig duizend frank
(51,936,000 frank).

ART. 2.

De handelingen betreffende de afre-
kening en de betalingsbevelen kunnen
verlengd worden tot den 31^{sten} October
van het jaar dat op het loopende dienst-
jaar volgt.

ART. 3.

De Minister van Koloniën wordt
door de tegenwoordige wet gemach-
tigd, Schatkistbiljetten voor korten

dépenses ordinaires sur les voies et moyens, des Bons du Trésor pour compte du Congo belge dont le terme ne pourra dépasser cinq ans.	termijn uit te geven voor rekening van Belgisch-Congo, tot beloop van het gebeurlijk teveel der gewone uitgaven op de middelen.
---	---

ART. 4.

La présente loi sera obligatoire en Belgique et au Congo belge le 1^{er} janvier 1914.

Donné à Bruxelles, le 30 octobre 1913.

ART. 4.

Deze wet zal in België en in Belgisch-Congo den 1^{sten} Januari 1914 verbindend zijn.

Gegeven te Brussel, den 30^{en} October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

VAN 'S KONINGS WEGE,

De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

ERRATUM.

Art. 3 van het wetsontwerp betreffend de **Gewone Uitgaven** zal gelezen worden als volgt :

« De Minister van Koloniën wordt door de tegenwoordige wet gemachtigd, tot beloop van het gebeurlijk teveel der gewone uitgaven op de middelen en voor rekening van Belgisch-Congo, Schatkistbiljetten uit te geven voor een termijn die vijf jaar niet mag te boven gaan. »

**BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE
POUR L'EXERCICE 1914.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
Services d'Afrique.			
1	Traitements et indemnités du personnel. Frais de représentation, de recrutement et d'enseignement professionnel	18.149,647 »	
2	Salaires et entretien du personnel noir en général : soldats, interprètes, gardiens, détenus et internés, etc. Frais de recrutement et de rapatriement. Traitements des chefs indigènes et salaires des messagers attachés aux chefferies indigènes. Cadeaux aux chefs	5,799,032 »	
3	Matériel et mobilier en général des divers services repris au chapitre premier : Fournitures de bureau; imprimés; frais de publication. Instruments de précision. Matériel et fournitures techniques des différents services. Matières d'entretien et de réparation. Matériaux divers. Location de bateaux et de bâtiments. Taxes maritimes. Frais de correspondances de télégrammes, d'encaissement d'effets, etc. Bibliothèque. Menues dépenses	2,422,090 »	
4	Frais de voyage du personnel des différents services de la Colonie repris sous le chapitre 1 ^{er}	1,735,990 »	
5	Fret. Transports. Transbordements et manipulation. Frais divers des services repris au chapitre 1 ^{er}	838,425 »	
6	Droits d'entrée et de transit.	247,210 »	
			29,192,394 »
CHAPITRE II.			
Postes, Télégraphes, Téléphones et Radfotélégraphie : Exploitation.			
7	Traitements et indemnités du personnel des bureaux de postes et télégraphiques. (Le service est fait en partie par des agents de l'administration de l'Intérieur et des Finances.)	594,130 »	
8	Salaires et entretien du personnel noir	27,090 »	
9	Matériel	65,050 »	
10	Frais de transmission de télégrammes du Congo belge et de communications téléphoniques et radiotélégraphiques. Impression de valeurs postales. Frais de transit, de correspondances postales et télégraphiques et paiement d'indemnités pour perte de colis postaux et d'envois recommandés	392,340 »	
11	Service des mandats-poste. (Crédit non limitatif.)	13,625 »	
A REPORTER fr.		1,092,235 »	29,192,394 »

**BEGROOTING DER GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO
VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
Diensten in Afrika.			
1	Wedden van en vergoedingen aan het personeel. Kosten van vertoonmaking, van werving en van beroepsonderwijs	18,149,647 »	
2	Dagloonen en onderhoud van het negerpersoneel in 't algemeen : soldaten, vertolkers, bewakers, gevangenen en ongeslotenen, enz. Kosten van werving en van terugvoer naar de geboortestreek. Wedden der inlandse hoofden en dagloonen van de boden aan de inlandse hoofden toegevoegd. Geschenken aan de hoofden.	5,799,032 »	
3	Materieel en meubilering in 't algemeen, voor de verscheiden diensten vermeld in het eerste hoofdstuk. Kantoorbehoefden; drukwerk; kosten voor uitgaven Juiste waarnemingstuigen. Vakmaterieel en -behoefden voor de verscheiden diensten. Stoffen voor onderhoud en herstelling. Verscheiden materialen. Huur van booten en van gebouwen. Zeevaartakten. Kosten voor briefwisseling, voor overseining van telegrammen, voor het innen van effecten, enz. Boekerij. Kleine uitgaven	2,422,090 »	
4	Reiskosten van het personeel der verscheiden diensten in de Kolonie, vermeld onder het eerste hoofdstuk	1,735,990 »	
5	Scheepshuur. Vervoer. Overschepping en hanteering. Verscheiden kosten der diensten vermeld in het eerste hoofdstuk	838,425 »	
6	Rechten van in- en doorvoer.	247,210 »	
			29,192,394 »
II^e HOOFDSTUK.			
Posten, Telegrafen, Telefonen en Radiotelegrafie : Uitbating.			
7	Wedden van en vergoedingen aan het personeel der post- en telegraafkantoren. (De dienst wordt ten deele door de bijambten van het Binnenlandsch Beherr en die der Financiën gedaan.)	594,130 »	
8	Dagloonen en onderhoud van het negerpersoneel.	27,090 »	
9	Materieel	65,050 »	
10	Kosten van overseining der telegrammen uit Belgisch-Congo en van berichten per telefoon en radiotelegraaf. Het drukken van postwaarden. Kosten voor doorvoer van poststukken en van telegrafische berichten en betaling van vergoedingen voor verlies van postcolli en aangeteekende verzendingen	392,340 »	
11	Dienst der postmandaten. (Onbegrensd krediet.)	13,625 »	
			1,092,235 »
OVER TE DRAGEN. . . fr		1,092,235 »	29,192,394 »

BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1914 (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,092,235 »	29,192,394 »
12	Frais d'entretien et d'exploitation de stations de radiotélégraphie	549,500 »	
13	Frais de voyage du personnel d'Afrique	52,400 »	
14	Fret et transports	22,305 »	
15	Droits d'entrée et de transit.	7,326 »	1,723,766 »
CHAPITRE III.			
Établissements hospitaliers du Gouvernement pourvus de l'assistance religieuse.			
16	Allocations aux religieuses. Frais d'entretien des malades. Salaires et entretien du personnel noir	153,700 »	
17	Matériel, mobilier, instruments de chirurgie, médicaments, vins, eaux minérales, etc.	30,000 »	
18	Frais de voyage des religieuses se rendant au Congo ou en revenant	5,500 »	
19	Fret et transports	19,000 »	
20	Droits d'entrée	6,250 »	214,450 »
CHAPITRE IV.			
Mines.			
21	Traitements et indemnités du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	552,500 »	
22	Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement . .	789,300 »	
23	Imprimés, registres et fournitures de bureau. Frais de courriers et de correspondances	8,533 »	
24	Outillage, matériel et divers	129,000 »	
25	Frais de voyage du personnel d'Afrique	136,500 »	
26	Fret et transports	195,220 »	
27	Droits d'entrée	23,940 »	1,834,995 »
CHAPITRE V.			
Impôt indigène.			
28	Matériel divers	146,355 »	
29	Fret et transports	52,756 »	
30	Droits d'entrée	20,000 »	219,111 »
	A REPORTER fr.		33,184,716 »

BEGROOTING VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1914 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT. fr.	1,092,235 »	29,192,394 »
12	Kosten van onderhoud en van uitbating van radiotelegrafische standplaatsen	549,500 »	
13	Reiskosten van het personeel van Afrika	52,400 »	
14	Scheepshuur en vervoerkosten.	22,308 »	
15	In- en doorvoerrechten	7,326 »	1,723,766 »
III^e HOOFDSTUK.			
Gasthuizen der Regeertog door geestelijken bediend.			
16	Tegemoetkomingen aan de kloosterzusters. Kosten van onderhoud der zieken. Dagloonen en onderhoud van het negerpersoneel	153,700 »	
17	Materieel, meubelen, heelkundige werktuigen, geneesmiddelen, wijn, minerale waters, enz.	30,000 »	
18	Reiskosten der kloosterzusters welke zich naar Congo begeven of daaruit terugkeeren	5,500 »	
19	Scheepshuur en vervoerkosten.	19,000 »	
20	Invoerrechten	6,250 »	244,450 »
IV^e HOOFDSTUK.			
Mijnen.			
21	Wedden van en vergoedingen aan het blank personeel. Kosten van werving en van beroepsouderwijs	552,800 »	
22	Dagloonen en onderhoud van het negerpersoneel. Kosten van werving en van terugvoer naar de geboortestreek	789,300 »	
23	Drukwerk, registers en kantoorbehoefden. Kosten van koerier en briefwisseling	8,535 »	
24	Gereedschap, materieel en verscheiden	129,000 »	
25	Reiskosten van het personeel van Afrika.	136,500 »	
26	Scheepshuur en vervoerkosten.	195,220 »	
27	Invoerrechten	23,940 »	1,834,905 »
V^e HOOFDSTUK.			
Inlandsche belasting.			
28	Verscheiden materieel.	146,335 »	
29	Scheepshuur en vervoerkosten	52,756 »	
30	Invoerrechten	20,000 »	219,111 »
	OVER TE DRAGEN. fr.	33,184,716 »

BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1914 (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.		33,184,716 »
	CHAPITRE VI. Exécution du décret sur la chasse.		
31	Indemnités et frais d'envoi d'ivoire provenant d'éléphants trouvés morts ou tués en cas de légitime défense par les indigènes ou non-indigènes	148,500 »	148,500 »
	CHAPITRE VII. Fabrication de monnaies. — Envois de numéraire.		
32	Fabrication de monnaies. Envois de numéraire (<i>Credit non limitatif.</i>)	150,000 »	150,000 »
	CHAPITRE VIII. Cultes.		
33	Subsides aux missionnaires et divers.	783,860 »	783,860 »
	CHAPITRE IX. Instruction publique.		
34	Traitements et indemnités du personnel blanc.	348,450 »	
35	Traitements et entretien du personnel noir. Indemnités aux élèves. Allocations et entretien	107,000 »	
36	Matériel scolaire.	88,000 »	
37	Subsides aux écoles agréées et autres établissements d'instruction	31,000 »	
38	Frais de voyage du personnel d'Afrique.	30,700 »	
39	Fret et transports	15,500 »	
40	Droits d'entrée et de transit	9,100 »	593,750 »
	CHAPITRE X. Bienfaisance.		
41	Bienfaisance publique au Congo	10,000 »	10,000 »
	CHAPITRE XI. Musée de Tervueren.		
42	Traitements et indemnités du personnel	112,475 »	
43	Frais de route et de séjour et jetons de présence des membres de la Commission de surveillance, de la Commission de géologie, du personnel et des savants appelés au Musée. Missions à l'étranger	7,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	110,475 »	34,870,826 »

BEGROOTING VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1914 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT. . . fr.		33,184,716 »
	VI^o HOOFDSTUK.		
	Uitvoering van het decreet betreffende de jacht.		
31	Vergoedingen en kosten voor verzending van ivoor voortkomende van olifanten, dood gevonden of geschoten ingeval van wettige verdediging door inlanders of niet inlanders	148,500 »	148,500 »
	VII^o HOOFDSTUK.		
	Muntwezen. — Toezendingen van geld.		
32	Het slaan van munten. Toezending van geld. (Onbegrensd krediet.)	150,000 »	150,000 »
	VIII^o HOOFDSTUK.		
	Eerediensten.		
33	Onderstandsgelden aan zendingen en verscheiden	783,860 »	783,860 »
	IX^o HOOFDSTUK.		
	Openbaar Onderwijs.		
34	Wedden van en vergoedingen aan het blank personeel.	345,450 »	
35	Wedden en onderhoud van het negerpersoneel. Vergoedingen aan de leerlingen Toelagen en onderhoud	107,000 »	
36	Schoolmaterieel.	55,000 »	
37	Toelagen voor aangenomen scholen en andere onderwijsgestichten.	31,000 »	
38	Reiskosten van het personeel van Afrika	30,700 »	
39	Scheepshuur en vervoer	15,500 »	
40	In- en doorvoerkosten.	9,100 »	
			593,750 »
	X^o HOOFDSTUK.		
	Weldadigheid.		
41	Openbare weldadigheid in Congo	10,000 »	10,000 »
	XI^o HOOFDSTUK.		
	Museum van Tervueren.		
42	Jaarwedden van en vergoedingen aan het personeel.	112,475 »	
43	Reis- en verblijfkosten, alsmede aanwezigheidspenningen der leden van de Commissie van toezicht, van de Commissie van aardkunde, van het personeel en van de geleerden naar het Museum geroepen. Zendingen in den vreemde	7,000 »	
	OVER TE DRAGEN. . . fr.	119,475 »	34,870,826 »

BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1914 (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	119,475 »	34,870,826 »
44	Matériel : entretien des locaux et des collections. Éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Photographie. Laboratoire. Études. Bibliothèque. Annales. Publications et divers	107,700 »	927,175 »
CHAPITRE XII.			
École coloniale.			
45	Traitements et indemnités du personnel. Frais de voyage	51,944 »	
46	Matériel : entretien, éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Bibliothèque. Indemnités aux élèves. Divers	20,250 »	72,194 »
CHAPITRE XIII.			
École de médecine tropicale.			
47	Traitements et indemnités du personnel. Frais de voyage	42,087 »	
48	Matériel. Mobilier. Bibliothèque. Travaux de laboratoire. Divers	20,700 »	63,787 »
CHAPITRE XIV.			
Dépenses relatives à divers services.			
49	Subsides pour fêtes publiques : fête du 1 ^{er} juillet et fête du Roi. Distinctions honorifiques, médailles pour noirs, etc.	49,000 »	
50	Appointements, salaires et assurance du personnel préposé à l'office des emballages à Anvers	11,800 »	
51	Rémunération du délégué de la Colonie résidant à Capetown.	10,000 »	
52	Impression de cahiers de charges, avis, plans et documents divers, pour les adjudications de fournitures; publicité, abonnement aux journaux relatifs aux adjudications et divers	5,000 »	
53	Entretien des passagers blancs à bord des vapeurs du Haut-Congo. (Service de la marine)	200,000 »	
54	Indemnités et primes pour favoriser les marchés indigènes	10,000 »	
55	Expositions locales	2,000 »	
56	Frais de justice (<i>crédit non limitatif</i>)	87,000 »	
57	Allocations aux membres et secrétaires du Conseil colonial et dépenses diverses . .	56,123 »	
58	Commission pour la protection des indigènes	20,000 »	
59	Conseil supérieur	7,300 »	
60	Indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi, indemnités à des fonctionnaires de l'ancien Etat du Congo	49,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	477,223 »	35,233,982 »

BEGROOTING VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1914 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHTEN . . . fr.	119,475 »	34,870,826 »
44	Materieel : onderhoud der lokalen en der verzamelingen. Verlichting en verwarming der lokalen. Meubelen. Fotografie. Laboratorium. Studiën. Boekerij. Annalen. Uitgaven en verscheiden	407,700 »	227,175 »
XII^e HOOFDSTUK.			
Koloniale School.			
45	Jaarwedden van en vergoedingen aan het personeel. Reiskosten	51,944 »	
46	Materieel : onderhoud, verlichting en verwarming der lokalen. Meubelen. Boekerij. Vergoedingen aan de leerlingen. Verscheiden	20,250 »	72,194 »
XIII^e HOOFDSTUK.			
School voor tropische geneeskunde.			
47	Jaarwedden van en vergoedingen aan het personeel. Reiskosten	42,087 »	
48	Materieel. Meubelen. Boekerij. Werken van het laboratorium. Verscheiden	20,700 »	63,787 »
XIV^e HOOFDSTUK.			
Uitgaven betreffende verscheiden diensten.			
49	Toelagen voor openbare feesten : feest van 1 Juli en feest van den Koning. Eervolle onderscheidingen, medailles voor negers, enz.	19,000 »	
50	Wedden, dagloonen en verzekering van het personeel voor den dienst der inpakkingen te Antwerpen aangesteld	11,800 »	
51	Vergeldingen aan den afgevaardigde der Kolonie te Kaapstad gevestigd	10,000 »	
52	Het drukken der lastkohiers, berichten, plannen en verscheiden documenten voor de aanbestedingen van leveranties; bekendmakingen, inschrijvingen op de dagbladen betreffende de aanbestedingen en verscheiden	5,000 »	
53	Onderhoud der blanke passagiers aan boord der stoombooten van den Boven-Congo. (Dienst der scheepvaart.)	200,000 »	
54	Vergoedingen en premiën om de inlandsche markten te bevorderen	10,000 »	
55	Plaatselijke tentoonstellingen	2,000 »	
56	Gerechtskosten (onbegrensd krediet)	87,000 »	
57	Tegemoetkomingen aan de leden en sekretarissen van den Kolonialen Raad en verscheiden uitgaven	56,123 »	
58	Commissie voor de bescherming der inlanders	20,000 »	
59	Hoogere Raad	7,300 »	
60	Vergoedingen voor beschikbaarheid tengevolge van ambtsafschaffing; vergoedingen aan ambtenaren van den gewezen Congostaat.	49,000 »	
	OVER TE DRAGEN. . . . fr.	477,223 »	35,233,982 »

BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1914 (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	477,223 »	35,233,982 »
61	Traitements, pensions et secours alloués à certains anciens agents ou à leurs veuves.	43,400 »	
62	Allocations de retraite et pensions.	1,488,300 »	
63	Indemnités aux médecins agréés et à divers. Indemnités aux membres, secrétaire et médecins de commissions instituées par le décret du 20 août 1912, les arrêtés royaux des 7 septembre 1919 et 29 septembre 1912, et les arrêtés ministériels des 15 juin 1912, 15 novembre 1912 et 5 septembre 1913.	23,750 »	
64	Publication du <i>Bulletin de colonisation comparée</i>	11,500 »	
65	Subventions à des sociétés philanthropiques, de vulgarisation ou autres, d'intérêt colonial.	5,300 »	
66	Subvention à la Villa coloniale et frais d'hospitalisation d'agents de la Colonie.	41,000 »	
67	Obligations énumérées à l'annexe II de l'Acte additionnel au Traité de cession de l'État Indépendant du Congo à la Belgique.	165,000 »	
68	Missions d'études. Indemnités. Frais de voyage et de séjour et dépenses diverses.	70,000 »	
69	Missions d'inspection et de contrôle à envoyer dans la Colonie : Indemnités, frais de voyage et de séjour et divers	150,000 »	
70	Office colonial. Publication des renseignements commerciaux et industriels. Expertises commerciales. Achat de documents, échantillons, etc.	15,000 »	
71	Brevets et marques de fabrique	1,000 »	
72	Participation de la Colonie à l'exposition du caoutchouc de Londres en 1914	30,000 »	
			2,491,173 »
	CHAPITRE XV.		
	Service de la Caisse d'épargne, des intérêts des emprunts et des capitaux garantis.		
73	Intérêts des capitaux de la Caisse d'épargne (<i>crédit non limitatif</i>)	100,000 »	
74	Intérêts des cautionnements déposés en numéraire (<i>crédit non limitatif</i>)	10,000 »	
75	Intérêts et amortissements de la Dette consolidée.	6,692,595 »	
76	Intérêts des bons du Trésor émis et à émettre. — Intérêts et commissions en Banque (<i>crédit non limitatif</i>).	4,720,250 »	
77	Minimum d'intérêt plus l'amortissement en 59 ans garanti par le Trésor de la Colonie aux actions de capital de la Société anonyme belge « Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs africains » (<i>crédit non limitatif</i>)	2,000,000 »	
78	Frais généraux divers relatifs au service de la Dette publique	400,000 »	
79	Service du caissier colonial (<i>crédit non limitatif</i>).	50,000 »	
			13,972,845 »
	A REPORTER. fr.		51,698,000 »

BEGROOTING VAN BELGISCH - CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1914 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT. fr.	477,223 »	35,233,982 »
61	Wedden, pensioenen en hulpelden aan zekere gewezen beambten of aan hunne weduwen toegekend	13,100 »	
62	Rustgelden en pensioenen	1,488,300 »	
63	Vergoedingen aan de aangestelde geneesheeren en verscheiden. Vergoedingen aan de leden, den sekretaris en de geneesheeren van commissies ingesteld door het decreet van 20 Augustus 1912, door de koninklijke besluiten van 7 September 1910 en 27 September 1912, en door de ministerieele besluiten van 15 Juni 1912, 15 November 1912 en 3 September 1913	23,750 »	
64	Uitgave van het <i>Bulletin de colonisation comparée</i>	11,500 »	
65	Onderstandsgelden aan menschlievende instellingen, aan werken tot algemeene verspreiding of aan andere die het belang der Kolonie beoogen	5,300 »	
66	Toelage aan de Koloniale Villa en kosten voor verblijf in 't gasthuis van beambten der Kolonie	41,000 »	
67	Verplichtingen opgesomd in bijlage II der Akte gevoegd bij het Verdrag tot afstand van den Onafhankelijken Congostaat aan België	163,000 »	
68	Studiezendingen. Vergoedingen. Reis- en verblijfkosten en verscheiden uitgaven	70,000 »	
69	Zendingen voor opzicht en controol naar de Kolonie te sturen : Vergoedingen, reis- en verblijfkosten en verscheiden	150,000 »	
70	Koloniaal Ambt. Uitgave der inlichtingen betreffende handel en nijverheid. Handels-expertisen Aankoop van documenten, stalen, enz.	15,000 »	
71	Brevetten en fabriekmerken	1,000 »	
72	Deelneming van de Kolonie aan de caoutchouc-tentoonstelling te Londen in 1914.	30,000 »	
			2,491,173 »
	XV^e HOOFDSTUK.		
	Dienst der Spaarkas, er interesten van leeningen en der gewaarborgde kapitalen.		
73	Interesten der kapitalen der Spaarkas (<i>onbegrensd krediet</i>)	100,000 »	
74	Interesten der borgtochten neergelegd in geld (<i>onbegrensd krediet</i>)	10,000 »	
75	Interesten en uitdelgingen der Gevestigde Schuld	6,692 595 »	
76	Interesten der uitgegeven en uit te geven Schatkistbiljetten. Interesten en bankcommissie (<i>onbegrensd krediet</i>)	4,720,250 »	
77	Minimuminterest en uitdelging in 99 jaar gewaarborgd door de Schatkist der Kolonie aan de kapitaal-aandeelen der Belgische Naamlooze Vennootschap « Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Laes africains » (<i>onbegrensd krediet</i>).	2,000,000 »	
78	Verscheiden algemeene kosten betreffende den dienst der Openbare Schuld	400,000 »	
79	Dienst van den kassier der Kolonie (<i>onbegrensd krediet</i>)	50,000 »	
			13,972,845 »
	OVER TE DRAGEN. fr.		51,698,000 »

BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1914 (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		51,698,000 »
	CHAPITRE XVI.		
	Dépenses imprévues.		
80	Secours à accorder à des agents ou anciens agents d'Afrique, à leurs veuves, enfants ou parents qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents décédés, qui se trouvent dans une position malheureuse	10,000 »	
81	Indemnités aux blancs ou aux noirs, pour dommages quelconques, pertes accidentelles (incendie, etc.)	10,000 »	
82	Frais de procédure (<i>crédit non limitatif</i>)	10,000 »	
83	Achat de décorations des ordres coloniaux	8,000 »	
84	Indemnités à payer du fait de la responsabilité des transports publics entrepris par la Colonie (<i>crédit non limitatif</i>)	24,000 »	
85	Dépenses imprévues non libellées au budget	2,000 »	
			64,000 »
	CHAPITRE XVII.		
	Nou-valeurs. — Remboursements.		
86	Restitutions de droits, impôts et taxes indûment perçus. Remises d'amendes. Remboursements de sommes reconnues appartenir à des tiers	59,000 »	
87	Déficits de comptables. Régularisations	15,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont pas limitatifs.)		74,000 »
	CHAPITRE XVIII.		
	Assurances.		
88	Assurances maritimes	100,000 »	
			100,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.		51,936,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 30 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

J. RENKIN.

BEGROOTING VAN BELGISCH - CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1914 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT. fr.	51,698,000 »
	XVI^e HOOFDSTUK. Onvoorziene uitgaven.		
80	Hulpgelden te verleenen aan beambten of gewezen beambten van Afrika, aan hunne weduwen, kinderen of bloedverwanten die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan de families der afgestorven beambten, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden.	10,000 »	
81	Vergoedingen aan blanken of aan negers voor een of ander schade, toevallige verliezen (brand, enz.)	10,000 »	
82	Kosten van rechtspleging (onbegrensd krediet)	10,000 »	
83	Aankoop van eeretekens der koloniale orden.	8,000 »	
84	Vergoedingen te betalen uit hoofde van verantwoordelijkheid van den openbaren vervoerdienst door de Kolonie ondernomen (onbegrensd krediet).	24,000 »	
85	Onvoorziene uitgaven in de begrooting niet aangegeven	2,000 »	
			64,000 »
	XVII^e HOOFDSTUK. Onwaarden. — Terugbetalingen.		
86	Teruggave van rechten, belastingen en taksen ten onrechte ontvaagen. Ontheffing van boeten. Terugbetaling van sommen die zijn bevonden aan derden te behooren . .	59,000 »	
87	Tekort van rekenplichtigen. Regelingen (De kredieten op voorgaande hoofdstuk gebracht zijn onbegrensd.)	15,000 »	
			74,000 »
	XVIII^e HOOFDSTUK. Verzekeringen.		
88	Zeeverzekeringen	100,000 »	
			100,000 »
	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN fr.	51,936,000 »

Gezien en goedgekeurd, behoort bij Ons besluit
van 30ⁿ October 1913.

ALBERT.

Van 's Konings wege :
De Minister van Koloniën,
J. RENKIN.

(60)

DÉVELOPPEMENTS
DES
DÉPENSES ORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
DÉPENSES ORDINAIRES.							
CHAPITRE PREMIER.							
Services d'Afrique.							
4		Traitements et indemnités du personnel. Frais de représentation, de recrutement et d'enseignement professionnel					
I. — Budget général.							
a.		Administrations centrales à Boma, Stanleyville et Elisabethville :					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
10	Gouvernement et Vice-Gouvernements généraux.	Gouverneur général Vice-Gouverneurs généraux Inspecteurs d'Etat Traitements d'attente et de congé. Frais de représentation et indemnités de nourriture Indemnités de l'officier d'ordonnance et du secrétaire particulier du Gouverneur général Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme Indemnités de logement Indemnités de cherté de vivres	1 3 3 " " " " " "	50,000 40,000 35,000 " " " 1,200 1,800 21,000	69,000 " 20,200 " " 1,200 1,800 21,000 113,200	179,000 69,000 47,800 2,400 3,600 " " 301,800	248,000 69,000 ⁽²⁾ 68,000 ⁽²⁾ 2,400 ⁽²⁾ 4,800 ⁽²⁾ 1,800 ⁽²⁾ 21,000 ⁽²⁾ 445,000 ⁽²⁾
20	Secrétariat général.	Secrétaires généraux Sous-directeurs, agents d'administration, commis et dactylographes	2 20	20,000 6,000 à 13,000	89,000	98,200	187,200
30	Direction de la Justice et de l'Instruction publique.	Directeurs Sous-directeurs Agents d'administration Commis-chefs Commis Frais de recrutement et d'enseignement professionnel Augmentations de traitement Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme Indemnités de logement Indemnités de cherté de vivres	2 2 18 4 4 " " " " "	,000 13,000 9,000 à 11,000 7,500 6,000 à 6,500 " " 3,000 1,000 9,000	93,000 100 1,000 3,000 1,000 9,000 107,100	175,000 200 3,500 2,400 500 " 181,600	268,000 300 4,500 5,400 1,500 9,000 288,700
		A REPORTER fr.			309,300	581,600	890,900
						A REPORTER	. fr.

DEVELOPPEMENTS. -- DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 ⁽¹⁾ »	»	531,217 »	(1) Non compris 528,075 fr. repris à l'article 7.
							(2) Y compris la totalité des indemnités diverses allouées au personnel des directions centrales reprises sous les nos 1°, 2°, 4°, 8° et 9°.
							Traitements et indemnités spéciales accordés par contrats aux hauts fonctionnaires de la Colonie, 1 Gouv. général à 54,000 1 Vice-Gouv. gén. à 52,500 2 Vice-Gouv. gén. à 48,500 1 Inspecteur d'Etat à 40,000 1 Id. 36,750 1 Id. 35,000
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
						REPORT. . . . fr	
1 (suite).		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.			309,300	581 600	890,900
4°	Direction de l' Intérieur.	Directeur	1	17,000			
		Agents d'administration et com- mis	41	6,000 à 11,000	39,000	67,500	106,500
	Direction des Finances.	Directeurs	2	17,000 à 20,000			
		Sous-directeurs	2	13,000			
		Contrôleurs et contrôleurs sup- pléants	4	11,000 à 12,000	111,000	263,525	374,525
		Receveurs		10,000 à 11,000			
		Vérificateurs	1	9,000 à 10,000			
		Commis-chefs et commis.	23	6,000 à 7,500			
		Frais de recrutement et d'ensei- gnement professionnel.	»	»	515	515	1,030
		Augmentations de traitement	»	»	3,500	15,625	19,125
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme	»	»	1,800	6,600	8,400
		Indemnités de logement	»	»	1,000	2,335	3,335
		Indemnités de cherté de vivres	»	»	12,045	»	12,045
					129,860	288,600	418,460
	Direction de l'Industrie et du Commerce.	Directeurs	2	17,000			
		Agents d'administration de 2 ^e classe	2	10,000			
		Commis-chefs	2	7,500	31,000	76,000	107,000
		Commis de 1 ^{re} classe	4	6,500			
		Commis de 2 ^e classe	2	6,000			
		Frais de recrutement et d'ensei- gnement professionnel.	»	»	1,000	1,000	2,000
		Augmentations de traitement	»	»	1,525	1,000	2,525
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme	»	»	800	1,000	1,800
		Indemnités de logement	»	»	500	500	1,000
		Indemnités de cherté de vivre	»	»	6,570	»	6,570
					41,395	79,500	120,895
		A REPORTER. . . . fr.			519,555	1,017,200	1,536,755
							A REPORTER fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr					
1 (suite).							
	7°	Direction de l'Agriculture.					
		REPORT. . . . fr.			519,555	1,017,200	1,536,755
		Directeur	1	17,000			
		Inspecteur.	1	13,000			
		Sous-directeur	1	13,000			
		Ingénieur de l'hydraulique agri- cole	1	12,000	46,500	76,600	123,100
		Agents d'administration	3	9,000 à 11,000			
		Vétérinaire,	1	11,000 à 12,000			
		Commis	2	6,000 à 7,500			
		Cleres noirs	2	1,200			
		Augmentations de traitement	»	»	1,000	1,500	2,500
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme	»	»	»	1,200	1,200
		Indemnités de cherté de vivres	»	»	9,000	»	9,000
		Indemnités diverses	»	»	2,500	1,600	4,100
					59,000	80,900	139,900
		Direction de la Marine et des Travaux publics.					
		Directeurs	1	17,000			
		Agents d'administration et com- mis	7	6,000 à 11,000	23,000	53,000	76,000
	8°	Direction de la Force publique.					
		Majors	2	15,000			
		Lieutenants	2	12,000	44,000	55,000	96,000
		Sous-officiers	6	6,000 à 6 500			
	9°	Conservation des Titres fonciers.					
		Conservateurs des Titres fonciers.	2	17,000 à 20,000			
		Géomètre principal	1	12,000	28,000	39,000	67,000
		Géomètres	2	10,000			
		Augmentations de traitements	»	»	500	1,500	2,000
	10°	Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme	»	»	600	1,200	1,800
		Indemnités de logement	»	»	150	225	375
		Indemnités de cherté de vivres	»	»	2,160	»	2,160
					31,410	41,925	73,335
	11°	Imprimerie : typographes	4	6,500	»	32,000	32,000
					673,965	1,280,025	1,953,990
		A REPORTER . . . fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.						
1 (suite).	b.	Force publique:					REPORT. . . . fr.	
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	
		Capitaines commandants	38	14,000	509,000	2,865,000	3,374,000	
		Lieutenants	120	12,000				
		Agents militaires ou sous-officiers	140	6,000 à 7,500				
		Chefs comptables militaires	38	7,500				
		Armuriers	21	6,000 à 6,500				
		Indemnité au capitaine Joubert			3,000	»	3 000	
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme			3,200	15,800	19,000	
		Indemnités de logement			500	4,000	4,500	
		Indemnités de cherté de vivres			13,500	»	13,500	
		Traitements d'attente et de congé			»	»	150,000	
		Personnel de réserve			18,000	72,000	90,000	
					547,200	2,956,800	3,654,000	
		c. Marine et hydrographie :						
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	
		Hydrographes	2	14,000 à 20,000	17,300	1,286,700	1,304,000	
		Directeur	1	17,000				
		Ingénieur des constructions navales.	1	15,000				
		Capitaines de steamer.	37	7,500 à 14,000				
		Inspecteur-mécanicien	1	12,000				
		Mécaniciens	63	7,500 à 9,000				
		Chaudronniers-monteurs.	4	7,500				
		Charpentiers de marine	3	6,500				
		Ajusteurs-monteurs	3	7,000				
		Artisans divers	4	6,500				
		Agents d'administration	5	9,000 à 11,000				
		Commis	5	6,000				
		Personnel de réserve nécessaire pour rem- placer en temps utile les agents décédés ou en congé.	14	6,000 à 20,000				
		A REPORTER fr						17,300
		A REPORTER. . . . fr						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
1 (suite).		REPORT. . . . fr.			
	DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	
	REPORT. . . . fr.	17,300	1,286,700	1,304,000	
	Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	150	4,850	5,000	
	Indemnité spéciale accordée au commissaire de district du Moyen-Congo.	»	5,000	5,000	
	Gratifications et primes de rendement au personnel.	500	12,500	13,000	
	Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme	300	5,700	6,000	
	Indemnités de logement	»	1,500	1,500	
	Indemnités de cherté de vivres	500	»	500	
	Traitements d'attente et de congé	3,000	92,000	95,000	
21,750	1,408,250	1,430,000			
d.	Service d'entretien des télégraphes et téléphones. Routes pour automobiles. Chemins de fer et autres moyens de transport :				
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
Ingénieurs.	2	10,000 à 16,000	17,150	216,850	234,000
Agents d'administration	1	9,000 à 11,000			
Conducteurs ou surveillants de travaux.	2	7,000 à 8,800			
Mécaniciens	6	7,000 à 8,000			
Poseurs de ligne ou de voie	12	6,500 à 7,800			
Commis	2	6,000 à 7,800			
Personnel de réserve pour remplacer en temps utile les agents décédés ou en congé	4	6,500 à 16,000			
A REPORTER. . . . fr.			17,150	216,850	234,000
A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEIRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
1 (suite).		REPORT. . . . fr			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	17,150	216,850	234,000
		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	50	1,950	2,000
		Gratifications et primes de rendement aux chauffeurs	750	3,250	4,000
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme	400	3,200	3,600
		Indemnités de logement	»	750	750
		Indemnités de cherté de vivres	1,650	»	1,650
		Indemnités représentatives de monture ou de vélo à certains fonctionnaires et agents	1,000	4,000	5,000
		Traitements d'attente et de congé	»	55,000	55,000
			21,000	288,000	306,000
e.		Douane et impôts :			
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
Contrôleurs	10	12,000			
Contrôleurs suppléants	5	11,000			
Receveurs de 1 ^{re} classe	9	11,000			
Receveurs de 2 ^e classe	5	10,000			
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	22	10,000			
Vérificateurs de 2 ^e classe	40	9,000	371,450	1,399,650	1,771,100
Commis-chefs	39	7,500			
Commis de 1 ^{re} classe	63	6,500			
Commis de 2 ^e classe	33	6,000			
Préposés des douanes	30	»			
Clercs et auxiliaires					
A REPORTER. . . . fr.			371,450	1,399,650	1,771,100
A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746 830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
1 (suite).		REPORT. . . . fr.					
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.		
		REPORT. . . . fr.	371,450	1,399,650	1,771,100		
		Réserve	»	»	210,000		
		Mission spéciale de douane : traitement et indemnités	»	25,000	25,000		
		Augmentations de traitement	16,750	53 775	70,525		
		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	1,000	13,875	14,875		
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme	3,000	12,500	15,500		
		Indemnités de logement	1,000	1,000	2,000		
		Indemnités de cherté de vivres	50,700	»	50,700		
		Indemnités de caisse	»	1,000	1,000		
			443,900	1,506,800	2,160,700		
		f. Agriculture :					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Inspecteurs	5	13,000			
		Agronome de zone	1	12,000			
		Vétérinaires	13	11,000			
		Directeur de stations de recherches	1	13,000			
		Sous-directeur	1	13,000			
		Chimistes	3	9,500			
		Agent d'administration	4	9,000 à 11,000	158,750	537,050	695,800
		Chefs de culture	30	8,000 à 11,000			
		Entomologiste et mycologiste	2	11,000			
		Sous-chefs de culture	6	6,700 à 7,200			
		Éleveurs	4	6,300 à 7,200			
		Mécaniciens et artisans	3	6,500			
		Réserve	»	»	»	»	80,000
		Augmentations de traitement			3,000	8,000	11,000
		Frais de représentation et de recrutement			15,000	2,000	3,500
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme			1,800	3,600	5,400
		Indemnités de logement			1,500	2,400	3,900
		Indemnités diverses			1,000	3,000	4,000
		Indemnités de cherté de vivres			33 000	»	33,000
					200,550	556,050	836,600
					A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,033,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,033,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
1 (suite).	g.	Justice : REPORT . . . fr.					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Procureurs généraux	2	30,000 à 40,000	284,300	857,450	1,141,750
		Substituts du procureur général	2	18,000 à 29,000			
		Procureurs du Roi	7	18,000 à 25,000			
		Substituts du procureur du Roi	24	13,000 à 20,000			
		Présidents d'appel	2	30,000 à 40,000			
		Juges d'appel	4	22,000 à 29,000			
		Juges d'appel suppléants	2	18,000 à 25,000			
		Juges de 1 ^{re} instance	7	18,000 à 25,000			
		Juges de 1 ^{re} instance suppléants	8	13,000 à 20,000			
		Magistrats à titre provisoire	17	11,000 à 12,000			
		Greffiers, greffiers adjoints, commis-greffiers, secrétaires et commis du Parquet	48	»			
		Augmentations de traitement			10,000	35,000	45,000
		Frais de représentation au personnel judiciaire			6,000	7,500	13,500
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme			3,600	15,000	18,600
		Indemnités de logement			3,000	1,000	4,000
		Indemnités pour cherté de vivres			30,660	»	30,660
					337,560	915,950	1,253,510
	h.	Industrie, commerce, immigration :					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Inspecteurs de 1 ^{re} classe	1	12,000	75,000	52,900	127,900
		Id. de 2 ^e classe	4	11,000			
		Id. de 5 ^e classe	5	10,000			
		Sous-inspecteurs	2	9,000			
		Cleres noirs	3	900 à 1,300			
		A REPORTER fr.			75,000	52,900	127,900
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
1 (suite).		REPORT fr.					
		DÉSIGNATION.	Katanga	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.		
		REPORT. . . . fr.	75,000	52,900	127,900		
		Augmentations de traitement	4,950	3,000	4,950		
		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	4,000	2,500	3,500		
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme	4,800	4,000	2,800		
		Indemnités de logement	500	500	1,000		
		Indemnités de cherté de vivres	11,880	»	11,880		
			92,130	59,900	152,030		
II. — Budget local.							
i. Service territorial et service administratif :							
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
<i>Service territorial.</i>							
		Commissaires généraux et commissaires de district	15	16,000 à 20,000			
		Adjointes supérieures	18	15,000			
		Chefs de zone, chefs de secteur et administrateurs territoriaux	428	10,000 à 12,000			
		Chefs de poste et agents territoriaux	220	7,000 à 8,000			
		Commissaires et sous-commissaires de police	25	7,000 à 8,000	939,500	3,594,000	4,533,500
		Agents de réserve	70	»			
<i>Service administratif.</i>							
		Sous-directeurs	1	13,000			
		Agents d'administration	65	6,000 à 11,000			
		Agents de réserve	10	»			
		A REPORTER. . . . fr.			939,500	3,594,000	4,533,500
A REPORTER fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Kalanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18 149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1944.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.				
					REPORT. . . fr	
1 (suite).		DÉSIGNATION.		Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . fr.		939,500	3,594,000	4,533,500
		Réserve		125,000	375,000	500,000
		Indemnité annuelle à Piani Sangha		»	1,500	1,500
		Frais de représentation des commissaires généraux et de district		4,800	19,200	24,000
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme		6,000	30,000	36,000
		Indemnités de logement		5,000	»	5,000
		Indemnités de cherté de vivres		52,500	»	52,500
		Traitement des clercs noirs		30,000	90,000	120,000
		Traitements d'attente et de congé		16,000	48,000	64,000
		1,478,800	4,157,700	5,336,500		
j.		Hygiène :				
GRADES.		Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
Médecin en chef		1	20,000 à 24,000	61,707	317,120	378,827
Médecins-inspecteurs		4	17,000 à 20,400			
Id. chefs de service		4	16,000 à 19,200			
Id. de 1 ^{re} classe		10	14,000 à 16,800			
Id. de 2 ^e classe		3	12,000 à 14,400			
Pharmacien		2	10,000 à 12,500			
Augmentation de traitement				1,500	3,000	4,500
Frais de recrutement et d'enseignement professionnel				100	250	350
Indemnités aux médecins agréés à Matadi et à Thysville				»	7,000	7,000
Honoraires à des médecins étrangers pour soins donnés aux agents de la Colonie				500	5,000	5,500
Indemnité au Rev ^d M. Coppedge				»	4,000	4,000
Indemnités aux médecins mariés accompagnés de leur femme				600	1,000	1,600
Indemnités de logement				125	250	375
Indemnités de cherté de vivres				6,570	»	6,570
				71,402	337,620	408,722
						A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531 217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531 217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
1 (suite)	k.	Travaux publics :					
		GRADES.	Nombre d'agents	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Chef de section	1	16,000			
		Sous-chef de section	1	10,000 à 12,000			
		Conducteurs de travaux	2	8,000 à 9,000	»	83,000 »	83,000 »
		Surveillants de travaux	6	7,000			
		Traitements d'attente et de congé			17,500 »	82,500 »	70,000 »
					17,500 »	135,500 »	153,000 »
		Service des terres :					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Géomètres principaux	3	12,000			
		Id. de 1 ^{re} classe	18	10,000			
		Id. de 2 ^e classe	15	9,000	78,525	358,900	437,425
		Id. de 3 ^e classe	25	7,500			
		Traitements d'attente et de congé	»	»	10,000	20,000	30,000
		A REPORTER. . . . fr.			88,525	378,900	467,425
		A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	
11,746,830 »	1,367,722 »	5,035,095 »	18,149,647 »	18,680,864 »	»	531,217 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
1 (suite).		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	88,525	378,900	467,425
		Augmentations de traitement	3,850	20,200	24,050
		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	400	1,400	1,800
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme	1,200	2,400	3,600
		Indemnités de logement	1,000	1,375	2,375
		Indemnités de cherté de vivres	5,345	"	5,345
			100,320	404,275	504,595
2		Salaires et entretien du personnel noir en général : soldats, interprètes, gardiens, détenus et internés, etc. Frais de recrutement et de rapatriement. Traitements des chefs indigènes, et salaires des messagers attachés aux chefferies indigènes. Cadeaux aux chefs			
		I. — Budget général.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
a.		Administrations centrales à Boma, Stanleyville et Elisabethville :			
		1° Gouvernement et Vice-Gouvernement généraux	10,275	30,595	40,870 ⁽³⁾
		2° Secrétariat général	"	"	"
		3° Direction de la Justice et de l'Instruction publique	2,900	5,000	7,900
		4° Direction de l'Intérieur	"	"	"
		5° Direction des Finances	1 200	4,522	5,722
		6° Direction de l'Industrie et du Commerce	1,605	"	1,605
		7° Direction de l'Agriculture	1,080	1,000	2,080
		8° Direction de la Marine et des Travaux publics	"	"	"
		9° Direction de la Force publique	"	"	"
		10° Conservation des Titres fonciers	900	1,600	2,500
			17,960	42,717	60,677
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11.746,830 »	1.367,722 »	3.035,095 »	18.149,647 »	18 680,864 »	»	531 217 »	
3,807,032 »	669,675 »	1,322,325 »	3,799,032 »	6,807,406 ⁽¹⁾ »	»	1 008,374 »	(1) Non compris 385.830 fr. repris pour 245,930 fr à l'art 8 et pour 109,900 fr. à l'art. 35.
15 553,862 »	2,037,397 »	6,357,420 »	23,948 679 »	25 488,270 »	»	1,539,591 »	(2) Y compris les dépenses, pour le Secrétariat et les Directions de l'Intérieur de la Marine et des Travaux publics et de la Force publique.

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT . . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
2 (suite).					
	b.	Imprimerie de Boma	»	13,235	13,235
	c.	Service de la Force publique :			
		Solde et allocations diverses, entretien du personnel noir de la Force publique (à l'exception de la Compagnie auxiliaire des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs africains, dont les dépenses sont supportées par le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre)	290,940	1,459,060	1,750,000
	d.	Service de la marine et de l'hydrographie :			
		Salaires et entretien des artisans et travailleurs des équipages des bateaux, des travailleurs des dépôts de bois pour le chauffage des bateaux	25,000	405,000	430,000
	e.	Service d'entretien des télégraphes et téléphones, routes automobiles et autres moyens de transport :			
		1° Salaires et entretien du personnel noir des lignes télégraphiques et téléphoniques	900	89,100	90,000
		2° Personnel noir attaché aux services des transports par automobiles et à l'entretien de la route de l'Uelé et à l'exploitation du chemin de fer du Mayumbe	4,000	81,000	85,000
		5° Personnel noir affecté aux transports généraux : payeurs, courriers, convoyeurs, gardiens de gîtes d'étapes, conducteurs de chariots, porteurs et distributeurs de courriers, porteurs accompagnant les fonctionnaires et agents des services territoriaux et administratifs en voyage	305,000	600,000	905,000
			309,900	770,100	1,080,000
	f.	Service des douanes et des impôts :			
		Salaires et entretien des travailleurs des postes fiscaux	17,000	37,498	54,498
	g.	Service de l'agriculture :			
		Salaires et entretien des travailleurs noirs attachés aux travaux agricoles et aux constructions du service de l'agriculture	35,000	310,000	345,000
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
15,553,862 »	2,037,397 »	6,357,420 »	23,948,679 »	25,488,270 »	»	1,539,591 »	
15,553,862 »	2,037,397 »	6,357,420 »	23,948,679 »	25,488,270 »	»	1,539,591 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
2 (suite)		REPORT. . . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
h.	Service de la justice :				
	Salaires et entretien du personnel noir attaché à ce service	20,000	48,900	68,900	
i.	Service de l'industrie, du commerce et de l'immigration :				
	Salaires et entretien du personnel noir attaché à ce service	2,622	2,100	4,722	
		II. — Budget local.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
j.	Service territorial :				
	1° Traitements des chefs et sous-chefs indigènes. Salaires des messagers indigènes attachés aux chefferies	50,000	300,000	350,000	
	2° Salaires et entretien des noirs attachés au Service territorial et administratif	184,275	403,225	587,500	
	3° Frais de recrutement des miliciens et travailleurs; indemnités aux chefs, dots pour femmes de miliciens	2,500	10,000	12,500	
		236,775	713,225	950,000	
k.	Service de la police territoriale :				
	Soldes et allocations diverses des noirs faisant partie de la police territoriale.	220,000	180,000	400,000	
l.	Service de l'hygiène :				
	Salaires et entretien des infirmiers attachés aux hôpitaux, au lazaret de Bauana, aux pharmacies de Boma et Elisabethville; des infirmiers attachés aux léproseries, entretien des malades, des travailleurs attachés au service sanitaire du port de Bauana	15,000	57,300	72,300	
		À REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
15,533,862 »	2,037,397 »	6,357,420 »	23,948,679 »	25 488,270 »	»	1,539,591 »	
15,533,862 »	2,037,397 »	6 357,420 »	23,948.679 »	25,488,270 »	»	1,539,591 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
2 (suite).			REPORT. . . . fr.		
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	m.	Service des travaux publics :			
		Salaires et entretien du personnel noir attaché à ce service	60,000	120,000	180,000
	n.	Service des terres :			
		Salaires et entretien du personnel noir attaché à ce service	36,000	74,000	110,000
	o.	Service des maisons de détention ;			
		1° Salaires et entretien des gardiens	13,550	25,500	39,050
		2° Salaires des détenus de la classe d'amendement	350	1,500	1 850
		3° Entretien des détenus blancs	20,900	16,450	37,350
		4° Entretien des détenus noirs	67,100	134 350	201,450
			101 900	177,800	279,700
5		Matériel et mobilier en général des divers services repris au chapitre premier : Fournitures de bureaux; imprimés; frais de publication. Instruments de précision. Matériel et fournitures techniques des différents services. Matières d'entretien et de réparation. Matériaux divers. Location de bateaux et de bâtiments. Taxes maritimes. Frais de correspondances, de télégrammes, d'encaissement d'effets, etc. Bibliothèque. Menues dépenses, etc.			
			A REPORTER. . . . fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
15,553,862 »	2,037,397 »	6,337,420 »	23,948,679 »	25,488,270 »	»	1,539,591 »	
1.633,690 »	282,700 »	505,700 »	2,422,090 »	3,382,370 ⁽¹⁾ »	»	960,280 »	(1) Crédits prévus aux articles 3 et 4 de 1913, déduction faite de 103,630 francs repris à l'article 9 pour 73,630 francs et à l'article 36 pour 30,000 francs.
17,187,552 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370,769 »	28 870,640 »	»	2,499,871 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
3 (suite)		I. — Budget général.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Administrations centrales à Boma, Stanleyville et à Elisabethville :			
		1° Gouvernement et Vice-Gouvernement généraux	28,000	51,000	(1) 79,000
		2° Secrétariat général	»	»	»
		3° Direction de la Justice et de l'Instruction publique	3,200	4,400	7,600
		4° Direction de l'Intérieur	»	»	»
		5° Direction des Finances	4,500	12,000	16,500
		6° Direction de l'Industrie et du Commerce	7,600	6,000	13,600
		7° Direction de l'Agriculture	6,000	2,200	8,200
		8° Direction de la Marine et des Travaux publics	»	»	»
		9° Direction de la Force publique	»	»	»
		10° Conservation des Titres fonciers	4,000	1,400	5,400
			53,300	77,000	130,300
b.		Imprimerie de Boma et frais d'impression du <i>Journal officiel du Katanga</i> :			
		Fournitures diverses	20,000	27,750	47,750
c.		Service de la Force publique :			
		1° Armement : armes, munitions, balles, recharges, outillage, matières d'entretien et réparation des armes	38,800	156,200	195,000
		2° Habillement et équipement des hommes de la Force publique (insignes, chiffres et lettres à marquer, outillage et accessoires pour les ateliers, clairons, tambours, instruments de musique, partitions, réparation des instruments), matériel cycliste	104,200	200,800	305,000
		3° Registres et livrets pour la tenue du service; fournitures classiques pour les cours institués dans les camps	4,500	8,500	10,000
			144,500	365,500	510,000
d.		Service de la marine et de l'hydrographie :			
		1° Entretien des bateaux, combustibles, recharges, tôles, boiseries, toitures, matières d'entretien pour les bateaux, outillage et matières premières pour les ateliers de réparations; frais de réparations, outillage et matériel pour les dépôts de bois	3,000	187,000	190,000
		2° Achat sur place de matériaux et de matières d'entretien. Frais de mise en cale sèche, à Loanda, des steamers ayant à subir des réparations. Taxes maritimes diverses	4,500	36,000	37,500
		3° Redevance à la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains pour la location de trois vapeurs de 500 tonnes naviguant sur le Haut-Congo	»	172,500	172,500
		4° Mobilier, matériel d'éclairage, ustensiles de cuisine, services de table, drapeaux, pavillons, livres de bord, livrets, registres, imprimés, etc.	600	39,400	40 000
			5,100	434,900	440,000
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
17,187,532 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370,769 »	28,870,640 »	»	2,499,871 »	
17,187,532 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370,769 »	28,870,640 »	»	2,499,871 »	(1) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les Directions de l'Intérieur, de la Marine et les Travaux publics et de la Force publique.

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
5 (suite).		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie	TOTAL.
	<i>e.</i>	Service d'entretien des télégraphes et téléphones. Chemins de fer. Routes automobiles et autres moyens de transport :			
		1 ^o Appareils, rechanges, outillage et matières d'entretien pour télégraphes et téléphones.	1,000	11,000	12,000
		2 ^o Matériel et outillage pour ponts métalliques, rechanges pour automobiles et le matériel roulant du chemin de fer. Réparation des colis abîmés en cours de transport, achat de bâches, de matières, de rechanges pour le matériel de transport et bicyclettes, de harnachements, d'essence, huiles pour les autos, etc.	5,000	48,000	53,000
		3 ^o Entretien des lignes et bureaux télégraphiques et téléphoniques par la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga	55,000	»	55,000
			61,000	59,000	120,000
	<i>f.</i>	Service de la douane et des impôts :			
		1 ^o Uniformes pour préposés des douanes	1,000	2,890	3,890
		2 ^o Matériel et outillage des postes fiscaux.	2,000	2,000	4,000
		3 ^o Fournitures de bureau, instruments de précision, objets de campement. Impression du Recueil administratif	16,000	53,000	69,000
		4 ^o Fournitures pour la comptabilité générale.	3,700	3 800	7,500
		5 ^o Réserve	3,750	11,250	15,000
			26,450	72,640	99,090
	<i>g.</i>	Service de l'agriculture :			
		1 ^o Achat d'animaux et d'oiseaux de basse-cour	3 000	8,000	11,000
		2 ^o Instruments de chirurgie vétérinaire et de pansage, produits pharmaceutiques et antiseptiques, sel gemme, etc.	2,000	6,000	8,000
		3 ^o Matériel, outils, instruments aratoires, machines agricoles, harnachement et accessoires nécessaires pour l'entretien des plantations, la récolte, la préparation et l'utilisation des produits agricoles dans les centres de culture et d'élevage, achat de plantes, graines, matériel et produits pour collections botaniques et zootechniques, frais d'expertise et d'analyse de produits agricoles et d'éléments divers.	20 000	35,000	55,000
		4 ^o Matériaux nécessaires à l'entretien des habitations occupées par le personnel blanc et des installations et bâtiments agricoles. (Magasins, hangars, étables, écuries, bergeries, etc.)	14,000	10,000	24 000
		5 ^o Entretien des chemins et routes agricoles carrossables ou autres. Achat de vélos, autos, essence, huile, etc.	10,000	4 000	14 000
		6 ^o Mobilier, fourniture de bureau, publications agricoles, ouvrages et périodiques, instruments de précision, de dessin, de topographie, de météorologie, de photographie	5,000	48,000	53,000
		7 ^o Réserve	2,500	7,500	10,000
			56,500	118,500	175,000
	<i>h.</i>	Service de la justice :			
		Toges pour greffiers, écharpes pour magistrats, etc., bicyclettes et réparations, matériel dactyloscopique. Fournitures de bureau. Machines à écrire, matériel de campement, ustensiles de ménage; éclairage, etc.	18,000	25,500	43,500
			A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
17 187,552 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370,769 »	28,870,640 »	»	2,499,874 »	
17,187,552 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370,769 »	28,870,640 »	»	2,499,874 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
5 (suite)	i	Service de l'industrie, du commerce et de l'immigration :			
		1 ^o Matériel Frais d'impression et de publication, bicyclettes, matériel dactyloscopique, poids, mesures, étalons, outillage de laboratoire, achats d'échantillons	7,650	4,400	12,050
		2 ^o Livres, reliures, abonnements à des ouvrages, mobilier pour bibliothèques	11,500	44,500	56 000
			19,150	48,900	68,050
II. — Budget local.					
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
j.	k	Service territorial et service administratif :			
		1 ^o Mobilier, ameublement, objets de couchage, ustensiles de cuisine, de table; matériel d'éclairage, pétrole, etc. Tentes, objets de campement, cantines portatives, drapeaux, médailles pour travailleurs, etc. Chaînes, carcans, etc., pour punis disciplinaires. Écharpes pour commissaires de police	40,500	107,500	148,000
		2 ^o Fournitures pour l'application des décrets (médailles, livrets d'identité, poinçons, registres, marques). Registres imprimés, fournitures de bureau, instruments de précision pour les districts et pour le service, etc	10,000	40,000	50,000
			50,500	147,500	198,000
l.	l.	Service de la police territoriale :			
		1 ^o Armement : armes, munitions, buffleries, rechanges, outillage, matières d'entretien et de réparation d'armes	45,600	39,400	85,000
		2 ^o Habillement et équipement des hommes de la police territoriale (insignes, chiffres et lettres à marquer, outillage et accessoires pour les ateliers, clairons, tambours, instruments de musique, partitions, réparation des instruments)	89,400	75,600	165,000
		3 ^o Registres et livrets pour la tenue du service; fournitures classiques pour les cours institués dans les camps.	1,200	6,800	8,000
		136,200	121,800	258,000	
m.	l.	Service de l'hygiène :			
		1 ^o Produits chimiques et pharmaceutiques, vaccin, instruments de chirurgie, pansements et appareils	35,000	105,000	140 000
		2 ^o Caisses et troussees de chirurgie pour médecins, microscopes et accessoires de laboratoire, pharmacies portatives	4 000	15,000	19 000
		3 ^o Mobilier destiné aux hôpitaux, léproseries, etc., objets de couchage, de table, de cuisine; buanderies; habillements; couvertures, matériel et fournitures de bureau	2,000	4,500	6,500
		41,000	124,500	163,500	
		A REPORTER. . . . fr	41,000	124,500	163,500
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL. par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Kalanga.	Autres territoires de la Colonie.					
17,187,552 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370,769 »	28,870,640 »	»	2,499,871 »	
17,187,552 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370,769 »	28,870,640 »	»	2,499,871 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
3 (suite).		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	41,000	124,500	165,500
		4° Envoi de pétrole pour assainissement des stations	4,000	4,000	5,000
		5° Exécution des mesures sanitaires dans les ports	800	2,000	2 800
		6° Produits pharmaceutiques destinés aux institutions d'enseigne- ment existantes dans la Colonie	500	1,500	2,000
			43,300	132,000	175,300
	m.	Service des travaux publics :			
		1° Matériaux divers, matières d'entretien, outils et objets envoyés d'Europe pour l'usage, la mise en bon état des distributions d'eau, de l'éclairage, de la voirie, des égouts, des ateliers, des hangars, des magasins, usines, scieries, machines, outillage, chantiers, tramways, raccordement et voies ferrées, des cours d'eau avec leurs dépendances, des cimetières, des lazarets, des établissements sanitaires et hospitaliers, des établissements d'instruction, des prisons, des tribunaux, casernes, logements, pigeonniers, cures, chapelles, etc.	6,000	20,000	26,000
		2° Matériaux divers, etc., pour l'installation et l'entretien des camps et des postes, l'amélioration des habitations pour blancs et noirs, etc.	4,300	13,000	17,500
		3° Achat de matériaux sur place, frais d'entretien du raccordement du chemin de fer de Léopoldville à Kinshasa; entretien des voies de portage et des gîtes d'étape	3,500	8,000	11,500
		4° Outils, cercueils, croix funéraires, objets divers pour le service des inhumations	1,250	3,750	5,000
		5° Location de bâtiments	1,250	7,750	9,000
			16,500	52,500	69,000
	n.	Service des terres	17,500	14,800	32,300
	o.	Service de l'état civil et des successions :			
		1° Caisses de successions et autres emballages	200	1,000	1,200
		2° Fournitures de bureau, frais de timbre pour copies d'actes de décès et divers.	2,100	4,800	6,900
			2,300	5,800	8,100
	p.	Service des maisons de détention :			
		1° Outils, menottes, chaînes, cadenas, carcans, ustensiles de ménage, fournitures de bureau, etc.	12,000	11,000	23,000
		2° Habillement et équipement des gardiens	1,250	2,000	3,250
		3° Habillement des détenus noirs et blancs.	3,150	18,300	21,450
			16,400	31,300	47,700
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
17,187,552 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370,769 »	28,870,640 »	»	2,499,871 »	
17,187,552 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370,769 »	28,870,640 »	»	2,499,871 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		Frais de voyage du personnel des différents services de la Colonie repris sous le chapitre I ^{er} .			
		I. -- Budget général.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
a.		Administrations centrales à Boma, Stanleyville et Elisabethville :			
		1° Gouvernement et Vice-Gouvernements généraux	8,000	12,000	(²) 20,000
		2° Secrétariat général	»	»	»
		5° Direction de la Justice et de l'Instruction publique	13,800	15,000	28,800
		4° Direction de l'Intérieur	»	»	»
		5° Direction des Finances	20,200	22,825	43,025
		6° Direction de l'Industrie et du Commerce	10,000	7,000	17,000
		7° Direction de l'Agriculture	10,200	5,000	15,200
		8° Direction de la Marine et des Travaux publics	»	»	»
		9° Direction de la Force publique	»	»	»
		10° Conservation des Titres fonciers	10,400	11,040	21,440
			72,600	72,865	145,465
b.		Imprimerie de Boma	»	3,000	3,000
c.		Service de la Force publique	54,000	179,400	233,400
d.		Service de la marine et de l'hydrographie	4,000	121,000	125,000
e.		Service d'entretien des télégraphes et téléphones, chemins de fer, routes automobiles et autres moyens de transport	2,700	32,300	35,000
f.		Service de la douane et des impôts	85,250	123,035	208,285
g.		Service de l'agriculture (y compris les indemnités de voyage et de sejour au personnel chargé d'acheter, d'expertiser ou de surveiller l'expédition de plantes, graines, animaux, matériel agricole destinés aux stations	35,100	52,500	87,600
h.		Service de la justice	71,000	79,900	150,900
i.		Service de l'industrie, du commerce et de l'immigration	29,900	15,000	44,900
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
17,187,552 »	2,320,097 »	6,863,120 »	26,370 769 »	28,870,640 »	»	2,499,871 »	
31,033,550 »	168,200 »	334,240 »	1,738,990 »	2,109,390 ⁽¹⁾ »	»	373,400 »	(1) Non compris 107,974 fr. repris à l'article 13 pour 73,174 francs, et à l'article 39 pour 34,800 francs.
18.221,102 »	2,488,297 »	7,397,360 »	28,106,759 »	30,980,030 »	»	2,873,271 »	(2) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les directions de l'Intérieur, de la Marine et des Travaux publics et de la Force publique...

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		II. — Budget local.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	j.	Service territorial et service administratif.	100,000	400,000	500,000
	k.	Service de la police territoriale.	40,000	70,000	110,000
	l.	Service de l'hygiène.	4,000	12,000	16,000
	m.	Service des travaux publics.	»	25,000	25,000
	n.	Service des terres	24,200	27,240	51,440
	o.	Service des maisons de détention (Le personnel de ce service est rattaché au service de la justice.)	»	»	»
		I. — Budget général.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	a.	Administrations centrales à Boma, Stanleyville et à Elisabethville :			
		1° Gouvernement et Vice-Gouvernements généraux :			
		Fret	1,000	2,000	(²) 3,000
		Transports	10,000	4,000	(²) 14,000
		2° Secrétariat général	»	»	»
		A REPORTER. . . . fr.	11,000	6,000	17,000
			A REPORTER. . . . fr.		

4
(suite).

5

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,221,102 »	2,488,297 »	7,397,360 »	28,106,759 »	30,980,030 »	»	2,873,271 »	
574,525 »	87,500 »	179,400 »	838,425 »	1,099,502 ⁽¹⁾ »	»	261,077 »	(1) Non compris 41,214 fr. figurant à l'article 14 pour 23,664 fr. et à l'article 38 pour 17,550 fr.
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	(2) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les directions de l'Intérieur, de la Marine et des Travaux publics et de la Force publique.

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
5 (suite).			REPORT. . . . fr.		
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	11,000	6,000	17,000
		5° Direction de la Justice et de l'Instruction publique :			
		Fret et Transports.	640	1,030	1,670
		4° Direction de l'Intérieur	»	»	»
		5° Direction des Finances :			
		Fret	480	520	970
		Transports	4,000	3,000	7,000
		6° Direction de l'Industrie et du Commerce :			
		Fret et Transports.	760	600	1,360
		7° Direction de l'Agriculture	1,850	640	2,490
		8° Direction de la Marine et des Travaux publics	»	»	»
		9° Direction de la Force publique	»	»	»
		10° Conservation des Titres fonciers :			
		Fret	60	40	100
		Transports	900	»	900
			19,660	11,830	31,490
	b.	Imprimerie de Boma	»	1,500	1,500
	c.	Service de la Force publique :			
		1° Fret	5,600	46,400	52,000
		2° Transports	19,200	108,800	128,000
			24,800	155,200	180,000
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
3 (suite).		<i>d.</i> Service de la marine et de l'hydrographie :			
		1 ^o Fret	»	68,000	68,000
		2 ^o Transports	1,800	68,200	70,000
		3 ^o Frais à payer du chef des transports de Léopoldville-gare à Léopoldville-quai des marchandises appartenant à des tiers et facturées à la Colonie. (Ces frais sont récupérés au Budget des Voies et Moyens, art 13.)	o	6,000	6,000
			1,800	142,200	144,000
		<i>e.</i> Service d'entretien des télégraphes, téléphones, chemins de fer, routes automobiles et autres moyens de transport :			
		1 ^o Fret	1,200	18,800	20,000
		2 ^o Transports	3,500	56,300	60,000
			4,700	75,300	80,000
		<i>f.</i> Service de la douane et des impôts :			
		1 ^o Fret	7,200	2,880	10,080
		2 ^o Transports	40,000	31,200	41,200
			47,200	34,080	51,280
<i>g.</i> Service de l'agriculture :					
Fret et transports	34,200	35,850	70,050		
		A REPORTER. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.		
5 (suite).		REPORT. . . fr		
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.
h.	Service de la justice :			
	Fret et Transports	3,600	5,400	9,000
i.	Service de l'industrie, du commerce et de l'immigration :			
	Fret et Transports	2,765	1,440	4,205
II. — Budget local.				
DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	
j.	Service territorial et service administratif :			
	1° Fret	8,000	17,000	25,000
	2° Transports	22,500	82,500	105,000
		30,500	99,500	130,000
k.	Service de la police territoriale :			
	1° Fret	4,800	5,200	10,000
	2° Transports	33,200	36,800	70,000
		38,000	42,000	80,000
A REPORTER. . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1944.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.		
5 (suite).		REPORT. . . . fr.		
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.
l.	Service de Hygiène :			
	1° Fret	2,000	5,000	7,000
	2° Transports	3,000	6,350	9,350
		5,000	11,350	16,350
m.	Service des travaux publics :			
	1° Fret	2,000	4,000	6,000
	2° Transports	3,000	6,000	9,000
		5,000	10,000	15,000
n.	Service des terres :			
	1° Fret	250	250	500
	2° Transports	4,500	5,000	9,500
		4,750	5,250	10,000
o.	Service de l'état civil et des successions :			
	Fret et transports	950	1,150	2,100
p.	Service des maisons de détention :			
	Fret et transports	3,300	10,150	13,450
		A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
6		Droits d'entrée et de transit			
I. — Budget général.					
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
a.		Administrations centrales à Boma, Stanleyville et à Elisabethville :			
		1° Gouvernement et Vice-Gouvernements généraux	3,000	5,400	8,400 ⁽²⁾
		2° Secrétariat général	»	»	»
		3° Direction de la Justice et de l'Instruction publique	410	610	1,020
		4° Direction de l'Intérieur	»	»	»
		5° Direction des Finances	600	1,600	2,200
		6° Direction de l'Industrie et du Commerce	760	600	1,360
		7° Direction de l'Agriculture	520	160	680
		8° Direction de la Marine et des Travaux publics	»	»	»
		9° Direction de la Force publique	»	»	»
		10° Conservation des Titres fonciers	450	150	600
			5,740	8,520	14,260
b.		Imprimerie de Boma	»	3,250	3,250
c.		Service de la Force publique	14,300	35,700	50,000
d.		Service de la marine et de l'hydrographie	475	26,525	27,000
e.		Service d'entretien des télégraphes et téléphones, chemins de fer, routes automobiles et autres moyens de transport	1,500	6,500	8,000
f.		Service de la douane et des impôts	2,200	7,300	9,500
g.		Service de l'agriculture	5,550	13,250	18,800
			A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,792,627 »	2,575,797 »	7,576,760 »	28,945,184 »	32,079,532 »	»	3,134,348 »	
138,595 »	36,750 »	71,865 »	247,210 »	320,413 » ⁽¹⁾	»	73,203 »	(1) Non compris 18,380 fr. repris à l'article 13 pour 11,360 fr. et à l'article 39 pour 7,020 fr.
18,931,222 »	2,612,547 »	7,648,625 »	29,192,394 »	32,399,945 »	»	3,207,551 »	(2) Y compris les dépenses pour le secrétariat et les directions de l'Intérieur, de la Marine et des Travaux publics et de la Force publique.

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr			
6 (suite).		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		h. Service de la Justice	2,400	3,180	5,580
		i. Service de l'Industrie, du Commerce et de l'Immigration	1,265	940	2,205
II. — Budget local.					
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
j.		Service territorial et service administratif	43,000	32,000	45,000
k.		Service de la police territoriale	43,500	11,500	25,000
l.		Service de l'hygiène	6,000	16,065	22,065
m.		Service des travaux publics	500	4,500	5,000
n.		Service des terres	1,600	1,400	3,000
o.		Service de l'état civil et successions	150	350	500
p.		Service des maisons de détention	2,000	6,050	8,050
TOTAL DU CHAPITRE I fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,931,222 »	2,612,547 »	7,648,625 »	29,192,394 »	32,399,945 »	»	3,207,551 »	
18,931,222 »	2,612,547 »	7,648,625 »	29,192,394 »	32,399,945 »	»	3 207,551 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.																																																																												
		CHAPITRE II.																																																																												
		Postes, Télégraphes, Téléphones, Radiotélégraphie : Exploitation.																																																																												
7		Traitements et indemnités du personnel des bureaux de poste et télégraphiques. (Le service est fait en partie par les agents de l'administration de l'intérieur et des Finances)																																																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">GRADES.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Katanga.</th> <th style="width: 10%;">Autres territoires de la Colonie.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôleurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> <td rowspan="9" style="vertical-align: middle;">186,400</td> <td rowspan="9" style="vertical-align: middle;">335,400</td> <td rowspan="9" style="vertical-align: middle;">521,800</td> </tr> <tr> <td>Contrôleurs suppléants</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">11,000</td> </tr> <tr> <td>Percepteurs de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">11,000</td> </tr> <tr> <td>Percepteurs de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">10,000</td> </tr> <tr> <td>Percepteurs suppléants de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: right;">9,000</td> </tr> <tr> <td>Percepteurs suppléants de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">16</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> </tr> <tr> <td>Commis-chef</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">6,500</td> </tr> <tr> <td>Commis de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Agents noirs</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Opérateurs pour les essais de télégraphie sans fil</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">48,000</td> <td style="text-align: right;">48,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> <td style="text-align: right;">3,600</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Indemnités de logement</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Indemnités pour cherté de vivres</td> <td style="text-align: right;">15,330</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">15,330</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">205,630</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">388,500</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">594,130</td> </tr> </tbody> </table>					GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	Contrôleurs	2	12,000	186,400	335,400	521,800	Contrôleurs suppléants	2	11,000	Percepteurs de 1 ^{re} classe	4	11,000	Percepteurs de 2 ^e classe	10	10,000	Percepteurs suppléants de 1 ^{re} classe	12	9,000	Percepteurs suppléants de 2 ^e classe	16	7,500	Commis-chef	1	7,500	Commis de 1 ^{re} classe	7	6,500	Commis de 2 ^e classe	5	6,000	Agents noirs	18	»				Opérateurs pour les essais de télégraphie sans fil			»	48,000	48,000	Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme			2,400	3,600	6,000	Indemnités de logement			1,500	1,500	3,000	Indemnités pour cherté de vivres			15,330	»	15,330				205,630	388,500	594,130
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.																																																																									
Contrôleurs	2	12,000	186,400	335,400	521,800																																																																									
Contrôleurs suppléants	2	11,000																																																																												
Percepteurs de 1 ^{re} classe	4	11,000																																																																												
Percepteurs de 2 ^e classe	10	10,000																																																																												
Percepteurs suppléants de 1 ^{re} classe	12	9,000																																																																												
Percepteurs suppléants de 2 ^e classe	16	7,500																																																																												
Commis-chef	1	7,500																																																																												
Commis de 1 ^{re} classe	7	6,500																																																																												
Commis de 2 ^e classe	5	6,000																																																																												
Agents noirs	18	»																																																																												
Opérateurs pour les essais de télégraphie sans fil			»	48,000	48,000																																																																									
Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme			2,400	3,600	6,000																																																																									
Indemnités de logement			1,500	1,500	3,000																																																																									
Indemnités pour cherté de vivres			15,330	»	15,330																																																																									
			205,630	388,500	594,130																																																																									
8		Salaires et entretien du personnel noir																																																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 65%;">DÉSIGNATION.</th> <th style="width: 10%;">Katanga.</th> <th style="width: 10%;">Autres territoires de la Colonie.</th> <th style="width: 15%;">TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salaires et entretien du personnel noir attaché aux bureaux des postes et télégraphes, y compris celui affecté exclusivement au service postal.</td> <td style="text-align: right;">8,590</td> <td style="text-align: right;">18,500</td> <td style="text-align: right;">27,090</td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matériel de bureau, mobilier, fournitures de bureau, menues dépenses</td> <td style="text-align: right;">20,430</td> <td style="text-align: right;">44,620</td> <td style="text-align: right;">65,050</td> </tr> </tbody> </table>					DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	Salaires et entretien du personnel noir attaché aux bureaux des postes et télégraphes, y compris celui affecté exclusivement au service postal.	8,590	18,500	27,090	Matériel				Matériel de bureau, mobilier, fournitures de bureau, menues dépenses	20,430	44,620	65,050																																																								
DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.																																																																											
Salaires et entretien du personnel noir attaché aux bureaux des postes et télégraphes, y compris celui affecté exclusivement au service postal.	8,590	18,500	27,090																																																																											
Matériel																																																																														
Matériel de bureau, mobilier, fournitures de bureau, menues dépenses	20,430	44,620	65,050																																																																											
9																																																																														
		A REPORTER. . . fr.																																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
594,130 »	»	»	594,130 »	528,075 ⁽¹⁾ »	66,055 »	»	(1) Crédit alloué en 1913 à l'article 1 ^{er} , littéra g.
27,090 »	»	»	27,090 »	245,930 ⁽²⁾ »	»	218,840 »	(2) Crédit inscrit en 1913 à l'article 2, littéra h.
65,050 »	»	»	65,050 »	73,650 ⁽³⁾ »	»	8,600 »	(3) Crédit inscrit en 1913 à l'article 3, littéra g.
686,270 »	»	»	686,270 »	847,655 »	66,055 »	227,440 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
10		Frais de transmission de télégrammes du Congo belge et de communications téléphoniques et radiotélégraphiques. Impression de valeurs postales. Frais de transit de correspondances postales et télégraphiques et paiement d'indemnités pour la perte de colis postaux et d'envois recommandés			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	a.	Frais de transmission de télégrammes, Communications téléphoniques et radiotélégraphiques.	475,000	495,500	370,500
	b.	Réimpression de valeurs postales	5,840	11,200	17,040
	c.	Frais de transit	2,500	1,300	3,800
	d.	Indemnités pour pertes d'envois recommandés et de colis postaux	2,500	750	1,000
			183,590	208,750	392,340
11		Service des mandats-poste (<i>crédit non limitatif</i>).			
		Commissions dues aux offices de la Belgique et de la Rhodésie du Sud du chef de règlement des comptes des mandats internationaux émis par la Colonie	4,450	9,175	13,625
12		Frais d'entretien et d'exploitation des stations de télégraphie sans fil.	124,500	425,000	549,500
13		Frais de voyage du personnel	30,700	21,700	52,400
14		Fret et transports.	5,293	17,012	22,305
15		Droits d'entrée et de transit.	2,152	5,174	7,326
		TOTAL CHAPITRE DU II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
686,270 »	»	»	686,270 »	847,655 »	66,055 »	227,440 »	
392,340 »	»	»	392,340 »	234,500 » (¹)	157,840 »	»	(¹) Art. 41 du budget de 1913.
13,625 »	»	»	13,625 »	11,950 » (²)	1,675 »	»	(²) Art. 42 du budget de 1913.
549,500 »	»	»	549,500 »	469,500 » (³)	80,000 »	»	(³) Art. 45 du budget de 1913.
52,400 »	»	»	52,400 »	73,174 » (⁴)	»	20,774 »	(⁴) Crédit inscrit en 1913 à l'article 3, litt. h.
22,305 »	»	»	22,305 »	23,664 » (⁵)	»	1,359 »	(⁵) Crédit inscrit en 1913 à l'article 6, litt. h.
7,326 »	»	»	7,326 »	11,360 » (⁶)	»	4,034 »	(⁶) Crédit inscrit en 1913 à l'article 7, litt. h.
1,723,766 »	»	»	1 723,766 »	1,671,803 »	305,570 »	253,607 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		CHAPITRE III.			
		Établissements hospitaliers du Gouvernement pourvus de l'assistance religieuse.			
16		Allocations aux religieuses. Frais d'entretien des malades Salaires et entretien du personnel noir			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	a.	Allocations aux religieuses	42,000	12,600	54,600
	b.	Frais d'équipement des infirmières	2,400	»	2,400
	c.	Redevances à payer aux missions pour l'entretien des malades européens à Banana, Homa et Léopoldville	»	69,900	69,900
	d.	Frais d'entretien des malades hospitalisés à Elisabethville par la Colonie	18,300	»	18,300
	e.	Salaires et entretien du personnel noir	5,000	3,500	8,500
			67,700	86,000	153,700
17		Matériel, mobilier, instruments de chirurgie, médicaments, vins, eaux minérales, etc.			
			5,000	25,000	30,000
18		Frais de voyage des religieuses se rendant au Congo ou en revenant.			
			3,500	2,000	5,500
19		Fret et transports			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	a.	Fret de mer et frais accessoires en Europe sur les marchandises desti- nées aux divers services de ce chapitre.	»	2,000	2,000
	b.	Transport des marchandises destinées à l'établissement de Léopoldville.	»	2,000	2,000
	c.	Transport des marchandises destinées à l'établissement d'Elisabethville.	15,000	»	15,000
			15,000	4,000	19,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
»	67,700 »	86,000 »	153,700 »	220,500 »	»	66,800 »	
»	5,000 »	25,000 »	30,000 »	43,000 »	»	13,000 »	
»	3,500 »	2,000 »	5,500 »	6,000 »	»	500 »	
»	15,000 »	4,000 »	19,000 »	20,000 »	»	1,000 »	
»	91,200 »	117,000 »	208,200 »	289,500 »	»	81,300 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
20		Droits d'entrée			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Droits d'entrée afférents aux marchandises dont il est question au présent chapitre	1,750	4,500	6,250
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.			
		CHAPITRE IV.			
		Mines.			
21		Traitements et indemnités du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel			
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
	a.	Directeur	1	illimité.	
		Sous-directeur	2	25,000	
		Agents techniques	3	16,000	
		Ingénieurs	7	12,000	
		Médecin	1	12,000	
		Agents d'administration de 1 ^{re} classe	2	11,000	
		Agent d'administration de 5 ^e classe	1	9,000	
		Mécanicien de 1 ^{re} classe	1	9,000	536,000
		Conducteurs de travaux	5	8,000	
		Commis-chef	1	7,500	
		Surveillants de travaux	5	7,00	
		Éleveurs-cultivateurs	3	7,000	
		Commis de 1 ^{re} classe	2	6,500	
		Forgerons	2	6,500	
		Charpentiers	5	6,500	
		Personnel de réserve	»	15,000	
	b.	Frais de recrutement et d'enseignement professionnel			10,000
	c.	Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme			5,500
	d.	Indemnités de logement			1,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
»	91,200 »	117,000 »	208,200 »	289,500 »	»	81,300 »	
»	1,750 »	4,500 »	6,250 »	8,500 »	»	2,250 »	
»	92,950 »	121,500 »	214,450 »	298,000 »	»	83,550 »	
552,500 »	»	»	552,500 »	552,500 »	»	»	
552,500 »	»	»	552,500 »	552,500 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
22		Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement.
23		Imprimés, registres et fournitures de bureau. Frais de courriers et de correspondance.
24		Outillage, matériel et divers Outillage d'exploitation minière, de charpenterie, de forge; instruments de précision; armement pour la défense personnelle des agents et pour la défense des chantiers. Frais d'analyses et divers. Mobilier général, objets de campement, de couchage, d'éclairage, de lingerie et de cuisine; médicaments. Matériel agricole et semences pour les exploitations minières et salifères. Médicaments nécessaires au personnel travaillant dans les exploitations minières de Nebula et de la Moto.
25		Frais de voyage du personnel d'Afrique
26		Fret et transports Transport en Afrique des imprimés, registres, fournitures de bureau, outillage, matériel et divers. Transport en Afrique de l'or provenant des mines de Kilo et de la Moto. Fret de mer et frais accessoires en Europe sur les marchandises du présent chapitre et fret sur l'or envoyé des exploitations précitées. Indemnités aux convoyeurs d'or.
27		Droits d'entrée Droits d'entrée afférents aux marchandises dont il est question au présent chapitre.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
352,500 »	»	»	352,500 »	352,500 »	»	»	
789,300 »	»	»	789,300 »	789,300 »	»	»	
8,535 »	»	»	8,535 »	8,535 »	»	»	
129,000 »	»	»	129,000 »	129,000 »	»	»	
136,500 »	»	»	136,500 »	136,500 »	»	»	
195,220 »	»	»	195,220 »	195,220 »	»	»	
23,940 »	»	»	23,940 »	23,940 »	»	»	
1,834,995 »	»	»	1,834,995 »	1,834,995 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.																								
CHAPITRE V.																										
Impôt indigène.																										
28		Matériel divers																								
	a.	Achats d'acquets métalliques, de coffres-forts et de matériel nécessaire pour la percep- tion de l'impôt indigène 105,000 »																								
	b.	Mobilier général, objets de campement, de couchage, d'éclairage, de lingerie et de cuisine pour contrôleurs de l'impôt indigène. 15,000 »																								
	c.	Fournitures de bureau, imprimés, registres, quittances et timbres d'acquit. Frais de publication et de correspondance. 16,335 »																								
	d.	Frais d'emballage des marchandises figurant au présent chapitre 40,000 »																								
		<u>146,335 »</u>																								
29		Fret et transports																								
		Fret de mer et frais accessoires en Europe sur les marchandises figurant au présent chapitre. Transport, en Afrique, de ces articles.																								
30		Droits d'entrée																								
		Droits d'entrée sur les marchandises figurant au présent chapitre.																								
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																										
CHAPITRE VI.																										
Exécution du décret sur la chasse.																										
31		Indemnités et frais d'envoi d'ivoire provenant d'éléphants trouvés morts ou tués en cas de légitime défense par les indigènes ou non-indigènes																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">DÉSIGNATION.</th> <th style="width: 15%;">Katanga.</th> <th style="width: 15%;">Autres territoires de la Colonie.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> <td style="text-align: right;">72,500</td> <td style="text-align: right;">75,000</td> </tr> <tr> <td>b. Marques, emballages</td> <td style="text-align: right;">250</td> <td style="text-align: right;">2,250</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> </tr> <tr> <td>c. Fret et transports</td> <td style="text-align: right;">1,000</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> <td style="text-align: right;">31,000</td> </tr> <tr> <td>d. Taxe de sortie</td> <td style="text-align: right;">1,250</td> <td style="text-align: right;">38,750</td> <td style="text-align: right;">40,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>5,000</u></td> <td style="text-align: right;"><u>143,500</u></td> <td style="text-align: right;"><u>148,500</u></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	a. Indemnités	2,500	72,500	75,000	b. Marques, emballages	250	2,250	2,500	c. Fret et transports	1,000	30,000	31,000	d. Taxe de sortie	1,250	38,750	40,000		<u>5,000</u>	<u>143,500</u>	<u>148,500</u>
DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.																							
a. Indemnités	2,500	72,500	75,000																							
b. Marques, emballages	250	2,250	2,500																							
c. Fret et transports	1,000	30,000	31,000																							
d. Taxe de sortie	1,250	38,750	40,000																							
	<u>5,000</u>	<u>143,500</u>	<u>148,500</u>																							
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																										
CHAPITRE VII.																										
Fabrication de monnaies. — Envois de numéraire.																										
32		Fabrication de monnaies. Envois de numéraire (crédit non limitatif)																								
		Frais divers, commissions de banque, etc., sur envois de numéraire et sur transferts de fonds.																								
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
146,355 »	»	»	146,355 »	174,270 ⁽¹⁾ »	»	27,915 »	(1) Chiffre de 1913 201,770 à déduire 27,500 francs compris dans les 98,500 francs figurant à l'article 31. 27,500 <u>174,270</u>
52,756 »	»	»	52,756 »	100,000 ⁽²⁾ »	»	47,244 »	(2) Chiffre de 1913 131,000 à déduire 31,000 francs compris dans les 98,500 francs figurant à l'article 31. 31,000 <u>100,000</u>
20,000 »	»	»	20,000 »	89,212 ⁽³⁾ »	»	69,212 »	(3) Chiffre de 1913 129,212 à déduire 40,000 francs compris dans les 98,500 francs figurant à l'article 31. 40,000 <u>89,212</u>
219,111 »	»	»	219,111 »	363,482 »	»	144,371 »	(4) Crédit comprenant : 27,500 francs déduits de l'art 28 ci-dessus. 31,000 francs déduits de l'art 29 ci-dessus. 40,000 francs déduits de l'art. 30 ci-dessus. <u>98,500 francs déduits du chapitre ci-dessus.</u>
148,500 »	»	»	148,500 »	98,500 ⁽⁴⁾ »	50,000 »	»	
148,500 »	»	»	148,500 »	98,500 »	50,000 »	»	
150,000 »	»	»	150,000 »	150,000 »	»	»	
150,000 »	»	»	150,000 »	150,000 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
Cultes.		
55		Subsides aux missionnaires et divers
	a.	Subsides aux Missions de Scheut fr. 110,000 »
		Id. aux Pères-Blancs 60,000 »
		Id. aux Jésuites 40,000 »
		Id. aux Prémontrés 65,000 »
		Id. aux prêtres du Sacré-Cœur 65,000 »
		Id. aux Rédemptoristes 30,000 »
		Id. aux Trappistes 55,000 »
		Id. aux Franciscaines 35,000 »
		Id. aux prêtres de Mill-Hill. 30,000 »
		Id. aux Sœurs de Notre-Dame. 35,000 »
		Id. aux Sœurs du Sacré-Cœur de Marie 20,000 »
		Id. aux Pères du Saint-Esprit. 20,000 »
		Id. aux Sœurs de la Charité 12,000 »
		Id. à la Baptist Missionary Society 2,500 »
		Id. aux Bénédictins 25,000 »
		Id. aux Capucins 50,000 »
		Id. aux Dominicains 50,000 »
		Id. aux Filles de la Croix 15,000 »
		Id. à l'œuvre du vêtement. 2,000 »
		721, »
	b.	Traitement et indemnité de nourriture de quatre curés au Katanga 28,360 »
	c.	Frais de voyage et d'équipement de trois desservants de cures 9,000 »
	d.	Imprévis 25,000 »
		783, 60 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
783,860 »	»	»	783,860 »	762,900 »	20,960 »	»	
783,860 »	»	»	783,860 »	762,900 »	20,960 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.																																
CHAPITRE IX.																																		
Instruction publique.																																		
34		Traitements et indemnités du personnel blanc																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">DÉSIGNATION.</th> <th style="width: 15%;">Katanga.</th> <th style="width: 15%;">Autres territoires de la Colonie.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Traitements des professeurs et instituteurs attachés aux établissements d'instruction</td> <td style="text-align: right;">17,000</td> <td style="text-align: right;">25,000</td> <td style="text-align: right;">42,000</td> </tr> <tr> <td>b. Allocations aux religieux chargés de donner les cours dans les écoles</td> <td style="text-align: right;">17,500</td> <td style="text-align: right;">35,000</td> <td style="text-align: right;">52,500</td> </tr> <tr> <td>c. Indemnité à un professeur marié</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">300</td> <td style="text-align: right;">300</td> </tr> <tr> <td>d. Indemnités au personnel</td> <td style="text-align: right;">3,750</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td style="text-align: right;">11,750</td> </tr> <tr> <td>e. Équipement du personnel</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> <td style="text-align: right;">3,750</td> <td style="text-align: right;">6,750</td> </tr> <tr> <td>f. Indemnités de nourriture</td> <td style="text-align: right;">84,150</td> <td style="text-align: right;">148,000</td> <td style="text-align: right;">232,150</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">125,400</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">220,050</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">345,450</td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	a. Traitements des professeurs et instituteurs attachés aux établissements d'instruction	17,000	25,000	42,000	b. Allocations aux religieux chargés de donner les cours dans les écoles	17,500	35,000	52,500	c. Indemnité à un professeur marié	»	300	300	d. Indemnités au personnel	3,750	8,000	11,750	e. Équipement du personnel	3,000	3,750	6,750	f. Indemnités de nourriture	84,150	148,000	232,150		125,400	220,050	345,450
DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.																															
a. Traitements des professeurs et instituteurs attachés aux établissements d'instruction	17,000	25,000	42,000																															
b. Allocations aux religieux chargés de donner les cours dans les écoles	17,500	35,000	52,500																															
c. Indemnité à un professeur marié	»	300	300																															
d. Indemnités au personnel	3,750	8,000	11,750																															
e. Équipement du personnel	3,000	3,750	6,750																															
f. Indemnités de nourriture	84,150	148,000	232,150																															
	125,400	220,050	345,450																															
55		Traitements et entretien du personnel noir. Indemnités aux élèves. Allocations et entretien																																
		Traitements et entretien des instituteurs noirs chargés de donner les cours dans les écoles et rémunération des élèves des écoles professionnelles; allocations et entretien des élèves																																
		23,000	84,000	107,000																														
56		Matériel scolaire :																																
		Matériel scolaire et fournitures diverses y relatives																																
		15,000	40,000	55,000																														
57		Subsides aux écoles agréées et autres établissements d'instruction																																
		12,000	19,000	31,000																														
38		Frais de voyage du personnel d'Afrique																																
		16,200	14,500	30,700																														
59		Fret et transports																																
		3,000	12,500	15,500																														
40		Droits d'entrée et de transit																																
		1,800	7,300	9,100																														
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.																																		
CHAPITRE X.																																		
Bienfaisance.																																		
41		Bienfaisance publique au Congo																																
TOTAL DU CHAPITRE X fr.																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
»	125,400 »	220,050 »	345,450 »	345,850 ⁽¹⁾ »	»	400 »	(1) Crédit alloué en 1913 aux articles 25 et 26.
»	23,000 »	84,000 »	107,000 »	109,900 ⁽²⁾ »	»	2,900 »	(2) Art. 2 de 1913, litt. q.
»	15,000 »	40,000 »	55,000 »	30 000 ⁽³⁾ »	25,000 »	»	(3) Art. 5 de 1913, litt. q.
»	12,000 »	19,000 »	31,000 »	31,000 ⁽⁴⁾ »	»	»	(4) Art. 27 de 1913.
»	16,200 »	14,500 »	30,700 »	34,800 ⁽⁵⁾ »	»	4,100 »	(5) Art. 5 de 1913, litt. q.
»	3,000 »	12,500 »	15,500 »	17,550 ⁽⁶⁾ »	»	2,050 »	(6) Art. 6 de 1913, litt. r.
»	1,800 »	7,300 »	9,100 »	7,020 ⁽⁷⁾ »	2,080 »	»	(7) Art. 7 de 1913, litt. r.
»	196,400 »	397,350 »	593,750 »	576,120 »	27,050 »	9,450 »	
AUGMENTATION. . . fr.					17,630 »		
»	5,000 »	5,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		CHAPITRE XI.			
		Musée de Tervueren.			
42		Traitements et indemnités du personnel			
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.
		Directeur	1	7,750	
		Chefs de section	2	3,750	
		Attachés	5	2,500 à 4,500	
		Employés	3	1,500 à 2,600	
		Chimiste	1	2,500	
		Dessinateur photographe	1	1,800	
		Opérateur photographe	1	1,400	
		Préparateurs	5	1,500 à 2,000	
		Surveillant en chef	1	1,750	95,100 »
		Surveillants	11	1,200 à 1,600	
		Concierge	1	1,700	
		Gardiens de collections	7	1,200 à 1,600	
		Garçon de laboratoire	1	1,400	
		Veilleur de nuit	1	1,500	
		Gardiennne de vestiaire	1	920	
		Nettoyeuses	4	720 à 1,200	
		Augmentations de traitement. Indemnités pour travaux scientifiques extraordinaires, frais de représentation, du logement aux membres du personnel scientifique, non logés au Musée, au secrétaire de la Commission de surveillance. Honoraires du médecin agréé. Traitement d'attente des agents en disponibilité. Secours. Divers			17,375 »
					112,475 »
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
112,475 »	»	»	112,475 »	104,880 »	7,595 »	»	
112,475 »	»	»	112,475 »	104,880 »	7,595 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	REPORT. . . . fr.
45		Frais de route et de séjour et jetons de présence des membres de la Commission de surveillance, de la Commission de géologie, du personnel et des savants appelés au Musée. Missions à l'étranger.	
	a.	Jetons de présence, frais de route et de séjour de la Commission de surveillance	2,500 »
	b.	Jetons de présence, frais de route et de séjour de la Commission de géologie	2,000 »
	c.	Frais de route et de séjour du personnel du Musée et des savants appelés au Musée. Missions à l'étranger	2,500 »
			<hr/> 7,000 » <hr/>
44		Matériel. Entretien des locaux et des collections. Éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Photographie. Laboratoires. Études. Bibliothèque. Annales. Publications. Divers	
	a.	Entretien des locaux et du mobilier, matériel de nettoyage et d'entretien, produits à ce destinés	53,000 »
	b.	Matériel et fournitures de bureau. Impressions, registres, papiers, fiches, imprimés. Dessins, etc.	2,000 »
	c.	Collections. Préparations. Matériel et accessoires. Échantillonnage, montage, piquage, empaillage. Entretien et conservation des collections, outillage, verreries, récipients, emballage, caisses, produits, laboratoire de photographie, service photographique, plaques, papiers, matériel pour l'exhibition des objets, cartes, notices.	15,000 »
	d.	Études, analyses. Laboratoire de chimie : produits chimiques, verreries, instruments et appareils ordinaires.	6,500 »
	e.	Annales du Musée. Publications de vulgarisation. Monographies, vocabulaires, ouvrages de linguistique. Bibliothèque, abonnements, reliures.	30,000 »
	f.	Divers. Frais de transport, port de lettres, télégrammes et autres menues dépenses	1,200 »
			<hr/> 107,700 » <hr/>
TOTAL DU CHAPITRE XI.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
112,475 »	»	»	112,475 »	104,880 »	7,595 »	»	
7,000 »	»	»	7,000 »	10,200 »	»	3,200 »	
407,700 »	»	»	407,700 »	407,700 »	»	»	
227,175 »	»	»	227,175 »	222,780 »	7,595 »	3,200 »	
AUGMENTATION . . . fr.					4,395 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		CHAPITRE XII.			
		École coloniale.			
45		Traitements et indemnités du personnel			
		Indemnités du personnel enseignant :			
		GRADES.	Nombre d'agents	Indemnités annuelles.	Dépenses.
		Professeurs	9	1,000 à 3,000	
		Conférencier	1	800	28,984 »
		Chargés de cours	10	600 à 2,000	
		Instructeur militaire	1	884	
		Frais de déplacement et de séjour à Bruxelles d'un professeur habitant Auvers			1,000 »
		Traitements et indemnités des gens de service :			
		1° Traitement d'un feutier et indemnité à un huissier de l'Administration centrale.			1,740 »
		2° Traitement de deux nettoyeuses.			1,540 »
		3° Traitement d'un concierge			180 »
		Indemnités aux examinateurs et aux membres de la Commission de l'École coloniale			6,500 »
		Augmentations de traitement ou d'indemnités; indemnités pour travaux extraordinaires, etc.			12,000 »
					51,944 »
46		Matériel. Entretien. Éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Bibliothèque. Indemnités aux élèves. Divers			
	a.	Éclairage et chauffage, eaux, téléphone, entretien et produits à ce destinés.			5,000 »
	b.	Achat et entretien de meubles			500 »
	c.	Matériel et fournitures de bureau			4,000 »
	d.	Bibliothèque			500 »
	e.	Indemnités aux élèves pour frais de séjour à Bruxelles			10,000 »
	f.	Divers			250 »
					20,250 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
51,944 »	»	»	51,944 »	48,724 »	3,220 »	»	
20,250 »	»	»	20,250 »	163,550 »	»	143,300 »	
72,194 »	»	»	72,194 »	212,274 »	3,220 »	143,300 »	
DIMINUTION . . . fr.					140,080 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		CHAPITRE XIII.			
		École de médecine tropicale.			
47		Traitements et indemnités du personnel			
		Indemnités du personnel enseignant :			
		GRADES.	Nombre d'agents.	Indemnités annuelles.	Dépenses.
		Professeurs.	6	2,000 à 6,500	25,000 »
		Indemnités de déplacement et de séjour à un professeur habitant Liège.			2,057 »
		Indemnités de déplacement aux professeurs qui font des excursions avec les élèves			1,000 »
		Indemnités aux professeurs chargés des analyses de produits etc. intéressant l'hygiène ou la salubrité publique			1,200 »
		Traitements des gens de service :			
		Traitements d'un huissier, d'une nettoyeuse, d'un concierge et d'un garçon de laboratoire			5,830 »
		Augmentations de traitements, indemnités pour travaux extraordinaires, frais d'examen et de représentation			5,000 »
		Indemnités aux élèves.			3,000 »
					43,087 »
48		Matériel. Mobilier. Bibliothèque. Travaux de laboratoire. Divers			
	a.	Entretien des bâtiments, éclairage et chauffage fr.			9,000 »
	b.	Matériel scientifique et scolaire, fournitures de bureau, imprimés, impressions			2,700 »
	c.	Mobilier, achat et entretien des meubles			3,000 »
	d.	Bibliothèque			2,000 »
	e.	Travaux de laboratoire			3,500 »
	f.	Divers. Frais de transports, ports de lettres, télégrammes et autres menues dépenses			500 »
					20,700 »
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
43,087 »	»	»	43,087 »	62 957 »	»	19,870 »	
20,700 »	»	»	20,700 »	19,000 »	1,700 »	»	
63,787 »	»	»	63,787 »	81,957 »	1,700 »	19,870 »	
DIMINUTION. . . fr.					18,170 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
CHAPITRE XIV.					
Dépenses relatives à divers services.					
49		Subsides pour fêtes publiques : Fête du 1 ^{er} juillet et fête du Roi. Distinctions honorifiques, médailles pour noirs, etc.			
50		Appointements, salaires et assurance du personnel préposé à l'office des emballages à Anvers.			
51		Rémunération du délégué de la Colonie résidant à Capetown.			
52		Impression de cahiers de charges, avis, plans et documents divers, pour les adjudications de fournitures; publicité, abonnement à des journaux relatifs aux adjudications et divers . . .			
53		Entretien des passagers blancs à bord des vapeurs du Haut-Congo (service de la marine) . . .			
54		Indemnités et primes pour favoriser les marchés indigènes			
55		Expositions locales			
56		Bourse du travail du Katanga. (<i>Pour mémoire.</i>)			
56		Frais de justice (<i>crédit non limitatif</i>)			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
a.		Frais de voyage des magistrats et agents de la justice (voyages pour enquêtes et sessions périodiques)	8,000	19,000	27,000
b.		Frais de déplacement des témoins et prisonniers (prévenus et condamnés).	4,000	6,000	10,000
c.		Frais de voyage et divers des prévenus et condamnés arrêtés en Belgique et envoyés au Congo pour être jugés ou pour purger leur peine et vice versa	2,800	3,200	6,000
d.		Frais d'entretien des témoins et prévenus. Couvertures pour témoins judiciaires. Frais divers de justice. Honoraires des médecins, traducteurs, interprètes, etc.	10,000	19,000	29,000
e.		Payement des payeurs, porteurs. Voyages à bord des vapeurs des Sociétés, etc.	5,000	10,000	15,000
			29,800	57,200	87,000
A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
»	10,500 »	8,500 »	19,000 »	19,000 »	»	»	
11 800 »	»	»	11,800 »	11,200 »	600 »	»	
10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
5,000 »	»	»	5,000 »	2,500 »	2,500 »	»	
200,000 »	»	»	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	3,000 »	7,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	
87,000 »	»	»	87,000 »	87,000 »	»	»	
343,800 »	15,500 »	15,500 »	344,800 »	391,700 »	3,100 »	50,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
57		Allocations aux membres et secrétaires du Conseil colonial et dépenses diverses	
	a.	Allocations aux membres et secrétaires. fr.	35,000 »
	b.	Abonnements aux chemins de fer et frais de séjour	4,873 »
	c.	Rédaction, impression du compte rendu analytique et frais de bureau	16,250 »
			56,123 »
58		Commission pour la protection des indigènes	
59		Conseil supérieur	
	a.	Indemnité au greffier fr.	1,800 »
	b.	Allocation à l'huissier audiencier	200 »
	c.	Frais de voyage des membres	300 »
	d.	Indemnité de travail aux membres	5,000 »
			7,300 »
60		Indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi. Indemnités à des fonctionnaires de l'ancien État du Congo	
61		Traitements, pensions et secours alloués à certains anciens agents ou à leurs veuves	
62		Allocations de retraite et pensions	
		Allocations en capital et suppléments à verser en cas de décès des agents de la Colonie conformément aux dispositions du décret du 2 mai 1910 relatives aux pensions de retraite du personnel.	
65		Indemnités aux médecins agréés. Indemnités aux membres, secrétaire et médecins des Commissions instituées par le décret du 20 août 1912, les arrêtés royaux des 7 septembre 1910 et 29 septembre 1912, et les arrêtés ministériels des 15 juin 1912, 13 novembre 1912 et 3 septembre 1913	
64		Publication du <i>Bulletin de colonisation comparée</i>	
65		Subventions à des sociétés philanthropiques, de vulgarisation ou autres, d'intérêt colonial.	
66		Subvention à la Villa coloniale et frais d'hospitalisation d'agents de la Colonie	
	a.	Subvention à la Villa coloniale fr.	25,000 »
	b.	Frais d'hospitalisation d'agents de la Colonie dans des établissements autres que la Villa coloniale et que ceux desservis au Congo par les Sœurs Franciscaines	16,000 »
			41,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL. par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
313,800 »	15,500 »	15,500 »	344,800 »	394,700 »	3,100 »	50,000 »	
56,123 »	»	»	56,123 »	56,123 »	»	»	
20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
7,300 »	»	»	7,300 »	2,300 »	5,000 »	»	
49,000 »	»	»	49,000 »	49,000 »	»	»	
13,100 »	»	»	13,100 »	13,100 »	»	»	
1,488,300 »	»	»	1,488,300 »	1,488,300 »	»	»	
23,750 »	»	»	23,750 »	10,750 »	13,000 »	»	
11,500 »	»	»	11,500 »	10,000 »	1,500 »	»	
5,300 »	»	»	5,300 »	6,000 »	»	700 »	
41,000 »	»	»	41,000 »	41,000 »	»	»	
2,029,173 »	15,500 »	15,500 »	2,060,173 »	2,088,273 »	22,600 »	50,700 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	REPORT. . . . fr.
67		Obligations énumérées à l'annexe II de l'Acte additionnel au Traité de cession de l'État indépendant du Congo à la Belgique.	
	a.	Rente affectée au paiement des indemnités annuelles et viagères allouées aux administrateurs et au personnel de la Fondation de la Couronne suivant dispositions du décret du 24 décembre 1901 fr.	60,000 »
	b.	Subvention annuelle de la Congrégation des missionnaires de Scheut	65,000 »
	c.	Obligations résultant du décret du 23 décembre 1901, article 6, sub. 4, relatives aux collections coloniales de Laeken	40,000 »
			<u>165,000 »</u>
68		Missions d'études. Indemnités, frais de voyage et de séjour et dépenses diverses	
69		Missions d'inspection et de contrôle à envoyer dans la Colonie : indemnités, frais de voyage et de séjour et divers	
70		Office colonial. Publication des renseignements commerciaux et industriels. Expertises commerciales. Achat de documents, échantillons, etc.	
71		Brevets et marques de fabrique	
72		Participation de la Colonie à l'Exposition du caoutchouc de Londres en 1914	
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.	
CHAPITRE XV.			
Service de la Caisse d'épargne, des intérêts des emprunts et des capitaux garantis.			
73		Intérêts des capitaux de la Caisse d'épargne (<i>non limitatif</i>)	
74		Intérêts de cautionnements déposés en numéraire (<i>non limitatif</i>)	
75		Intérêts et amortissement de la Dette consolidée	
	a.	Emprunt 2.50 % de 1887	10,535 »
	b.	Id. 4 % de 1890-1898	560,000 »
	c.	Id. 4 % amortissable de 1901	2,042,240 »
	d.	Id. 3 % de 1904	900,000 »
	e.	Id. 4 % de 1906	2,900,000 »
	f.	Id. 4 % amortissable de 1909.	279,800 »
			<u>6,692,595 »</u>
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
2,029,173 »	15,500 »	15,500 »	2,060,173 »	2,088,273 »	22,600 »	50,700 »	
165,000 »	»	»	165,000 »	175,000 »	»	10,000 »	
70,000 »	»	»	70,000 »	50,000 »	20,000 »	»	
150,000 »	»	»	150,000 »	»	150,000 »	»	
15,000 »	»	»	15,000 »	10,000 »	5,000 »	»	
1,000 »	»	»	1,000 »	»	1,000 »	»	
30,000 »	»	»	30,000 »	»	30,000 »	»	
2,460,173 »	15,500 »	15,500 »	2,491,173 »	2,323,273 »	228,600 »	60,700 »	
AUGMENTATION. . .					167,900 »		
400,000 »	»	»	400,000 »	85,000 »	15,000 »	»	
10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
6,692,595 »	»	»	6,692,595 »	5,392,535 »	1,300,060 »	»	
6,802,595 »	»	»	6,802,595 »	5,487,535 »	1,315,060 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	REPORT. . . . fr
76		Intérêts des Bons du Trésor émis et à émettre. Intérêts et commissions en banque (<i>crédit non limitatif</i>)	
		Arrêté ministériel du 1 ^{er} juillet 1912 : 500,000 à 4 %. Id. du 19 octobre 1912 : 2,000,000 à 4.25 %. Id. du 15 novembre 1912 : 1,000,000 à 5 %. Id. du 19 novembre 1912 : 1,600,000 à 5 %. Id. du 5 décembre 1912 : 5,060,000 à 5 %. Id. du 28 décembre 1912 : 1,250,000 à 5 %. Id. du 4 janvier 1913 : 1,750,000 à 5 %. Id. du 7 id. 1,750,000 à 5 %. Id. du 15 id. 2,500,000 à 5 %. Id. du 15 id. 1,260,000 à 5 %. Id. du 24 id. 4,056,000 à 5 %. Id. du 1 ^{er} février 1913 : 5,275,000 à 5 %. Id. du 5 avril 1913 : 6,632,500 à 4.75 %. Id. du 18 id. 250,000 à 4.75 %. Id. du 13 mai 1913 : 15,000,000 à 4 3/4 %, 4 7/8 % et 5 %. Id. du 15 id. 3,000,000 à 5 %. Id. du 4 juin 1913 : 2,700,000 à 4 7/8 % et 5 %. Id. du 30 id. 2,800,000 à 5 %. Id. du 9 juillet 1913 : 1,500,000 à 5 %. Id. du 1 ^{er} août 1913 : 11,245,000 à 5.25 % et 5 %. Bons émis en septembre 1913 : 3,353,000 à 5 1/4 %. Id. id. 7,000,000 à 5 %. <hr/> Bons en circulation au 30 septembre 1913 : 81,181,500 Bons nouveaux dont l'émission est prévue jusqu'au 31 décembre 1913 8,818,500 <hr/> TOTAL. 90,000,000	
		Le renouvellement de ces 90,000,000 de francs de Bons de Trésor que la Colonie aura en circulation à la date du 31 décembre 1913, entrainera les charges suivantes :	
		a) 50,000,000 de francs avec paiement anticipatif des intérêts à raison de 5% l'an, soit fr. 2,500,000 » b) 40,000,000 de francs avec paiement des intérêts à l'échéance dont un semestre seulement sera payé à raison de 5% l'an à charge de l'exercice 1914, soit . . . 1,000,000 »	
		Enfin, au cours de l'exercice 1914, il sera émis pour 30,000,000 de francs environ de Bons du Trésor dont 12,000,000 de francs au cours du premier semestre avec paiement à l'échéance semestrielle, au taux de 5%, soit 300,000 » et 18,000,000 de francs à émettre au cours du deuxième semestre avec paiement anticipatif des intérêts d'une année, au taux de 5%, soit 900,000 »	
		Intérêts à 4 1/2 % sur prêt Bunge et Co de 1,200,000 francs (réduits à 450,000 francs au 1 ^{er} janvier 1914, cinq annuités de 150,000 francs ayant été payées). Echéances des 13 avril et 13 octobre 1914 20,250 »	
			4,720,250 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
6,802,595 »	»	»	6,802,595 »	5,487,535 »	1,315,060 »	»	
4,720,250 »	»	»	4,720,250 »	2,465,500 »	2,254,750 »	»	
11,522,845 »	»	»	11,522,845 »	7,953,035 »	3,569,810 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
»		Somme destinée à combler l'insuffisance éventuelle du fonds d'amortissement de l'emprunt à lots de 1888 (<i>pour mémoire</i>)
77		Minimum d'intérêt plus l'amortissement en nonante-neuf ans garanti par le Trésor de la Colonie aux actions de capital de la Société anonyme belge <i>Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains</i> par la convention annexée au décret du 24 décembre 1901. (Ce crédit n'est pas limitatif, et les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette convention)
78		Frais généraux divers relatifs au service de la Dette publique (<i>crédit non limitatif</i>) Frais divers de confection de titres. Achat du matériel nécessaire à leur contrôle. Vérification et signature des titres. Frais divers de placement. Matériel nécessaire au tirage au sort des obligations. Frais occasionnés par les tirages. Courtage sur titres rachetés en Bourse. Frais occasionnés par le remboursement des titres et le paiement des intérêts à Paris. Anéantissement de titres. Registres, imprimés, matériel et fournitures de bureau nécessaires au service de la Dette publique et au service des cautionnements, etc.
79		Service du caissier colonial (<i>crédit non limitatif</i>)
	a)	Indemnité de Caisse fr. 30,000 »
	b)	Intérêts sur découvert. 20,000 »
		Fr. <u>50.000</u> »
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . fr.
CHAPITRE XVI.		
Dépenses imprévues.		
80		Secours à accorder à des agents ou anciens agents d'Afrique, à leurs veuves, enfants ou parents qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents décédés, qui se trouvent dans une position malheureuse
81		Indemnités aux blancs ou aux noirs pour dommages quelconques, pertes accidentelles (incendie, etc.)
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
11,522,845 »	»	»	11,522,845 »	7,953,035 »	3,569,810 »	»	
»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	
2,000,000 »	»	»	2,000,000 »	1,620,000 »	380,000 »	»	
400,000 »	»	»	400,000 »	50,000	350,000 »	»	
50,000 »	»	»	50,000 »	»	50,000 »	»	
13,972,845 »	»	»	13,972,845 »	9,673,035 »	4,349,810 »	50,000 »	
AUGMENTATION . . . fr					4,299,810 »		
10,000 »	»	»	10,000 »	15,000 »	»	5,000 »	
10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
20,000 »	»	»	20,000 »	25,000 »	»	5,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		REPORT. . . . fr
82		Frais de procédure (<i>crédit non limitatif</i>)
83		Achat de décorations des ordres coloniaux
84		Indemnités à payer du fait de la responsabilité des transports publics entrepris par la Colonie (<i>crédit non limitatif</i>)
85		Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . fr.
		CHAPITRE XVII.
		Non-valeurs. — Remboursements.
86		Restitutions de droits, impôts et taxes indûment perçus. Remises d'amendes. Remboursements de sommes reconnues appartenir à des tiers
87		Déficits de comptables. Régularisations (Les crédits portés au présent chapitre ne sont pas limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. . . . fr.
		CHAPITRE XVIII.
		Assurances.
88		Assurances maritimes Assurance de numéraire, valeurs ou métaux précieux.
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1914.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
20,000 »	»	»	20,000 »	25,000 »	»	5,000 »	
10 000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
8,000 »	»	»	8,000 »	10,000 »	»	2,000 »	
»	4,000 »	20,000 »	24,000 »	30,000 »	»	6,000 »	
2,000 »	»	»	2,000 »	5,000 »	»	3,000 »	
40,000 »	4,000 »	20,000 »	64,000 »	80,000 »	»	16,000 »	
»	5,000 »	54,000 »	59,000 »	59,000 »	»	»	
»	5,000 »	10,000 »	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	10,000 »	64,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
100,000 »	»	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
100,000 »	»	»	100,000 »	100,000 »	»	»	

(152)

BUDGET DE L'EXERCICE 1914

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES PAR SERVICES

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Traitements et indemnités du personnel	Salaire et entretien du personnel noir.
Dépenses ordinaires.			
I	1° Gouvernement et Vice-Gouvernements généraux fr	415,000 (1)	40,870 (2)
	2° Secrétariat général	187,200 »	»
	3° Direction de la Justice et de l'Instruction publique	288,700 »	7,900 »
	4° Id. de l'Intérieur	106,500 »	»
	5° Id. des Finances	418,460 »	5,722 »
	6° Id. de l'Industrie et du Commerce	420,895 »	1,605 »
	7° Id. de l'Agriculture	139,900 »	2,080 »
	8° Id. de la Marine et des Travaux publics	76,000 »	»
	9° Id. de la Force publique	96,000 »	»
	10° Conservation des Titres fonciers	73,335 »	2,500 »
	11° Imprimerie	32,000 »	13,235 »
	TOTAUX DES ADMINISTRATIONS CENTRALES. fr.	1,953,990 »	73,912 »
	Force publique	3,654,000 »	1,750,000 »
	Marine et hydrographie	1,430,000 »	430,000 »
	Entretien des télégraphes et téléphones. Chemins de fer, routes automobiles et autres moyens de transport	306,000 »	1,080,000 »
	Douane. — Impôts	2,160,700 »	54,498 »
	Agriculture	836,600 »	345,000 »
	Justice	1,253,510 »	68,900 »
	Industrie — Commerce — Immigration	152,030 »	4,722 »
	Service territorial et administratif	3,336,500 »	950,000 »
	Police territoriale	»	400,000 »
	Hygiène	408,722 »	72,300 »
	Travaux publics	153,000 »	180,000 »
	Service des terres. — Cadastre	504,395 »	110,000 »
	État civil et successions	»	»
	Maisons de détention	»	279,700 »
	TOTAUX DES ARTICLES 1 à 6 ET DU CHAPITRE I. fr.	18,149,647 »	5,799,032 »
II	Postes, télégraphes, téléphones, radiotélégraphie : exploitation (art. 7 à 15)	594,130 »	27,090 »
III	Établissements hospitaliers du Gouvernement pourvus de l'assistance religieuse (art. 16 à 20)	»	»
IV	Mines (art. 21 à 27)	532,500 »	789,300 »
V	Impôt indigène (art. 28 à 30)	»	»
VI	Exécution du décret sur la chasse (art. 31)	»	»
VII	Fabrication de monnaies — Envois de numéraire (art. 32)	»	»
VIII	Cultes (art. 55)	»	»
IX	Instruction publique (art. 54 à 40)	345,450 »	107,000 »
X	Bienfaisance (art. 41)	»	»
XI	Musée de Tervueren (art. 42 à 44)	112,475 »	»
XII	École coloniale (art. 43 et 46)	51,944 »	»
XIII	École de médecine tropicale (art. 47 et 48)	43,087 »	»
XIV	Dépenses relatives à divers services (art. 49 à 72)	»	»
XV	Service de la Caisse d'épargne des intérêts des emprunts et des capitaux garantis (art. 73 à 70)	»	»
XVI	Dépenses imprévues (art. 80 à 85)	»	»
XVII	Remboursements (art. 86 et 87)	»	»
XVIII	Assurances (art. 88)	»	»
	TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	19,849,233 »	6,722,422 »

(1) Y compris la totalité des indemnités diverses allouées au personnel des Directions centrales reprises aux numéros 1°, 2°, 4°, 8° et 9°.

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES PAR SERVICES.

Matériel et mobilier général.	Frais de voyage.	Fret et transports.	Droits d'entrée.	Dépenses de natures diverses.	TOTAL des dépenses par chapitre.	DÉSIGNATION DES SERVICES.
79,000 (*)	20,000 (*)	17,000 (*)	8,400 (*)	»	580,270)	Gouvernement et Vice-Gouv généraux
»	»	»	»	»	187,200 »	Secrétariat général.
7,600 »	28,800 »	1,670 »	1,020 »	»	333,690 »	Direction de la Justice, etc
»	»	»	»	»	106,500 »	Id. de l'Intérieur.
16,500 »	43,025 »	7,970 »	2,200 »	»	493,877 »	Id. des Finances.
13,600 »	17,000 »	1,360 »	1,360 »	»	155,820 »	Id de l'Industrie, etc.
8,200 »	15,200 »	2,490 »	680 »	»	168,550 »	Id. de l'Agriculture.
»	»	»	»	»	76,000 »	Id. de la Marine, etc.
»	»	»	»	»	96,000 »	Id de la Force publique.
5,400 »	21,440 »	1,000 »	600 »	»	104,275 »	Conservation des titres fonciers
47,750 »	3,000 »	1,500 »	3,250 »	»	100,735 »	Imprimerie.
178,050 »	148,465 »	32,990 »	17,510 »	»	2,404,917 »	
510,000 »	233,400 »	180,000 »	50,000 »	»	6,377,400 »	Force publique.
440,000 »	125,000 »	144,000 »	27,000 »	»	2,596,000 »	Marine et hydrographie.
120,000 »	35,000 »	80,000 »	8,000 »	»	1,629,000 »	Entretien des télégraphes, etc.
99,090 »	208,285 »	51,280 »	9,500 »	»	2,583,353 »	Douane. — Impôts
175,000 »	87,600 »	70,080 »	18,800 »	»	1,533,050 »	Agriculture.
43,500 »	150,900 »	9,000 »	5,580 »	»	1,331,390 »	Justice.
68,050 »	44,900 »	4,205 »	2,205 »	»	276,412 »	Industrie. Commerce. Immigration.
198,000 »	500,000 »	130,000 »	45,000 »	»	7,159,300 »	Service territorial et administratif.
258,000 »	110,000 »	80,000 »	25,000 »	»	873,000 »	Police territoriale.
175,300 »	16,000 »	16,350 »	22,065 »	»	710,737 »	Hygiène.
69,000 »	25,000 »	15,000 »	5,000 »	»	447,000 »	Travaux publics
32,300 »	51,440 »	10,000 »	3,000 »	»	741,335 »	Service des terres. Cadastre.
8,100 »	»	2,100 »	500 »	»	10,700 »	État civil et successions.
47,700 »	»	13,450 »	8,030 »	»	348,900 »	Maisons de détention.
2,422,090 »	1,735,990 »	838,425 »	247,210 »	»	29,192,394 »	
65,050 »	52,400 »	22,305 »	7,326 »	955,465 »	1,723,766 »	Postes, télégraphes, etc. Exploitation.
30,000 »	5,500 »	19,000 »	6,250 »	153,700 »	214,450 »	Établissements hospitaliers, etc
137,535 »	136,500 »	193,220 »	23,940 »	»	1,834,995 »	Mines.
»	»	52,756 »	20,000 »	146,355 »	219,411 »	Impôt indigène.
»	»	»	»	148,500 »	148,500 »	Exécution du décret sur la chasse.
»	»	»	»	150,000 »	150,000 »	Fabrication des monnaies, etc.
»	»	»	»	783,860 »	783,860 »	Cultes
55,000 »	30,700 »	15,500 »	9,400 »	31,000 »	593,750 »	Instruction publique.
»	»	»	»	10,000 »	10,000 »	Bienfaisance.
107,700 »	»	»	»	7,000 »	227,175 »	Musée de Tervueren.
20,250 »	»	»	»	»	72,194 »	École coloniale.
20,700 »	»	»	»	»	63,787 »	École de médecine tropicale
»	»	»	»	2,491,173 »	2,491,173 »	Dépenses relatives à divers services.
»	»	»	»	13,972,845 »	13,972,845 »	Service de la Caisse d'épargne, etc.
»	»	»	»	64,000 »	64,000 »	Dépenses imprévues.
»	»	»	»	74,000 »	74,000 »	Remboursements.
»	»	»	»	100,000 »	100,000 »	Assurances.
2,858,325 »	1,961,090 »	1,143,206 »	313,826 »	19,087,898 »	51,936,000 »	

(*) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les directions de l'Intérieur, de la Marine et des Travaux publics et de la Force publique.

(156)

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES**BUITENGEWONE UITGAVEN****PROJET DE LOI.****WETSONTWERP.****ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre
des Colonies,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté, en Notre nom, aux Cham-
bres législatives par Notre Ministre des
Colonies :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Congo belge pour
l'exercice 1914 est fixé, pour les dé-
penses extraordinaires, à la somme de
onze millions cent trente-neuf mille cinq
cent septante-deux francs quatre-vingt-
neuf centimes (fr. 11,139,572 89).

ART. 2.

Les dépenses extraordinaires inscrites
au tableau ci-annexé seront couvertes
au moyen des recettes extraordinaires
et, au besoin, au moyen de l'emprunt.

ART. 3.

Le Ministre des Colonies est auto-
risé par la présente loi à créer, à con-

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van
Koloniën,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal, in
Onzen naam, door Onzen Minister van
Koloniën aan de Wetgevende Kamers
ter overweging aangeboden worden :

ARTIKEL ÉÉN.

De Begrooting van Belgisch-Congo
voor het dienstjaar 1914 is vastgesteld,
voor de buitengewone uitgaven, op
elf miljoen honderd negen en dertig
duizend vijf honderd twee en zeventig
frank negen en tachtig centiemen
(fr. 11,139,572 89).

ART. 2.

De buitengewone uitgaven, in de hier-
bij gevoegde tabel aangeteekend, zullen
gedekt worden door middel van de
buitengewone ontvangsten en, des-
noods, door middel van de leening.

ART. 3.

Het is den Minister van Koloniën
door de tegenwoordige wet geoorloofd,

currence de l'emprunt à contracter, des Bons du Trésor pour compte du Congo belge, portant intérêt et payables à une échéance ne pouvant dépasser cinq ans.

ART. 4.

Il pourra être fait des imputations pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 1914, sur les crédits ouverts à l'article 1^{er} de la présente loi. Les excédents disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante.

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire, en Belgique et au Congo belge, le 1^{er} janvier 1914.

Donné à Bruxelles, le 30 octobre 1913.

tot een beloop der aan te gane leening en voor rekening van Belgisch-Congo, Schatkistbiljetten uit te geven, welke interest opbrengen en betaalbaar zijn op eenen vervaltijd die vijf jaren niet mag te boven gaan.

ART. 4.

Te rekenen van 1^{sten} Januari 1914 zullen er gedurende vijf jaar op de kredieten, verleend bij artikel 1 der tegenwoordige wet, imputaties kunnen gedaan worden. Op het einde van elk dienstjaar zullen de beschikbare overschotten op het volgend jaar overgedragen worden.

ART. 5.

De tegenwoordige wet zal in België en in Belgisch-Congo den 1^{sten} Januari 1914 verbindend zijn.

Gegeven te Brussel, den 30^{en} October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Colonies,

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

**BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DU CONGO BELGE
POUR L'EXERCICE 1914.**

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.
1	Musée du Congo belge	250,000 »
2	Annuités diverses	276,897 89
3	Sixième annuité du Fonds spécial de 50,000,000 de francs créé par le § 3 de l'article 4 de l'Acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique	3,300,000 »
4	Équipement de stations agricoles et d'élevage	640,100 »
5	Colonisation agricole	607,525 »
6	Mission de délimitation Katanga-Rhodésie.	400,000 »
7	Mission de recherches botaniques et zootechniques	12,500 »
8	Marine et hydrographie	1,323,350 »
9	Télégraphes et téléphones	20,000 »
10	Hygiène : Service de prophylaxie contre la maladie du sommeil	804,200 »
11	Travaux publics divers	2,500,000 »
12	Avances au Comité spécial du Katanga en exécution de l'article 1 ^{er} de la Con- vention du 25 juin 1903	900,000 »
13	Bourse du travail du Katanga	50,000 »
14	Fonds d'immigration	25,000 »
	TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DU CONGO BELGEfr.	11,139,572 89

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 30 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

J. RENKIN.

**BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN
VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen.	AANWIJZING DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.
1	Museum van Belgisch-Congo	250,000 »
2	Verscheiden annuïteiten	276,897 89
3	Zesde annuïteit van het Bijzonder Fonds van 50,000,000 frank verwekt door § 5 van artikel 4 der Akte gevoegd bij het Afstandsverdrag van Congo aan België.	3,300,000 »
4	Uitrusting van landbouw- en veeteeltstandplaatsen	640,100 »
5	Landbouwkolonisatie.	607,525 »
6	Zending ter grensbepaling van Katanga-Rhodesia	400,000 »
7	Zending voor plantkundige en zootechnische opzoekingen	42,500 »
8	Zeewezen en waterstaat.	1,323,350 »
9	Telegrafen en telefonen	20,000 »
10	Gezondheidsleer : Dienst tot voorbehoeding tegen slaapziekte	804,200 »
11	Verscheiden openbare werken.	2,500,000 »
12	Voorschot aan het Bijzonder Comité van Katanga ter uitvoering van artikel één der Overeenkomst van 25 Juni 1903	900,000 »
13	Werkbeurs in Katanga	80,000 »
14	Inwijkingsfonds	25,000 »
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO fr		11,139 572 89

Gezien en goedgekeurd, behoort bij Ons besluit
van den 30ⁿ October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE,
De Minister van Koloniën,
J. RENKIN.

162)

DÉVELOPPEMENTS
DES
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1914.

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
Services divers.		
1		Musée du Congo belge
		Aménagements. Expéditions scientifiques au Congo. Empaillage des collections envoyées par les Missions. Achat de collections et d'œuvres d'art en Europe et en Afrique. Achèvement du fonds de bibliothèque scientifique. Honoraires de l'architecte, du chef des travaux d'aménagement. Indemnités. Matériel et fournitures. Fret, transports et droits d'entrée des colis contenant les collections envoyées par les Missions.
2		Annuités diverses
	a.	Annuités : Prêt Bungo & Co, 6 ^e annuité fr. 150,000 »
	b.	Id. Rachat allège <i>Utile</i> , 20 ^e annuité 2,607 88
	c.	Id. Rachat du pier de Boma, 15 ^e annuité 3,776 40
	d.	Id. Rachat hôtel Magasins généraux, à Boma, 18 ^e annuité 23,546 16
	e.	Id. Rachat du vapeur <i>Roi des Belges</i> , 17 ^e annuité. 8,218 75
	f.	Id. Rachat de la flottille de la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo, 17 ^e annuité 90,748 70
		<u>276,897 89</u>
3		Sixième annuité du Fonds spécial de 50 millions de francs créé par le troisième paragraphe de l'article 4 de l'Acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique.
4		Equipement de stations agricoles et d'élevage
	a.	Personnel blanc affecté aux centres agricoles et d'élevage (y compris les agents des missions spéciales et les experts spécialistes). Traitements d'activité, de congé et de disponibilité de ce personnel, indemnités de cherté de vivres, de logement, aux agents mariés, etc fr. 275 450 »
	b.	Salaires, entretien, nourriture, objets de couchage et d'habillement des travailleurs noirs employés aux nouveaux centres agricoles et d'élevage 168,150 »
	c.	Acquisitions de bétail, de chevaux, d'ânes et autres animaux qu'il est désirable d'introduire et d'élever au Congo; matériel agricole, instruments et produits divers de chirurgie vétérinaire, de topographie, de photographie, de météorologie, etc. Achat de plantes, graines, bulbes, tubercules, engrais et autres produits agricoles. Frais de premier établissement; construction de maisons, d'étables, de hangars et magasins. Achat de mobilier, fournitures de bureau, aménagement de routes privées et tous autres frais accessoires d'installation des nouveaux centres agricoles et d'élevage. Frais d'analyses et d'expertises diverses 100 000 »
	d.	Frais de voyage du personnel d'Afrique et indemnités de route et de séjour au personnel chargé d'acheter, d'expertiser, de convoier et de surveiller l'expédition de plantes, graines, matériel agricole, etc. 40,000 »
	e.	Fret et transports afférents aux marchandises dont il est question ci-dessus 50 000 »
	f.	Droits d'entrée sur ces marchandises 6,500 »
		<u>640,100 »</u>
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	<i>Observations.</i>
250 000 »	
276,897 89	
3,300,000 »	
640,100 »	
4,466,997 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
5		Colonisation agricole	
	a.	Traitements et indemnités de toute nature au personnel blanc affecté aux travaux préliminaires de colonisation agricole. fr.	140,900 »
	b.	Salaire et entretien des travailleurs noirs	70,000 »
	c.	Frais de voyage du personnel blanc et des colons agricoles, indemnités de route et de séjour à ces personnes.	36,000 »
	d.	Construction ou achat de fermes nouvelles, entretien des habitations existantes, travaux de défrichement et d'assèchement, d'irrigation et autres travaux d'aménagement des terres	120,000 »
	e.	Achats de nouveaux appareils de labourage et de transports	50,000 »
	f.	Subsides aux particuliers, sociétés, missionnaires, colons et indigènes s'occupant d'agriculture et frais de nourriture aux nouveaux colons	75,000 »
	g.	Achat de matériel agricole, plantes, semences, animaux, etc., pour les personnes visées ci-dessus, soins médicaux et médicaments aux colons	50,000 »
	h.	Frais de publications de notices pour favoriser la colonisation agricole. Frais de propagande et de conférences; location de salles, indemnités aux opérateurs. Clichés, photographies, projections et autres frais accessoires. Souscriptions, subsides et frais de représentation aux congrès, expositions et concours présentant un intérêt agricole.	20,000 »
	i.	Fret et transports des marchandises visées ci-dessus	36,250 »
	j.	Droits d'entrée.	9,375 »
			<u>607,525 »</u>
6		Mission de délimitation Katanga-Rhodésie	
		Complément au crédit alloué pour cet objet en 1911, 1912 et 1913.	
7		Mission de recherches botaniques et zootechniques	
	a.	Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel blanc fr.	25,500 »
	b.	Salaires et entretien des travailleurs noirs	12,000 »
	c.	Matériel agricole et scientifique; fournitures de bureau et imprimés, etc.	4,000 »
	d.	Fret et transport des marchandises visées ci-dessus	792 »
	e.	Droits d'entrée.	208 »
			<u>42,500 »</u>
8		Marine et hydrographie	
	a.	Personnel pour les travaux hydrographiques dans le Bas-Congo et le Haut-Congo, ainsi que pour le remontage des nouvelles unités. Frais de recrutement, de voyage, d'enseignement professionnel, indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme; indemnités de logement et primes de rendement. Salaires et entretien du personnel noir. Achat de bateaux et d'embarcations. Matériel, instruments, chaînes, balises, outillage pour le service hydrographique et frais de montage. Fret, transports et droits d'entrée. fr.	1,042,050 »
	b.	Études et travaux préliminaires des passes de navigation. Personnel, matériel et divers	281,300 »
			<u>1,323,350 »</u>
		A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	<i>Observations.</i>
4 466,997 89	
607,523 »	
400,000 »	
42,500 »	
1,323,350 »	
6,840,372 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
9		Télégraphes et téléphones.	
		Établissement et entretien de réseaux téléphoniques urbains, de lignes télégraphiques et téléphoniques extra-urbaines. Établissement d'autres réseaux	20,000 »
10		Hygiène : service de prophylaxie contre la maladie du sommeil	
	<i>a.</i>	Dépenses diverses de personnel blanc et noir : traitements, salaires, indemnités. Frais de représentation, de recrutement, d'équipement et d'enseignement professionnel. Salaire des infirmiers et infirmières attachés aux divers établissements sanitaires et à l'école d'infirmiers à Boma, etc. Allocations aux religieuses. Subsidés aux missionnaires soignant les indigènes dans leurs lazarets. Indemnités aux missionnaires de toutes confessions accomplissant un stage au laboratoire de Léopoldville	371,850 »
	<i>b.</i>	Matériel et mobilier destiné aux lazarets : objets de couchage, de table, de cuisine, buanderie, habillement, couvertures, matériel et fournitures de bureau; matériel de campement, produits chimiques et pharmaceutiques; caisses et trousse de chirurgie microscopes et accessoires divers et de laboratoire, etc.	190,915 »
	<i>c.</i>	Frais de voyage du personnel, fret, transports, manutentions. droits d'entrée et de transit	41,435 »
			<u>804,200 »</u>
11		Travaux publics divers.	
	<i>a.</i>	Grosses réparations, amélioration et agrandissement des bureaux, magasins, ateliers, etc., ainsi que des logements du personnel blanc et de couleur par l'emploi de matériaux durables. Dépenses diverses de personnel blanc et noir, fret, frais de transport et droits d'entrée compris	220,500 »
	<i>b.</i>	Construction d'habitations nouvelles, d'annexes et de bâtiments pour les divers services : Intérieur, Force publique, Justice, Santé, Cultes, Finances, Cadastre, Titres fonciers, Travaux publics, Marine, Agriculture, Commerce, Industrie, Mines, etc.; casernes, camps pour soldats, policiers et travailleurs. Dépenses diverses de personnel blanc et noir, fret, frais de transport, droits d'entrée compris	1,816,681 »
	<i>c.</i>	Amélioration et construction de voies de navigation, de piers, de quais, de ponts, de routes, de rues, de trottoirs, de pavage, d'égouts, de filets d'eau, de puits, de réservoirs, de citernes, de distribution d'eau et d'éclairage, de tramways, scieries, fours à chaux. Dépenses diverses de personnel blanc et noir, fret, frais de transport droits d'entrée compris.	449,000 »
	<i>d.</i>	Travaux hygiéniques : comblement de marais, exhaussement de terrains inondés, assèchements, drainages, débroussements, pétrolage, lazarets, villages-lazarets, fours à incinérer les immondices, assainissement des villages, latrines pour indigènes, cimetières communaux, etc. Dépenses diverses de personnel blanc et noir, fret, frais de transport et droits d'entrée compris	13,819 »
			<u>2,500,000 »</u>
12		Avances au Comité spécial du Katanga, en exécution de l'article 1 ^{er} de la Convention du 25 juin 1903	
15		Bourse du travail du Katanga	
		Subside à accorder éventuellement à cette institution pour l'aider dans ses dépenses de premier établissement dans des régions nouvelles.	
14		Fonds d'immigration	
TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	<i>Observations.</i>
6,840,372 89	
20,000 »	
804,200 »	
2,500,000 »	
900,000 »	
50,000 »	
25,000 »	
11,139,572 89	

(170)

(1)

(ANNEXE AU N° 5)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1913-1914.

Administration du Congo belge.

RAPPORT DE 1913.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le rapport ci-annexé, sur l'Administration du Congo belge, sera présenté, en Notre nom, par Notre Ministre des Colonies aux Chambres législatives.

Donné à Bruxelles, le 30 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

Beheer van Belgisch-Congo.

VERSLAG VAN 1913.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van Koloniën,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het hierbij behoorend verslag betreffende het Beheer van Belgisch-Congo zal, in Onzen naam, door Onzen Minister van Koloniën aan de Wetgevende Kamers aangeboden worden.

Gegeven te Brussel, den 30ⁿ October 1913.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

9

(3)

RAPPORT PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES

CONFORMÉMENT

aux prescriptions de l'article 37 de la loi du 18 octobre 1908.

Au nom du Roi, nous avons l'honneur de présenter aux Chambres le rapport annuel prescrit par l'article 37 de la loi du 18 octobre 1908 sur l'administration du Congo belge.

1. — SITUATION POLITIQUE.

1. — Administration centrale.

Les Chambres se sont occupées de la question des locaux du Ministère des Colonies. A l'heure actuelle, les bureaux sont installés dans des bâtiments éloignés les uns des autres et peu appropriés à l'usage auquel on les affecte. Il en résulte beaucoup de frais et une perte de temps considérable dans les relations de service à service. Le personnel travaille dans des conditions hygiéniques défavorables. Il est à souhaiter que la question des locaux soit résolue sans tarder.

Les services du Département ont largement contribué à l'organisation de la Section coloniale belge à l'Exposition de Gand. Le Département avait confié à deux artistes de talent, MM. Bastien et Mathieu, le soin de peindre un panorama du Congo. Cette œuvre, exécutée d'après des esquisses prises par les artistes au cours d'un voyage au Congo, a attiré de nombreux visiteurs. L'accès gratuit au panorama a été accordé aux élèves des écoles du pays entier. A la date du 1^{er} octobre, il avait été enregistré 228,187 entrées au Panorama, dont 19,348 entrées gratuites.

2. — Administration locale.

Par une ordonnance en date du 25 février 1913, le Vice-Gouverneur général du Katanga a institué un Comité consultatif appelé à donner son avis sur les questions qu'il lui soumet. Le Comité est composé des hauts fonctionnaires du Gouvernement local et de cinq notables, de nationalité belge, résidant au Katanga. Les cinq notables sont nommés par le Vice-Gouverneur général pour le terme d'un an, à l'expiration duquel leur mandat peut être renouvelé. En cas d'absence ou d'empêchement durable, les notables sont remplacés par des membres suppléants désignés, dans chaque cas, par le Vice-Gouverneur général pour la durée de l'absence ou de l'empêchement. L'ordonnance règle le fonctionnement du Comité consultatif.

Les notables et les suppléants ont été désignés par une ordonnance du Vice-Gouverneur général, en date du 3 mai dernier.

*
* *

La réorganisation de l'administration territoriale de la Colonie se poursuit conformément à l'arrêté royal du 28 mars 1912. A l'heure actuelle, elle est accomplie dans les dix districts suivants :

- 1° District du Bas-Congo (chef-lieu : Boma), subdivisé en six territoires;
- 2° District du Moyen-Congo (chef-lieu : Léopoldville), subdivisé en cinq territoires;
- 3° District de l'Équateur (chef-lieu : Coquilhatville), subdivisé en dix-huit territoires;
- 4° District de la Lulonga (chef-lieu : Basankusu), subdivisé en dix territoires;
- 5° District de l'Ubangi (chef-lieu : Libenge), subdivisé en sept territoires;
- 6° District des Bangala (chef-lieu : Lisala), subdivisé en vingt territoires;
- 7° District de l'Aruwimi (chef-lieu : Basoko), subdivisé en sept territoires;
- 8° District du Lac Léopold II (chef-lieu : Inongo), subdivisé en dix territoires;
- 9° District du Bas-Uele (chef-lieu : Buta), subdivisé en onze territoires, et
- 10° District du Haut-Uele (chef-lieu : Niangara), subdivisé en neuf territoires.

*
* *

Au 1^{er} octobre 1913, l'effectif du personnel de la Colonie s'élevait à 2,480, se décomposant comme suit :

CATÉGORIES.	Agents ressortissant au Gouvernement de Boma.	Agents ressortissant au Vice- Gouvernement général du Katanga.	TOTAUX.
Gouverneur général	»	»	»
Vice-Gouverneurs généraux	1	1	2
Inspecteurs d'État	1	1	2
Commandant de la Force publique	»	»	»
Secrétaires généraux et directeurs	9	3	12
Sous-Directeurs	3	»	3
Commissaires généraux et commissaires de district.	11	2	13
Magistrats	44	16	60
Agents de l'ordre judiciaire	27	11	38
Ingénieurs et prospecteurs	22	»	22
Géomètres du cadastre	51	11	62
Adjoints supérieurs et chefs de zone	17	4	21
Administrateurs territoriaux	90	23	113
Officiers de la Force publique	124	24	148
Agents du service agricole	88	34	122
Chefs de section, conducteurs et surveillants de travaux	72	13	85
Médecins	45	18	63
Pharmaciens	9	2	11
Agents du service des impôts	228	49	277
Agents du service des Postes et Télégraphes	26	15	41
Capitaines de steamer	40	»	40
Agents de diverses catégories	798	162	960
Fonctionnaires et agents en congé	331	54	385
TOTAUX	2,037	443	2.480

Le personnel attaché aux chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, construits en régie par l'État, se compose de :

- 1 ingénieur en chef ;
- 18 chefs et sous-chefs de section ;
- 29 conducteurs et surveillants de travaux ;
- 1 directeur ;
- 18 agents administratifs ;
- 6 médecins ;
- 11 capitaines de steamer ;
- 14 mécaniciens ;
- 133 agents de diverses catégories ;
- 21 fonctionnaires et agents en congé,

soit au total 252 agents qui ne sont pas compris dans le tableau ci-dessus.

STATUT DU PERSONNEL NOIR.

Conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 27 mars 1912 réglant le statut des fonctionnaires et agents de la Colonie, le Gouverneur général, s'inspirant des règles prises à l'égard du personnel blanc, a, par une ordonnance du 13 novembre 1912, modifiée par une ordonnance du 18 février dernier, déterminé le statut des agents de race noire.

PENSION DES AGENTS DE L'ANCIENNE ADMINISTRATION.

Au cours de l'exercice écoulé, deux nouvelles pensions, chacune d'un montant de fr. 487.50, ont été allouées. Le nombre des pensions accordées s'élève à 726 et représente une charge totale de fr. 521,621.69.

Jusqu'à présent, 42 pensionnaires sont décédés et 32 pensions ont été révisées. Une somme de fr. 33,688.61, devenue ainsi disponible, a été affectée, à concurrence de fr. 32,513.87, conformément à la décision royale, à l'octroi de secours temporaires à certains agents de l'ancienne administration qui n'avaient pu obtenir la pension légale.

Allocations accordées aux veuves ou parents d'agents décédés de l'ancienne administration.

159 allocations de l'espèce pour une somme de fr. 57,663.62 avaient été accordées à la date du 15 septembre 1913.

PENSION DES AGENTS DE LA COLONIE.

Des allocations à titre de pension ont été allouées au nombre de 92 à des fonctionnaires ou agents relevés de leurs fonctions pour raison de santé. Elles s'élèvent à 148,000 francs se répartissant comme suit :

Année 1911 (2 allocations)	fr. 1,800 »
Année 1912 (45 allocations)	55,300 »
Année 1913 (jusqu'au 15 septembre 1913)(45 allocations)	90,900 »

D'autre part, au 15 septembre 1913, 32 pensions avaient été accordées, leur montant total est de fr. 6,370.50.

A la même date, les réserves constituées depuis le 1^{er} juillet 1910 au profit de 105 agents qui vinrent à décéder, furent majorées à concurrence de fr. 398,361.40. Cette somme représente environ 70.63 % des réserves totales attribuées (564,000 francs).

3. — Conseil colonial.

De juillet 1912 à juillet 1913, le Conseil colonial a tenu 13 séances, au cours desquelles il a examiné et approuvé :

Trois projets de décret ratifiant la délivrance de permis spéciaux de recherches minières, conformément aux dispositions du décret du 16 décembre 1910;

Un projet de décret fixant le contingent à recruter pour la Force publique en 1913;

Un projet de décret modifiant le décret du 17 août 1910 relatif au système métrique décimal des poids et mesures;

Un projet de décret attribuant à la Congrégation du Cœur immaculé de Marie, de Scheut lez-Bruxelles, divers lots de terre;

Un projet de décret autorisant le Gouvernement à convertir, par arrêté royal, les droits *ad valorem*, figurant à l'article premier du décret du 9 avril 1892, en droits spécifiques équivalents;

Un projet de décret instituant un droit de statistique;

Un projet de décret relatif à la répression de certaines infractions commises par les capitaines de navires en matière d'abordage, d'assistance et de sauvetage maritimes;

Un projet de décret relatif aux commerçants et à la preuve des engagements commerciaux;

Un projet de décret ajoutant un nouveau titre au livre du Code civil, intitulé : « Des biens et des différentes modifications de la propriété » ;

Un projet de décret modifiant le décret du 15 mars 1910 sur l'enregistrement de l'ivoire;

Un projet de décret attribuant à la Mission des RR. PP. Rédemptoristes, divers lots de terre ;

Un projet de décret attribuant à l'*American Baptist Foreign Missionary Society* un terrain situé à Tondo ;

Un projet de décret relatif à la constatation et à la répression d'infractions en matière de louage d'ouvrage et de police des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

Un projet de décret modifiant la législation relative aux poudres ordinaires, aux substances explosives et aux engins meurtriers agissant par explosion ;

Un projet de décret complétant le décret du 16 décembre 1910 et modifiant celui du 23 décembre 1910 sur la recherche et l'exploitation des mines au Katanga ;

Un projet de décret modifiant l'article 98 du Code pénal ;

Un projet de décret approuvant la convention conclue, le 22 mai 1913, entre le Comité spécial du Katanga et la Société anversoise pour la recherche des mines au Katanga ;

Un décret, pris d'urgence, réduisant les taxes sur le caoutchouc ;

Un projet de décret relatif à la détention, la vente et la cession de boissons distillées dans le Bas-Congo ;

Un projet de décret relatif à l'organisation judiciaire et à la compétence des tribunaux.

Avant d'être discutés par le Conseil, les projets de décret sur l'organisation judiciaire, sur les biens et les différentes modifications de la propriété, et sur les commerçants et la preuve des engagements commerciaux, furent préalablement étudiés par les spécialistes du Conseil, réunis en commission.

Le Conseil fut encore saisi d'un projet de décret modifiant la législation minière du Katanga, mais il a aussi confié à une commission le soin d'examiner cette question et de lui faire rapport.

Le Gouvernement a prié cette commission d'étendre son étude à la modification éventuelle des conditions imposées pour la constitution des sociétés d'exploitations minières. Une note traitant cet objet a été remise au Conseil par le Gouvernement.

Ces travaux témoignent de l'activité du Conseil colonial, qui continue à prêter au Gouvernement l'aide la plus efficace dans l'étude des questions qui sont soumises à la compétence éclairée de ses membres.

* *

La loi du 9 décembre 1912 a modifié l'article 24 de la loi du 18 octobre 1908 relatif au Conseil colonial, en établissant qu'en cas de vacance avant l'expiration du terme d'un mandat de membre du Conseil, par démission, décès ou autrement, le nouveau conseiller achève le mandat de celui qu'il remplace.

4. — Justice.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Il a été créé un nouveau tribunal territorial à Kafakumba et certains tribunaux territoriaux ont vu modifier leur siège et leur ressort.

Le décret du 14 août 1913 sur l'organisation judiciaire a consacré d'importantes réformes.

Le Gouvernement a voulu assurer la répression plus rapide et moins coûteuse, débarrasser les tribunaux ordinaires d'un nombre considérable d'affaires de minime importance, renforcer l'autorité des fonctionnaires administratifs. Dans ce but, le décret étend la compétence des fonctionnaires du service territorial. Il les investit des pouvoirs de juge de police. Les juges de police connaissent de la plupart des infractions commises par les indigènes du moment que l'intérêt de la répression est assuré par une peine de sept jours de servitude pénale et de 200 francs d'amende, au maximum. Les Européens eux-mêmes sont justiciables de cette juridiction, lorsqu'ils se sont rendus coupables de contraventions. Mais l'administrateur territorial n'est compétent vis-à-vis des blancs que si, à raison des circonstances, la nécessité de la répression ne réclame pas une peine supérieure à 50 francs d'amende.

Le décret du 14 août 1913 supprime les tribunaux territoriaux et la juridiction des officiers du Ministère public, docteurs en droit, et les remplace par les tribunaux de parquet. Ceux-ci ont pour mission de surveiller l'action judiciaire des administrateurs territoriaux et de reviser leurs jugements. Leur compétence en matière pénale est assez étendue; ils possèdent également un pouvoir de juridiction en matière civile et commerciale.

Le décret du 14 août 1913 n'entrera en vigueur qu'à la date que fixera un arrêté royal. Il doit être complété par des dispositions relatives à la procédure; sa mise en application suppose, d'autre part, des mesures de détail dont la préparation exige un certain temps.

Le nombre des magistrats en fonction est de 82, se répartissant comme suit, d'après la nationalité :

- 63 Belges ;
- 9 Norvégiens ;
- 8 Italiens ;
- 2 Suisses.

Les statistiques judiciaires figurent aux annexes n^{os} I, II et III.

5. — Service pénitentiaire.

Le service pénitentiaire a été amélioré.

La surveillance immédiate des détenus était généralement exercée par les soldats de la Force publique. La garde des détenus est désormais confiée aux agents de la police territoriale. Les prisons de Boma, Malela et Matadi conservent leur corps spécial de gardiens.

La comptabilité des prisons a fait l'objet d'une ordonnance du Gouverneur général.

Le Gouvernement étudie la possibilité d'organiser un service d'identification dactyloscopique à la prison d'Élisabethville.

Le Gouvernement a décidé d'élever à Élisabethville une prison du type rayonnant octogonal pour blancs et indigènes.

6. — Vagabondage et mendicité.

Une ordonnance du Gouverneur général en date du 26 mai 1913 a abrogé l'arrêté du 9 avril 1897 sur le vagabondage et la mendicité, et créé, dans chaque maison de détention, des quartiers spéciaux pour l'internement des individus de couleur mis à la disposition du Gouvernement.

7. — État civil.

La réorganisation du service de l'état civil se poursuit. Des bureaux principaux d'état civil existent aux chefs-lieux de tous les territoires des districts du Bas-Congo, du Moyen-Congo, de l'Équateur, de la Lulonga, des Bangala et de l'Ubangi. Le nombre de bureaux est de 159, dont 87 bureaux principaux et 72 bureaux auxiliaires.

Les bureaux pour l'immatriculation de la population non indigène, établis aux frontières de la Colonie, sont au nombre de 51.

Au 1^{er} janvier 1912, les non-indigènes de race blanche établis dans la Colonie étaient au nombre de 5,465, dont environ 600 du sexe féminin ⁽¹⁾, contre 4,003 au 1^{er} janvier 1911, soit un accroissement de 36.5 %. 3,307 de ces non-indigènes étaient de nationalité belge, contre 2,432 au 1^{er} janvier 1911, soit un accroissement de plus de 40 %.

Le plus fort accroissement de population blanche durant l'année 1911

(1) Ce chiffre n'est qu'approximatif; les renseignements officiels manquent pour une partie du Katanga.

s'est produit au Katanga. La population blanche qui était de 747 âmes au 1^{er} janvier 1911, s'élevait à 1,760 âmes au 1^{er} janvier 1912, soit un accroissement de 135.6 %.

La proportion des Belges dans le chiffre des non-indigènes résidant au Katanga s'élevait :

à 34.6 % au 1^{er} janvier 1910;
à 41.9 % au 1^{er} janvier 1911;
à 51.5 % au 1^{er} janvier 1912.

Cent soixante-dix-neuf personnes de race blanche sont décédées au Congo en 1911. Calculé sur la moyenne de la population au 1^{er} janvier 1911 et au 1^{er} janvier 1912, le taux de la mortalité est de 3,781 %; 103 décès se sont produits dans le premier semestre de l'année.

Les tableaux publiés en annexes (annexes n° IV à n° XIV) sont relatifs au recensement au 1^{er} janvier 1912 et à la mortalité en 1911.

8. — Immigration.

Du 1^{er} janvier 1910 au 15 octobre 1913, 495 personnes de nationalité belge, dont 283 hommes, 118 femmes et 94 enfants, ont immigré au Katanga avec l'assistance du Gouvernement.

Les hommes se répartissent comme suit, au point de vue de la profession :

41 agriculteurs.

200 artisans du bâtiment, en majorité maçons, menuisiers et charpentiers.

42 colons exerçant des professions diverses, à savoir : 12 entrepreneurs, 3 coiffeurs, 2 architectes, 1 imprimeur, 2 cordonniers, 2 cuisiniers, 5 terrassiers, 5 mineurs, 2 tailleurs, 3 dessinateurs-géomètres, 1 comptable, 1 boucher, 1 vendeur, 1 conducteur de travaux et 1 employé.

Tous les immigrants, hommes et femmes, revenus au pays pour des motifs divers, ont été en état de payer, de leurs économies, les frais de leur voyage de retour. A ce jour, 12 immigrants rentrés sont repartis pour le Katanga.

L'état sanitaire des colons est satisfaisant.

Depuis que le Gouvernement assiste l'immigration de nos compatriotes au Katanga, les colons artisans, principalement ceux du bâtiment, ont expédié en Belgique une somme totale de fr. 386,963.77, montant de leurs économies.

Les salaires des ouvriers de métier se maintiennent entre 20 à 30 francs par jour. Les entreprises, moins nombreuses que durant l'exercice précédent, sont plus solides.

La Banque du Congo belge a, à la demande du Gouvernement, créé un service de dépôts à intérêt.

Douze familles occupent des maisons ouvrières spécialement construites par le Gouvernement pour être vendues aux colons ou pour leur être louées avec faculté d'achat.

Des parcelles de terre, destinées à être vendues ou louées aux colons désireux de se construire une habitation, sont mesurées et bornées aux frais du Gouvernement.

Le Vice-Gouverneur général a été autorisé à recruter sur place, parmi les colons, une partie de son personnel inférieur. La construction du chemin de fer de Kambove vers Bukama et la mise en exploitation de mines nouvelles offrent un nouveau débouché à nombre d'artisans.

*
* *

La mutualité du Cercle *Concordia*, constituée par les colons, a obtenu du Gouvernement, par arrêté royal du 18 avril 1913, une subvention équivalant à 25 % des sommes souscrites par les affiliés. Le Gouvernement se propose d'aider les colons à constituer une société mutuelle de crédit, dès que la législation hypothécaire aura été promulguée.

*
* *

Un certain nombre de colons belges prennent d'eux-mêmes le chemin de l'intérieur pour exploiter des entreprises diverses, construire des routes ou travailler dans la mine ; d'autres suivent le bout du rail avec un wagon transformé en magasin et se livrent au commerce. Les résultats acquis jusqu'à présent par la colonisation belge permettent de bien augurer de l'avenir.

9. — Police de l'immigration.

Du 1^{er} juillet 1912 au 1^{er} juillet 1913, 17 immigrants dont 14 blancs ont été empêchés de pénétrer dans le territoire congolais en exécution du décret du 21 mars 1910, parce qu'ils ne pouvaient justifier de moyens d'existence.

4 Européens, condamnés au Congo pour faits graves ou qui, par leur conduite, menaçaient la tranquillité publique, ont été expulsés.

Enfin, plusieurs indigènes, originaires de l'Uganda, qui parcouraient le territoire sans moyens d'existence et y causaient du désordre, ont été reconduits à la frontière.

10. — Situation politique intérieure.

La situation politique intérieure est satisfaisante.

26 opérations de police et 5 opérations militaires ont été faites depuis le dernier rapport.

Les 5 opérations militaires, ordonnées au cours de l'exercice écoulé, sont toutes terminées, sauf une. En voici l'énumération :

1° Un nommé Nengo, en détention préventive du chef d'infractions graves, avait réussi à s'évader. Il se réfugia dans la région de Bwado (district de l'Ubangi), son pays d'origine, et y jeta le trouble. L'opération militaire nécessitée par la situation fit rentrer le pays dans le calme et aboutit à l'arrestation de Nengo, qui fut remis à l'autorité judiciaire ;

2° Deux opérations militaires entreprises dans la zone du Kivu contre les chefs Maboko et Kabare, qui refusaient de reconnaître l'autorité de l'État, n'ont été que la continuation de l'opération ordonnée contre le chef Djiko, dont il est question au rapport de 1912. Les territoires de Maboko et de Kabare ont été soumis ;

3° Une opération militaire a été ordonnée dans la zone de l'Ituri contre les Walese-Mamvu, tribus hostiles et rebelles. Les Mamvu furent réduits à l'obéissance. L'opération qui devait se poursuivre contre les Walese fut suspendue. On espère que l'exemple des Mamvu amènera les Walese à se soumettre, sans recours à la force armée ;

4° Le Département est actuellement sans renseignements précis au sujet d'une opération entreprise contre le village de Kasiololo, situé aux confins des districts du Tanganika-Moero et de la Lulua.

Les opérations militaires entreprises l'an dernier au Kasai sont terminées et les territoires des Bakete et des environs de Kole, où elles se sont déroulées, s'organisent.

11. — Situation politique internationale.

On trouvera annexée au présent rapport (Annexe XV) une note de M. le Ministre des Affaires Étrangères, qui résume les faits les plus intéressants et les plus saillants qui ont marqué, depuis la reprise du Congo, les relations de la Belgique avec les Puissances étrangères au sujet de la colonie.

12. — Chefferies indigènes.

Les autorités territoriales s'efforcent de raffermir l'autorité des chefs et d'en faire des auxiliaires du Gouvernement.

Le travail d'organisation des chefferies est loin d'être achevé, il se poursuit avec activité.

Application du décret du 5 juillet 1910 sur la relégation.

La peine de la relégation a été appliquée à 73 personnes, en 1912, se répartissant comme suit :

LAC LÉOPOLD II. 4 chefs.

ÉQUATEUR . . .	1 indigène.
ARUWIMI. . .	2 chefs, 10 indigènes.
KASAI . . .	6 chefs, 1 sous-chef, 15 indigènes.
UELE. . .	7 chefs, 10 sous-chefs, 10 indigènes.
STANLEYVILLE . .	3 chefs, 7 indigènes.

13. — Force publique.

L'effectif de la Force publique est de 17,833 hommes, dont 2,775 au Katanga.

L'effectif des troupes au Katanga a été augmenté afin d'assurer une occupation complète des territoires miniers du Vice-Gouvernement général.

L'effectif organique des unités est le suivant :

		Hommes.
	État-major	} 50
	École des candidats des sergents comptables	
	École des armuriers noirs	
	Corps de réserve	225
	Compagnie d'artillerie et génie	225
	Id. du Bas-Congo	425
	Id. du Moyen-Congo	300
	Id. du Kwango	825
	Id. du Lac Léopold II	450
1 ^{re}	Id. de l'Équateur (Ruki)	} 825
2 ^e	Id. id. (Tshuapa)	
	Id. de la Lulonga	433
	Id. de l'Ubangi	600
	Id. des Bangala	900
	Id. du Rubi	450
	Id. de l'Uere-Bili	600
	Id. de la Gurba-Dungu	600
	Id. du Bomokandi	450
	Id. de réserve de l'Uele	225
	Id. de l'Aruwimi	450
	Id. des Stanley-Falls	525
	Id. du Haut-Ituri	775
	Id. de Ponthierville	600
	Id. du Maniema	650
	Id. du Kivu	800
1 ^{re}	Id. du Kasai (Lusambo)	600
2 ^e	Id. id. (Luluabourg)	750

Troupes du Katanga.

Compagnie cycliste	100
Id. du Lomami	500
Id. de la Lulua	575
Id. du Tanganika-Moero	625
Id. du Haut-Luapula	975

Camps d'instruction.

Camp du Bas-Congo (Lukula-Bavu)	150
Id. du Kasai	250
Id. d'Irebu	600
Id. de Lisala	400
Id. de l'Uele	400
Id. de Lokandu	525
	17,833

Le décret du 9 novembre 1912 a fixé à 3,750 le chiffre du contingent à lever en 1913. Ce chiffre est le même qu'en 1912. Le recrutement s'effectue régulièrement. La proportion des rengagements s'élève à 50 % environ des licenciés. Le Gouvernement central a prescrit de faire compter les rengagés dans le contingent.

La compagnie cycliste créée au Katanga a donné d'excellents résultats. Elle a rendu de grands services en effectuant notamment des reconnaissances à grandes distances.

Un détachement cycliste de 25 hommes a été annexé à la compagnie de la Lulua.

L'instruction des recrues est assurée dans les camps de Lukula-Bavu, d'Irebu, de Lisala, ainsi que dans les camps nouvellement créés de Lusambo (Kasai) et de la Tota (Uele). Au Katanga, à titre d'expérience, les recrues ont été versées dans les différentes compagnies pour y recevoir l'instruction.

De grands efforts sont faits pour améliorer la situation matérielle du soldat. Dans toutes les garnisons on a encouragé la création de marchés indigènes, où les soldats peuvent se ravitailler en vivres frais. Des permis de chasse ont été délivrés pour favoriser l'introduction de la viande fraîche dans l'alimentation du soldat.

Les travaux de débroussement, de dessèchement des marais, entrepris dans toutes les garnisons et l'observation plus attentive des règles d'hygiène ont donné d'heureux résultats. Dans les camps d'instruction, les déchets dus aux réformes, désertions, disparitions et décès sont descendus de 12.49 % à 12.20 %. La mortalité est tombée à 4.23 % cette année.

L'école des candidats sergents comptables de Boma donne des résultats satisfaisants. Ses élèves ne sont plus, comme autrefois, recrutés exclusivement parmi les jeunes gens sortant des colonies scolaires. On admet actuellement des élèves choisis parmi les jeunes miliciens ayant acquis dans les camps les rudiments de l'instruction.

L'école compte 27 élèves.

Un établissement similaire a été fondé à Elisabethville.

L'effectif actuel de l'école des armuriers noirs est de 20 élèves. Cette année, 3 élèves ont subi avec succès l'examen de sortie, 2 autres seront envoyés, à la fin de l'année scolaire (septembre), à Elisabethville pour être attachés en qualité de moniteurs à l'école d'armuriers noirs fondée à Elisabethville.

Des écoles de candidats gradés fonctionnent dans les camps d'instruction. Elles ont pour but l'amélioration du cadre indigène de la Force publique.

Enfin, il a été créé un stage pour soldats infirmiers. Ces derniers sont appelés à remplir le même rôle que nos brancardiers de l'armée métropolitaine.

L'armement des troupes a été amélioré et complété par l'envoi de 809 Albinis, 445 Comblains, 200 Mauser.

Les cyclistes du Katanga ont été armés de la carabine Mauser en remplacement du pistolet Mauser.

Le matériel de tir a été perfectionné et complété par l'envoi d'une cible électro-automatique à Elisabethville, de 10 chevalets de pointage, de 20 cibles de pointage et de 30 chevalets portatifs.

L'idée de doter les troupes de canons de 7^{cs} légers est momentanément abandonnée.

L'habillement a été amélioré et les réserves maintenues à hauteur par l'envoi de 7,950 tenues en serge, 15,850 tenues en toile, 26,900 fez, 11,150 ceintures rouges, 8,100 vareuses, 17,550 couvertures.

14. — Police territoriale.

Les corps de police existant actuellement dans la Colonie comprennent les effectifs suivants :

Bas-Congo	225 hommes.
Moyen-Congo	150 id.
Équateur	225 id.
Maringa-Lopori.	133 id.
Maniema	200 id.
Katanga.	950 id.

Soit au total 1883 hommes.

prélevés sur l'effectif des compagnies de la Force publique des régions correspondantes.

La Compagnie auxiliaire du chemin de fer du Congo supérieur a été supprimée et remplacée par la police territoriale.

II. — SITUATION ÉCONOMIQUE.

1. — Domaine.

A. — TERRES ET FORÊTS DOMANIALES. CONCESSIONS.

Le Gouvernement a poursuivi sa politique de libération des terres domaniales grevées de droits exclusifs d'exploitation au profit de certaines compagnies concessionnaires, en signant des conventions avec la Société internationale forestière et minière du Congo et la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs africains.

Société internationale forestière et minière du Congo.

Le décret du 6 novembre 1906, qui avait créé la Société internationale forestière et minière, avait fait à celle-ci deux concessions de nature diverse : d'abord une concession d'exploitation de terres pour une durée de nonante-neuf ans, portant sur une superficie totale de 1,100,000 hectares ; ensuite des droits exclusifs de recherches minières pendant six ou douze ans sur plus du tiers du territoire, avec promesse de concession des mines découvertes sur une étendue maximum de 3,716,700 hectares, et en outre, de vingt mines d'une superficie maximum de 10,000 hectares chacune.

La convention du 15 juin 1912, approuvée par décret du 30 décembre de la même année, vise surtout la concession d'exploitation des terres. Elle n'a touché qu'incidemment, pour corriger une erreur du décret du 6 novembre 1906, à la question des concessions minières. Aux termes de ladite convention, il a été mis fin à la vaste concession foncière de la Société. Cette concession est remplacée par l'octroi en toute propriété de 40 blocs de terrains dont la superficie totale ne pourra dépasser 150,000 hectares. Les terres seront choisies parmi les terres domaniales disponibles, situées au nord du cinquième parallèle sud, d'accord avec le Gouvernement et sous réserve de tous droits des tiers indigènes et non indigènes.

La Société internationale forestière et minière du Congo consacre son activité à la recherche des mines. Les résultats en sont exposés plus loin sous la rubrique « Mines ».

La Société a confié le soin des plantations établies au Mayumbe et dans les districts du Lac Léopold II et de l'Équateur à sa filiale, la Société forestière et commerciale du Congo belge.

Au 31 mars 1913, ces plantations comportaient 360 hectares avec 80,000 Heveas, 10,000 Funtumias et 10,000 Manihots glasovii. Environ 150 hectares de terre sont défrichés et seront plantés cette année.

*Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur
aux Grands-Lacs africains.*

L'Administration a entrepris avec la Compagnie des négociations aux fins de modifier la convention de 1902.

Les négociations ont abouti à la convention du 3 juillet 1913 qui sera soumise sous peu à l'approbation des Chambres.

Les terres domaniales, antérieurement attribuées à la Compagnie et qui deviendront disponibles par suite de la convention du 3 juillet 1913, pourront être placées sous le régime du décret du 22 mars 1910 sur la récolte des produits végétaux. Il en sera de même des vastes territoires s'étendant au sud jusqu'au parallèle de Nyangwe, entre la frontière orientale de la Colonie et le Lualaba, qui avaient été réservés en vue de l'exécution éventuelle des clauses de la convention de 1902 visant les augmentations de capital de la Compagnie.

Société des Chemins de fer vicinaux du Mayumbe.

Sous réserve de l'approbation par le pouvoir législatif, le Gouvernement a conclu, le 10 juillet 1913, avec la Société des Chemins de fer vicinaux du Mayumbe une convention qui a pour effet de rendre la Colonie propriétaire du chemin de fer de Boma à la Lukula. Cette convention sera soumise sous peu à l'approbation des Chambres.

Elle permettra de réorganiser l'exploitation de la ligne du Mayumbe de manière à favoriser le développement des régions desservies, notamment par la réduction et l'unification des tarifs.

Les tarifs pour la section au delà de la Lukula, construite et exploitée en régie par la Colonie, ont déjà été abaissés.

*
* *

Le Gouvernement examine des demandes de concessions tendantes à l'obtention de terrains en vue d'une entreprise d'élevage et d'une exploitation de produits oléagineux et fibreux.

Il négocie des conventions, au sujet desquelles le Conseil colonial sera probablement appelé à émettre prochainement un avis, avec la Société *The African Silk Corporation Limited*, de Londres, et avec MM. G. et C. Kreglinger, d'Anvers. Moyennant des concessions de terres proportionnées à la production, l'*African Silk Corporation* et MM. Kreglinger s'engageraient à créer, respectivement, une entreprise de sériciculture et une exploitation agricole, principalement d'arachides. La culture des vers à soie sauvages (*Anaphe venata* et *Anaphe infracta*) a été expérimentée avec succès dans l'Uganda et dans l'Afrique orientale allemande. Elle constituera pour le Congo une industrie nouvelle.

L'initiative de MM. Kreglinger paraît particulièrement heureuse : elle promet de démontrer que des produits, d'une valeur à la tonne relativement faible, peuvent être exportés commercialement du Congo. La culture de l'arachide, une des principales ressources des Possessions françaises de l'Afrique occidentale, n'a pas, jusqu'ici, été tentée en grand dans notre Colonie.

Vente et location de terres domaniales.

Du 1^{er} juillet 1912 au 30 juin 1913, il a été conclu, en dehors des territoires du Vice-Gouvernement général du Katanga, 54 contrats de vente de terrains domaniaux comportant 535 hectares 60 ares et 291 contrats de location portant sur 1,263 hectares 99 ares de terres.

La plupart des terrains vendus ou loués doivent servir à l'installation de factoreries ; un terrain d'une superficie de 1 hectare est destiné à l'agrandissement d'une mission religieuse ; onze terrains d'une superficie totale de 974 hectares 28 ares 82 centiares sont destinés à un usage industriel et onze terrains d'une superficie totale de 508 hectares 61 ares 47 centiares 64/100 ont été vendus ou loués en vue de l'installation d'exploitations agricoles ou de petites cultures vivrières.

La Colonie a fait donation des parcelles suivantes :

- 1° 100 hectares, situés à Vaku, à la Congrégation des missionnaires de Scheut ;
- 2° 100 hectares, situés à Bokoro, à la Congrégation des missionnaires de Scheut ;
- 3° 100 hectares, situés à Busu Modanda, à la Congrégation des missionnaires de Scheut ;
- 4° 100 hectares, situés à Boyange, à la Congrégation des missionnaires de Scheut ;
- 5° 36 ares 84 centiares, situés à Banana, à la Congrégation des missionnaires de Scheut ;
- 6° 3 hectares, situés à Luebo, à la Congrégation des missionnaires de Scheut ;
- 7° 10 hectares, situés à Basankusu, à la Congrégation des missionnaires de Mill-Hill ;
- 8° 1 hectare 66 ares, situés à Thysville, à la Mission des Révérends Pères Rédemptoristes ;
- 9° 200 hectares, situés à Sona-Bata, à la Mission des Révérends Pères Rédemptoristes ;

- 10° 2 hectares 90 centiares, situés à Coquilhatville, à la Mission des Pères Trappistes ;
- 11° 1 hectare 8 ares 75 centiares, situés à Kwamouth, aux Pères de la Compagnie de Jésus desservant la Mission du Kwango ;
- 12° 18 hectares, situés à Tondo, à l'*American Baptist Foreign Missionary Society*.

En outre, le Gouvernement a conclu un contrat d'occupation provisoire portant sur 2,810 hectares 87 ares de terres destinées à un usage agricole et 3 contrats d'échange de terrains.

Pendant la même période de temps, les cessions de terrains enregistrées dans les territoires du Vice-Gouvernement général du Katanga se sont élevées à 63 comportant une étendue totale de 32,949 hectares 75 ares, dont 44 à Élisabethville, d'une superficie de 2,125 hectares 26 ares 31 centiares.

Cadastré.

Des bureaux du cadastre sont actuellement établis à Boma, Élisabethville, Léopoldville, Lusambo, Bambili et Stanleyville. Ces bureaux sont en ordre principal chargés de l'établissement des plans parcellaires prévus à l'arrêté royal du 23 février 1910 sur la vente et la location des terres domaniales, et des enquêtes relatives aux droits des indigènes sur les terres dont on demande l'acquisition.

B. — MINES.

Les recherches minières au Katanga ont abouti à de nombreuses découvertes.

Il convient de mentionner tout spécialement la découverte du charbon faite au cours de l'an dernier, dans le nord du Katanga, par les prospecteurs de la Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges. Les affleurements ont été reconnus sur les rives de la Lukuga, à proximité du chemin de fer du Lualaba-Tanganika.

Le décret du 27 mai 1913 a restreint considérablement l'étendue des territoires réservés par le décret du 23 décembre 1910. La zone dite de Mandoko, située à l'extrémité sud-est de la Colonie, est entièrement ouverte aux recherches de diamants, de pierres précieuses et d'étain. La zone dite des Kundelungu est ouverte aux recherches de diamants et pierres précieuses, à l'exception des terrains où se trouvent les gisements et les pipes de roches diamantifères découverts par le Comité spécial du Katanga, et qui font actuellement l'objet de travaux d'essais.

Le rapport du Président du Comité spécial du Katanga ci-annexé (annexe n° XVI) contient des renseignements précis au sujet de la situation actuelle du domaine du Comité spécial au point de vue minier.

*
* *

La Société internationale forestière et minière du Congo a été autorisée, par des arrêtés royaux en date du 2 juin 1913, pris en vertu du décret du 6 novembre 1906, à mettre en exploitation, pendant nonante-neuf ans et conformément aux lois, décrets et règlements sur la matière :

1° Les mines de diamant, d'or, d'argent et de fer qu'elle a découvertes dans une région ne pouvant dépasser 100,000 hectares, située dans le bassin de l'Aruwimi;

2° Les gisements de bitume et de pétrole, ainsi que les mines d'or, de cuivre et de fer qu'elle a découverts au Mayumbe, dans une région qui ne pourra dépasser 400,000 hectares;

3° Les mines d'or, d'argent, de platine, de cuivre, de fer et de rutile qu'elle a découvertes dans une région qui ne pourra dépasser 137,000 hectares; cette région est également située au Mayumbe;

4° Les mines d'or qu'elle a découvertes dans des terrains d'une superficie qui ne pourra dépasser 2,500 hectares, situés aussi au Mayumbe;

5° Les mines de fer qu'elle a découvertes dans des terrains d'une superficie qui ne pourra dépasser 625 hectares, situés au Mayumbe;

6° Les mines de diamant, d'or, d'argent, de sulfure de manganèse, de fer, de monazite et de zircon, découvertes dans le bassin du Kasai et comprises dans des blocs de terrains d'une superficie ne dépassant pas 1,176,575 hectares.

Aux termes du décret du 6 novembre 1906, la Société internationale forestière et minière avait le droit de rechercher les mines au sud du 5° parallèle sud pendant un terme de six ans. Ce terme est échu le 6 novembre 1912 et, depuis cette date, les missions de la Société prospectent exclusivement au nord de ce parallèle, dans les territoires déterminés par les décrets prérappelés du 6 novembre 1906 et du 30 décembre 1912, où elle possède un droit de recherches jusqu'au 6 novembre 1918.

La Société minière de la Tele, filiale de la Société internationale forestière et minière du Congo, poursuit l'exploitation des mines d'or dont elle a la concession dans la Haute-Tele. Ces mines ont produit 63 kilogrammes d'or pendant l'année 1912. Les mines d'or concédées dans le bassin de la Gayu seront mises prochainement en exploitation.

Du matériel a été expédié pour le traitement des graviers diamantifères de la concession située dans le bassin du Kasai. Un nombreux personnel se trouve actuellement sur place prêt à commencer l'exploitation.

*
* *

La Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs africains a envoyé plusieurs missions de prospections. Celles-ci ont découvert à l'ouest du lac Kivu de grands amas d'hématite et, en certains endroits, des graviers aurifères. Elles ont évalué à 1,500,000 tonnes les quantités de

schistes bitumineux découverts entre Ponthierville et Stanleyville. Ces schistes sont exploitables en carrière. Ils ont des teneurs moyennes variant de 60 à 100 litres à la tonne.

*
* *

Les missions envoyées par la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga ont achevé la prospection de la partie nord de la zone de recherches à l'est du Haut-Kasaï. Elles poursuivent les recherches dans la partie sud de la zone, vers la Haute-Lulua.

Mines exploitées en régie.

La production des mines de Kilo, en 1912, a été de 740 kilogrammes, en augmentation de 100 kilogrammes sur celle de 1911. D'autre part, les mines de la Moto ont produit 244 kilogrammes d'or.

Depuis l'origine de l'exploitation de Kilo, la production a été la suivante :

	21 kilogrammes en 1905	
212	id.	1906
328	id.	1907
311	id.	1908
656	id.	1909
876	id.	1910
639	id.	1911
740	id.	1912

La majeure partie de l'or produit en 1912 a été obtenue par la méthode des « sluices ». Le procédé hydraulique a cependant fonctionné d'une façon assez régulière.

Le personnel des mines de Kilo se composait, à la fin de l'exercice 1912, de 30 agents blancs et de 2,600 ouvriers indigènes ; celui de l'exploitation de la Moto comprenait 7 agents blancs et 1,300 ouvriers indigènes.

Différents affleurements ont été signalés aux environs de Kilo, ce qui semble dénoter la présence d'un filon dans la région. Les travaux de recherches n'ont pu encore déterminer l'importance de ce filon, dont la prospection systématique indiquera s'il y a possibilité de le mettre en valeur dans des conditions rémunératrices. Les prospections entreprises dans le bassin de l'Ituri ont amené la découverte, à quelques kilomètres de Kilo, de dépôts alluvionnaires permettant une exploitation rémunératrice évaluée à ce jour à 1,500 kilogrammes d'or.

Au cours d'un voyage de reconnaissance dans la région des sources du Kibali, au sud-est de la Moto, un ingénieur attaché aux mines de Kilo, a découvert deux nouveaux champs aurifères très importants, si l'on s'en rapporte aux renseignements envoyés par notre fonctionnaire.

Le premier de ces gisements existe sur les rives du Kibali et de ses affluents, notamment les rivières Lemba, Kodi et Kira. Les teneurs des alluvions y rencontrées varient de 2 grammes à 6 grammes 4 au mètre cube.

L'autre, situé au confluent des deux rivières Aru-Aho, qui, réunies, forment le Kibali, s'étend le long de ces deux rivières, vers l'amont. Les teneurs en or constatées oscillent entre 1 gramme et 29 grammes au mètre cube.

L'auteur de la découverte émet l'opinion que ces gisements sont la continuation probablement ininterrompue de ceux de Kilo, et estime que leur mise en valeur ne souffrira pas plus de difficultés que l'exploitation de Kilo-Moto.

L'exploration systématique de la région a été ordonnée afin d'être renseigné d'une manière précise sur l'étendue et la valeur de ces gisements.

Les réserves minières connues à ce jour, à la mine de la Moto, sont de 850 kilogrammes d'or.

Deux diamants ont été trouvés dans le Nizi et un à l'exploitation de la Moto.

A la fin de l'exercice 1912, l'exploitation minière de l'Aruwini, dont les résultats n'ont pas été jugés satisfaisants, a cessé. La production de l'année avait été de 32 kilogrammes d'or, extraits de dépôts alluvionnaires dont les teneurs n'atteignaient pas un gramme à la tonne.

La route du lac Albert à Kilo, d'une longueur de 125 kilomètres, sera achevée sous peu, et on a établi des voies de communication entre les différents centres d'exploitation.

Salines de Nyangwe.

La mission opérant dans la région de Nyangwe comprend deux agents blancs et une cinquantaine de noirs. Elle n'a jusqu'à présent pas découvert de gisement salin *exploitable*.

2. — Transports.

A. — NAVIGATION.

Navigation maritime. — Le tableau ci-après donne le mouvement comparatif, à l'entrée, des ports de Banana et de Boma en 1912 et 1911.

Années.	BANANA.				BOMA.			
	Navires au long cours.		Bâtiments de cabotage.		Navires au long cours.		Bâtiments de cabotage.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
1912	134	377,092	463	5,017	134	440,560	137	11,693
1911	134	373,331	428	6,182	117	433,941	90	9,378

Le service hydrographique du Bas-Congo a fonctionné régulièrement. Le pilotage a été assuré. Les travaux de dragage se poursuivent à Fétish-Rock

pour maintenir et approfondir la passe. Ils sont effectués par deux dragues. En 1912, nos engins de dragage ont extrait du fleuve 477,000 mètres cubes de sable dont une partie a servi au remblayage des marais du Bas-Congo. Au cours de l'année écoulée, deux steamers se sont échoués sans aucune avarie et ont été rapidement dégagés.

Navigation fluviale. — Une ordonnance du 4 avril 1913, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 1913, modifie les règlements et tarifs des transports effectués sur les lacs Tanganika et Moëro par les vapeurs de la Colonie.

La flottille du Bas-Congo s'est accrue par la mise en service d'une chaloupe à moteur et de deux canots à moteur.

Le Gouvernement vient d'expédier pour le service hydrographique un bateau-pilote à moteurs, utilisant du pétrole lourd. En juillet dernier, le yacht à vapeur *Mouette*, de 283 tonnes, a quitté Ostende se rendant au Congo par ses propres moyens. Il est destiné au service du Bas-Congo. Il remplacera le steamer *Héron* qui doit être déclassé pour cause de vétusté.

Deux chaloupes à vapeur et deux chalands-logement, destinés au service hydrographique du Haut-Congo, sont en montage à Léopoldville. Les chantiers de la marine à Léopoldville sont actuellement occupés au montage d'un dock flottant dont les dimensions permettront la mise en cale des unités les plus grandes. Ils ont monté le steamer *Luxembourg*, de 200 tonnes, et les deux vapeurs de 500 tonnes de la Compagnie des Grands-Lacs, ainsi que divers bateaux pour des sociétés commerciales.

La composition actuelle de la flottille de la Colonie est la suivante :

TYPES.	Nombre.	Tonnage.	BATEAUX		Observations.
			en service.	en montage.	
A. — Dans le Bas-Congo.					
Cockerill	1	250	1	»	
Wall	1	200	1	»	
Mouette	1	283	1	»	
Hirondelle	1	100	1	»	
Alouette	1	10	1	»	
Prince Baudouin	1	9	1	»	
Divers	10 (1)	2 à 5	10	»	
Baleinières diverses.	65	1 à 3	61	4	(1) En augmentation sur l'année 1911 « Prince Charles-Théodore »; « Shiloango I »; « Maléla ».
Drague « Mateba »	1	575	1	»	
Drague « Boma »	1	560	1	»	
Prince Léopold	1	10	1	»	

TYPES.	Nombre.	Tonnage.	BATEAUX		Observations.
			en service.	en montage.	
B. — Sur le Haut-Congo et ses affluents.					
Kintambo	5 (2)	500	5	»	(2) Dont 3 appartenant à la Compagnie du chemin de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs africains sont loués par la Colonie.
Remorqueur avec barge . . .	2	350	2	»	
Remorqueur avec barge . . .	1	70	1	»	
Luxembourg	1	200	1	»	
Brabant	3	150	3	»	
Ville de Bruxelles	4	35	4	»	
de Kempenaar	1	30	1	»	
Délivrance	11	22	11	»	
Auxiliaire.	5	13	5	»	
Ville de Hasselt	4	5	4	»	
Remorqueur avec allèges . . .	3	5	3	»	
Dérocheur.	1	»	1	»	
Dragueur	1	»	1	»	
Baleinières diverses.	253	1 à 10	253	»	
C. — Katanga.					
Alexandre Delcommune . . .	1	30	1	»	Sur le lac Tanganyika.
Émile Wangermée	1	40	1	»	Sur le lac Moëro.
Baleinières	9	2 à 3	6	3	

Le Gouvernement a passé commande pour les embarcations suivantes :

- 1° Un bateau cargo de 1,000 tonnes;
- 2° Un bateau pour le service hydrographique du Haut-Congo;
- 3° Un petit bateau rapide, type hydroplane, pour le service du courrier du Haut-Fleuve.

Le bateau à moteur Diesel, à marche rapide, *Belgica*, commandé, d'après les ordres du Roi, sur le Fonds spécial, pour le transport du courrier et des voyageurs sur le Haut-Congo, n'a pu encore être essayé sur l'Escaut à raison des modifications qu'il a fallu apporter aux moteurs.

Soixante-cinq embarcations métalliques d'un tonnage variant de 1 1/2 à 10 tonnes sont encore en commande. Ces types d'embarcations sont destinés à remplacer, au fur et à mesure des besoins, les pirogues indigènes utilisées pour les transports locaux.

L'outillage des chantiers de Léopoldville a été complété par l'envoi d'une grue de 10 tonnes. Une bigue de 25 tonnes est en commande.

Le mouvement des transports effectués en 1912 par la marine de la Colonie, dans les ports du Stanley-Pool, Léopoldville et Kinshasa, s'établit comme suit :

A la montée, 23,479 tonnes, contre 18,223 tonnes en 1911 ;

A la descente, 6,671 tonnes, contre 3,777 tonnes en 1911, soit, par rapport à 1911, une majoration de 5,256 tonnes à la montée et de 2,894 tonnes à la descente.

Les transports sur les biefs Ponthierville-Kindu et Kongolo-Bukama sont assurés par les vapeurs appartenant à la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur. Sur le premier, le mouvement des transports en 1912 a été, à la montée, de 13,731 tonnes et, à la descente, de 521 tonnes.

Le tableau ci-dessous donne la composition de la flottille des biefs navigables du Lualaba :

TYPE.	Nombre.	Observations.
Bief Ponthierville-Kindu.		
Sternwheel de 30 tonnes utiles	2	
Sternwheel de 100 tonnes utiles	4	
Remorqueur avec barge de 70 tonnes	1	
Remorqueur avec barge de 375 tonnes	1	
Barges de 70 tonnes	2	
Bief Kongolo-Bukama.		
Sternwheel de 100 tonnes utiles	1	
Sternwheel de 250 tonnes utiles	1	
Sternwheel de 50 tonnes (1)	1	(1) A marche rapide, destiné spécialement au transport des passagers.
Remorqueur avec deux barges de 200 tonnes chacune (2)	2	(2) Un de ces remorqueurs est en cours de montage.
Canot à vapeur avec baleinières de 5 tonnes	3	

Les travaux du service hydrographique du Haut-Congo se poursuivent entre Léopoldville et Stanleyville. La passe dangereuse de l'île Bertha, près de Stanleyville, est balisée ainsi que la plupart des seuils rocheux du bief.

Les travaux d'amélioration et d'approfondissement des passes du bief Kongolo-Bukama continuent.

B. — CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de Matadi à Stanley-Pool. — A dater du 1^{er} juillet 1913, le tarif du transport du caoutchouc a été abaissé provisoirement de

fr. 1,075 à fr. 0,35 la tonne kilométrique, ce qui ramène à 140 francs au lieu de 430 francs le prix de transport d'une tonne de caoutchouc de Léopoldville à Matadi. La Compagnie a consenti une réduction aussi importante à la demande du Gouvernement qui, pour pallier les effets de la crise du caoutchouc, a fait les dégrèvements exclusivement sur le tarif de transport de ce produit.

Le développement du trafic a amené la Compagnie du Chemin de fer à entreprendre divers travaux au port de Matadi. Les deux piers ont été élargis de manière à permettre l'établissement de deux voies de chemin de fer. On disposera sous peu de 500 mètres d'accostage.

La rive du fleuve sera remblayée entre les deux piers sur un espace mesurant 200 mètres de largeur sur 80 mètres de profondeur. La digue et le perré destinés à maintenir le remblai sont construits et 40,000 mètres cubes de terres ont été apportées.

*
* *

La Compagnie a construit dans la ville haute, à Matadi, une vingtaine de maisons pour agents blancs et a établi à Kinkanda un hôpital pour son personnel blanc.

*
* *

A Thysville, la Compagnie agrandit les installations de la gare et poursuit les travaux d'appropriation de la ville.

*
* *

A Kinshasa, une boucle sur laquelle viendront s'embrancher les raccordements particuliers, est en construction. Cette ligne de 2 1/2 kilomètres environ est à peu près achevée.

*
* *

Le tableau ci-dessous résume le mouvement des transports des deux dernières années :

ANNÉES.	TRANSPORTS.		MATÉRIEL ROLLANT.			SITUATION FINANCIÈRE.	
	Marchandises.	Voyageurs.	Locomotives.	Wagons.		Recettes.	Dépenses.
				Marchandises.	Voyageurs.		
1911	Tonnes. 55,179	39,893	77	338	29	12,516,665 44	3,838,534 09
1912	67,854	59,886	79	404	29	13,964,572 75	4,964,966 40

*
* *

Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs africains. — Les études définitives du Chemin de fer du Lualaba au lac Tanganika sont

achevées. La longueur de cette ligne sera de 271 kilomètres. A la fin du mois de juin dernier, 184 kilomètres de voie étaient posés ⁽¹⁾. La construction de la ligne sur les 87 kilomètres restants présente plus de difficultés. Elle se poursuit avec diligence.

Le tableau ci-après donne un résumé des transports effectués sur les deux premières sections exploitées.

ANNÉES.	TRANSPORTS.		MATÉRIEL ROULANT.			SITUATION FINANCIÈRE.	
	Marchandises.	Voyageurs.	Locomotives.	Wagons.		Recettes.	Dépenses ⁽⁶⁾ .
				Marchandises.	Voyageurs.		
1911	Tonnes. 18,382 ⁽⁴⁾	25,097 ⁽⁴⁾	15	184	5	549,958 » ⁽⁵⁾	»
1912	⁽⁴⁾ 18,237 ⁽⁴⁾	17,154 ⁽⁴⁾	5 ⁽²⁾	50 ⁽²⁾	6 ⁽²⁾	599,436 » ⁽⁵⁾	»
	⁽²⁾ 13,995 ⁽⁴⁾	40,052 ⁽⁴⁾	16 ⁽²⁾	142 ⁽²⁾	7 ⁽²⁾		

(1) Tronçon Stanleyville-Ponthierville.
(2) Tronçon Kindu-Kongolo.
(3) Une partie du matériel roulant nouveau est en service sur le troisième tronçon en construction.
(4) Ces chiffres comprennent les transports en service.
(5) Ces chiffres ne comprennent que les recettes des transports hors service.
(6) La ventilation des dépenses de construction et d'exploitation n'a pu encore être faite.

*
* *

Chemin de fer du Katanga. — La section d'Élisabethville à Kambove (163 kilomètres) a été ouverte à l'exploitation provisoire le 15 juin 1913. Certains travaux qui restaient à parachever doivent être terminés pour le moment.

Les travaux de terrassement de la section de Kambove à Djilongo (102 kilomètres) ont été entamés à la fin du mois de décembre 1912. D'après les prévisions, cette section pourrait être terminée avant la fin du premier semestre 1914.

D'autre part, au cours de l'été 1912, les travaux de terrassement ont été attaqués à la tête de ligne à Bukama. Ils s'étendent actuellement sur environ 30 kilomètres à partir de Bukama. Le matériel destiné à la construction parviendra à Bukama dans quelques mois.

Le Chemin de fer du Katanga, destiné à relier la frontière méridionale de la Colonie au bief navigable du Lualaba (Kongolo-Bukama), dont la longueur comporte environ 750 kilomètres, est donc terminé sur 415 kilomètres.

Les travaux en cours ont nécessité l'émission d'une cinquième tranche de

(1) Un télégramme récent annonce qu'au 1^{er} octobre 1913 la pose du rail a atteint le kilomètre 209.

10 millions de francs de l'emprunt de 150 millions de francs. Cette émission a été autorisée par un arrêté royal du 26 décembre 1912.

Le règlement général des transports sur la partie de la ligne du Katanga actuellement exploitée a subi de légères modifications. Le tarif de transport pour les matériaux réfractaires, destinés à la construction des fours à coke, a été abaissé à fr. 0,0719 la tonne kilométrique. Diverses réductions de tarif ont été accordées.

Le tableau ci-après résume les résultats de l'exploitation de la ligne :

ANNÉES.	TRANSPORTS.		MATÉRIEL ROULANT.			SITUATION FINANCIÈRE.	
	Marchandises.	Voyageurs.	Locomotives.	Wagons.		Recettes.	Dépenses.
				Marchandises.	Voyageurs.		
1911	Tonnes. 96,626	13,902	8	60	3	2,404,931 21	1,668,973 96
1912	106,398	18,247	18	290	8	1,608,879 94	2,104,378 45

*
* *

Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. — La Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga poursuit les études du tracé nouveau indiqué dans le dernier rapport.

Les reconnaissances sont achevées sur environ 1,200 kilomètres. La reconnaissance des 600 kilomètres restant à parcourir dans les districts du Kwango et du Kasai sera terminée prochainement. Les études définitives sont achevées sur 400 kilomètres, du Lubilash à Bukama. Trois brigades sont parties en août et septembre derniers, pour faire les études définitives au Kasai, au Kwango et à Dolo.

*
* *

Chemin de fer du Mayumbe. — Les travaux de prolongement du chemin de fer du Mayumbe se poursuivent.

A la date du 31 août 1913, le piquetage était terminé jusqu'au kilomètre 134.5; le rail était arrivé au kilomètre 126.3. La plate-forme était achevée jusqu'au kilomètre 126.6 et attaquée jusqu'au kilomètre 129.

On espère que pour la fin de 1913, le rail sera arrivé à Tshela, au kilomètre 136.

Vingt-cinq ponts de diverses dimensions ont été lancés depuis le kilomètre 80, d'autres sont commandés. De nombreuses buses d'aqueducs ont été placées pour le passage des ravins.

La ligne est exploitée jusqu'à Loango (kilomètre 114).

Le tableau ci-après donne un résumé comparatif de l'exploitation de la ligne pour 1911 et 1912.

ANNÉES.	TRANSPORTS.		MATÉRIEL ROULANT.			SITUATION FINANCIÈRE.	
	Marchandises.	Voyageurs.	Locomotives.	Wagons.		Recettes.	Dépenses.
				Marchandises.	Voyageurs.		
1911	Tonnes. 4,831	1,653	8	51	5	340,573 32	265,176 13
1912	6,428	2,646	7	60	5	348,107 56	236,452 12

*
* *

Pipe-line. — La Société anonyme des pétroles au Congo a achevé l'établissement de la conduite ou *pipe-line*, destinée à transporter le pétrole de Ango-Ango au Stanley-Pool.

Les installations à Ango-Ango comprennent un ponton flottant d'accostage de 41 mètres sur 12, huit tanks de 1,000 tonnes chacun et une pompe de vidange des bateaux pétroliers pouvant débiter 100 tonnes à l'heure.

La *pipe-line*, qui a une longueur de 398 kilomètres, est formée de tuyaux en acier de 102 millimètres de diamètre intérieur. Elle suit généralement la ligne du chemin de fer de Matadi au Pool.

Le long de la conduite sont installées huit stations de pompage avec deux tanks de 42 mètres cubes servant de relais.

A Kinshasa est installé le dépôt principal avec deux tanks de 200 tonnes chacun, reliés aux mouillages des bateaux par une canalisation. La *pipe-line* est prolongée jusqu'à Léopoldville où elle alimentera un tank de 100 tonnes à proximité du port.

A Matadi, Songololo, Thysville et Kinshasa, une canalisation spéciale conduit au réservoir du chemin de fer.

A Boma se trouvent deux réservoirs de 100 tonnes avec canalisation pour l'alimentation des bateaux de la Colonie et des locomotives du chemin de fer de Mayumbe.

Le service sur le Congo et le Kasai sera assuré par des bateaux-tanks et des barges-dépôts.

La Société sera sous peu en mesure de ravitailler le Haut-Congo.

C. — TRANSPORTS PAR VOIE DE TERRE.

Les transports par voie de terre s'effectuent sans trop de difficultés dans la majeure partie du territoire. Toutefois, le prix du portage tend à augmenter partout par suite d'une demande plus grande de main-d'œuvre

résultant de la création de nouvelles entreprises dans toutes les régions de la Colonie. Au Katanga, les transports restent coûteux et difficiles.

L'Administration s'efforce de réduire le portage à dos d'homme par l'utilisation des cours d'eau praticables ou la création de routes carrossables. Mais les transports rencontrent toujours de grosses difficultés, surtout dans l'Uele où le coût des transports reste très élevé.

D. — TRANSPORTS EXTÉRIEURS.

Il n'est guère possible à l'Administration de déterminer exactement l'importance des transports entre la Belgique et le Congo et vice versa, par les différentes voies d'accès de la Colonie.

Les deux principales compagnies, la *Compagnie belge maritime du Congo* et la *Woermann Linie*, ont transporté en 1912, d'Anvers à Boma et Matadi, 91,878 tonnes et 2,182 passagers à l'aller. La Compagnie belge a transporté au retour 4,086 tonnes et 1,631 passagers.

L'*Union Castle Linie Steamship Company Limited* a transporté au départ d'Anvers à destination de la Colonie, via Le Cap, Algoa Bay et Beira, 5,864 tonnes en 1911 et 1,776 tonnes en 1912. La diminution tient à la réduction des expéditions de rails et de traverses. Le trafic, pour chacune des trois voies ci-dessus, se répartit comme suit en 1911 et 1912 :

Voie du Cap : en 1911, 534 tonnes ; en 1912, 23 tonnes ;

Voie d'Algoa Bay : en 1911, 228 tonnes ; en 1912, 59 tonnes ;

Voie de Beira : en 1911, 5,102 tonnes ; en 1912, 1,694 tonnes.

Le chemin de fer de Matadi à Léopoldville a transporté, en 1912, 67,854 tonnes, dont 54,810 tonnes à la montée et 13,044 tonnes à la descente.

Le chemin de fer du Katanga, 106,398 tonnes.

Le mouvement des transports effectués entre la Belgique et le Congo pour le compte de la Colonie du 1^{er} juillet 1911 au 30 juin 1912 s'établit comme suit :

1° 17,671 tonnes par la voie Anvers-Boma ;

2° 181 tonnes par Mombasa et Dar-Ès-Salam (pour les territoires du Kivu et de l'Ituri) ;

3° 15 tonnes par la voie du Nil ;

4° 321 tonnes via Capetown pour le Katanga ;

5° 7 tonnes via Dar-Ès-Salam et le lac Tanganika pour le Katanga.

Les transports effectués pour le compte de la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs africains (construits en régie par l'État) s'élèvent à 17,659 tonnes, soit, avec les transports de la Colonie, un total de 35,854 tonnes, contre 31,236 tonnes pour la période 1^{er} juillet 1911-30 juin 1912.

L'augmentation est due surtout à la reprise des envois de rails et de matériel pour les chemins de fer du Congo supérieur.

La Compagnie belge maritime du Congo a mis en service deux nouvelles unités : l'*Anversville* et l'*Albertville*.

Elle a actuellement en service régulier quatre unités, dont une en réserve, d'un tonnage total de 28,783 tonnes. Ces bateaux filent en moyenne 14 nœuds.

En dehors du service régulier, la Compagnie assure un service auxiliaire au moyen de vapeurs qui partent d'Anvers en destination du Congo le 12 de chaque mois. L'administration fait embarquer sur ces vapeurs les briquettes de charbon et les matières inflammables ou explosibles.

Les transports par la voie du Nil ont été repris; le Gouvernement utilise provisoirement cette voie pour alléger le service des transports du Bas-Uele. Les charges de la Colonie sont acheminées par Libogo, à proximité du poste d'Aba.

3. — Postes et télégraphes.

SERVICE POSTAL.

Le mouvement des correspondances postales se rapportant à l'année 1912 est indiqué dans le tableau ci-après :

	LETTRES ORDINAIRES.		CARTES POSTALES.		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Échantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTAL.	Envois recommandés compris dans les totaux.	Colis postaux
	affranchies.	non affranchies.	simples.	avec réponse payée.							
A. Service intérieur . . .	185,139	3,948	43,333	461	69,408	7,265	692	248,218	558,464	33,160	2,145
B. Service international :											
a) Réception	662,735	3,622	39,168	417	505,134	18,501	11,418	2,090	1,243,086	58,448	15,398
b) Expédition.	713,855	6,518	345,087	5,491	114,808	8,676	2,548	1,280	1,198,263	63,817	402
c) Transit	8,000	408	4,710	»	9,259	»	1,262	34	23,673	1,229	»

Les annexes XVII et XVIII donnent les statistiques des objets postaux expédiés du Congo belge d'après les pays de destination et un tableau comparatif du mouvement postal depuis 1886.

Les objets postaux expédiés et reçus par la Colonie en 1912 sont au nombre de 558,464 en service interne et 2,465,022 en service international contre 401,427 et 2,095,616 en 1911.

En 1912, il a été émis 6,055 mandats internes pour une valeur de fr. 2,143,483.36 contre 3,096 mandats pour une valeur de fr. 1,012,572.55 en 1911.

En service international, il a été échangé 17,395 mandats pour une valeur de 5,311,680 francs contre 11,555 pour une valeur de fr. 2,836,454.03 en 1911.

Un arrêté ministériel du 16 décembre 1912 a créé, à Elisabethville, le service de l'encaissement des quittances par la poste. Ce service, limité aux recouvrements à effectuer dans cette localité, sera étendu à d'autres bureaux au fur et à mesure des besoins.

Un accord vient d'être conclu avec l'Administration des chemins de fer de Belgique pour porter le poids des colis postaux de 5 à 10 kilogrammes.

Le bureau de Matadi a été érigé en office d'échange pour le service des colis postaux, afin de permettre l'acheminement plus rapide des colis vers le Haut. Des trains postaux journaliers ont été créés entre Matadi et Léopoldville.

Le bureau d'échange d'Irumu a été transféré à Bogoro.

La sous-perception postale de Pania-Mutombo a été supprimée. De nouveaux bureaux ont été créés à Boende, Kindu, Kafakumba et à Luluabourg. Le nombre des offices postaux de la Colonie s'élève ainsi à 53.

Un arrêté royal du 21 avril 1913 a donné pouvoir, au Gouverneur général à Boma et au Vice-Gouverneur général du Katanga de créer, supprimer et transférer suivant les nécessités, les bureaux postaux et télégraphiques.

Les recettes postales comparatives de 1911 et 1912 se décomposent comme suit :

NATURE DES RECETTES.	1912.	1911.
a) Vente de timbres et cartes postales	317,330 05	269,244 90
b) Bonifications des administrations étrangères.	48,011 96	56,588 82
c) Taxes d'envoi de colis postaux	21,799 75	16,446 35
d) Taxes sur mandats-poste	63,228 50	30,681 05
	450,380 26	372,961 12

Les recettes de 1912 marquent sur celles de 1911 une augmentation de fr. 77,419.14, soit 20.75 %.

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE, TÉLÉPHONIQUE ET RADIOTÉLÉGRAPHIQUE.

L'établissement de lignes télégraphiques le long des voies ferrées se poursuit au Mayumbe, le long du troisième tronçon du chemin de fer des Grands-Lacs et au Katanga. La ligne télégraphique Sakania-Elisabethville a été prolongée jusque Kambove. Elle sera poussée jusque Bukama. Un embranchement a été construit entre Elisabethville et l'Étoile du Congo.

La ligne construite entre Matadi et Noki, en exécution de la Convention belgo-portugaise du 18 janvier 1912, a été inaugurée le 1^{er} octobre 1912.

Trois nouveaux bureaux télégraphiques et téléphoniques publics ont été créés à l'Étoile du Congo, Lufira et Kambove.

Les résultats obtenus par la télégraphie sans fil sont satisfaisants. Le plan tracé par le Roi se poursuit. Les difficultés rencontrées pour l'établissement du contact entre Coquilhatville et Lisala, sont vaincues.

D'autre part la communication radiotélégraphique entre Lisala et Elisabethville est réalisée au moyen des postes intermédiaires de Basoko, Stanleyville, Kindu, Kongolo et Kikondja. L'installation d'une station radiotélégraphique à Basoko a permis d'établir la jonction Stanleyville-Lisala. La station de Lowa a été supprimée. La liaison Boma-Élisabethville est donc réalisée.

Le réseau Lisala, Basoko, Stanleyville, Kindu, Kongolo, Kikondja, Élisabethville, est ouvert au service public; il relie le centre du Congo aux lignes de l'Afrique du Sud. Les communications sont régulières. Un télégramme déposé à Stanleyville parvient le même jour à Bruxelles.

Les postes de Boma et de Banana communiquent régulièrement entre eux et avec le poste français de Pointe Noire (Loango). Cette communication accélère considérablement la transmission des télégrammes internationaux qui empruntent les câbles de la Côte occidentale.

Une station radiotélégraphique sera prochainement établie à Léopoldville, suffisamment puissante pour communiquer directement avec Coquilhatville et avec un poste à construire ultérieurement à Lúsambo. Ce dernier poste, placé dans une situation centrale par rapport aux postes échelonnés le long de la grande courbe décrite par le fleuve Congo, serait vraisemblablement à même de communiquer avec chacun d'eux et avec Élisabethville.

Les postes de Kindu, de Kongolo et de Stanleyville ont pu communiquer avec le poste de Muanza, sur le lac Albert, dans l'Afrique orientale allemande.

Les recettes télégraphiques et téléphoniques se sont élevées en 1912 à la somme de 165,576 francs contre fr. 53,230.55 en 1911.

Ces sommes se décomposent comme suit :

1912. — Recettes télégraphiques	fr.	163,289.75
Recettes téléphoniques		2,286.25
	fr.	<u>165,576.00</u>
1911. — Recettes télégraphiques	fr.	51,602.80
Recettes téléphoniques		1,627.75
	fr.	<u>53,230.55</u>

L'augmentation considérable des recettes est due à l'accroissement du trafic, conséquence de l'ouverture de nouveaux bureaux et surtout de la mise en service, à partir du 1^{er} avril 1912, des bureaux télégraphiques du Katanga.

Un arrêté du 5 avril 1913 a fixé uniformément à 25 centimes par mot la taxe des télégrammes et radiotélégrammes échangés à l'intérieur de la Colonie. Cette mesure entraîne une notable réduction des taxes télégraphiques en vigueur antérieurement.

Le même arrêté a réduit également le tarif des communications téléphoniques. Le coût de la conversation est ramené, quelles que soient les distances, à 2 francs jusqu'à 5 minutes et à 3 francs pour plus de 5 minutes jusqu'à 10 minutes.

*
* * *

Par suite de l'adhésion de la Colonie à l'arrangement intervenu entre les diverses administrations en ce qui concerne l'envoi des télégrammes différés, le tarif applicable aux télégrammes de l'espèce est réduit à 50 % du tarif ordinaire.

4. — Travaux publics.

Personnel. — Le personnel blanc compte 152 unités; le personnel noir 2,589 artisans et ouvriers.

Travaux. — L'Administration s'est efforcée d'installer convenablement les divers services de la Colonie et d'assurer un logement confortable à son personnel.

Le Gouvernement a fait construire un immeuble avec étage pour les services des Finances à Boma, des palais de justice à Elisabethville et à Kasongo, un bâtiment pour le service administratif à Coquilhatville, des écoles à Buta, Lusambo, Elisabethville, etc.

A Boma, 20 maisons pour le logement du personnel ont été construites par voie d'entreprise. De nombreuses habitations ont également été érigées à Matadi, Léopoldville, Lisala, Stanleyville, Elisabethville, ainsi que dans les autres postes de la Colonie.

Ports. — Le Gouvernement a dû modifier sa décision relative aux installations du port de Kinshasa. Au lieu du quai flottant dont il est question au rapport de l'an dernier, il sera constitué un quai de 500 mètres de longueur. De cette façon, les installations auront un caractère plus définitif en même temps qu'elles permettront l'accostage simultané d'un plus grand nombre d'unités. L'exécution de cet important travail sera confiée à l'industrie privée.

Les travaux de construction de la cale de montage du port de Léo-

poldville sont achevés. Les installations du slip ont été complètement renouvelées.

Deux magasins métalliques ont été érigés à Léopoldville. Sous peu, le Gouvernement fera élever un grand entrepôt de douane à Kinshasa.

Travaux d'assainissement. — La pose de la nouvelle canalisation mère de la distribution d'eau de Boma est achevée. La fourniture et la pose de cette conduite ont été confiées à l'entreprise privée.

La distribution d'eau d'Élisabethville a été améliorée; elle suffit pour le moment à tous les besoins.

Dans de nombreux postes de la Colonie, des travaux de captation de sources d'eau potable ont été faits.

Routes. — Les matériaux destinés à la construction de la route de Tumba au poste agricole de Kitobola sont à pied d'œuvre. Les travaux sont activement menés.

La plate-forme de la route Stanleyville-Avakubi est construite sur une longueur de 105 kilomètres. Du matériel et des matériaux arriveront sous peu sur les lieux pour remplacer les ouvrages d'art provisoires qui ont été érigés.

Au Katanga, une route carrossable a été établie entre Élisabethville et Kasenga sur le Luapula. Un raccordement vers les gisements miniers de la Luanza est en voie d'exécution. La construction d'un réseau de routes carrossables au Katanga est en ce moment l'objet de l'attention du Gouvernement.

5. — Commerce et industrie.

COMMERCE.

La progression du commerce spécial depuis 1908 a été la suivante :

1908	.	.	.	fr.	69,958,076	»
1909	.	.	.		78,294,218	»
1910	.	.	.		103,448,803	»
1911	.	.	.		102,685,303	»
1912	.	.	.		112,993,241	» (chiffres provisoires).

Pendant cette dernière année, le chiffre des importations a été de 53,867,847 francs et de 59,125,394 francs aux exportations, en augmentation chacun de 5 millions environ sur les chiffres correspondants de l'année précédente.

Les annexes XIX, XX et XXI donnent les tableaux comparatifs des exportations et des importations pendant les années 1911-1912 et le tableau des importations par pays de provenance en 1912.

L'annexe XXII est un tableau récapitulatif du commerce de la Colonie depuis 1899.

Le nombre de factoreries est passé à 958 contre 807 l'an dernier. Le tonnage des ports du Bas-Congo de même que le mouvement des transports des deux voies principales d'accès de la Colonie ont sensiblement augmenté, comme il résulte des chiffres donnés pages 23, 27 et 29.

Une crise, due à la baisse considérable du caoutchouc, atteint à l'heure actuelle le commerce de la Colonie. Il ne faut ni s'en dissimuler la gravité, ni en exagérer les effets.

Il est bien vrai que le rendement des plantations de Malaisie, qui est une des causes de la baisse, n'a pas encore atteint son maximum, mais il est d'autres éléments qui pèsent sur les cours actuels et qui ne tarderont sans doute pas à disparaître. Quand la situation politique sera redevenue meilleure et que le marché du caoutchouc en Amérique aura retrouvé son ampleur, il est à croire que l'équilibre s'établira à nouveau entre l'offre et la demande et que l'exploitation du caoutchouc sylvestre pourra se continuer avec profit.

En attendant, pour parer autant que possible à la crise actuelle, le Gouvernement a consenti les plus grands sacrifices. Il a presque supprimé les droits de sortie et réduit les tarifs des transports sur le Haut-Congo. Il a obtenu de notables réductions du tarif du chemin de fer. Enfin l'exportation des caoutchoucs de qualité médiocre a été interdite.

Il faut espérer que ces mesures permettront aux commerçants du Haut-Congo de surmonter la crise.

L'exportation de l'ivoire reste stationnaire, mais l'exportation de la gomme copal ne cesse de croître. Elle a passé de 1,314,347 francs en 1910 à 3,348,316 francs en 1911 et 6,384,861 francs en 1912. Il en est de même du cacao. Le cuivre brut, dont la production n'a commencé qu'en 1911 (1,014 tonnes), a passé en 1912 à 2,462 tonnes valant 4,112,000 francs, et l'on estime la production pour l'année en cours à 10,000 tonnes environ. L'exportation d'or est en progrès, elle atteint 966 kilogrammes valant 3,322,000 francs.

La Banque commerciale du Congo améliore son organisation. Des réformes récentes permettent à ses agences de prêter au commerce un concours plus efficace. Les conditions de change ont été améliorées, l'usage de la traite documentaire se développe. A la demande de l'Administration, soucieuse de retenir les capitaux dans le pays, un service de dépôt à intérêts a été organisé. Il donne à Elisabethville de bons résultats. Le chiffre des dépôts dans cette localité atteint 350,000 francs.

Un syndicat de 22 firmes belges, produisant la plupart des articles manufacturés, a créé une agence de vente à Kinshasa. Ses affaires prospèrent.

L'élaboration du Code de commerce a été poursuivie par le décret pris le 2 août 1913 sur les commerçants et la preuve des engagements com-

merciaux. La législation sur la lettre de change et sur les sociétés commerciales est en préparation.

Le commerce des spiritueux a fait l'objet du décret du 6 août 1913.

La police du commerce s'exerce normalement dans les principaux districts. La répression des fraudes de denrées alimentaires a fait l'objet de diverses ordonnances. Elle s'exerce utilement aux deux voies d'importation principales.

Les marchés indigènes de produits d'exportation se multiplient. L'Administration les encourage comme un moyen efficace de soustraire le natif aux exigences du négoce ambulancier. Un essai de vente aux enchères publiques de copal et de caoutchouc dans le district de l'Équateur a été couronné d'un plein succès.

Le commerce des fusils à silex non rayés et de la poudre de traite a été autorisé dans toute la Colonie, par une ordonnance du 7 mars 1913. Le commerce de l'ivoire a été facilité par le décret du 26 avril 1913, qui remplace la redevance en nature par une taxe en numéraire.

Diverses améliorations importantes ont été apportées aux tarifs et aux conditions de transport des marchandises. Les tarifs du chemin de fer du Congo ont été abaissés les 1^{er} juillet 1912 et 1913. Des dégrèvements sur le chemin de fer du Mayumbe et le service fluvial du Haut-Congo, ainsi qu'une refonte du tarif du chemin de fer des Grands-Lacs sont à l'étude. Un service direct de petits paquets jusque 50 kilogrammes fonctionne entre la Belgique et le Katanga. Les laboratoires d'analyses de Boma et d'Élisabethville fonctionnent normalement. Ils rendent de précieux services, notamment pour les adjudications publiques.

Le nombre des Chambres de commerce augmente. Plusieurs ont montré une réelle activité. La Chambre d'Élisabethville a organisé, non sans succès, une Exposition commerciale. A l'initiative de la Chambre de commerce du Stanley-Pool, un Congrès commercial a eu lieu à Kinshasa, les 13 et 16 novembre 1912.

Office colonial. — Le service de renseignements commerciaux et industriels, ouvert au public au Ministère des Colonies à Bruxelles, à Boma et à Élisabethville, a été assidûment consulté. Le nombre de demandes de renseignements est passé de 492 en 1909-1910, à 1,405 en 1912-1913. Le nombre de firmes de la métropole qui ont envoyé des échantillons et catalogues aux bureaux d'Afrique est passé de 15 à 135. Les informations présentant un caractère d'intérêt général sont publiées dans les *Renseignements de l'Office colonial*, dont l'envoi est fait gratuitement à toutes les Chambres de commerce. Les bureaux de renseignements de Boma et d'Élisabethville reçoivent télégraphiquement les cours des produits coloniaux sur le marché d'Anvers et les transmettent par la même voie aux diverses Chambres de commerce. Dans tous les centres importants du Congo, ces cours sont connus quarante-huit heures après la vente en Europe.

L'annexe XXII donne un aperçu de la situation économique des territoires ouverts à l'exploitation libre depuis le 1^{er} juillet 1910.

INDUSTRIE.

La grande industrie continue à s'établir dans le Haut-Katanga. Les installations de la fonderie de cuivre de la Lubumbashi ont été complétées. Un second four water-jacket est construit. Le minerai peut être fourni par la mine de l'Étoile, la mine de Kambove, que le rail a atteint le 13 juin dernier, et par les multiples mines échelonnées le long de la voie. Chaque four produit de 14 à 16 tonnes de cuivre par jour. Une batterie de 44 fours à coke et une briqueterie pour l'agglomération du minerai sont en construction. La société exploitante poursuit les études préliminaires à la création d'une centrale hydro-électrique sur la Lufira, destinée au traitement électrique du minerai.

Deux gisements d'étain, l'un à la Muika, l'autre à Kansonso, donnent des résultats favorables.

L'exploitation des couches carbonifères récemment découvertes dans la vallée de la Lukuga, à cheval sur la ligne ferrée Kabalo-Tanganika, serait de nature à donner une vigoureuse impulsion à toute l'industrie de la région.

L'industrie aurifère progresse dans le nord-est de la Colonie.

La *Société des huileries du Congo belge* a poussé activement l'organisation de son entreprise.

L'agglomération de Leverville, au confluent du Kwilu et du Kwengo, compte actuellement une cinquantaine de résidents blancs. Une usine, capable de traiter 12,000 tonnes de fruits par an, y a été construite. Deux autres usines sont en construction dans la même région, l'une sur le Kwengo, l'autre sur la rivière Koo. A Alberta, près de Bumba, une usine pouvant traiter annuellement 10,000 tonnes de fruits est à peu près achevée. Une usine est en construction à Elisabetha, en amont de Barumbu (Aruwimi).

La Société s'est constitué une flottille d'un tonnage global de 1,700 tonnes (3,400 tonnes aux eaux hautes); deux unités (de 250 à 500 tonnes chacune) sont en montage à Kinshasa, les autres sont lancées. Elle a établi, à Alberta, un chemin de fer de 12 kilomètres.

Les travaux de construction et la création de cultures vivrières ont occupé la plus grande partie de la main-d'œuvre disponible.

Le nombre de travailleurs noirs a fluctué entre 1,500 et 3,000.

La Société a deux médecins à son service. Un hôpital a été créé à Leverville.

Son personnel blanc comprend, outre 9 agents engagés pour une mission temporaire, 139 agents réguliers : 1 Suisse, 1 Français, 1 Hollandais, 2 Norwégiens, 69 Anglais et 63 Belges.

* *

Le traitement mécanique du caoutchouc se fait dans deux usines du Kwango avec des résultats peu satisfaisants par suite de la difficulté de se procurer la matière première. L'*American Congo Company* a installé des

broyeurs à caoutchouc à Kimpoko et Black River. Ils sont en pleine activité.

L'industrie de la pêche a fait un pas nouveau.

L'œuvre royale de l'*Ibis* a repris les travaux de la mission Goor et la station de pêche de Pweto. Elle envoie un outillage perfectionné au lac Moëro. La Société d'études des pêcheries du Congo, installée à Banana, poursuit ses travaux à l'embouchure du fleuve.

Les progrès du commerce et de l'industrie ont entraîné un développement considérable des industries de transport par eau. Le chantier naval le plus considérable du Stanley-Pool après celui de la Colonie, le chantier de la Société *Citas* a mis à flot, depuis le 1^{er} janvier 1912, 17 unités et 60 baleinières représentant 1,900 tonnes de jauge.

L'industrie du bâtiment a pris un essor remarquable dans le Moyen-Congo, spécialement à Léopoldville et à Kinshasa. Elle s'est ralentie à Elisabethville.

Les industries secondaires, briqueterie, imprimerie, glacière, brasserie, fabriques d'eaux gazeuses, etc., se maintiennent. Au 1^{er} octobre 1912, l'inspecteur de l'Industrie de l'arrondissement d'Elisabethville avait délivré cinquante-quatre permis d'exploitation d'établissements classés.

La législation sur les explosifs a été complétée par un décret du 3 juin 1913, qui délègue au Gouvernement le soin de réglementer la fabrication, la détention, l'emmagasinage et le transport des substances explosives.

La vérification des poids et mesures se fait périodiquement. 19 procès-verbaux ont été dressés à Elisabethville, tous suivis de condamnation.

55 brevets et 48 marques de fabrique ont été déposés en 1912. Un recueil des marques de fabrique déposées a été publié. Un dépôt des mémoires descriptifs annexés aux demandes de brevets a été créé à Elisabethville.

Le principal obstacle au développement plus rapide de la grande industrie se trouve dans la pénurie de la main-d'œuvre indigène. Du 1^{er} décembre 1912 au 1^{er} mai 1913, on a enregistré, à Elisabethville, 595 indigènes prévenus de rupture de contrat. Au Mayumbe, les désertions atteignent 13 à 20 %, à Matadi 15 %; au Stanley-Pool, certaines firmes se plaignent d'avoir 25 et même 50 % de déserteurs. Cependant, dans toutes ces régions, les salaires sont élevés. Au Stanley-Pool, à Matadi, à Boma les salaires ont augmenté du quart environ, parfois même de la moitié.

Pour garantir plus efficacement la recherche et la répression des déserteurs, le Vice-Gouverneur général du Katanga a réorganisé, par une ordonnance du 10 mars 1913, le service du bureau des passeports indigènes qui assurera l'identification dactyloscopique des travailleurs. Le Gouverneur général a étendu aux maîtres du Congo équatorial, par une ordonnance du 13 juin 1913, l'obligation de la tenue d'un registre nominatif de leur personnel de couleur. Un décret du 4 juin 1913 reconnaît aux inspecteurs de l'Industrie et du Commerce le droit de libre entrée dans tous les établissements où des indigènes sont logés, nourris ou occupés et punit ceux qui mettent obstacle à leur mission.

Le service de l'Inspection de l'Industrie fonctionne régulièrement. Il exerce une surveillance spéciale sur la condition des travailleurs indigènes. Un second arrondissement industriel vient d'être créé. Son chef-lieu est établi à Kabalo. Du 1^{er} août 1912 au 31 juillet 1913, 54 poursuites ont été intentées pour infraction aux lois sur la police du travail; la plupart ont été suivies de condamnation.

L'ordonnance du 10 juin 1913 attribue compétence exclusive aux inspecteurs de l'Industrie et du Commerce pour viser les contrats de travail conclus dans leur arrondissement. A Elisabethville, du 15 novembre 1911 au 31 juillet 1912, l'inspecteur de l'Industrie avait visé 1,624 contrats, dont 1,147 d'une durée de trois à six mois et 242 d'une durée supérieure à six mois. Depuis cette date et jusqu'au 1^{er} août 1913, l'inspecteur a visé 2,716 contrats dont 857 d'une durée de un à trois mois, 1,159 de trois à six mois, 700 d'une durée supérieure à six mois.

Au Katanga, les petits recruteurs professionnels disparaissent. La plupart se sont affiliés à la Bourse et recrutent sous sa direction et sous sa responsabilité. Pendant le premier trimestre 1912, 82 permis de recrutement ont été délivrés. Sur ce nombre, on ne compte que 19 permis taxés, dont 14 appartiennent aux agents de la Bourse. Au 1^{er} août 1913, la Bourse comptait 29 affiliés. Au 31 mai 1913, elle avait réparti, entre ses adhérents, 10,192 travailleurs, dont 6,865 Congolais et 3,327 Rhodésiens. Du 1^{er} juin 1911 au 31 mai 1912, le nombre de recrutés était de 3,456; il a été de 6,277 du 1^{er} juin 1912 au 31 mai 1913. Sur ces 10,192 travailleurs, la Bourse a enregistré 226 décès et 530 désertions. La Bourse du travail a exercé une influence bienfaisante sur les conditions du recrutement.

Le nombre d'ouvriers noirs occupés dans les entreprises industrielles privées peut être évalué à 22,000 pour le Congo équatorial et 9,000 pour le Katanga. Elisabethville comptait au 1^{er} août 1913, 5,095 travailleurs. Si l'on tient compte des porteurs, des ouvriers agricoles et des ouvriers au service de l'État, on peut estimer à 45,000 environ, dont 7,450 au Moyen-Congo et 6,000 dans le Bas-Congo, le nombre des travailleurs au service d'Européens. Pour le Katanga, on peut évaluer à 18,000 le nombre de travailleurs nécessaires aux besoins immédiats de la grande industrie. La région ne paraît pas, du moins avant longtemps, pouvoir fournir un tel contingent. Il faudra vraisemblablement recourir à la main-d'œuvre étrangère.

6. — Ravitaillement général. — Salaires.

ENTRETIEN DU PERSONNEL BLANC.

L'Administration a envoyé des fonctionnaires sur place aux fins de prendre les mesures utiles pour hâter la liquidation des approvisionnements en stock dans l'Uele et les régions orientales.

Les exigences des commerçants et le coût élevé des transports rendent le

ravitaillement difficile et onéreux pour les agents de l'Administration dans certaines régions de la Colonie. Le Gouvernement étudie les mesures à prendre pour remédier à cette situation.

L'indemnité de cherté de vivres est toujours allouée au personnel résidant dans les postes du sud du Katanga.

RAVITAILLEMENT DES STEAMERS DU HAUT-CONGO.

Les approvisionnements en vivres destinés aux passagers et équipages des steamers en service sur le Haut-Fleuve et ses affluents sont acquis, par voie d'adjudication, au Congo même; quelques articles, pour lesquels les essais d'adjudication tentés au Congo n'ont pas réussi, doivent être achetés directement en Europe.

RAVITAILLEMENT DU PERSONNEL NOIR.

L'alimentation du personnel noir est assurée dans toute la Colonie au moyen des produits achetés directement aux indigènes. Il est fait exception pour le Bas-Congo, une partie du Moyen-Congo et le sud du Katanga, où le marché local ne peut fournir tous les vivres nécessaires.

L'Administration pousse par tous les moyens en son pouvoir à la création et au développement des marchés locaux.

Dans la plupart des stations du Haut-Congo, il existe de petites cultures vivrières, entretenues par le Gouvernement. Les produits servent à l'alimentation du personnel.

L'Administration fait dans le Haut-Congo, notamment dans les régions d'Ibembo et de l'Imbiri, des achats importants de riz pour le ravitaillement du nombreux personnel noir résidant à Léopoldville.

Grâce à l'extension de la culture de riz par les populations indigènes de ces régions, les achats en Europe ont pu cesser pour le ravitaillement du personnel de Léopoldville et des chemins de fer du Congo supérieur.

Les travailleurs employés aux deux premiers tronçons des chemins de fer des Grands Lacs continuent à toucher une indemnité en numéraire et de fortes rations de sel qu'ils utilisent pour le troc. Les travailleurs du troisième tronçon reçoivent une ration composée de riz, de viande conservée et de sel.

SALAIRE DES TRAVAILLEURS NOIRS.

Les mesures prises par le Gouvernement en vue de relever le salaire des travailleurs et artisans indigènes semblent donner de bons résultats. La main-d'œuvre se recrute assez aisément dans le Haut-Congo.

L'Administration s'efforce de former de bons artisans, principalement pour les services de la Marine et des Travaux publics, et de substituer les indigènes aux travailleurs de la Côte et aux artisans blancs.

FOURNITURES POUR LA COLONIE.

Des essais d'adjudications pour les fournitures destinées aux services de la Colonie (charbon, pétrole, matières d'entretien pour bureaux, etc.) ont été faits au Congo. Ils n'ont pas donné les résultats que l'on en attendait, et l'Administration s'est vue dans l'obligation de continuer à acheter elle-même ces fournitures en Europe. L'absence de concurrence met d'ailleurs le Gouvernement dans la nécessité d'acheter dans la métropole les objets manufacturés tels que outils, matériel, etc..., qui au Congo ne pourraient être acquis qu'à des conditions onéreuses pour le Trésor.

La question des adjudications publiques a été réglée par une ordonnance du Vice-Gouverneur général du Katanga du 7 octobre 1911, modifiée par une ordonnance du 31 mai 1912 et par une ordonnance du Gouverneur général en date du 4 juin 1913.

7. — Agriculture.

ÉTUDES D'ORDRE SCIENTIFIQUE.

A) *Service météorologique.* — Le nombre des stations météorologiques en activité dans la Colonie est actuellement de 29, dont 3 de premier ordre, 5 de deuxième et 21 de troisième ordre. Le tableau ci-dessous donne le résultat des observations pluviométriques faites dans quelques stations.

Chutes de pluies en 1912.

MOIS DE L'ANNÉE.	Zambi	Kitobola.	Eala.	Lonoli (Wena).	Mobvusa.	Lusambo.	Elisabethville.
Janvier	225,6	156,6	59,5	114,6	72,7	345,4	264,2
Février	230,8	74,5	180,0	104,8	77,4	100,8	292,7
Mars	336,3	220,5	163,5	245,7	138,1	221,5	195,3
Avril	134,8	271,9	59,0	200,5	86,8	164,3	1,1
Mai	12,5	121,9	207,0	96,1	229,3	136,9	0,0
Juin	0,0	0,0	140,5	258,1	166,2	2,9	0,0
Juillet	0,0	0,0	76,9	110,1	115,2	11,4	0,0
Août	0,3	0,0	180,0	218,3	188,1	164,7	0,0
Septembre . . .	7,4	8,5	135,0	188,7	164,3	101,7	22,8
Octobre	3,8	188,7	229,1	235,8	308,9	308,1	0,4
Novembre . . .	50,6	205,2	316,3	260,7	169,9	172,1	75,0
Décembre . . .	83,8	269,3	101,6	165,5	22,6	163,5	357,2
TOTAL { 1912 .	1085,9	1517,1	1848,4	2198,9	1739,5	1896,3	1208,7
1911 .	602,9	1043,7	2055,8	1491,6	1854,6	—	—

Les chiffres de Zambi et de Kitobola montrent la grande irrégularité des pluies dans le Bas-Congo, et la nécessité absolue de l'irrigation pour assurer les récoltes et les élevages contre les sécheresses anormales.

La station météorologique établie fin 1911 à Elisabethville dispose des instruments suivants : baromètre à mercure et barographe, thermomètres divers pour l'air et le sol, hygromètres à lecture directe et enregistreur, évaporographe, psychromètre, pluviomètres à lecture directe et enregistreur, actinomètres, héliographe, girouette enregistreuse et anémographe. Elle recevra, sous peu, un anémocinémographe et un appareil pour l'étude des perturbations électriques de l'atmosphère, tous deux actuellement exposés à Gand.

La *station sismographique* d'Elisabethville, montée avec les instruments gracieusement prêtés par l'Observatoire d'Uccle, fonctionne depuis la mi-novembre 1912. Elle a enregistré partiellement, durant son montage, une secousse assez importante, le 2 novembre 1912, une autre plus faible le 25 février et plusieurs microsismes sans importance.

Cette station possède aussi une petite lunette méridienne prêtée par l'Observatoire d'Uccle et recevra sous peu un chronomètre de marine. Ces instruments lui permettront d'assurer le service de l'heure.

Un équipement de station météorologique de premier ordre a été exposé à Gand. Ce matériel servira à compléter, en 1914, l'équipement des stations actuellement en activité à Banana, Eala et Elisabethville.

*
* *

B) *Étude de la flore et de la faune. — Laboratoires.* — La récolte de *specimens botaniques et zoologiques* destinés au Musée de Tervueren a été continuée et développée. Depuis le 1^{er} octobre 1912, les agents de l'Agriculture ont transmis 36 herbiers comprenant environ 5,150 numéros, dont 1,500 se rapportant au Katanga.

Plusieurs envois d'insectes ont été reçus d'Afrique, notamment une collection de près de 8,000 spécimens récoltés aux environs d'Elisabethville et comprenant un grand nombre d'espèces nouvelles et environ 50,000 insectes du Congo équatorial.

Un botaniste a été chargé de rassembler les matériaux relatifs à la flore de la région minière du Katanga. Afin de compléter plus rapidement les collections relatives à la faune de cette région, un naturaliste préparateur accompagne une mission de prospection agricole.

Le *Jardin botanique d'Eala* n'a pas subi de transformation en 1913 ; la conservation de ses collections sera confiée à un spécialiste botaniste. Il n'a pas encore été possible d'aborder la création des jardins botaniques du Bas-Congo et du Katanga.

Un spécialiste en maladies des plantes, docteur en sciences botaniques, après avoir étudié pendant une année dans les laboratoires de *mycologie* des Indes anglaises et néerlandaises, s'est rendu à Mayumbe pour étudier les maladies du cacaoyer. Il a déjà fourni plusieurs rapports importants qui permettront d'améliorer encore les plantations.

Un fonctionnaire attaché en qualité d'*entomologiste* à la direction de l'Agriculture a parcouru pendant deux ans le Bas-Congo, l'Équateur et les Bangala. Outre des collections entomologiques comprenant un grand nombre d'espèces nouvelles, il a envoyé plusieurs rapports sur des insectes nuisibles aux cultures tropicales.

Un vétérinaire au service de la Colonie, après avoir visité les laboratoires de Nairobi (Uganda) et de Pretoria (Transvaal) pour y étudier les maladies tropicales des animaux domestiques, a pris la direction du *laboratoire de bactériologie vétérinaire* qui vient d'être installé à Zambi.

Le *laboratoire de chimie* annexé au Jardin botanique d'Eala a été transféré à Zambi et doté d'un équipement complet pour l'analyse de terres agricoles. Un laboratoire similaire fonctionne depuis le début de l'année à Elisabethville. Un fonctionnaire de l'Administration centrale, après avoir étudié dans les principaux laboratoires de l'Europe les méthodes modernes d'analyse des terres, a été chargé d'en commencer l'application à l'étude des sols de la Colonie. Les laboratoires exécuteront aussi les analyses agricoles pour les particuliers.

AGRICULTURE INDIGÈNE.

Le formulaire rédigé en 1912 par l'Administration de l'Agriculture pour servir de guide aux agents de l'Agriculture dans l'étude de l'agriculture indigène a déjà donné des résultats intéressants. Nous avons reçu des rapports traitant l'agriculture indigène des régions du Bas-Congo, du Kasai, de Stanleyville, des Bangala, du Kivu, de l'Uele, de l'Équateur.

L'étude systématique des variétés existant dans les cultures des indigènes de la Colonie a été commencée en plusieurs régions. Ces variétés sont fort nombreuses : il a notamment été recueilli dans le Mayumbe 34 variétés de bananiers indigènes, 13 variétés d'ignames et plusieurs variétés d'*Elaeis* dont une à graines blanches ; dans la région d'Eala, 31 variétés de manioc ; dans la région de Stanleyville, 30 variétés de bananiers indigènes, et dans les environs de Stanleyville et de Lusambo, plusieurs variétés de riz.

Des distributions de semence, de petit bétail, de bêtes à cornes et d'outils ont été faits aux indigènes de diverses parties de la Colonie. Plusieurs chefs ont demandé et reçu des instruments pour le saignage des arbres à caoutchouc.

Un projet de décret réglementant l'abatage et l'utilisation des palmiers *Elaeis* dans les terres indigènes sera soumis incessamment au Conseil colonial.

EXPLOITATION AGRICOLE PARTICULIÈRE.

Le Gouvernement étudie les mesures propres à favoriser l'établissement dans la Colonie d'entreprises agricoles privées.

L'étendue des plantations appartenant à des particuliers a progressé lentement cette année.

Les plantations les plus importantes sont consacrées à la culture du cacao (Mayumbe) et des caoutchoutiers, principalement de l'Hevea et du Manihot.

Le Service de l'Agriculture a distribué aux particuliers et sociétés 40,000 graines d'Hevea.

Plusieurs missions religieuses ont annexé à leurs écoles des plantations de rapport, parfois étendues, qui pourront servir utilement, dans la suite, à l'enseignement professionnel.

Plusieurs demandes d'achat ou de location de terres de culture ou d'élevage ont été faites par des particuliers et des sociétés en vue de la création d'exploitations agricoles. Une société importante étudie la production dans le Bas-Congo de plantes oléagineuses et notamment d'arachides; une autre entreprend la propagation de l'*Anaphe*, ver à soie indigène, dont l'exploitation paraît intéressante. Des particuliers entreprennent au Kasai et dans le Bas-Congo des élevages de bêtes à cornes.

Il y a lieu de signaler ces initiatives, auxquelles l'État prêterait tout son appui.

*
* * *

Des demandes ont été introduites par des particuliers à l'effet de racheter certaines plantations de l'État.

(COLONISATION AGRICOLE.)

L'établissement de colons agriculteurs de race blanche se livrant à la culture maraîchère et vivrière est expérimenté actuellement aux environs de Léopoldville (Moyen-Congo) et dans la région minière du Katanga.

Quinze petits agriculteurs italiens se sont embarqués à Anvers le 27 septembre et s'installeront à Kunzulu, sur le fleuve, à une journée de bateau de Léopoldville, pour y faire, avec l'aide momentanée de l'État, de la culture fruitière et vivrière et organiser, au moyen d'ânes du Sénégal, un transport de vivres entre Tua et Kunzulu.

Signalons également l'initiative d'un Belge, ancien agent agricole de la Colonie, qui, après avoir racheté à l'État un troupeau de bétail se trouvant à Kanda-Kanda (Kasai), s'est fixé dans cette localité comme colon agricole.

Deux autres agents de l'État demandent à reprendre les plantations de Katombe (café et caoutchouc).

Il a été envoyé au Katanga, jusqu'au 1^{er} octobre 1913 et aux frais de l'État, 32 *colons agricoles* adultes et 28 femmes et enfants. De ce nombre, 9 colons et 16 femmes et enfants sont rentrés en Belgique.

Le premier groupe de colons occupe, en ce moment, une vingtaine de fermes situées dans la banlieue d'Élisabethville et autour de Bellefontaine (Chinsenda).

Les *conclusions* suivantes peuvent être tirées de ce début de colonisation : Il est utile d'exécuter les défrichements et assainissements des terrains,

ainsi que la construction des habitations définitives avant l'arrivée des colons, et cela dans le double but d'éviter les indispositions résultant des défrichements et de diminuer le montant des indemnités de nourriture que l'État paie aux colons en attendant les premières récoltes. L'envoi de femmes et d'enfants n'est à conseiller que lorsque les fermes sont défrichées depuis un an et pourvues de bonnes habitations.

Tous les colons qui se sont appliqués courageusement au travail ont obtenu de bons résultats financiers. L'étendue des fermes, qui variait de 10 à 20 hectares au début de l'année, est portée, en ce moment, à 20 hectares environ au moyen du matériel de défrichement à vapeur appartenant à l'État.

Dès que les petites fermes maraîchères des environs d'Elisabethville seront suffisamment défrichées et installées, plusieurs machines seront envoyées vers la Lufira et la Dikuluwe, afin d'entamer l'aménagement des terres plus vastes, convenant à la culture de vivres indigènes et notamment du maïs. Les routes agricoles construites en 1912 seront continuées de manière à desservir ces terrains et à les relier au chemin de fer. Jusqu'ici environ 300 kilomètres de routes agricoles, larges de 4 mètres, ont été construites. Elles coûtent environ 900 francs le kilomètre.

Les RR. PP. Bénédictins et des particuliers d'origine sud-africaine se sont installés sur les plateaux près de Kapiri et de Ruwe pour y faire de l'élevage. Les vétérinaires du Gouvernement étudient les conditions sanitaires des troupeaux de l'État et des particuliers; d'autre part, les agronomes recherchent le moyen d'améliorer les pâturages naturels et d'établir des cultures fourragères qui paraissent indispensables dans toute l'étendue de la Colonie. Les renseignements relatifs à l'état de santé des troupeaux sont favorables.

Les machines de défrichement, de labourage et de transport rendent les plus grands services; sans l'aide de ces puissants appareils, l'établissement de l'agriculture aurait été fort difficile dans la région minière, presque entièrement boisée. Le matériel actuel comprend 9 locomotives routières de 5 à 18 tonnes, dont deux arracheurs d'arbres et deux ateliers de labourage.

La *mouche tsé-tsé du bétail* devient de plus en plus rare à Elisabethville et dans les fermes de la banlieue. Il semble que ce soit la conséquence de l'enlèvement de la broussaille et des arbustes dans la forêt. Depuis quelques mois, on a pu exécuter les labours avec des bœufs. Certains chevaux résistent depuis près de deux ans, malgré la grande sensibilité de ces animaux à la trypanosomiase.

MISSION AGRICOLE.

Le directeur général de l'Agriculture a terminé fin 1912 la mission dont il avait été chargé.

Il a organisé au Katanga un service expérimental d'agriculture et d'élevage similaire au service existant dans le Congo équatorial et comprenant

une station principale météorologique, un laboratoire pour l'analyse des terres et une station forestière à Elisabethville, trois stations expérimentales de culture et d'élevage à la Munama, Ditunguru et Mutambala (Marungu), et deux groupes de stations d'élevage dans les régions de Kapiri et de Lulua.

Des habitations ont été construites à Elisabethville pour le personnel de l'agriculture, ainsi que des bureaux pour la Direction. Un atelier de réparation de machines a été aménagé à Elisabethville.

Il a été construit dans la banlieue de la ville 53 kilomètres de routes agricoles desservant les fermes et les terrains qui pourront être défrichés ultérieurement. Une route agricole de 225 kilomètres a été exécutée pour relier les terres de la Lufira, de la Mulungwesi et de la Dikuluwe à la région des Bianco ainsi qu'au chemin de fer.

Les terres reprises à la Pastorale ont été reconnues et provisoirement délimitées. De vastes étables ont été construites pour abriter pendant la saison des pluies le bétail reproducteur, racheté à la Pastorale et à divers propriétaires.

Les fermes des colons maraîchers de la région d'Elisabethville-Chinsenda ont été pourvues d'habitations et de matériel ; leurs terres ont été défrichées mécaniquement jusqu'à concurrence de 20 hectares en moyenne.

Des prospections agricoles ont été faites dans la région des plateaux de Bianco, de Kundelungu et du Marungu.

STATIONS EXPÉRIMENTALES AGRICOLES.

La réduction du nombre de stations agricoles, commencée en 1911 et 1912, a été continuée en 1913 par l'élimination des stations de Mogandjo et Bomaneh (Aruwimi), Kalembe-lembe et Luhongeka (Kivu).

L'introduction des variétés nouvelles des plantes coloniales et l'étude des variétés indigènes se poursuivent régulièrement, de même que l'expérimentation de races nouvelles d'animaux domestiques.

Le Jardin colonial de Laeken a envoyé en Afrique, depuis le 1^{er} septembre 1912, environ 400 espèces et variétés de plantes et 200 espèces et variétés en graines, bulbes et tubercules.

Les collections de plantes vivantes du Jardin colonial comprennent actuellement environ 750 espèces et variétés économiques congolaises ou étrangères et 210 espèces et variétés ornementales.

Cacao. — L'ancienne plantation de cacao de Barumbu est en voie de régénération et s'améliore rapidement. Les nouvelles plantations de Ganda Sundi (Mayumbe) ont souffert des sécheresses anormales d'il y a deux ans et devront être renouvelées en partie.

Café. — Les cultures expérimentales de caféiers divers, entreprises au kilomètre 8, près de Stanleyville, sont en excellent état ; la plupart des variétés restent indemnes de maladies et se développent avec grande vigueur.

Elaeis. — L'étude des variétés d'*Elaeis* est menée simultanément de divers côtés. L'amélioration de grands peuplements naturels de ce palmier est actuellement entreprise par des particuliers, notamment sous la direction d'agronomes de la Compagnie des huileries du Congo belge.

Cocotier. — Des essais d'acclimatation du cocotier sont faits depuis de nombreuses années à Banana et dans les environs de Boma. L'établissement d'une culture expérimentale est projetée à la station de Kitobola (Bas-Congo).

Coton. — Un expert américain, engagé sous les auspices de la *British Cotton Growing Association*, est parti récemment pour diriger des essais de culture du coton avec et sans irrigation dans la station de Kitobola. Ces essais seront continués en 1914 dans une ou deux stations du Kasai et de la Province orientale. Ils ont pour but de déterminer les rendements et qualités qui peuvent être obtenus dans la Colonie.

Arachides. — Des essais de culture d'arachide seront entrepris cette année au Bas-Congo avec emploi de fumures organiques et minérales. Le service de l'Agriculture a publié et distribué une brochure relative à la culture de cette légumineuse.

Cannes à sucre. — Les parcelles de canne à sucre javanaise ont donné de fortes récoltes à la station de Kitobola. Ces expériences seront continuées et le développement de la richesse saccharine sera étudié par le laboratoire de Zambi.

Agaves et fourcroyas. — De nouveaux approvisionnements de jeunes plants d'agaves et de fourcroyas seront formés au moyen de rejetons et de bulbilles commandés récemment en Afrique orientale. Une culture expérimentale de quelques hectares sera établie à proximité du chemin de fer.

Arbres à caoutchouc. — Une des plantations caoutchoutifères de l'État sera réservée aux expériences de culture et de saignée des *hevea* et *funtumia*. Une notice a été rédigée par le service de l'Agriculture après étude des plantations de manihot dans l'Afrique orientale allemande.

Riz. — L'étude comparative des variétés de riz irrigué et de riz de montagne sera continuée à Kitobola. Elle a déjà donné d'excellents résultats; la récolte a doublé par l'irrigation. On fera cette année un essai de culture par la méthode américaine.

Céréales. — L'introduction de nouvelles variétés de maïs, de sorgho et de froment aura lieu, à la fin de cette année, dans plusieurs stations expérimentales du Congo équatorial et du Katanga.

Essais de fumures diverses. — Des notices sur l'expérimentation de divers engrais chimiques ont été rédigées et communiquées aux intéressés.

Un spécialiste sera chargé d'établir des champs d'expérience en divers endroits du Bas-Congo. Des expériences analogues se font au Katanga.

Élevage du cheval. — Les chevaux de races diverses introduits à la station de Zambézi s'y maintiennent en bonne santé; il en est de même des chevaux essayés au Mayumbe et dans l'Uele. Quelques essais entrepris au Katanga ont donné des résultats assez encourageants dans les régions déjà habitées.

Les poneys du Sénégal (race de Cayor et m'Bayar) paraissent s'adapter particulièrement aux conditions locales du Bas-Congo. Des poneys de race Sandelwood viennent d'arriver de Java et sont stationnés à Zambézi. Cet essai est fort intéressant : originaires d'une région équatoriale, à climat chaud et très humide, les Sandelwood semblent pouvoir s'acclimater dans plusieurs régions de la Colonie.

Élevage de l'âne et du mulet. — Les résultats obtenus par cet élevage sont assez variés. L'âne sénégalais s'adapte assez bien au climat du Bas-Congo, mais sa reproduction est jusqu'ici plutôt lente, ce qui peut tenir à une alimentation déficiente autant qu'à des conditions climatiques. L'utilité de cet animal et du mulet pour le transport par bât nous engage à continuer les essais d'élevage en plusieurs stations.

Élevage des bêtes à cornes. — Des résultats satisfaisants ont été réalisés à Zambézi par le croisement de la race de l'Angola avec du bétail belge; les qualités laitières se sont développées rapidement. Le petit bétail breton remarquable par sa frugalité et sa bonne lactation a été introduit en 1912 et paraît prospérer au Bas-Congo. Des reproducteurs de cette race ont été distribués à divers élevages.

Le succès de l'élevage bovin dans le Bas-Congo comme au Katanga et dans les autres régions de la Colonie paraît lié surtout à l'amélioration des pâturages naturels et à la production de fourrages artificiels.

Les pertes subies à la suite d'épizooties de dermatose ont été faibles.

Acclimatation du zébu et du buffle d'Europe. — Un troupeau de 12 zébus blancs de race Nellore (Indes anglaises) a été introduit à Zambézi, où il paraît s'acclimater parfaitement.

Un nouvel essai de buffles d'Italie est projeté, l'échec partiel de 1911 paraissant dû à des causes accidentelles. Des essais de ces deux espèces présentent un intérêt considérable au point de vue des transports et du travail des terres dans la zone équatoriale et le Bas-Congo.

Des essais de domestication de buffles congolais sont à l'étude.

Élevage du mouton et de la chèvre. — Cet élevage est pratiqué avec plus de succès que l'élevage bovin dans la partie équatoriale de la Colonie, où les pluies tombent pendant toute l'année.

Des reproducteurs améliorés ont été introduits et ont donné des produits purs et croisés qui semblent présenter de l'intérêt. Les missions et les indi-

gènes ont reçu des reproducteurs provenant des troupeaux de l'État. Un spécialiste vient d'être envoyé au Katanga pour étudier l'amélioration de l'élevage du mouton et de la chèvre, ces animaux étant moins sensibles que les bêtes bovines aux attaques de la tsé-tsé.

Élevage du porc. — Les expériences relatives à l'élevage du porc au Bas-Congo et au Katanga ne sont pas encore très avancées. On a obtenu cependant quelques résultats satisfaisants dans les postes du Bas-Congo.

Élevage des volailles. — Les essais portent principalement sur l'incubation artificielle, le croisement des volailles indigènes avec des reproducteurs européens et sur les remèdes à certaines maladies propres à l'Afrique. Les essais de la ferme de la Munama ont démontré qu'en augmentant l'humectation des incubateurs pendant la saison sèche, on élevait le rendement dans des proportions considérables. Plusieurs races de volailles réussissent au Katanga et s'y montrent bonnes pondeuses. La facilité avec laquelle cet élevage peut être pratiqué par les résidents européens donne à ces recherches une grande importance pratique.

Domestication de l'éléphant d'Afrique. — Ces expériences sont continuées à la station d'Api (Uele), mais l'augmentation des troupeaux se fait lentement. Les éléphants les plus âgés sont entraînés graduellement à des travaux réguliers. L'utilisation de l'éléphant d'Asie, dressé à la capture des éléphants sauvages, est actuellement à l'étude.

Élevage des vers à soie sauvage. — Des cultures destinées à l'élevage des nombreuses chenilles productrices de soie ont été entreprises en divers postes au Congo, à l'instar de ce qui se fait dans l'Afrique orientale anglaise.

PLANTATIONS D'ARBRES A CAOUTCHOUC.

Les plantations de caoutchouc entreprises par l'État se sont développées normalement; la surface plantée d'Hevea est d'environ 1,000 hectares; celle des plantations de Funtumia est de 1,133 hectares, tandis que le Manihot occupe 400 hectares.

L'abaissement du prix de vente du caoutchouc et les difficultés d'administration des plantations en régie ont fait arrêter, au début de cette année, l'extension de ces plantations.

Tout fait prévoir que le rendement des Hevea sera satisfaisant, plusieurs plantations montrant un développement comparable à celui des cultures d'Hevea de la Malaisie.

Des améliorations notables ont été réalisées dans l'organisation de ces cultures; les frais de plantation sont abaissés de beaucoup et varient actuellement de 400 à 500 francs par hectare, toutes dépenses comprises. Les frais d'entretien varient de 30 à 60 francs par hectare et par an. Ces chiffres soutiennent avantageusement la comparaison avec ceux des plantations de la Malaisie.

ÉTUDES FORESTIÈRES.

Les pépinières forestières d'Élisabethville ont continué la culture expérimentale d'un grand nombre d'essences exotiques et de quelques espèces indigènes. La croissance de la plupart de ces arbres est satisfaisante, mais les termites font des ravages importants, surtout dans les plants repiqués. Des essais de semis en place seront entrepris en novembre.

Une mission forestière a étudié la forêt du Mayumbe; une autre étudie les autres peuplements naturels du Bas-Congo et les mesures à prendre pour en assurer la conservation.

MISSIONS AGRICOLES A L'ÉTRANGER.

Deux agents de l'Agriculture ont accompli des voyages d'études aux Indes anglaises et néerlandaises et dans l'Afrique orientale anglaise et allemande.

Un vétérinaire de la Colonie est actuellement en stage à l'Institut bactériologique vétérinaire de Prétoria.

**MODIFICATIONS DANS LE PERSONNEL ET DANS L'ORGANISATION
DU SERVICE AGRICOLE.**

L'arrêt de l'extension des plantations de caoutchouc, la réduction du nombre des stations expérimentales, ainsi qu'une meilleure organisation du travail administratif ont permis des économies importantes dans les dépenses de l'Agriculture.

Le nombre des agents sera réduit de 154 à 104, le nombre des travailleurs de 7,190 hommes à 2,895.

Les économies portent surtout sur les stations du Congo équatorial. Des réductions proportionnellement aussi importantes ne sont pas encore possibles au Katanga : cette partie de la Colonie n'est étudiée au point de vue agricole que depuis deux ans, de sorte que les explorations et expériences en cours, ainsi que les travaux relatifs à la préparation de la colonisation agricole, exigent encore un personnel important.

III. — SITUATION FINANCIÈRE.

1. — Budgets.

Les comptes généraux des opérations des exercices 1908 et 1909 ont été transmis à la Cour des Comptes le 15 février 1913, celui de l'exercice 1910 lui a été transmis le 20 août 1913.

Les comptes définitifs des Budgets des exercices 1908 et 1909 ont été également transmis à la Cour des Comptes le 20 août 1913.

Les résultats de ces deux exercices se chiffrent définitivement comme suit :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1908. (Définitifs.)

	Services ordinaires.	Services extraordinaires.
<i>Recettes :</i>		
État Indépendant du Congo . fr.	29,728,828 09	
Fondation de la Couronne . .	4,260,764 95	
TOTAUX. . . fr.	33,989,593 04	
<i>Dépenses :</i>		
État Indépendant du Congo . fr.	35,207,518 58	2,822,547 62
Fondation de la Couronne . .	2,482,705 32	2,347,725 »
TOTAUX. . . fr.	37,690,223 90	5,170,272 62
<i>Résultats définitifs des services ordinaires :</i>		
Excédent de dépenses. . . fr.	3,700,630 86	

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1909. (Définitifs.)

	Services ordinaires.	Services extraordinaires.
La loi du 24 décembre 1908 a arrêté comme suit le Budget de l'exercice 1909 :		
A) Recettes ordinaires. . . fr.	36,094,036 »	

	Services ordinaires.		Services extraordinaires.
<i>B)</i> Dépenses ordinaires et extraordinaires fr.	36,094,036	»	8,423,300 »
Des crédits supplémentaires ont été accordés par les arrêtés royaux :			
1° Du 19 août 1909, approuvé par la loi du 14 mars 1910	200,000	»	700,000 »
2° Du 9 octobre 1909, approuvé par la loi du 14 mars 1910	23,500	»	
3° Du 19 novembre 1909, approuvé par la loi du 17 mai 1910	2,978,550	»	150,000 »
Soit un total de fr.	39,296,086	»	9,273,300 »
Excédent de dépenses prévu à l'ordinaire	3,202,050	»	
Les résultats définitifs apparaissent comme suit :			
Recettes fr.	35,639,232		81
soit une diminution sur les prévisions de	454,803		19
Dépenses fr.	37,148,834	84 ^s	3,831,498 01
soit une diminution sur les crédits de	2,147,251	15 ^s	5,441,801 99
L'excédent des crédits pour le service extraordinaire a été reporté à l'exercice suivant.			
<i>Résultats définitifs des services ordinaires :</i>			
Excédent de dépenses fr.	1,509,602		03 ^s

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1910. (Provisoires.)

	Services ordinaires.		Services extraordinaires.
La loi du 26 février 1910 a arrêté comme suit le Budget de l'exercice 1910 :			
<i>A)</i> Recettes fr.	40,145,305	»	

	Services ordinaires.	Services extraordinaires.
B) Dépenses	40,487,814 52	33,356,775 21
Des crédits supplémentaires ont été accordés par l'arrêté royal du 11 octobre 1910, approuvé par la loi du 29 mars 1911	192,000 »	403,000 »
Les crédits de l'extraordinaire, reportés de l'exercice de 1909, s'élèvent à		5,441,801 99
Soit un total de fr.	<u>40,679,814 52.</u>	<u>39,201,577 20</u>
Excédent de dépenses prévu à l'ordinaire	<u>534,509 52</u>	

Les résultats définitifs de l'exercice 1910 seront établis sous peu et transmis à la Cour des Comptes avec le compte général des opérations de l'année 1911 (les opérations de cet exercice se prolongent jusqu'au 31 octobre 1911). Tout en se rapprochant très sensiblement de la réalité, les chiffres donnés ci-après ne sont que provisoires.

Recettes fr.	44,479,905 47 ⁵	
soit un excédent sur les prévisions de	<u>4,334,600 47⁵</u>	
Dépenses fr.	37,779,446 97	
Dépenses sur crédits reportés de 1909		2,652,607 97
Dépenses sur crédits alloués en 1910		<u>7,671,994 59</u>
Dépenses extraordinaires : TOTAL.		<u>10,324.602 56</u>
Soit un excédent de crédits sur les dépenses de.	2,900,367 55	
Soit un excédent de crédits reportés de 1909		2,789,194 02
Soit un excédent de crédits alloués en 1910.		26,087,780 62
L'excédent des crédits pour le ser-		

vice extraordinaire a été reporté à l'exercice suivant, en vertu de la loi budgétaire.

Résultats provisoires des services ordinaires :

	Services ordinaires.	Services extraordinaires.
Excédent de recettes. fr.	6,700,458 50 ⁵	

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1911. (Provisoires.)

	Services ordinaires.	Services extraordinaires.
Le Budget de l'exercice 1911 a été arrêté comme suit :		
1° Par la loi du 31 décembre 1910 :		
Dépensés. fr.		12,222,443 21
2° Par la loi du 29 mars 1911 :		
A) Recettes.	40,869,700 »	
B) Dépenses	47,435,285 »	
Des crédits supplémentaires ont été accordés par les arrêtés royaux :		
1° Du 27 juin 1911, approuvé par la loi du 5 mars 1912	410,000 »	300,000 »
2° Du 28 décembre 1911, approuvé par la loi du 19 mai 1912	378,600 »	4,000 »
3° Du 31 décembre 1911, approuvé par la loi du 19 mai 1912	101,385 41	
Les crédits de l'extraordinaire, reportés des exercices antérieurs, s'élèvent à :		
Reliquat des crédits alloués en 1909		2,789,194 02
Reliquat des crédits alloués en 1910		26,087,780 62
(une partie du reliquat de 1909 doit être annulée).		
Soit un total de. fr.	48,325,270 41	41,403,417 85

	Services ordinaires.	Services extraordinaires.
Excédent de dépenses prévu à l'ordinaire	7,455,570 41	

Les résultats définitifs de l'exercice 1911 ne peuvent encore être donnés, le Département n'étant pas encore en possession de toutes les pièces comptables afférentes à cet exercice. Les chiffres donnés ci-dessous ne sont donc que provisoires.

Recettes fr.	56,161,838 41
soit un excédent sur les prévisions de.	45,292,138 41

Cet excédent est dû, en grande partie, au versement de la Compagnie du Kasai.

Dépenses. fr.	45,242,929 35	
Dépenses sur crédits reportés de 1909.		1,003,159 60
Dépenses sur crédits reportés de 1910.		13,967,789 87
Dépenses sur crédits alloués en 1911		6,321,862 72
Dépenses extraordinaires. Total		<u>21,292,812 19</u>

Soit un excédent de crédits sur les dépenses de. 3,082,341 06

Soit un excédent de crédits reportés de 1909 de. 1,786,034 42

Soit un excédent de crédits reportés de 1910 de. 12,119,990 75

Soit un excédent de crédits alloués en 1911 de. 6,204,580 49

Les excédents de crédits pour l'extraordinaire ont été reportés à l'exercice suivant, en vertu des lois budgétaires.

Résultats provisoires des services ordinaires :

Excédent de recettes	<u>10,918,909 06</u>
--------------------------------	----------------------

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1912 (approximatifs).

	Services ordinaires.	Services extraordinaires.
Le Budget de l'exercice 1912 a été arrêté comme suit :		
1° par la loi du 5 mars 1912. —		
Recettes	fr. 45,367,639 »	
2° par la loi du 5 mars 1912. —		
Dépenses.	50,338,710 »	
3° par la loi du 27 décembre 1911. —		
Dépenses		18,618,660 21
Des crédits supplémentaires ont été accordés par les arrêtés royaux :		
1° du 21 mai 1912, approuvé par la loi du 23 décembre 1912. . . .	633,700 »	119,100 »
2° du 2 octobre 1912, approuvé par la loi du 30 juin 1913	92,900 »	31,000 »
Les crédits de l'extraordinaire, reportés des exercices antérieurs, s'élèvent à :		
Reliquat des crédits alloués en 1909		1,786,034 42
Id. id. 1910		12,119,990 75
Id. id. 1911		6,204,580 49
(une partie du reliquat de 1909 doit être annulée).		
Soit un total de	51,065,310 »	38,899,365 87
Excédent de dépenses prévu à l'ordinaire	5,697,671 »	

Les opérations de l'exercice 1912 se prolongeant jusqu'au 31 octobre 1913, les chiffres donnés ci-après ne sont que des approximations.

Recettes (Europe au 31 juillet 1913. — Afrique, en général, au 31 mars 1913).	39,089,172 58
soit une diminution approximative sur les prévisions de	6,278,466 42

	Services ordinaires.	Services extraordinaires.
Dépenses (Europe : au 13 août 1913. — Afrique : au 30 juin 1913).	45,422,526 96	
Dépenses sur crédits reportés de 1909.		604,588 23
Dépenses sur crédits reportés de 1910		5,096,017 22
Dépenses sur crédits reportés de 1911		5,140,867 30
Dépenses sur crédits alloués en 1912		9,378,761 28
Dépenses extraordinaires : TOTAL.		<u>20,220,234 03</u>
Soit un excédent de crédits sur les dépenses de. fr.	5,642,783 04	
Soit un excédent de crédits reportés de 1909 de		1,181,446 19
Soit un excédent de crédits reportés de 1910 de		7,023,973 53
Soit un excédent de crédits reportés de 1911 de		1,063,713 19
Soit un excédent de crédits alloués en 1912 de		9,409,998 93
<p>Les excédents de crédit pour l'extraordinaire ont été reportés à l'exercice suivant, en vertu des lois budgétaires et sous réserve d'annulation d'une partie du reliquat de 1909 devenue sans emploi.</p>		
<p><i>Résultats approximatifs des services ordinaires :</i></p>		
Excédent de dépenses. . . fr.	6,333,354 38	

RÉSULTATS GLOBAUX DES EXERCICES DE 1908 A 1912.

Les résultats combinés des exercices de 1908 à 1912 se présentent de la manière suivante :

A. — *Services ordinaires.*

EXERCICES.	Excédents des dépenses sur les recettes.	Excédents des recettes sur les dépenses.
1908	3,700,630 86 ⁽¹⁾	»
1909	1,509,602 03 ⁽¹⁾	»
1910 (provisoire).	»	6,700,458 50
1911 (provisoire).	»	10,918,909 06
1912 (approximatif)	6,333,354 38	»
TOTAUX. . . fr.	11,543,587 27	17,619,367 56

Soit un excédent de recettes de fr. 6,075,780 29

B. — *Services extraordinaires.*

Exercices.	Montant des dépenses à payer par emprunts.
1908	5,170,272 62
1909	3,831,498 01
1910 (provisoire)	10,524,602 56
1911 (provisoire)	21,292,812 19
1912 (approximatif).	20,220,234 03
TOTAL. . . fr.	60,839,419 41

Les bons du Trésor en circulation au 31 décembre
1912 s'élevaient à 62,544,469 45

(1) Chiffres définitivement rectifiés d'après renseignements fournis par le Gouvernement local postérieurement à la publication du rapport de 1912. (Voir réponse à une question de M. Mechelynek; séance du 21 janvier 1913.)

La différence entre le montant des ressources spéciales et les dépenses extraordinaires correspond : 1° à des paiements effectués, mais non encore régularisés au Budget; 2° à des engagements pris et susceptibles de liquidation immédiate.

Annuité prévue par l'article 4 de l'acte additionnel au Traité de cession de l'État Indépendant du Congo à la Belgique.

Les décisions concernant l'affectation de la première annuité du Fonds spécial (3,800,000 francs), telles qu'elles ont été indiquées dans le Rapport de 1909, pages 37 et 38, ont été modifiées par de nouvelles décisions royales des 29 décembre 1909, 30 novembre 1912 et 30 août 1913.

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la Charte coloniale, il est rendu compte ci-après de la liquidation de cette annuité :

1° Construction à Tervueren d'une école mondiale avec annexes et divers. Création et entretien d'une ferme modèle à Laeken, établissement et entretien de cultures maraichères à Laeken et à Tervueren et dépenses de l'entretien dans ses établissements en 1909 . . . fr.	2,270,435 62
2° Subsidés aux Missions belges au Congo belge	499,115 91
3° Service d'hygiène au Congo belge	499,544 53
4° Création de sanatoria sur les bords de la Méditerranée pour permettre d'offrir des logements à des agents ou anciens agents de l'administration coloniale ayant bien mérité de la Colonie.	195,586 68
5° Travaux ethnographiques	40,000 »
6° Expériences et installations de la télégraphie sans fil.	294,065 27
7° Frais généraux	1,251 99
	<hr/>
TOTAL. fr.	3,800,000 »
	<hr/>

*
* *

Il n'est pas encore possible de dresser le compte des annuités de 1910, 1911 et 1912, les crédits n'étant pas entièrement épuisés.

*
* *

L'article 3 du Budget extraordinaire de 1913 comprend un crédit de 3,300,000 francs, représentant la 5^e annuité du Fonds spécial de 50,000,000 de francs.

Des décisions royales ont déterminé comme suit l'affectation de cette annuité :

1° Ristourne au Trésor colonial du montant des pensions civiques allouées par arrêté royal aux citoyens belges qui ont été au service de l'Association internationale africaine, de l'État Indépendant du Congo, ou du Comité spécial du Katanga, dans les conditions prévues par le décret du 25 avril 1910.	585,000 »
2° Secours aux veuves et parents besogneux des personnes prémentionnées après le décès de celles-ci	
3° Indemnités de voyage aux femmes de magistrats, fonctionnaires, militaires ou autres agents du Gouvernement colonial, accompagnant leur mari au Congo	50,000 »
4° Subsidés aux missions belges du Congo belge, spécialement aux missions enseignantes	310,000 »
5° Hygiène du Congo belge : Organisation de brigades sanitaires dans toute la Colonie pour la lutte contre la maladie du sommeil. Débroussements.	1,025,000 »
6° Expériences et installations de la télégraphie sans fil.	700,000 »
7° Bateau rapide <i>Belgica</i>	400,000 »
8° Mission cartographique	50,000 »
9° Usages à déterminer ultérieurement suivant les besoins de la Colonie. — Frais généraux de l'Administration du fonds spécial	89,000 »
10° Subside au Cercle « Albert et Elisabethville » à Elisabethville.	40,000 »
11° Subside à l'Union coloniale belge.	50,000 »
12° Subside à la Ligue coloniale belge du Katanga	1,000 »
	<hr/>
	Fr. . . . 3,300,000 »
	<hr/>

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNTS. — CAISSE D'ÉPARGNE.

Dettes publiques.

Depuis le dernier rapport, un arrêté royal du 26 décembre 1912 a autorisé l'émission, à concurrence d'un capital nominal de 10 millions de francs, d'une cinquième série d'obligations 4 % de l'emprunt

de 150 millions de francs, créé par décret du 3 juin 1906. Cette nouvelle émission, négociée au cours de 89 ‰, est destinée, au même titre que les précédentes, à alimenter les fonds de construction prévu par l'article 4 de la convention du 5 novembre 1906, chargeant notamment la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga de réaliser la participation financière de la Colonie dans la Compagnie du Chemin de fer du Katanga. La partie émise de l'emprunt de 150 millions est ainsi portée à 50 millions.

Caisse d'épargne.

Au 31 décembre 1911, la Caisse d'épargne de la Colonie était débitrice envers ses déposants d'une somme de fr. 3,942,985.81. Aux termes du traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique, cette somme devra être remboursée par l'emprunt à concurrence de fr. 2,928,596.34, représentant le solde de la caisse au 31 décembre 1907.

Bons du Trésor.

Les Bons du Trésor en circulation à la date du dernier rapport s'élevaient à fr. 45,150,000 »

Il en a été émis du 1^{er} juillet 1912 au 1^{er} juillet 1913
pour 114,526,500 »

Soit au total. fr. 159,676,500 »

Des remboursements de Bons ont été effectués, pendant la période susindiquée, à concurrence de . . . fr. 87,720,000 »

Il restait donc au 1^{er} juillet 1913 fr. 71,956,500 »

de Bons du Trésor en circulation émis par les arrêtés énumérés ci-après :

1^o Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1912 (taux d'intérêt 4 ‰). 500,000 »

2^o Arrêté ministériel du 19 octobre 1912 (taux d'intérêt 4 1/4 ‰) 2,000,000 »

3^o Arrêté ministériel du 15 novembre 1912 (taux d'intérêt 5 ‰) 1,000,000 »

(Cet arrêté comprenait 1,500,000 francs : il a été remboursé 500,000 francs le 15 mai 1913).

A REPORTER. fr. 3,500,000 »

REPORT. fr.	3,500,000 »
4° Arrêté ministériel du 19 novembre 1912 (taux d'intérêt 5 %).	1,600,000 »
5° Arrêté ministériel du 5 décembre 1912 (taux d'intérêt 5 %).	5,060,000 »
6° Arrêté ministériel du 12 décembre 1912 (taux d'intérêt 5 %).	1,265,000 »
7° Arrêté ministériel du 28 décembre 1912 (taux d'intérêt 5 %)	1,250,000 »
(Cet arrêté visait 1,270,000 francs de Bons du Trésor; 20,000 francs ont été remboursés le 28 juin 1913.)	
8° Arrêté ministériel du 4 janvier 1913 (taux d'intérêt 5 %)	1,750,000 »
9° Arrêté ministériel du 7 janvier 1913 (taux d'intérêt 5 %)	1,750,000 »
10° Arrêté ministériel du 9 janvier 1913 (taux d'intérêt 5 %)	2,530,000 »
(Cet arrêté comportait 4,530,000 francs de Bons. Il a été remboursé 2,000,000 de francs le 30 juin 1913.)	
11° Arrêté ministériel du 15 janvier 1913 (taux d'intérêt 5 %)	2,500,000 »
12° Arrêté ministériel du 15 janvier 1913 (taux d'intérêt 5 %)	1,285,000 »
13° Arrêté ministériel du 24 janvier 1913 (taux d'intérêt 5 %)	4,409,000 »
14° Arrêté ministériel du 1 ^{er} février 1913 (taux d'intérêt 5 %)	5,675,000 »
15° Arrêté ministériel du 13 février 1913 (taux d'intérêt 4 $\frac{3}{4}$ % sur 1,500,000 francs et 5 % sur 500,000 francs)	2,000,000 »
16° Arrêté ministériel du 1 ^{er} mars 1913 (taux d'intérêt 4 $\frac{3}{4}$ %)	2,000,000 »
17° Arrêté ministériel du 14 mars 1913 (taux d'intérêt 4 $\frac{3}{4}$ %)	5,300,000 »
18° Arrêté ministériel du 5 avril 1913 (taux d'intérêt 4 $\frac{5}{4}$ %)	6,632,500 »
19° Arrêté ministériel du 18 avril 1913 (taux d'intérêt 4 $\frac{3}{4}$ %)	250,000 »
A REPORTER. fr.	48,756,500 »

REPORT.	fr.	48,756,500	»
20° Arrêté ministériel du 13 mai 1913 (taux d'intérêt 4 $\frac{3}{4}$ % sur 7,000,000 francs, 4 $\frac{7}{8}$ % sur 5,000,000 francs et 5 % sur 3,000,000 francs.)		15,000,000	»
21° Arrêté ministériel du 15 mai 1913 (taux d'intérêt 5 %)		3,000,000	»
22° Arrêté ministériel du 4 juin 1913 (taux d'intérêt 5 % sur 2,500,000 francs et 4 $\frac{7}{8}$ % sur 200,000 francs.)		2,700,000	»
23° Arrêté ministériel du 30 juin 1913 (taux d'intérêt 5 %)		2,500,400	»
TOTAL.	fr.	<u>71,956,500</u>	»

La création de ces Bons a été autorisée par les lois budgétaires des 24 décembre 1908, 26 février 1910, 31 décembre 1910, 27 décembre 1911 et 23 décembre 1912, pour couvrir des dépenses extraordinaires à concurrence de fr. 89,372,298.84.

2. — Régime fiscal.

IMPÔTS ET DOUANE.

Le produit des impôts a sensiblement augmenté. En 1911, l'impôt personnel produisait fr. 574,649.74, il a donné en 1912, fr. 790,275.35 dont fr. 158,244.94 pour le Vice-Gouvernement du Katanga.

A la multiplication des factoreries et des entreprises de toutes espèces correspond un développement proportionnel des importations d'articles d'échange, de vivres, etc. Les prévisions de recettes à provenir des droits d'entrée en 1913 se trouvent déjà dépassées. Le mouvement ascensionnel des perceptions est dû en grande partie aux mesures prises pour la réorganisation du service des douanes. Ces mesures seront appliquées sur toutes les frontières de la Colonie. Le mouvement des entrées a grandi non seulement dans les bureaux du Bas-Congo, mais encore dans ceux des régions frontières orientales vers lesquelles se dirige de plus en plus l'activité de nos commerçants attirés par des richesses nombreuses presque inexploitées jusqu'ici.

Le développement du commerce permettait d'espérer qu'à bref délai les recettes douanières compenseraient en grande partie les revenus qu'assurait jadis l'exploitation domaniale. Mais la baisse persistante du prix du caoutchouc, le produit d'exportation le plus important de la Colonie, a obligé le Gouvernement à consentir des dégrèvements importants sur les droits de sortie. Par ailleurs, dans l'intérêt supérieur de la conservation des populations noires, il a interdit absolument dans tout le territoire la vente et la remise aux indigènes de boissons alcooliques distillées.

Ces diverses mesures représentent un sacrifice annuel de plus de 5 millions.

62 bureaux fiscaux sont répartis le long des frontières et dans tout le territoire pour l'accomplissement des formalités douanières.

De vastes installations pour la vérification des marchandises et leur dépôt à long terme sont en voie d'exécution à Boma, Matadi et Kinshasa.

Le Gouvernement a été autorisé par décret du 22 février 1913, à convertir, par arrêté royal, en droits spécifiques équivalents les droits *ad valorem* figurant à l'article premier du décret du 9 avril 1892, modifié et complété par les décrets des 5 mars 1898 et 28 juin 1902.

IMPÔT INDIGÈNE.

En exécution du décret du 2 mai 1910, la perception de l'impôt en argent a été généralisée au cours de l'exercice écoulé. L'exploitation en régie du domaine a pris fin partout le 1^{er} juillet 1912.

En général, le recouvrement de l'impôt s'effectue dans des conditions satisfaisantes. Le rendement de l'impôt indigène a suivi une marche normalement progressive. Pour les exercices 1910 et 1911, les prévisions budgétaires ont été notablement dépassées, et, d'après les résultats connus, il est à présumer que les recettes prévues pour 1912 seront atteintes. Grâce au recensement plus complet des populations, le nombre des contribuables ne cesse de s'accroître. Néanmoins des mesures seront prises pour assurer une perception plus exacte.

Le taux de l'impôt principal à percevoir en 1913 a été fixé par des ordonnances du Gouverneur général et du Vice-Gouverneur général du Vice-Gouvernement général du Katanga respectivement en date des 29 août et 29 juillet 1912; le taux varie de 5 à 12 francs suivant les régions.

Les autorités locales ont signalé à diverses reprises :

1° L'inefficacité des sanctions prévues par le décret du 2 mai 1910, à l'égard des contribuables en défaut. Le Gouvernement étudie le moyen de remédier à cette situation et d'améliorer les dispositions du décret que l'expérience a démontré insuffisantes ou inefficaces;

2° L'insuffisance du maximum de 12 francs pour les parties les plus riches de la Colonie.

3. — Monnaies.

L'usage de la monnaie se généralise. Les pièces d'argent de 1 franc et fr. 0.50 (surtout celles à l'effigie du Roi Albert) sont recherchées par les natifs. Le billon s'introduit assez difficilement.

Le Gouvernement poursuit le retrait des monnaies d'argent frappées par l'État Indépendant du Congo. Elles sont à présent rapatriées à concurrence de 1,483,270 francs. Le montant de la frappe en circulation était de 1,900,000 francs. Il n'en reste donc plus que pour 416,730 francs dans la Colonie.

Le Gouvernement a prorogé à nouveau jusqu'au 1^{er} juillet 1914 le délai à l'expiration duquel ces monnaies n'auront plus cours.

Depuis le 1^{er} septembre dernier, il a été introduit au Congo, tant par le Gouvernement que par la « Banque du Congo belge », pour compte du Gouvernement :

1° Des monnaies d'argent, à effigie belge, pour. . fr.	200,000	»
2° Du billon spécial à la Colonie (pièces de fr. 0.10 et fr. 0.05) pour	299,900	»
	<hr/>	
Soit au total fr.	499,900	»

La réserve de monnaies de billon en dépôt à l'Hôtel des Monnaies s'élève, à ce jour, à 339,300 francs se décomposant comme suit :

655,000 pièces de 20 centimes, soit fr.	131,000	»
1,944,000 id. 10 id.	194,400	»
284,000 id. 5 id.	14,200	»

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 339,300 »

Conformément à la convention du 7 juillet 1911, la Banque du Congo belge a été autorisée, le 18 avril 1913, à procéder, à Elisabethville, à une nouvelle émission de 500,000 francs de billets de banque (25,000 billets de 20 francs).

En y comprenant cette émission, les billets créés par la Banque s'élèvent, au total, à 10,500,000 francs, répartis comme suit entre les agences d'émission :

Matadi fr.	3,500,000	»
Kinshasa	2,000,000	»
Stanleyville	1,500,000	»
Elisabethville	3,500,000	»

A l'époque de l'émission susvisée, l'encaisse métallique de la Banque s'élevait à 5,905,000 francs.

Le tableau ci-après indique les envois de monnaies effectués, depuis la date de la reprise du Congo par la Belgique jusqu'au 1^{er} août 1913, par l'Etat ou par la Banque du Congo belge :

1908 fr.	203,000	»
1909	2,927,300	»
1910	6,725,400	»
1911	11,096,500	»
1912	13,665,500	»
1913 (jusqu'au 1 ^{er} août) .	700,000	»
	<hr/>	
TOTAL fr.	35,317,700	»

IV. — SITUATION MORALE ET HYGIÉNIQUE.

1. — Instruction publique.

Les rapports émanant de l'administration locale signalent les excellents résultats obtenus par les établissements d'instruction de la Colonie. Partout, les indigènes manifestent les meilleures dispositions pour l'étude.

La création d'une école à Kinshasa est décidée ; les travaux d'édification des bâtiments seront entrepris sous peu.

L'école professionnelle de Boma se développe ; à l'enseignement qui existe actuellement pour la formation de tailleurs, charpentiers, agriculteurs, on va adjoindre une forge et des ateliers de cordonnerie et de reliure.

L'école professionnelle de Lusambo compte une quarantaine d'élèves.

L'école de Buta a été inaugurée en février 1913 et a obtenu un beau succès de fréquentation. L'école compte environ 100 élèves.

Une école pour fils de chefs fonctionne à Stanleyville. Elle compte actuellement 9 élèves. Des écoles similaires ont été établies à Lusambo et Buta.

Les institutions d'enseignement à Elisabethville ont pris de l'extension : l'école pour garçons, de race blanche, compte 21 élèves ; l'école primaire pour noirs est fréquentée par une centaine d'indigènes ; l'école professionnelle s'est accrue d'ateliers pour la forge, mécanique et cordonnerie ; elle a un effectif de 40 élèves.

L'enseignement donné aux filles blanches à Elisabethville sera prochainement étendu aux fillettes indigènes.

Un certain nombre de colons qui résident dans des localités assez éloignées d'Elisabethville, ayant demandé la création d'un pensionnat, le Gouvernement a décidé de réaliser ce désir au cours de l'année 1914.

On trouvera plus loin, sous la rubrique « Missions religieuses », quelques indications sur les écoles des missions.

2. — Œuvres scientifiques.

MUSÉE DU CONGO BELGE.

Comme les années précédentes, le Gouvernement s'est efforcé de rassembler au Musée le plus grand nombre possible de collections congolaises. La section ethnographique s'est enrichie de 4,318 objets ; la section des sciences naturelles a enregistré 54,900 spécimens zoologiques. Le laboratoire a procédé à 55 analyses de produits coloniaux ; les résultats en ont été publiés dans les *Renseignements de l'Office colonial*.

Le docteur Stappers, chef de la mission d'exploration des eaux intérieures du Congo, est rentré après deux ans de séjour au Lualaba, au lac Moëro et au Tanganika. Il a procédé à environ 2,200 opérations de récoltes en 1912.

Les matériaux de récolte ont été envoyés aux spécialistes qui en feront prochainement la détermination scientifique.

La mission zoologique confiée au docteur Christy en 1912 a été prorogée d'un an. La mission Pilette continue ses recherches dans les environs du Ruwenzori. La mission ethnographique de l'Uele-Ubangi, dirigée par le lieutenant Hutereau, est revenue en Europe après avoir récolté 4,697 objets de collection.

D'autre part, le Gouvernement a chargé d'une mission ethnographique nouvelle le docteur Maes, attaché au Musée. M. Maes se propose d'étudier de près les peuplades du Lac Léopold II, situées entre le Kasai et la Lukenie. A l'effet de poursuivre les recherches botaniques dans la Colonie, le Département a confié à M. Bequaert, docteur en sciences naturelles, l'exploration de la région du Kivu.

Les Annales du Musée se sont enrichies cette année de plusieurs fascicules importants : *Flore du Bas et Moyen-Congo*, par E. De Wildeman; *Matériaux pour la Paléontologie du Bas et Moyen-Congo*, t. I, fasc. II; *La faune paléocène de Landana*, par E. Vincent, L. Dollo et M. Leriche. De nouvelles études de M. Boulenger sur la faune ichtyologique, de M. De Wildeman sur la botanique, de M. Torday sur l'ethnographie du Kasai paraîtront sous peu.

Le Gouvernement a commencé la publication d'une collection de grammaires et vocabulaires congolais. Cette collection enregistre à l'heure présente :

Grammaire-Vocabulaire Swahili, par le Père Colle.

Vocabulaire Swahili, par le Père Brutel (une seconde édition vient de paraître).

Guide de conversation français-congolais, par M^{me} Bentley.

Grammaire Kiluba-Hemba, par le Père Vander Meiren.

En préparation : *Vocabulaire Kiluba-Hemba*, par le Père Vander Meiren.

La construction du laboratoire de recherches expérimentales pour les études chimiques et onialogiques sera bientôt achevée. Le Gouvernement compte développer ce service, qui s'efforcera non seulement d'analyser les produits coloniaux actuellement trafiqués, mais de rechercher des produits commerciables nouveaux et de contribuer ainsi à la mise en valeur scientifique de la Colonie. Les collections s'amoncelant dans le Palais actuel, il faudra songer incessamment à l'aménagement de nouvelles salles. L'ancien Musée pourra en recevoir une partie.

Le Musée a reçu, depuis le 1^{er} août 1912, 254 rouleaux phonographiques, 255 clichés photographiques et 55 films cinématographiques.

ÉCOLE COLONIALE.

194 élèves ont suivi les cours de l'École pendant les trois premières sessions de 1912-1913.

ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.

9 médecins, dont 4 élèves libres, ont suivi les cours de l'École de médecine tropicale pendant les deux premières sessions 1912-1913; 2 pharmaciens et 5 missionnaires ont fréquenté les cours de la section élémentaire; 3 médecins ont subi avec succès l'examen B.

Cet examen, exigé pour l'obtention du grade de médecin chef de service, comporte une épreuve pratique sur l'hématologie, la protozoologie et la zoologie médicale, la rédaction à l'École d'un rapport sur une question d'hygiène tropicale, la rédaction à domicile d'un rapport résumant les observations médicales du candidat en Afrique et la défense de ces rapports devant le corps professoral constitué en jury.

BIBLIOTHÈQUES CONGOLAISES.

1,357 ouvrages ont été expédiés cette année au Congo. Des revues sont en outre régulièrement envoyées aux localités pourvues de bibliothèques. Les bibliothèques ont un succès grandissant. A Elisabethville, en particulier, le nombre d'ouvrages actuellement mis en lecture est de 1,261 contre 850 en 1912. La bibliothèque reçoit 55 revues et 27 journaux. Un office de documentation coloniale a été annexé à la bibliothèque. De mai 1912 à avril 1913, le nombre de lecteurs au local a été de 837, le chiffre des lecteurs à domicile s'élève à 782. Des bibliothèques nouvelles ont été créées à Moto-Mines, à Sakania et à Kongolo. Le Gouvernement se propose d'en établir d'autres, au fur et à mesure des possibilités, dans les chefs-lieux des districts nouveaux.

3. — Service cartographique.

Une mission anglo-belge, chargée de la délimitation de la frontière entre le Katanga et la Rhodésie, a entrepris le levé de la région.

Au cours d'une première campagne, qui s'est terminée fin 1912, 107 points de repères ont été relevés à l'aide de triangulations raccordées au réseau géodésique de la Rhodésie. La surface comprise entre les rivières Luombwa, Luapula, Muniengashi, ainsi qu'une bande de 20 kilomètres de largeur à cheval sur la crête Congo-Zambèze jusqu'à hauteur de Mokambo,

soit une étendue de 19,600 kilomètres carrés, a été levée à l'échelle du 1/200.000°. Les cartes de cette campagne seront prochainement publiées.

La mission a entamé une deuxième campagne en avril dernier. Elle opère en deux régions distinctes de la frontière. La première section relève la crête Congo-Zambèze au N.-O. de Sakania. (Ses travaux seront probablement terminés vers le milieu de 1914.) La deuxième section opère sur la ligne Pweto-Moliro et pourra sans doute clôturer ses travaux à la fin de cette année.

Une autre mission anglo-belge s'occupe de la délimitation de l'enclave de Mahagi. Ses travaux seront terminés avant la fin de l'année.

Tous les levés dont il vient d'être question sont rattachés aux travaux des colonies voisines. Ils ont une grande importance pour la cartographie de la Colonie.

Le Département a édité cette année une carte hypsométrique de la Colonie, au 1/4.000.000°.

Grâce à l'initiative du Roi, une mission cartographique, dont les frais doivent être supportés par le fonds spécial, est en préparation; son objet est la confection d'une carte de la Colonie au 1/200.000°. Les membres de la mission s'embarqueront au début de l'an prochain et commenceront leurs travaux par le levé de la région du Katanga. C'est, en effet, dans cette partie du territoire, où les concessions seront mises en exploitation à bref délai, que le besoin d'une carte exacte se fait le plus sentir.

4. — Missions religieuses.

Plusieurs sociétés de missions se sont établies nouvellement dans la Colonie : l'*Africa Inland Mission* près de Mahagi, la *Congo Inland Mission* à Djoko-Punda, la *Methodist Episcopal Church (South)* à Bena Dibebe, la *Mission des Westleyens* à Elisabethville, la *Methodist Episcopal Church* à Kapanga, enfin l'*Evangelische Missionsgesellschaft* à Kiteme (Kivu).

D'autre part, les sociétés de missions existantes étendent leur action en multipliant leurs établissements : les Missions de Scheut ont créé des stations nouvelles à Bikoro, Irebu, Bumba et Katako-Kombe; les Pères-Jésuites se sont établis à Kikwit; les Pères-Blancs ouvrent une nouvelle station sur la rive du Kivu, en face de Bobandana; des missionnaires de la même Congrégation s'établissent au lac Albert; les Dominicains fondent un poste à Vankerkhovenville, les Prêtres du Sacré-Cœur à Ponthierville, les Pères du Saint-Esprit à Mutombo (Katanga), la *Congo Baloto Mission* à Yaoseki (Lulonga), l'*American Foreign Baptist Missionary Society* à Vanga (Kwilu) et l'*American Presbyterian Congo Mission* à Lusambo.

Le nombre des postes de missions est actuellement de 149, non compris les nombreux établissements secondaires desservis périodiquement par un missionnaire de race blanche. Dans les villages indigènes, les missionnaires confient l'évangélisation à des catéchistes noirs qui, très souvent, enseignent la lecture et l'écriture aux populations noires. Ailleurs les catéchistes

interviennent par l'exemple et la persuasion pour amener les indigènes à améliorer leurs conditions matérielles d'existence : travaux sanitaires, création de plantations, entretien de demeures plus confortables. A cet égard, les Rédemptoristes méritent une mention spéciale pour le travail qu'ils imposent à leurs catéchistes.

D'une manière générale, on peut dire que l'influence des missions est en sensible progrès. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que les Missions de Scheut comptent à elles seules 104,908 adeptes. Il faut noter que sans les pertes causées par la maladie du sommeil, ce chiffre serait plus élevé.

Les missions de toutes confessions continuent à se consacrer avec dévouement à la lutte contre la maladie du sommeil et aux soins à donner aux malades. Dans l'Uele, notamment, les Dominicains ont réussi à enrayer par la vaccination une épidémie de variole qui avait éclaté à proximité d'un de leurs postes. Le Gouvernement doit se féliciter de ce concours, car dans un territoire aussi vaste il sera pour longtemps encore, et quoi qu'on fasse, bien difficile de suffire à tous les besoins.

Dans le domaine de l'enseignement, les missions de toutes confessions ne cessent d'élargir leur action et d'augmenter leur population scolaire. En voici quelques exemples : 1,200 enfants reçoivent l'instruction élémentaire dans une seule école des Pères-Blancs du Kivu ; et les écoles de Hemptinne Saint-Benoit, desservies par les Pères de Scheut, sont fréquentées par plus de 2,200 enfants. Dans la seule région du lac Léopold II, la Congrégation de Scheut n'a pas établi moins de 52 écoles.

5. — Commission pour la protection des indigènes.

La Commission a tenu sa session annuelle à Banana, du 26 décembre 1912 au 14 janvier 1913. Le rapport qu'elle a adressé au Roi, conformément à l'article 6 de la Charte coloniale, a été publié au *Bulletin officiel du Congo belge* (n° 4, du 10 avril 1913, pp. 268. et suivantes).

6. — Service médical et hygiène.

L'état de santé du personnel européen et du personnel de couleur a été bon en règle générale.

La situation sanitaire d'Élisabethville, qui laissait à désirer en 1911 et pendant le premier semestre 1912, s'est beaucoup améliorée. Une agglomération distincte pour les indigènes a été établie. L'organisation du service des vidanges et de la distribution d'eau a été améliorée.

MALADIE DU SOMMEIL.

La maladie du sommeil reste, pour notre Colonie, le mal le plus grave. Les autorités s'efforcent par tous les moyens de la combattre, mais la lutte sera longue et nécessitera de grands sacrifices.

Le Gouvernement ne possède pas de détails complets sur le traitement des malades dans les lazarets. Sur 1,853 malades hospitalisés, en 1913, dans treize établissements de l'espèce, 556 sont décédés, soit près de 30 %.

Le nombre de malades traités ambulatoirement par les médecins de la Colonie ne peut non plus être fixé exactement. Il est considérable. Certains médecins ont fait de 800 à 1,000 injections par jour de visite.

D'après les renseignements que possède le Gouvernement, les missionnaires auraient traité en 1912, 200 malades trypanosés dans leurs hôpitaux et 1,595 ambulatoirement.

L'application des mesures prophylactiques est extrêmement difficile dans la Colonie en raison des conditions physiques, orographiques et climatiques. Le facteur principal de la transmission de la trypanose humaine au Congo est la *Glossina palpalis*. La prophylaxie doit donc tendre à empêcher la contamination de l'homme par cet insecte.

Les moyens employés sont les suivants : débroussements étendus suivis de plantations basses autour des postes et villages ; déplacements ou agglomérations de villages ; surveillance des mouvements de la population et des porteurs ; surveillance de la pêche ; médication curative ou prophylactique des malades traités soit dans les lazarets soit ambulatoirement.

Voici d'une manière succincte en quoi consiste chacun de ces moyens prophylactiques.

Le débroussement, un des facteurs essentiels de la lutte, doit s'étendre autour des postes et villages situés sur les rivières à palpalis, de manière à transformer ces endroits en oasis sans glossines. Dans certains cas spéciaux, les débroussements sont exécutés sur de grandes étendues. Le procédé a été employé dans l'Itimbiri pour défendre l'Uele contre la marche envahissante du fléau. Il est très onéreux, parce qu'il requiert de nombreuses équipes de travailleurs. Cette année, l'effectif des brigades de débroussement a été augmenté dans de notables proportions à l'aide du Fonds spécial. De 1,680 travailleurs, le contingent a été porté à 2,832 hommes, dont 930 employés au Katanga et les autres dans le reste du territoire. L'effectif déjà élevé est encore insuffisant et bien souvent les brigades de débroussement doivent se borner à entamer autour des agglomérations indigènes les travaux que doivent achever les populations elles-mêmes conformément au décret sur les chefferies.

Les déplacements de villages constituent un second moyen très efficace de lutte contre la maladie du sommeil. Dans les régions où la chose est possible, ils sont ordonnés par les autorités locales sur avis des médecins. Le moyen serait radical, si on était assuré que les indigènes ne retourneraient plus aux endroits délaissés, soit pour faire le commerce, soit pour la pêche, soit pour se procurer des aliments provenant des anciennes cultures.

Les déplacements ont surtout été faits au Katanga, le long des rives du Luapula, du Lualaba et de ses affluents. En dehors du Katanga et des autres

régions montagneuses du territoire, ces déplacements ne sont guère possibles.

La réunion des petits hameaux en grandes agglomérations capables de se protéger par de vastes plantations basses reste, pour la majeure partie de notre territoire, un moyen prophylactique de nécessité. Moins effective que la précédente, cette méthode a l'avantage de ne pas dépeupler les régions riveraines des cours d'eau et de ne pas troubler les habitudes des indigènes.

La surveillance des mouvements de la population indigène a pour but d'empêcher des individus ou des caravanes originaires de contrées infectées de trypanose de pénétrer et de circuler dans les régions encore indemnes et par là de contaminer les populations. La chose devient extrêmement difficile quand il s'agit de populations voisines des régions atteintes par la maladie du sommeil. C'est ainsi que malgré une surveillance active de nombreux trypanosés ont pu s'infiltrer dans les populations du nord du district de l'Uele, le long de la Gwane, affluent du Bomu.

Les populations de pêcheurs étant gravement menacées, *une réglementation de la pêche et des transports par eau par moyens indigènes* a été tentée dans diverses parties de la Colonie, notamment au Katanga. Les permis de pêche n'y sont délivrés aux indigènes que sous certaines conditions.

Le traitement curatif et prophylactique des trypanosés comprend le traitement dans les hôpitaux réservés aux incurables et aux abandonnés, et le traitement ambulatoire. Ce dernier constitue un moyen de prophylaxie très puissant. Certains médecins font des milliers d'injections prophylactiques par année. Les malades voisins des postes médicaux y viennent, à jours déterminés, recevoir l'application de la cure. Ceux qui habitent à des distances plus grandes reçoivent la visite des médecins, des chefs de station d'observation ou des missionnaires parcourant la région. Bien qu'en général les indigènes éprouvent une grande confiance à l'égard des médecins, dans beaucoup de régions, les populations se dérobent encore aux visites et ont des répugnances à recevoir les injections. Il faudra arriver à appliquer le traitement au plus grand nombre de noirs possible en agissant d'abord par la persuasion et, si c'est nécessaire, par des moyens de coercition amplement justifiés ici.

L'étendue des régions atteintes par la maladie du sommeil est sensiblement la même que celle de l'année précédente.

Au Katanga, la maladie a notablement diminué dans les districts du Tanganika-Moëro et du Haut-Luapula.

Il y a aggravation du mal dans le Haut-Ubangi. Un foyer de maladie du sommeil s'est déclaré dans les régions de la Gwane, affluent du Bomu, à la frontière nord de la Colonie. Les districts de l'Uele étaient donc menacés. Le Gouvernement a renforcé le corps médical de l'Uele et envoyé un médecin inspecteur pour prendre les mesures utiles.

VARIOLE ET VACCINATION.

Quelques foyers épidémiques de variole, signalés dans le courant de l'année, ont été combattus rapidement et avec succès grâce à la vaccination.

L'emploi du vaccin sec délivré par l'Institut vaccino-gène de Bruxelles continue à donner des résultats très satisfaisants. Les résultats positifs oscillent entre 60 et 90 % pour les premières inoculations. Il est expédié annuellement plus de 700,000 doses de vaccin, par envois partiels, faits toutes les six semaines. Le vaccin est donné gratuitement aux médecins particuliers et aux missionnaires qui en font la demande. Les vaccinations enregistrées au Katanga pendant l'année 1912 atteignent environ 61,000.

PIAN OU FRAMBESIA.

Maladie fréquente parmi les populations noires. Elle se guérit très rapidement par l'arsénobenzol.

LÈPRE.

Comme les années précédentes, des cas de lèpre ont été signalés chez les indigènes dans toute la Colonie. La maladie se présente sous forme isolée et non épidémique.

TUBERCULOSE PULMONAIRE.

Depuis quelque temps, notamment à Boma, à Léopoldville et à Elisabethville, d'assez nombreux cas de tuberculose pulmonaire ont été signalés chez les gens de couleur. Cette maladie, très peu connue auparavant, s'est développée avec la création de grandes agglomérations européennes. La marche de la tuberculose est très rapide chez les indigènes et entraîne une issue fatale au bout d'un laps de temps très court. L'indigène est sensible à la tuberculose. Des constatations analogues ont été faites dans d'autres colonies.

MALARIA.

La malaria est la cause de morbidité la plus importante pour les Européens : elle frappe aussi les indigènes, les enfants surtout.

La prophylaxie antimalariale comprend d'abord les moyens individuels tels que l'emploi de la quinine préventive et les mesures de défense contre les morsures de moustiques. Elle comporte en outre la destruction des moustiques par l'élimination des gîtes : marais, eaux stagnantes, accumulation d'immondices, etc.

Les vastes marais entourant Boma sont remblayés au moyen des sables dragués du lit du fleuve. Le travail se poursuit. Dans toutes les stations importantes des brigades antimalariales assurent l'assainissement des agglomérations par l'entretien de la voirie.

Le pétrolage des mares d'eaux stagnantes n'a pu, jusqu'à ce jour, vu son coût élevé, être appliqué en grand dans le Haut-Congo. La situation changera prochainement dès que la « *pipe line* » fournira du pétrole brut à Léopoldville.

Les mesures d'assainissement prises dans certaines stations ont notablement réduit la morbidité et la mortalité par malaria.

ÉCOLE DES INFIRMIERS DE BOMA.

L'école d'infirmiers de Boma, dont l'effectif prévu est de trente élèves, a délivré cette année six diplômes de fin d'études. Il serait à souhaiter que le nombre de candidats fût beaucoup plus élevé, afin de pouvoir doter les établissements hospitaliers du personnel nécessaire à leur bon fonctionnement. Des efforts sont faits pour favoriser le recrutement de bons élèves.

STATION SANITAIRE MARITIME DE BANANA

Une station sanitaire, installée à l'entrée du fleuve, a pour mission d'empêcher l'introduction dans la Colonie des maladies épidémiques pestilentielles par la voie maritime. Elle possède divers moyens de désinsectisation et de dératisation des navires de haute mer, des navires de cabotage et des habitations.

LABORATOIRE.

Pendant l'année 1912, 12 médecins et 14 missionnaires ont reçu l'instruction pratique au laboratoire de Léopoldville.

Huit élèves infirmiers indigènes dépendant de l'œuvre « *Fleur de la Reine* » y sont actuellement mis au courant du diagnostic microscopique de la trypanose, de la capture et de l'élevage des glossines servant aux expériences. Ils y reçoivent aussi des notions de prophylaxie antimalarienne et antitrypanosomique.

Un second laboratoire de recherches et d'analyses a été créé à Élisabethville.

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

La mission scientifique du Katanga a terminé ses travaux en octobre 1912. Le Gouvernement en a fait publier les résultats. Ils apportent une importante contribution à l'étude de la pathologie tropicale.

HÔPITAUX.

Des grands hôpitaux ont été édifiés ou sont en construction à Matadi, Bandundu, Inongo, Libenge, Basoko, Basankusu, Buta, Ponthierville et Lusambo.

L'hôpital de Léopoldville a été complètement refectionné. Le lazaret modèle « Fleur de la Reine », construit à l'aide du fonds mis par la Reine à la disposition de la Colonie, lui sera annexé. Les travaux en cours d'exécution pourront vraisemblablement être terminés pour le début de 1914. Léopoldville sera alors pourvue d'installations sanitaires modèles.

Dans d'autres chefs-lieux, de petits bâtiments qui servent d'hôpitaux conserveront cette affectation jusqu'à l'érection de constructions spéciales.

PERSONNEL MÉDICAL.

Au 1^{er} juillet dernier, sur un effectif total de 101 médecins prévus (y compris le service des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs africains), il y avait 79 médecins au service de la Colonie. Il en manquait donc 22.

Malgré les fréquents appels adressés par le Gouvernement aux jeunes médecins belges, il ne lui a pas été possible de remplir les cadres du personnel médical.

AIDE DES MISSIONNAIRES.

Le nombre des missionnaires qui coopèrent à la lutte contre la maladie du sommeil s'est encore augmenté dans le courant de l'année 1912. Au 1^{er} janvier 1913, 40 missionnaires qui ont suivi des cours spéciaux à l'École de médecine tropicale de Bruxelles et des cours pratiques au Laboratoire de Léopoldville, avaient en dépôt des médicaments et des microscopes avec leurs accessoires.

Les résultats qu'ils obtiennent sont en général encourageants. Dans certaines régions, naguère dépeuplées par la maladie du sommeil, ils aident à la création de villages prospères, installés suivant les préceptes de l'hygiène.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 30 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies :

J. RENKIN.

(78)

(79)

ANNEXES

86

Annexe I.

ANNÉE 1912

MATIÈRE RÉPRESSIVE

Statistique des condamnations prononcées par les juridictions
du premier degré.

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de 1 ^{re} instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
Abatage d'arbres	1	»	»	»	1	1	»
Abus de confiance	35	3	3	13	54	7	4
Anthropophagie.	1	1	»	»	2	»	»
Arrestation et détention arbitraire	91	25	2	23	141	9	4
Assassinat	45	15	4	»	64	»	4
Atteinte à la liberté des cultes	4	»	»	»	4	2	1
Atteintes aux droits des particuliers	2	»	»	»	2	»	»
Attentat à la pudeur	4	»	»	»	4	»	»
Banqueroute.	1	»	»	»	1	1	»
Calomnie.	»	4	»	»	4	»	»
Concussion	4	»	»	»	4	»	»
Coopération évasion de détenu	1	»	»	»	1	»	»
Contrefaçon de monnaie	»	»	1	»	1	»	»
Coups et blessures volontaires	424	81	29	81	615	149	38
Coups et blessures involontaires.	4	2	1	1	8	1	»
Coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail	10	7	»	1	18	1	1
Coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.	33	25	1	»	59	3	2
Défaut de comparution.	5	1	»	»	6	5	5
Dénonciation calomnieuse	2	»	1	»	3	»	»
Désertion.	»	»	44	»	44	»	3
A REPORTER	667	164	86	119	1,036	179	62

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de 1 ^{re} instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
REPORTS	667	164	86	119	1,036	179	62
Destruction d'animaux domes- tiques	1	»	»	»	1	»	»
Destruction de constructions . .	14	»	»	»	14	7	»
Id. de plantations	2	»	»	»	2	1	»
Id. d'objets mobiliers	1	»	»	»	1	»	»
Détournement	11	»	»	6	17	8	»
Diffamation	1	»	»	»	1	»	»
Divagation des animaux	5	»	»	»	5	4	»
Empoisonnement	1	2	»	»	3	»	»
Epreuve du poison	16	5	»	»	21	»	»
Escroquerie	10	2	»	»	12	5	1
Evasion de détenu	»	»	1	»	1	»	»
Extorsion	1	1	1	»	3	»	»
Fausse déclarations à l'état civil.	8	1	»	»	9	3	»
Faux en écritures	7	»	»	»	7	3	»
Homicide involontaire	16	4	3	3	26	3	»
Homicide volontaire	4	»	»	»	4	»	»
Incendie	10	2	1	»	13	1	»
Infraction à la législation sur les armes à feu	66	12	1	»	79	33	13
Infraction à la législation sur la culture et l'usage du chanvre à fumer	201	47	14	»	262	»	5
Infraction à la législation sur la traite	1	1	»	1	3	»	»
Infraction à la législation mari- time	1	»	»	»	1	1	»
Infraction à la législation sur l'hy- giène et la salubrité publique .	35	41	»	9	85	19	2
Infraction à la législation sur la chasse	9	5	»	»	14	4	1
Infraction à la législation sur le louage de services	150	16	»	9	175	19	19
Infraction à la législation sur l'ivoire	3	4	»	»	7	3	2
Infraction à la législation sur l'alcool	78	1	2	»	81	8	12
Infraction à la législation sur le recrutement	3	1	»	»	4	2	»
A REPORTER	1,322	309	109	147	1,887	303	117

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
REPORTS	1,322	309	109	147	1,887	303	117
Infraction à la législation sur les chefferies indigènes	5	22	»	»	27	»	»
Infraction à la législation sur les patentes de commerce	6	»	»	»	6	3	»
Infraction à la législation sur la récolte des produits végé- taux	2	1	»	»	3	»	»
Infraction à la législation sur l'impôt indigène	62	10	»	1	73	»	»
Infraction à la réglementation sur la voirie	49	»	»	»	49	43	13
Infraction à la réglementation sur la circulation des noirs	17	»	»	»	17	»	1
Infraction à la réglementation sur les bâtisses	5	»	»	»	5	5	»
Infraction à la réglementation sur la fermeture des débits de boissons	44	»	»	»	44	46	8
Infraction à la réglementation à bord des bateaux	1	»	»	»	1	»	»
Infraction à la réglementation sur la police de roulage	62	»	»	»	62	41	16
Infraction à la réglementation sur la police des chemins de fer	4	»	»	»	4	4	2
Infraction à la réglementation sur la prostitution	14	»	»	»	14	»	7
Infraction à la réglementation sur les poids et mesures	3	»	»	»	3	2	»
Infraction à la réglementation sur le débit et le transport des viandes	2	»	»	»	2	2	»
Infraction à la réglementation sur les agglomérations d'indi- gènes	6	»	»	»	6	6	4
Infraction à la réglementation sur la tenue des livres d'hôtel	1	»	»	»	1	1	1
Infraction à la réglementation sur l'immatriculation	7	»	»	»	7	7	5
Injures	22	5	1	»	28	12	2
Inobservance grave des con- signes	»	»	11	»	11	»	»
Insubordination	»	»	34	»	34	»	»
Ivresse publique	172	6	11	»	189	82	34
Jeux de hasard	26	5	»	1	32	»	1
A REPORTER	1,832	358	166	149	2,505	587	211

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de 1 ^{re} instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
REPORTS	1,832	358	166	149	2,505	557	213
Mauvais traitements envers les animaux	5	»	»	»	5	1	1
Menaces	12	1	6	3	22	4	»
Meurtre	134	53	1	»	188	1	2
Mutilation de cadavre	3	1	»	»	4	»	»
Non-déclaration accident de tra- vail	2	»	»	»	2	2	»
Non-déclaration de chien	1	»	»	»	1	»	»
Outrages	24	1	4	»	29	17	»
Outrages aux mœurs	5	»	»	»	5	3	2
Perte d'effets militaires	»	»	5	»	5	»	»
Rébellion	40	6	2	»	48	6	2
Recel	43	6	1	9	59	4	»
Recel de personne	1	»	»	»	1	»	»
Tapage nocturne	15	»	»	»	15	13	3
Tentative d'assassinat	2	1	1	»	4	»	»
Tentative d'empoisonnement	»	1	»	»	1	»	»
Tentative de rébellion	1	»	»	»	1	»	»
Tentative de meurtre	19	3	2	»	24	»	1
Tentative de vol	1	»	»	»	1	»	»
Usage des armes sans ordre	»	»	1	»	1	»	»
Usage de faux	1	»	»	»	1	»	»
Usage de faux poinçons	15	»	»	»	15	1	»
Vagabondage	20	»	»	»	20	»	»
Viol	5	1	1	»	7	»	»
Violation de domicile	11	4	»	1	16	3	»
Violences légères	8	»	1	»	9	»	»
Vol simple	461	93	51	80	685	7	41
Vol avec violences	4	»	»	»	4	»	»
TOTAUX	2,665	529	242	242	3,678	619	263

Annexe II.

ANNÉE 1912

MATIÈRE RÉPRESSIVE

Statistique des condamnations prononcées par les juridictions d'appel.

QUALIFICATION DES INFRACTIONS.	Tribunaux d'appel.	Conseils de guerre d'appel.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.	Nombre d'Européens acquittés après condamnation en 1 ^{re} instance.
Abus de confiance	2	1	3	1	»	»
Anthropophagie.	1	»	1	»	»	»
Arrestation et détention arbitraire	29	»	29	2	»	3
Assassinat	59	3	62	1	1	»
Atteinte à l'honneur.	1	»	1	»	»	»
Atteinte à la liberté des cultes . .	1	»	1	2	2	»
Atteinte à la sûreté de l'État . .	1	»	1	»	»	»
Coups et blessures volontaires . .	47	4	51	18	6	»
Coups et blessures involontaires.	1	»	1	1	»	»
Coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail . . .	4	»	4	»	»	»
Coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.	26	2	28	2	»	1
Débauche de mineure	1	»	1	1	»	»
Dénonciation calomnieuse	1	»	1	»	»	»
Désertion.	»	3	3	»	»	»
Destruction de construction . . .	5	1	6	2	1	»
Détournement	5	»	5	4	»	»
Divagation des animaux	1	»	1	»	»	»
Empoisonnement	2	»	2	»	»	»
Épreuve du feu	1	»	1	»	»	»
A REPORTER.	188	14	202	34	10	4

QUALIFICATION DES INFRACTIONS.	Tribunaux d'appel.	Conseils de guerre d'appel.	TOTAL.	Nombre des condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.	Nombre d'Européens acquittés après condamnation en 1 ^{re} instance.
REPORT.	188	14	202	34	10	4
Épreuve du poison	16	»	16	»	»	»
Eseroquerie	1	2	3	»	»	»
Fausse déclarations à l'état civil.	6	»	6	1	»	»
Faux en écriture	2	»	2	1	»	»
Homicide involontaire	1	2	3	1	»	»
Homicide volontaire	4	»	4	»	»	»
Incendie	10	»	10	3	»	»
Infraction à la législation sur les armes à feu	15	»	15	6	1	»
Infraction à la législation sur la culture et l'usage du chanvre à fumer	7	1	8	»	»	»
Infraction à la législation sur la traite	2	»	2	»	»	»
Infraction à la législation sur le louage de services	11	»	11	4	6	3
Infraction à la législation sur l'al- cool	2	»	2	2	»	»
Infraction à la législation sur la police de l'immigration.	1	»	1	»	»	1
Infraction à la réglementation sur la voirie	2	»	2	2	»	»
Infraction à la réglementation sur les bâtisses	2	»	2	1	1	1
Infraction à la réglementation sur la fermeture des débits de bois- sons	2	»	2	6	1	»
Infraction à la réglementation sur la police de roulage.	2	»	2	2	»	»
Injures	8	1	9	7	»	1
Inobservance grave des consi- gnes	»	6	6	»	»	»
Insubordination.	»	5	5	»	»	»
Ivresse publique	6	2	8	10	3	»
Lâcheté	»	1	1	»	»	»
Menaces	4	2	6	2	»	»
Meurtre	108	1	109	1	2	1
Mutilation de cadavre	3	»	3	»	1	»
Outrages	9	»	9	5	1	»
A REPORTER.	412	37	449	88	26	11

QUALIFICATION DES INFRACTIONS.	Tribunaux d'appel.	Conseils de guerre d'appel.	TOTAL.	Nombre des condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.	Nombre d'Européens acquittés après condamnation en 1 ^{re} instance.
REPORT	442	37	449	88	26	41
Outrages aux mœurs	1	»	1	1	»	»
Rébellion	1	»	1	1	»	»
Recel	3	»	3	1	1	»
Tapage nocturne	3	»	3	1	1	1
Tentative d'assassinat	1	2	3	»	»	»
Tentative de meurtre	13	1	14	»	»	»
Usage de faux	1	»	1	»	»	»
Viol	4	1	5	»	»	»
Violation de domicile	1	»	1	1	»	»
Violences légères	1	»	1	1	»	»
Vol simple	18	3	21	2	2	»
Vol avec violences	6	»	6	»	»	»
TOTAUX	465	44	509	96	30	12

Annexe III.**JURIDICTION CIVILE ET COMMERCIALE****Statistique des affaires jugées par les tribunaux de la Colonie
pendant l'année 1912.**

DÉSIGNATION DES JURIDICTIONS.	Nombre de jugements rendus.	Affaires dans lesquelles le demandeur était de race européenne.
Tribunaux d'appel	53	53
Tribunaux de 1 ^{re} instance.	372	368

Annexe IV.

—

**Population non indigène résidant dans la Colonie au 1^{er} janvier 1912,
par district, d'après la nationalité.**

Annexe IV.

Population non indigène résidant dans la Colonie

DISTRICTS.	Belge.	Allemande.	Américaine.	Anglaise.	Asiatique.	Autrichienne.	Brésilienne.	Bulgare.	Danoise.
Bas-Congo	646	17	15	37	»	8	»	»	2
Moyen-Congo	251	18	6	24	»	»	1	»	11
Kwango	158	»	»	7	»	»	1	»	»
Lac Léopold II.	50	2	»	»	»	»	»	»	»
Equateur.	154	2	5	21	»	»	»	»	3
Bangala	117	3	1	6	»	1	»	»	»
Ubangi	36	»	»	»	6	»	»	»	1
Aruwimi.	76	3	»	2	»	»	»	»	»
Uele	183	»	5	11	8	»	»	»	2
Stanleyville.	371	23	»	24	2	1	»	1	4
Kasai	338	1	4	12	»	1	»	»	»
Katanga	907	81	10	361	1	8	»	»	7
Totaux par nationalité.	3,307	150	46	505	17	19	2	1	30
Part contributive de chaque nationalité dans la population totale en %	60.512	2.745	0.842	9.241	0.311	0.348	0.036	0.018	0.549

au 1^{er} janvier 1912, par district, d'après la nationalité.

Egyptienne.	Espagnole.	Française.	Grecque.	Hollandaise.	Italienne.	Luxembourgeoise.	Norvégienne.	Portugaise.	Roumaine.	Russe.	Suédoise.	Suisse.	Turque.	TOTAUX par district.
»	4	29	»	34	61	7	6	126	»	10	56	11	»	1,062
»	»	13	1	10	14	3	2	81	»	30	41	4	»	510
»	»	3	»	8	7	3	2	16	»	»	5	5	»	215
»	»	»	»	2	2	»	»	1	»	»	1	4	»	62
»	»	4	»	8	8	2	2	4	»	2	8	3	»	226
»	»	5	»	7	8	1	1	17	»	1	8	2	»	178
»	»	2	»	1	3	»	»	4	»	1	2	»	»	56
»	»	5	»	2	5	1	3	5	»	2	4	3	»	111
»	»	»	19	3	16	»	4	1	»	»	8	14	4	278
»	1	11	1	14	28	1	7	6	»	3	30	10	2	540
»	1	6	2	22	8	8	3	37	»	»	»	4	»	467
1	3	20	79	18	118	3	3	5	11	68	14	9	33	1,760
1	9	91	102	129	278	29	33	303	11	117	177	69	39	5,465
0.018	0.165	1.665	1.867	2.360	5.087	0.531	0.604	5.544	0.201	2.141	3.239	1.262	0.714	100 %

Annexe V.

**Population de race blanche résidant dans la Colonie, non
et la durée du séjour**

NATIONALITÉS.	Moins de 1 an.	1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans.	7 ans.	8 ans.	9 ans.
Belge	622	545	258	163	137	109	105	88	74	57
Allemande	17	7	7	4	6	2	3	4	3	2
Américaine.	5	7	6	4	2	2	2	1	1	»
Anglaise	34	17	26	9	13	4	2	3	1	1
Asiatique	6	1	4	1	1	1	»	»	»	2
Autrichienne	6	1	1	»	»	»	1	»	»	»
Brésilienne.	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Bulgare.	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Danoise	1	»	2	3	4	»	1	4	1	1
Espagnole	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Française	25	10	5	7	7	3	2	3	1	1
Grecque.	5	4	5	1	1	3	1	»	1	»
Hollandaise	18	14	22	8	8	7	4	6	2	4
Italienne	31	19	24	7	11	10	20	5	6	6
Luxembourgeoise	3	3	4	4	2	1	2	1	2	»
Norvégienne	2	1	5	5	6	3	2	»	1	1
Portugaise	102	45	20	22	16	11	6	6	6	5
Russe	20	5	6	6	5	4	1	»	2	»
Suédoise	29	10	22	17	21	14	9	9	3	6
Suisse	4	4	1	4	5	9	12	10	6	3
Turque	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Totaux d'après la durée du séjour dans la Colonie. . . .	936	693	419	266	266	183	173	141	110	90

compris le Katanga, au 1^{er} janvier 1912, d'après la nationalité
dans la Colonie.

10 ans.	11 ans.	12 ans.	13 ans.	14 ans.	15 ans.	16 ans.	17 ans.	18 ans.	19 ans.	20 ans et plus.	Durée du séjour inconnue.	TOTAUX par nationalité.
46	35	37	14	12	12	9	2	»	4	2	49	2400
2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	69
»	»	1	»	»	1	»	1	»	1	2	»	36
3	2	3	6	2	1	3	2	1	»	2	9	144
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16
»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	12
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	1	1	»	»	1	»	1	»	»	1	1	23
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6
»	1	1	»	2	1	»	»	»	»	»	2	71
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22
1	2	2	2	1	3	»	»	»	1	1	5	111
7	4	3	1	»	1	»	1	»	»	»	4	160
1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	26
1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30
5	6	3	1	1	1	3	2	»	»	4	32	298
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	49
3	2	4	2	1	»	»	»	1	1	2	7	163
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	60
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6
69	55	60	26	21	22	15	9	2	7	14	128	3705

Annexe VI.

Population non indigène résidant dans les territoires de la Colonie, non compris le

DISTRICTS.	Moins de 1 an.	1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans.	7 ans.	8 ans.	9 ans.
Bas-Congo	350	205	99	70	66	45	36	32	19	21
Moyen-Congo	125	78	46	27	40	24	21	14	23	10
Kwango	49	32	21	21	12	8	14	11	6	9
Lac Léopold II	14	16	2	6	4	2	5	3	4	4
Équateur	49	43	35	24	22	15	6	7	7	2
Bangala	37	42	28	9	10	7	9	6	7	7
Ubangi	20	14	4	3	3	»	1	1	3	2
Aruwimi	28	24	17	10	9	6	9	2	1	»
Uele	54	51	52	19	19	18	13	11	8	8
Stanleyville	93	99	66	39	59	34	34	37	18	17
Kasai	117	89	49	38	22	24	25	17	14	10
Totaux d'après la durée du séjour dans la Colonie	936	693	419	266	266	183	173	141	110	90
Part contributive de chaque groupe dans le total, en %	25,263	18,704	11,309	7,179	7,179	4,939	4,669	3,806	2,969	2,429

Katanga, au 1^{er} janvier 1912, par district, d'après la durée du séjour dans la Colonie.

10 ans.	11 ans.	12 ans.	13 ans.	14 ans.	15 ans.	16 ans.	17 ans.	18 ans.	19 ans.	20 ans et plus.	Durée du séjour inconnue.	TOTAUX par district.
18	13	14	6	9	9	6	6	1	4	8	25	1,662
7	15	11	3	3	8	3	2	1	2	3	44	510
4	6	2	2	1	1	"	"	"	"	"	16	215
1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	62
4	3	3	3	2	"	1	"	"	"	"	"	226
4	4	1	1	1	1	2	"	"	"	"	2	178
1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	56
2	2	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	111
7	5	10	1	"	"	1	"	"	"	"	1	278
9	4	7	2	2	"	1	"	"	"	"	19	540
12	3	11	6	3	3	1	1	"	1	3	18	467
69	55	60	26	21	22	15	9	2	7	14	128	3,705
1,862	1,485	1,619	0,702	0,567	0,594	0,405	0,243	0,054	0,189	0,378	3,455	100 %

Annexe VII.

**Population non indigène résidant dans les territoires de la
par district, d'après la profession**

DISTRICTS.	Agents de la Colonie, du Comité spécial du Katanga ou des chemins de fer des Grands-Lacs.		Commerçants, agents commerciaux ou de sociétés commerciales ou autres.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Bas-Congo	401	1	364	3
Moyen-Congo.	215	»	155	»
Kwango	46	»	163	»
Lac Léopold II	35	»	19	»
Equateur	106	»	60	»
Bangala	102	»	35	»
Ubangi.	33	»	18	»
Aruwimi	46	»	34	»
Uele	180	»	60	1
Stanleyville	397	»	51	»
Kasai	96	»	269	1
Totaux d'après la profession et le sexe	1,657	1	1,257	5
	1,658		1,262	

Colonie, non compris le Katanga, au 1^{er} janvier 1912,
et le sexe des résidents.

MISSIONNAIRES				AGENTS de puissances ou de colonies étrangères	PROFESSIONS DIVERSES.	SANS PROFESSION.		TOTAUX.			
CATHOLIQUES		PROTESTANTS				Sexe masculin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAUX GÉNÉRAUX.
Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.								
54	29	33	31	1	19	24	102	896	166	1.062	
41	32	15	10	1	6	2	33	435	75	510	
3	»	»	»	1	2	»	»	215	»	215	
8	»	»	»	»	»	»	»	62	»	62	
11	»	15	12	»	»	»	13	201	25	226	
24	7	2	2	»	4	2	3	166	12	178	
5	»	»	»	»	»	»	»	56	»	56	
4	»	2	»	»	»	»	5	106	5	111	
20	6	»	»	»	2	»	9	262	16	278	
37	17	4	1	»	9	»	24	498	42	540	
56	20	5	2	»	5	4	9	435	32	467	
260	111	76	58	3	47	32	198	3,332	373	3,705	
371		134		3	47	230		3,705		3,705	
505											

Annexe VIII.

Population non indigène résidant dans les territoires de la Colonie, non compris le Katanga, au 1^{er} janvier 1912, par district, d'après l'état civil et le sexe.

DISTRICTS.	CÉLIBATAIRES.		MARIÉS.		VEUFS OU DIVORCÉS.		ÉTAT CIVIL INCONNU.		TOTAUX.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Bas-Congo . . .	584	54	291	110	21	2	»	»	896	166	1,062
Moyen-Congo . .	310	37	119	38	6	»	»	»	435	75	510
Kwango.	172	»	34	»	6	»	3	»	215	»	215
Lac Léopold II. .	50	»	11	»	1	»	»	»	62	»	62
Équateur	155	2	44	23	2	»	»	»	201	25	226
Bangala	136	7	28	5	2	»	»	»	166	12	178
Ubangi	47	»	9	»	»	»	»	»	56	»	56
Aruwimi	95	»	10	5	1	»	»	»	106	5	111
Uele.	188	6	64	10	7	»	3	»	262	16	278
Stanleyville. . .	388	20	101	22	6	»	»	»	498	42	540
Kasai	368	24	51	8	8	»	8	»	435	32	467
Totaux d'après l'état civil et le sexe. .	2,493	150	765	221	60	2	14	»	3,332	373	3,705
	2,643		986		62		14		3,705		3,705

Annexe IX.

—

**Mortalité parmi les blancs résidant au Congo, d'après la nationalité
et par district, en 1911.**

Annexe IX.

Mortalité parmi les blancs résidant au Congo,

DISTRICTS.	BELGES.		ALLE- MANDS.		AMÉRI- CAINS.		ANGLAIS		ARGEN- TINS.		AUTRI- CHIENS.		BRÉSI- LIENS.		BUL- GARES		DANOIS.		ESPA- GNOLS.		FRAN- ÇAIS		GRECS.	
	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.
Bas-Congo	553	43	9	3	5	»	92	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	23	»	2	»
Moyen-Congo	931	42	44	4	2	»	24	»	»	»	»	»	1	»	»	»	9	»	1	»	9	»	»	»
Kwango	438	40	4	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	»	»
Lac Léopold II.	39	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Equateur	470	6	41	»	42	»	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	6	»	»	»
Bangala	424	7	3	»	»	»	6	»	»	»	1	»	»	»	»	»	4	»	»	»	3	»	»	»
Ubangi	36	2	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	»	»
Urwimi	69	3	5	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	»	4	»	»	»	4	»	»	»
Uele	437	5	1	»	3	4	4	»	»	»	4	»	»	»	»	»	3	»	»	»	4	»	18	»
Stanleyville	372	40	43	»	4	»	21	4	»	»	3	»	»	»	1	»	8	4	»	»	9	»	»	»
Kasai	253	8	4	»	7	»	6	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4	»	»
Katanga	313	15	29	5	44	2	203	27	4	»	4	»	»	»	»	»	8	»	4	»	15	3	29	4
TOTAUX	2432	91	88	9	44	3	344	28	4	»	14	»	4	»	4	»	33	4	2	»	77	6	49	4
Mortalité pour chaque nationalité, en %	3,742		10,227		6,818		9,003		»	»	»	»	»	»	»	»	3,03		»	»	7,792		2,044	

d'après la nationalité et par district, en 1911.

HOLLAN- DAIS.		ITA- LIENS.		Luxen- bourgeois.		NORVÉ- GIENS.		PORTU- GAIS.		ROU- MAINS.		RUSSES.		SERBES.		SUÉDOIS.		SUISSES		TURCS.		Vénéze- liens.		TOTAUX.		
Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Pourcentage de la mortalité par district.
26	2	43	»	6	»	4	»	101	4	»	»	6	»	»	»	47	2	12	1	»	»	»	»	861	25	2,904
9	»	15	»	3	1	7	»	60	2	»	»	23	»	»	»	32	1	8	1	»	»	»	»	442	18	4,072
9	»	6	»	2	»	»	»	6	»	»	»	1	»	»	»	4	1	2	»	»	»	»	»	471	12	7,018
3	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	4	»	»	»	»	»	51	»	»
19	»	9	1	4	»	3	»	4	1	»	»	1	»	»	»	17	2	3	»	»	»	»	»	285	10	3,509
5	»	7	»	»	»	»	»	15	1	»	»	2	»	»	»	9	1	4	»	»	»	»	»	477	9	5,085
1	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	2	»	1	»	»	»	»	»	47	3	6,383
1	»	2	»	3	»	1	»	1	»	»	»	2	»	»	»	6	»	1	1	»	»	»	»	99	4	4,040
2	»	20	2	1	1	5	»	1	»	»	»	1	»	»	»	19	1	12	1	»	»	»	»	229	11	4,804
14	»	44	1	8	»	15	»	»	»	»	»	5	»	»	»	40	2	16	1	»	»	»	»	573	16	2,792
15	»	9	»	6	»	3	»	5	1	»	»	»	»	»	»	3	»	2	»	2	»	»	»	321	10	3,115
17	»	56	1	»	»	1	1	3	»	8	»	19	1	»	»	8	2	6	1	14	2	1	»	747	61	8,166
121	2	215	5	33	2	40	1	197	9	8	»	62	1	1	»	188	12	71	6	16	2	1	»	4003	179	4,472
1,633		2,326		6,061		2,5		4,569		»		1,613		»		6,383		8,451		12,5		»			4,472	

Annexe XI.

Décès de blancs survenus en 1911, d'après la nationalité et la durée du séjour dans la Colonie au moment du décès.

NATIONALITÉS.	Moins d'un an.	1 an et moins de 2 ans.	2 ans et moins de 3 ans.	3 ans et moins de 4 ans.	4 ans et moins de 5 ans.	5 ans et moins de 6 ans.	6 ans et moins de 7 ans.	7 ans et moins de 8 ans.	8 ans et moins de 9 ans.	9 ans et moins de 10 ans.	11 ans et moins de 12 ans.	12 ans et moins de 13 ans.	Durée du séjour inconnue.	TOTAUX par nationalité.
Belge	20	16	10	4	8	8	4	4	3	1	1	1	9	91
Allemande	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	9
Américaine	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	3
Anglaise	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27	28
Danoise	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Française	2	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	2	6
Grecque	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Hollandaise	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2
Italienne	1	»	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	1	3
Luxembourgeoise	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2
Norvégienne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Portugaise	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	9
Russe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Suédoise	»	3	4	1	2	»	»	»	»	»	»	»	2	12
Suisse	1	1	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	1	6
Turque	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
TOTAUX d'après la durée du séjour dans la Colonie	28	23	18	6	10	8	7	8	6	2	2	1	60	179

Annexe XII.

Décès de blancs survenus en 1911, d'après l'âge des défunts au moment du décès et la durée du séjour dans la Colonie, également au moment du décès.

AGE DES DÉFUNTS au moment du décès.	DURÉE DU SÉJOUR DANS LA COLONIE												TOTAL d'après l'âge.	
	Moins d'un an.	1 an et moins de 2 ans.	2 ans et moins de 3 ans.	3 ans et moins de 4 ans.	4 ans et moins de 5 ans.	5 ans et moins de 6 ans.	6 ans et moins de 7 ans.	7 ans et moins de 8 ans.	8 ans et moins de 9 ans.	9 ans et moins de 10 ans.	11 ans et moins de 12 ans.	12 ans et moins de 13 ans.		Durée du séjour inconnue.
0 an (mortalité)	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Moins d'un an	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
1 an à 4 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
15 ans à 19 ans.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
20 ans à 24 ans	8	7	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	3	23
25 ans à 29 ans	9	8	5	1	5	2	2	1	»	»	»	»	7	40
30 ans à 34 ans	4	3	6	2	5	5	3	5	»	»	»	»	12	45
35 ans à 39 ans	»	3	2	»	»	»	1	2	3	1	»	1	10	23
40 ans à 44 ans	1	2	2	»	»	»	»	»	3	1	1	»	6	16
45 ans à 49 ans	1	»	»	»	»	1	1	»	»	»	1	»	5	9
50 ans et plus	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	11
Age inconnu	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5
TOTAUX d'après la durée du séjour dans la Colonie.	28	23	18	6	10	8	7	8	6	2	2	1	60	179

Annexe XIII.

Décès de blancs, en 1911, d'après l'âge et le sexe des défunts.

SEXES.	Mortalité.	DURÉE DU SÉJOUR DANS LA COLONIE											TOTAL d'après le sexe.
		Moins d'un an.	1 an à 4 ans.	15 ans à 19 ans.	20 ans à 24 ans.	25 ans à 29 ans.	30 ans à 34 ans.	35 ans à 39 ans.	40 ans à 44 ans.	45 ans à 49 ans.	50 ans et plus	Age inconnu.	
Sexe masculin	1	3	1	1	23	38	44	20	15	9	11	5	171
Sexe féminin	»	1	»	»	»	2	1	3	1	»	»	»	8
TOTAUX d'après l'âge	1	4	1	1	23	40	45	23	16	9	11	5	179

Annexe XIV.

Décès survenus au Congo en 1911, parmi les résidents blancs, d'après la nationalité et la profession.

NATIONALITES.	Militaires.		Techniciens.		Médecins. (Service de la Colonie.)	Agents administratifs.	Capitaines de steamer.		Planteurs, agents agricoles et forestiers.		Machinistes et mécaniciens. (Sociétés.)	Artisans et ouvriers.		Missionnaires. (Sexe masculin.)		Agents de Puissances ou de Colonies étrangères.	Commerçants et Agents commerciaux.	Gens de mer.	Sans profession ou profession indéterminée.		TOTAUX d'après la nationalité
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Colonie.	Sociétés.			Colonie.	Sociétés.	Colonie.	Sociétés.		Colonie.	Sociétés.	Catholiques.	Protestants.				Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Belge	1	12	3	2	2	26	»	»	3	2	1	5	2	4	»	»	24	»	4	3	94
Allemande	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	3	2	1	9
Américaine	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	3
Anglaise	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	2	»	7	»	»	»	6	»	3	2	28
Danoise	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Française	»	»	»	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	2	1	1	»	»	»	6
Grecque	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Hollandaise	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	2
Italienne	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	5
Luxembourgeoise	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2
Norvégienne	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Portugaise	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	7	»	1	»	9
Russe	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Suédoise	1	1	1	»	»	»	2	2	»	»	1	2	»	»	1	»	»	»	»	1	12
Suisse	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	6
Turque	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2
TOTAUX d'après la profession.	3	14	5	15	3	31	2	3	3	2	6	7	11	4	1	2	42	4	14	7	179

[N° 3]

(106)

Annexe XV.**RELATIONS EXTÉRIEURES.****Note fournie par M. le Ministre des Affaires Étrangères.**

La loi approuvant le traité de reprise de l'État Indépendant du Congo par la Belgique a été publiée au *Moniteur belge* du 20 octobre 1908. L'annexion a été aussitôt notifiée par les soins de nos agents diplomatiques à toutes les Puissances avec lesquelles la Belgique entretient des relations. La plupart se sont empressées de prendre acte de cette notification. Pour les motifs qui sont connus par la publication de trois livres gris en 1908 et 1909, les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne n'ont pas cru pouvoir agir de même.

Ces deux Puissances ont, depuis lors, renoncé aux réserves qu'elles avaient formulées au début. En ce qui concerne les États-Unis, les Chambres en ont été informées dès le 1^{er} août 1911; quant à l'Angleterre, elle a reconnu l'annexion par une note que Sir E. Grey a adressée au Ministre de Belgique, à Londres, le 27 juin dernier.

En voici la traduction :

FOREIGN OFFICE.

27 juin 1913.

MONSIEUR,

Par une note du 24 octobre 1908, vous avez bien voulu me faire connaître que le Gouvernement belge avait promulgué une loi approuvant l'annexion à la Belgique de l'État Indépendant du Congo, qu'il avait l'intention d'assumer immédiatement l'administration de la Colonie et qu'il était prêt à accorder de nouveaux exequaturs aux agents consulaires britanniques.

Je n'ai pu donner une réponse immédiate à votre note parce que le Gouvernement de Sa Majesté procédait à ce moment à un échange de vues avec le Gouvernement belge au sujet de l'effet que le transfert projeté aurait sur les droits conventionnels de la Grande-Bretagne et sur la réalisation des fins indiquées dans l'Acte de Berlin.

Cet échange de vues a continué pour ainsi dire jusqu'à présent. Dans l'intervalle, le Gouvernement de Sa Majesté a eu de nombreuses occasions de s'assurer, non seulement par les déclarations faites de temps à autre par le Gouvernement belge, mais encore par l'étude des mesures adoptées pour la refonte de l'administration de la Colonie, que le transfert du Congo à la Belgique a eu les plus heureuses conséquences sur la situation des indigènes, à laquelle les Puissances ont témoigné tant d'intérêt, et aussi sur la sécurité dont jouissent les sujets britanniques dans l'exercice de leurs droits commerciaux et autres.

Je rappellerai, à titre d'exemple, le décret du 22 mars 1910, qui a assuré aux indigènes le droit de récolter les produits du sol sur les terres vacantes, et le langage tenu par Votre

Excellence le 18 janvier 1912, lorsque vous avez ajouté, si je puis m'exprimer ainsi, au décret de 1910 la déclaration que la Belgique avait renoncé au système adopté par l'État du Congo et qui consistait à exploiter les produits de ces terres, qu'elle se félicitait du changement effectué et qu'elle n'avait pas l'intention de revenir sur des décisions arrêtées après mûre réflexion.

Je me souviens aussi avec plaisir de la conversation que j'ai eue avec Votre Excellence le 22 juin 1912. Vous m'avez informé alors que le Gouvernement belge désirait voir les terres vacantes mises en culture par les indigènes dans la plus large mesure possible et qu'il avait en conséquence l'intention d'envoyer en Afrique des instructions portant que si des groupes de natifs sollicitaient des terres domaniales dans le but d'entreprendre des cultures de rapport, ces terres devaient leur être accordées gratuitement; qu'elles feraient partie de celles occupées par les indigènes et seraient à ce titre soumises aux coutumes de la tribu et assurées aux occupants sous les mêmes garanties que celles qui protègent les terres déjà cultivées par eux.

Quelques jours plus tard, pour mentionner un autre point important, M. Davignon a fait connaître au Ministre de Sa Majesté à Bruxelles, par une note du 2 juillet, que le Gouvernement royal qui, au moment de prendre possession du Congo, avait affirmé son intention de respecter scrupuleusement les stipulations de l'Acte de Berlin, interpréterait dans le sens le plus large les articles qui garantissent aux missionnaires de toutes dénominations la protection et les facilités nécessaires pour l'accomplissement de leur œuvre. M. Davignon ajoutait que le Gouvernement de Sa Majesté britannique pouvait être certain que cette politique serait maintenue dans l'avenir.

Dans un discours prononcé le 29 juillet 1912, M. Renkin s'est exprimé en des termes qui ont rendu l'attitude du Gouvernement belge encore plus claire qu'elle n'avait été jusque-là.

Il disait: « Le décret du 22 mars 1910 abandonne en trois étapes aux indigènes la récolte » des produits du domaine. Depuis le 1^{er} juillet 1912, la mesure est appliquée dans le terri- » toire tout entier. L'article 6 du décret dit que le droit de récolte ainsi accordé ne peut » être limité ou supprimé que par décret. Le sens de ce texte est clair.

» Par l'article 6 nous avons voulu simplement faire ressortir que jamais le pouvoir exé- » cutif ne pourrait modifier directement ou indirectement les droits que le décret du » 22 mars accorde aux indigènes. La mesure décrétée le 22 mars 1910 et complètement » réalisée aujourd'hui était dans le vœu de tous les Belges. Ce serait leur faire injure de » supposer qu'il puisse être question de revenir sur la politique qu'il inaugure. »

Je sais par les rapports des agents consulaires britanniques qui ont voyagé dans toutes les parties du Congo que la résolution du Gouvernement et du peuple belges de favoriser, aux termes de l'Acte de Berlin, le bien-être moral et matériel des populations indigènes, porte rapidement des fruits, et je ne doute pas que les dispositions réglementaires annoncées par M. Davignon à Sir Francis Villiers le 7 mai dernier, qui ont pour objet de faciliter aux indigènes l'acquisition à titre gratuit et en pleine propriété de terres domaniales et de consacrer leurs droits sur la terre qu'ils cultivent, tendront à rendre la population encore plus prospère et plus sédentaire.

Le Gouvernement de Sa Majesté a l'entière confiance que la Belgique, comme l'a dit M. Davignon dans la dépêche qu'il vous a adressée le 12 juillet 1908, remplira tous les engagements qu'elle a assumés comme signataire de l'Acte de Berlin et comme héritière des obligations internationales de l'État Indépendant du Congo.

Avec les sentiments et les vœux les plus cordiaux pour la prospérité de la colonie belge, j'ai l'honneur de vous notifier la reconnaissance formelle par le Gouvernement de Sa Majesté du transfert de la souveraineté du Congo à la Belgique.

J'ai l'honneur d'être, etc.

EDWARD GREY.

A l'heure actuelle, le Congo est donc reconnu, comme colonie belge, par tous les membres de la société des nations.

*
* *

Le rapport des mandataires spéciaux du Gouvernement belge, chargés en 1907 de préparer le traité de reprise du Congo, contenait l'énumération d'une série de questions relatives aux frontières de l'Etat Indépendant du Congo, dont la solution devait incomber à la Belgique après l'annexion.

Toutes ces questions sont réglées aujourd'hui. Les Chambres connaissent déjà plusieurs des solutions intervenues.

Elles ont approuvé les arrangements conclus le 23 décembre 1908, pour déterminer les frontières séparant les possessions belges et françaises dans les régions du Shiloango et du Stanley-Pool (1), ainsi que la convention signée le 11 août 1910 par les plénipotentiaires de la Belgique et de l'Allemagne pour fixer les limites de la Colonie du Congo et du Protectorat de l'Afrique orientale, au nord du lac Tanganika et dans la région du lac Kivu (2).

Les ratifications de ces arrangements et conventions ont été échangées. La Convention du 11 août 1910 a été complétée par le protocole signé à Goma (lac Kivu) le 25 juin 1911 et publié au *Moniteur belge* le 26 juin 1912. Elle a reçu son exécution sur les lieux en octobre 1911.

Les Chambres ont été mises au courant également de l'accord intervenu le 14 mai 1910 entre les délégués de la Grande-Bretagne et de la Belgique pour fixer la frontière entre le Congo et l'Uganda. Cet accord, déjà exécuté sur les lieux à titre provisoire, sera très prochainement confirmé par une Convention en due forme, que les Chambres seront appelées à approuver. La Convention à signer déterminera également les limites de la bande de Mahagi dont le bail avait été consenti au Roi Léopold II et à ses successeurs le 12 mai 1894 et renouvelé le 9 mai 1906 en même temps que le bail de l'Enclave de Lado. Ce dernier bail a pris fin au décès du Roi Léopold et le territoire connu sous le nom d'Enclave de Lado a été remis au Gouvernement soudanais dans le délai prescrit par la Convention de 1906.

*
* *

Entre les colonies portugaises et l'Etat indépendant du Congo, le rapport des mandataires spéciaux chargés de préparer la reprise du Congo mentionnait deux points où les frontières devaient encore être déterminées de commun accord, à savoir dans la région du lac Dilolo et près de l'Océan Atlantique le long de l'Enclave de Cabinda (mare de Mallongo).

Dans la région du lac Dilolo, il s'était élevé une difficulté par le fait que les signataires de la Convention de Lisbonne du 25 mai 1894 avaient cru le lac Dilolo situé sur la ligne de partage des eaux du Congo et du Zam-

(1) Voir le *Moniteur* des 9 et 13 mai 1912.

(2) Voir le *Moniteur* du 21 août 1911.

bèze, et qu'ils avaient choisi pour frontière un affluent du Kasai qui eût pris sa source dans ce lac.

En réalité, les explorations postérieures à 1891 avaient démontré qu'aucun affluent du Kasai ne sortait du Dilolo et que ce lac, dont l'accès ne présente aucun intérêt pour la Colonie du Congo, était situé dans le bassin du Zambèze à plusieurs kilomètres au sud de la crête de partage.

L'intention certaine des négociateurs du traité de 1891 ayant été de choisir pour frontière le Kasai, la ligne de partage Congo-Zambèze et un affluent du Kasai à proximité du lac Dilolo, il restait à fixer quel était parmi ces affluents celui que l'on avait cru, en 1891, être l'émissaire du lac. Celui dont la source est la plus proche du lac est la Luao et le Portugal le considérait comme formant la frontière. L'État du Congo tenait pour la Luakanu, située plus à l'ouest.

Par un échange de lettres datées des 30 avril-2 juin 1910, la frontière a été fixée au thalweg de cette dernière rivière.

Voici le texte de ces lettres :

LÉGATION DE BELGIQUE.

Lisbonne, le 30 avril 1910.

—
MONSIEUR LE MINISTRE,

Comme suite à la note de Votre Excellence en date du 15 avril dernier, j'ai l'honneur de Lui faire savoir que le Gouvernement du Roi des Belges a appris avec satisfaction que le Gouvernement de Sa Majesté Très-Fidèle était d'accord avec lui sur l'interprétation à donner à l'article premier *in fine* (3^e et 4^e) de la convention du 25 mai 1891.

Les deux Gouvernements ayant constaté qu'il n'existe pas d'affluent du Kasai qui prenne sa source dans le lac Dilolo, comme le supposait le texte de la Convention précitée, j'ai reçu l'ordre de proposer à Votre Excellence que la frontière entre les possessions respectives du Portugal et de la Belgique dans la région du Haut-Kasai soit formée par :

Le thalweg du Kasai depuis le point de rencontre de cette rivière avec le parallèle 7°17' de latitude sud (point déterminé dans une déclaration signée à Bruxelles, le 24 mars 1894, par les représentants des Gouvernements de l'État Indépendant du Congo et de Sa Majesté Très-Fidèle) jusqu'à son confluent avec la Luakanu, appelée Luaqueno sur la carte de l'Afrique occidentale portugaise de 1905 (*Esboço chorographico da provincia d'Angola, folha n° 15, Moçico*);

Le thalweg de la Luakanu ou Luaqueno, puis celui de son affluent oriental qui prend sa source près d'une localité dénommée Cha Calumbo, sur la carte précitée, jusqu'à la source de cette dernière rivière;

Une droite joignant ladite source au point le plus rapproché de la crête de partage des eaux du Congo et de celles du Zambèze;

Enfin la crête de partage des eaux du Congo et de celles du Zambèze jusqu'à son intersection avec le méridien de 24° longitude est de Greenwich.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien soumettre cette proposition à un bienveillant examen et me faire part de l'accueil qu'Elle lui aura réservé.

Je saisis cette occasion, etc.

(S.) BARON A. FALLON

Son Excellence Monsieur Eduardo Villaça. Ministre
des Affaires Étrangères, à Lisbonne.

(TRADUCTION).

Lisbonne, le 2 juin 1910.

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note que M. le baron Albéric Fallon a bien voulu m'adresser le 30 avril dernier.

Son Excellence constate dans cette note l'accord auquel sont arrivés le Gouvernement de Sa Majesté [et?] celui de Sa Majesté le Roi des Belges, relativement à l'interprétation et à l'application, sur le territoire, de la partie finale (3° et 4°) de l'article premier de la Convention du 25 mai 1891, qui fixe la ligne de frontières entre le Congo belge et la province d'Angola, dans la région du lac Dilolo.

Au nom du Gouvernement de Sa Majesté, j'ai une grande satisfaction à constater aussi cet accord, et il m'incombe en conséquence de vous déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté, considérant la ligne de frontières décrite dans la note de M. le baron Fallon comme celle qui représente le plus fidèlement l'exécution de la Convention de 1891, accepte ladite ligne de frontières dans les termes suivants :

Le thalweg du Casai depuis le point de rencontre de cette rivière avec le parallèle de 7°17' de latitude sud jusqu'à son confluent avec la rivière Luakanu, appelée Luaqueno sur la carte de l'Afrique occidentale portugaise de 1905 (*Esboço chorographico da provincia d'Angola, folha n° 15, Moçico*);

Le thalweg du Luakanu ou Luaqueno et celui de son affluent oriental qui prend sa source près d'une localité dénommée Cha Calumbo, sur la carte précitée, jusqu'à la source de cette dernière rivière;

Une ligne droite joignant la source de cette rivière au point le plus rapproché de la ligne de partage des eaux du Congo et du Zambèze;

La ligne de partage des eaux du Congo et du Zambèze jusqu'à son intersection avec le méridien de 24° longitude est de Greenwich.

La présente note et celle de M. le baron Fallon, à laquelle je réponds, constatent donc, pour tous les effets et de manière définitive, l'accord des deux Gouvernements sur cette matière.

Je saisis cette occasion, etc...

(S.) A. EDUARDO VILLAGA.

M. Papeians de Morchoven, Lisbonne.

*
* *

La frontière de l'Enclave de Cabinda a été décrite, en même temps que la limite des possessions congolaises et portugaises depuis Noki jusqu'au Kwango, dans la convention de Bruxelles du 25 mai 1891. Celle-ci prévoyait l'envoi de commissaires qui devaient tracer sur les lieux les frontières déterminées par la convention.

Ces commissaires consignèrent le résultat de leurs travaux dans un procès-verbal du 18 avril 1893 qui fut ratifié par une déclaration signée à Bruxelles le 24 mars 1894. Mais dans la suite, les Gouvernements congolais et portugais avaient reconnu la nécessité de faire reviser le travail sur les lieux et une nouvelle commission mixte avait opéré de 1900 à 1902 le long de l'Enclave de Cabinda et du parallèle de Noki. Une divergence de vues s'étant produite entre le commissaire belge et le commissaire portugais sur la manière de faire aboutir à l'Océan Atlantique la limite de

l'Enclave de Cabinda, l'ensemble de leur travail était resté sans être ratifié au moment de l'annexion du Congo par la Belgique.

Les pourparlers directs entamés par le Gouvernement belge avec le Gouvernement portugais en 1911 à ce sujet ont rapidement mené à un accord de principe, à la suite duquel un protocole d'abornement de toute la frontière décrite dans la convention de Bruxelles du 25 mai 1891 a été dressé d'après les procès-verbaux de la Commission mixte de 1900-1902. Ce protocole a été signé à Bruxelles le 5 juillet dernier. Le texte en a été publié au *Moniteur belge* (1).

*
* *

Toutes les frontières de la Colonie sont donc aujourd'hui fixées et aucun litige ne subsiste à leur sujet. Mais certaines d'entre elles sont formées par des accidents physiques, tels que le thalweg du Congo et de quelques-uns de ses affluents, ou les crêtes de partage séparant le bassin du Congo de ceux du Nil et du Zambèze.

Toutes ces frontières ne sont pas encore marquées sur le terrain. Une commission mixte anglo-belge s'occupe depuis la fin de 1911 de relever sur les lieux et d'aborder la frontière séparant le Katanga de la Rhodésie, frontière fixée par l'article 1^{er} de la Convention de 12 mai 1894.

Lorsque cette commission mixte aura terminé ses travaux, dans le courant de l'année prochaine, une nouvelle commission composée de spécialistes belges et portugais relèvera sur le terrain et abordera la frontière depuis le 24° méridien est de Greenwich jusqu'au Kasai.

Ensuite, au cours de l'année 1915, une commission anglo-belge repérera la crête de partage des bassins du Congo et du Nil depuis Mahagi jusqu'à la source du Bomu.

Le grand travail de délimitation de la Colonie se poursuit donc normalement et le Gouvernement ne négligera rien pour le mener à bien dans un délai aussi court que possible.

*
* *

Le Gouvernement s'est préoccupé d'assurer la protection de nos intérêts économiques dans les territoires voisins du Congo belge. Il a reconnu l'utilité d'installer, à cet effet, des consulats de carrière sur les principales voies conduisant au Congo à travers les colonies limitrophes.

La plus importante de ces voies, celle de la Rhodésie, est comprise dans la sphère d'action de notre Consulat général à Johannesburg. Des mesures ont été prises pour permettre au titulaire de ce poste d'accomplir la mission

(1) Voir le *Moniteur* du 25 octobre 1913.

importante qui lui incombe, dans des conditions aussi satisfaisantes que possible. C'est ainsi, notamment, qu'il lui a été adjoint un second vice-consul de carrière, de manière à mieux assurer le service du poste lorsque le consul général se trouve dans le cas de s'éloigner de sa résidence.

Un consulat rétribué a été créé à Entebbe. La juridiction de ce nouveau poste s'étend sur la Colonie de l'Afrique orientale britannique et sur le Protectorat de l'Uganda. La création de ce poste nous permettra de recevoir des informations rapides et sûres au sujet des faits qui se passent dans cette région de l'Afrique et qui toucheraient aux intérêts de notre Colonie.

*
* *

Le 18 janvier 1912, il est intervenu entre la Belgique et le Portugal une Convention relative à l'établissement de relations télégraphiques entre la Colonie du Congo belge et la province de l'Angola.

*
* *

Au cours de l'année 1912, le Gouvernement du Roi a pris l'initiative de proposer aux Gouvernements de la Grande-Bretagne et du Portugal une entente en vue de mettre fin à certaines opérations de traite qui avaient été signalées aux autorités de la colonie du Congo dans la région du Haut-Kasai et des sources du Zambèze, à proximité du point de jonction des territoires anglais, portugais et belge, opérations qui se pratiquaient grâce à des combinaisons entre trafiquants résidant dans une colonie et indigènes résidant dans une autre. Les Gouvernements anglais et portugais sont entrés dans nos vues. Les autorités locales des trois colonies intéressées ont été autorisées à entrer en relations directes et elles se sont déjà mises d'accord sur certaines mesures à prendre pour enrayer dans l'avenir, autant que possible, les achats d'esclaves opérés dans un territoire pour le compte d'un trafiquant résidant dans un autre. Grâce à cette entente, l'arrestation d'un commerçant accusé de faits de traite a déjà pu être opérée en territoire portugais.

*
* *

Un accord a été également établi avec le Gouvernement portugais au début de la présente année pour le rapatriement des noirs originaires du Congo belge, qui ont été dans le passé engagés comme travailleurs dans les îles de Saint-Thomas et du Prince. Au fur et à mesure des arrivées de travailleurs libérés à Loanda, le consul belge en cette ville, en vertu des arrangements intervenus, prendra sous sa protection les noirs d'origine congolaise, les hébergera, les nourrira et les dirigera sur Boma par le bateau du Gouvernement belge qui touche mensuellement à Loanda.

*
* *

En 1912 s'est tenue à Bruxelles une conférence internationale pour la revision du régime des spiritueux en Afrique. La délégation belge y apporta son appui aux mesures que l'expérience congolaise permet de considérer comme les plus propres à réaliser le but humanitaire poursuivi, à savoir : l'extension graduelle des zones où la vente de l'alcool aux indigènes est prohibée par application de l'Acte général de Bruxelles du 2 juillet 1890, et l'élévation des droits perçus à l'entrée des spiritueux dans les zones où la vente aux noirs en reste autorisée.

Une entente unanime sur les propositions portées à l'ordre du jour de la Conférence n'ayant pu se réaliser, l'administration du Congo belge, par des mesures d'ordre intérieur, a rendu applicable à tout le territoire de la Colonie, l'interdiction de vendre les boissons distillées aux indigènes.

*
* *

Tels sont, esquissés à grands traits, les principaux résultats de l'activité du Département des Affaires étrangères en matière coloniale depuis l'annexion du Congo, ceux du moins qui sont de nature à intéresser la représentation nationale.

J. DAVIGNON.

Annexe XVI.

COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA

Bruxelles, le 14 octobre 1913.

N° 1179 D.

—
Copie.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, un rapport exposant la situation des affaires du Comité spécial du Katanga durant la période comprise entre le 1^{er} juillet 1912 et le 30 juin 1913.

Veillez, etc.

Le Président,
(S.) H. DROOGMANS.

A Monsieur le Ministre des Colonies, à Bruxelles

COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA.**RAPPORT.****Vente et location de terres.**

Les opérations du bureau des terres ont marqué, durant la période qui s'étend du 1^{er} juillet 1912 au 30 juin 1913, un ralentissement notable. Cette situation défavorable est due à l'état général des affaires dans le sud du Katanga. Le mouvement d'émigration qui a suivi l'achèvement du chemin de fer jusqu'à Elisabethville, s'est atténué; beaucoup de commerçants et d'artisans établis à Elisabethville principalement ont quitté la ville soit pour rentrer en Europe, soit pour se rendre à l'intérieur, notamment aux travaux d'avancement du chemin de fer vers Kambove et Bukama.

Au total, durant l'exercice envisagé, 181 baux ont été conclus, 47 ont été périmés et 81 annulés.

Le montant global des loyers, qui était au 30 juin 1912 de fr. 59,454.57 s'élevait à fr. 115,897.30 au 30 juin 1913.

Le prix des terres n'a pas varié. A Elisabethville, il oscille entre 2 et 8 francs le mètre carré.

On remarquera, par l'exposé qui suit, que les occupants ont pour ainsi dire totalement renoncé à acheter le terrain sur lequel ils s'établissent. D'autre part, les baux sont en général à court terme. La plupart sont conclus pour cinq années, terme au delà duquel l'enregistrement est obligatoire.

Il est à noter toutefois qu'à Elisabethville un certain nombre de parcelles vendues précédemment ont été offertes en vente ou en location par leurs propriétaires. Au début des opérations foncières, les parcelles les mieux situées ont été vendues. La plupart se trouvent soit près de la gare, soit le long de la rue Royale qui conduit de la gare à la place Royale vers le quartier occupé par le Gouvernement local et les grands établissements publics. Parmi ces parcelles, il en est qui n'ont jamais été occupées ou qui sont devenues libres par suite du ralentissement des affaires. Un certain nombre d'entre elles ont fait l'objet de transactions qui échappent au contrôle du Comité.

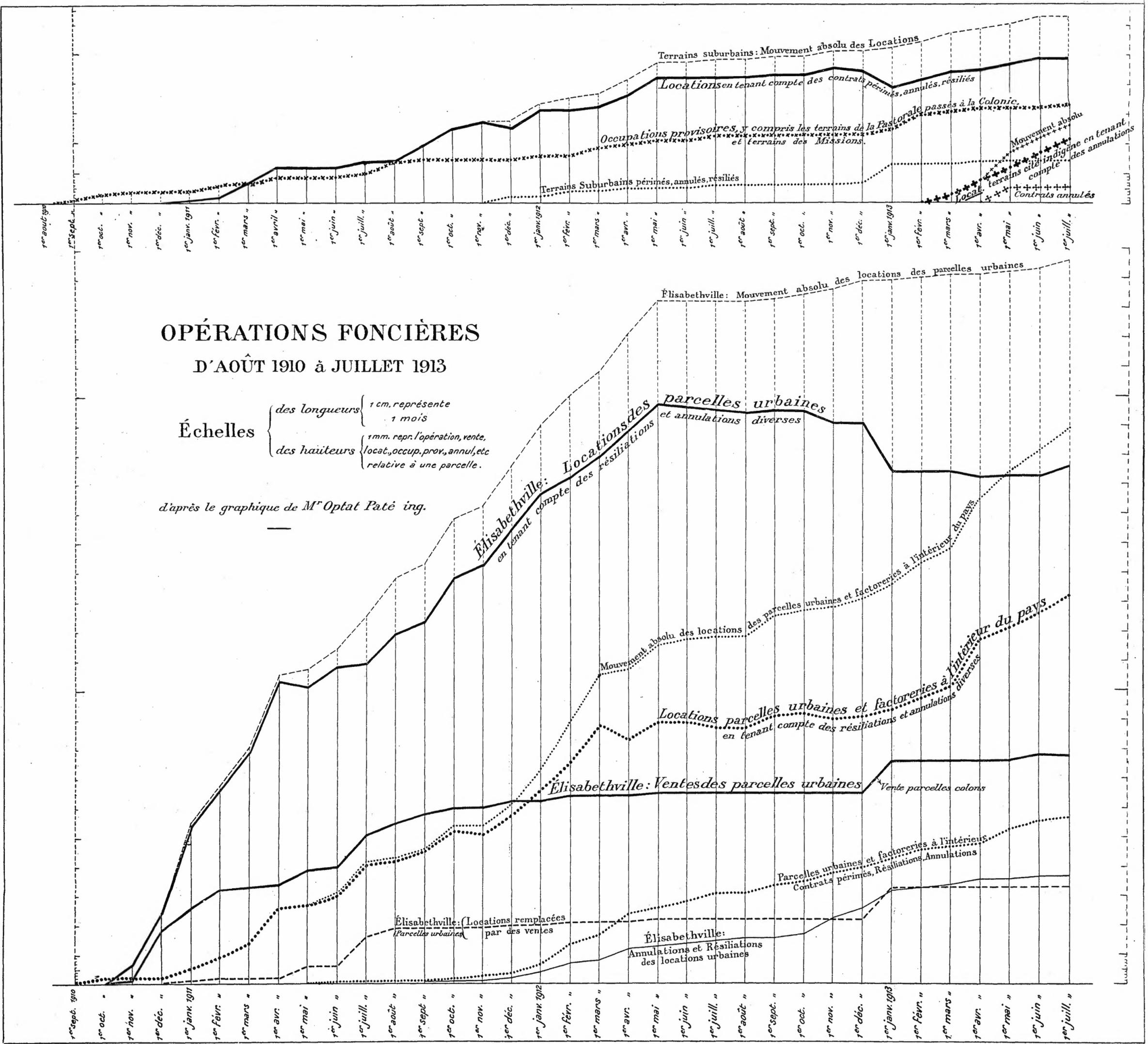
A ce propos, il est intéressant de signaler que le centre commercial de la ville qui, en 1910 et 1911, était aux environs de la gare, s'est étendu d'abord vers l'avenue du Moero, abandonnée aujourd'hui, et ensuite vers la

OPÉRATIONS FONCIÈRES D'AÔUT 1910 à JUILLET 1913

Échelles

des longueurs	{	1 cm. représente
		1 mois
des hauteurs	{	1 mm. repr. l'opération, vente,
		locat., occup. prov., annul., etc relative à une parcelle.

d'après le graphique de M^r Optat Paté ing.



place Royale où se trouve le Palais de Justice, le Cercle Albert et Élisabeth et où s'élèveront bientôt la Poste et l'hôtel de la Banque du Congo belge.

Un graphique joint au présent rapport permet de se rendre compte, par un seul coup d'œil, de la marche des opérations foncières au Katanga.

A. — TERRAINS URBAINS.

On relève à Élisabethville la vente de 22 terrains contre 15 durant l'exercice précédent et 50 durant l'exercice 1910-1911; 20 de ces parcelles sur lesquelles sont construites des maisons de colons ont été achetées par la Colonie, qui a passé un contrat de vente à réméré avec la plupart des occupants, on y a loué 40 parcelles contre 166 et 120 durant les exercices précédents. On signale, d'autre part, un certain nombre de baux transférés, annulés ou périmés.

Quelques parcelles ont été louées dans d'autres localités, à Sakania, Tshisenda, Pweto, Kambove, Baya, Étoile du Congo, Kiambi, Kongolo, Bukama, etc.

Le Gouvernement et le Comité se sont mis d'accord pour créer à Élisabethville, à l'instar des villes de l'Afrique du sud, un vaste quartier destiné aux indigènes. Tous les noirs résidant dans l'agglomération ou de passage à Élisabethville doivent habiter ce quartier. De larges rues y ont été tracées, le terrain a été divisé en parcelles spacieuses, avec rues sanitaires comme dans la ville. Les parcelles sont à la disposition des employeurs qui désirent ériger des installations pour loger leurs ouvriers. Les indigènes peuvent obtenir gratuitement un emplacement dans le quartier noir. Quelques terrains ont été réservés pour l'établissement des commerçants de couleur.

Au 30 juin dernier, les maisons de commerce d'Élisabethville avaient loué 28 parcelles dans cette cité ouvrière pour l'installation de leur personnel noir.

B. — TERRAINS SUBURBAINS.

81 terrains suburbains, d'une superficie globale de 520 hectares, ont été loués la plupart aux environs d'Élisabethville. Ces terrains sont en général destinés à l'établissement de magasins, hangars, ateliers, dépendant de maisons de commerce établies en ville, à l'extraction de sables, de terre à briques et matériaux de construction, à la culture, etc.

C. — TERRAINS RURAUX.

12 terrains ruraux ont été occupés provisoirement. Leur superficie globale est de 17,624 hectares.

Mines.**CONVENTIONS MINIÈRES.****A. — Exécution de la convention du 30 octobre 1906 avec la Société Union Minière du Haut-Katanga.**

Nous annexons au présent rapport le bilan de l'exercice 1911 de l'Union minière du Haut-Katanga et y joignons la déclaration faite à l'assemblée générale du 2 décembre 1912 par M. Jadot.

On trouvera ci-après un aperçu de la marche des travaux depuis la dernière assemblée, établi d'après les renseignements communiqués par la Société.

Mine de l'Étoile du Congo. — Cette mine a été en exploitation régulière pendant toute l'année 1912-1913. Les minerais extraits passent aux ateliers de lavage et de concentration et alimentent les deux water-jackets de la Lubumbashi.

Mines de Kambove et de la Luushia. — Ces mines ont été préparées à l'exploitation pendant les six premiers mois de l'année 1913 et l'exploitation proprement dite a commencé avec l'ouverture de la ligne Elisabethville-Kambove au trafic, vers le 15 juin dernier.

Ces minerais riches améliorent d'une façon sensible la marche des fours.

Mines d'étain. — Le personnel chargé d'étudier ces mines et d'en commencer l'exploitation est sur place et le matériel est en cours de route.

Briquetage des minerais. — Jusqu'à présent la moitié de la briqueterie est montée et fonctionne d'une manière très satisfaisante. Les minerais de la Luushia, d'une nature très pulvérente, sont transformés en briquettes avant d'être employés dans le four. Toute l'installation sera en fonctionnement normal pour la fin de l'année.

Fonderie. — Pendant l'année 1912, le four *water-jacket* n° 1 a produit 2,400 tonnes de lingots de cuivre.

En 1913, le four *water-jacket* n° 1 a marché pendant une première campagne, du 8 janvier au 27 mars, et a produit 989 tonnes de lingots.

Le four n° 2 fut mis à feu pour la première fois le 7 avril 1913; cette campagne se termina le 9 juin avec une production de 1,051 tonnes de lingots. Les changements et modifications apportées à ce second four en ont considérablement amélioré la marche, tant au point de vue économique qu'au point de vue métallurgique.

A partir du 4 juillet, le second four *water-jacket* a pu être mis en marche en même temps que le n° 1, allumé deux jours auparavant (1).

Fours à coke. — La moitié de la batterie de fours à coke, soit 22 fours, devait, d'après les prévisions, être terminée et mise en marche en octobre. La pénurie de main-d'œuvre qui a affecté la Compagnie des charbonnages de Wankie, comme la plupart des autres sociétés africaines d'ailleurs, a empêché cette Compagnie de fournir les briques réfractaires avec régularité. La mise à feu sera retardée de deux mois environ; on compte néanmoins pouvoir produire le coke à Elisabethville au début de décembre prochain.

Entre-temps, la *Wankie Colliery Company* a continué la fourniture du coke nécessaire aux besoins de l'Union minière; ce coke, par suite de la mise en marche des installations de lavage du charbonnage, est de meilleure qualité au point de vue teneur en cendres et en soufre.

Extension des installations. — Un troisième four *water-jacket* est commandé comme réserve des fours n° 1 et n° 2.

On étudie l'installation d'un vaste atelier de préparation mécanique, situé au centre d'un groupe de mines importantes et où seront traités tous les minerais avant l'envoi à la fonderie.

Main-d'œuvre. — Cette question est l'objet des préoccupations constantes de l'Union minière.

L'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Katanga est toujours à l'ordre du jour.

B. — *Exploitation minière des Kundelungu.*

Comme il a été exposé dans le rapport de l'exercice précédent, les travaux miniers des Kundelungu consistent à faire l'essai des pipes réservés au Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba, par la convention du 2 mai 1911. Ces pipes sont au nombre de huit; les travaux d'exploitation se sont bornés jusqu'à ce jour au pipe de Luanza; des travaux de préparation ont été exécutés au pipe de Msipashi, situé à proximité du précédent.

Au cours de l'exercice précédent, le Comité avait confié à un géologue belge une mission d'inspection de ces travaux. Le rapport de cette inspection, qui fut déposé en novembre 1912, conclut, comme les rapports antérieurs des prospecteurs qui avaient découvert et examiné les pipes, à l'existence de huit gisements en place d'une roche pouvant contenir du diamant en proportions variables, le minerai étant réparti très inégalement

(1) Pour 1913, la production des deux fours atteignait environ 8,000 tonnes de lingots à la date du 30 septembre.

non seulement dans les différents pipes, mais aussi dans les différentes parties d'un même pipe, et à la nécessité de faire l'essai systématique de chacun des pipes afin de déterminer la quantité relative, le degré de pureté et la valeur des diamants qu'ils peuvent contenir, ce qui permettra d'estimer s'il y a lieu de les mettre en exploitation régulière. Pour réaliser ce but, il fut proposé :

1° D'organiser deux équipes de travaux, dirigées chacune par un ingénieur et comprenant chacune un spécialiste en lavage de terre diamantifère;

2° D'installer une seconde machine laveuse à plus grand rendement que celle qui existe au pipe de Luanza, le seul exploité jusqu'à présent;

3° De construire un tronçon de route reliant Luanza à la route Elisabethville-Kasenga ;

4° D'organiser les transports au moyen d'une automobile entre Elisabethville et Luanza pour assurer le ravitaillement du personnel des mines.

A l'heure actuelle, les deux équipes de travaux sont constituées et sont occupées, l'une à Luanza, aux travaux d'exploitation, l'autre à Msipashi, aux travaux de préparation de cette mine. La nouvelle machine laveuse, avec le matériel accessoire, est arrivée à Elisabethville, d'où on l'achemine vers Msipashi. Un camion automobile a été expédié. Quant à la route vers Luanza, destinée à desservir tout le plateau des Kundelungu, elle vient d'être mise en adjudication par le Gouvernement local. Il a été entendu que le Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba interviendrait jusqu'à concurrence de 40,000 francs dans les frais d'établissement de cette voie de transport.

En attendant la mise en œuvre de la nouvelle machine, les travaux ont été poussés avec activité au pipe de Luanza à l'aide du matériel existant. Depuis le mois d'octobre 1912, on lave mensuellement de 400 à 600 charges de terres diamantifères (soit environ 200 à 300 mètres cubes), qui ont produit un certain nombre de diamants. En général, les pierres sont petites, mais quelques beaux spécimens ont été trouvés. Une partie de ces diamants a été exposée au pavillon colonial de l'Exposition de Gand.

Il est à remarquer que les moyens d'exploitation actuels n'ont guère permis d'exploiter que la roche superficielle, la roche jaune ou *yellow ground*. La roche sous-jacente, le *blue ground*, qui est la partie intéressante des gisements, n'a pour ainsi dire pas été touchée. C'est dans celle-ci que doivent surtout se poursuivre les travaux dans l'avenir.

Les résultats acquis à ce jour ne permettent pas de conclure à l'exploitabilité du pipe de Luanza, mais ils sont encourageants.

*
* *

Il a été procédé à la délimitation et à l'abornement de tous les pipes en possession du Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba. Une mis-

sion spéciale, composée d'un ingénieur et d'un géomètre, a été occupée à ce travail pendant plusieurs mois.

*
* *

Comme on le sait, un capital de 2,500,000 francs a été prévu par la convention du 2 mai 1911 entre le Comité spécial du Katanga et la *Tanganyika Concessions Limited* pour les travaux d'exploitation des Kundelungu. Au 31 décembre 1912, date de la clôture du premier exercice du Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba, chacun des intéressés avait versé sur le capital prévu 250,000 francs, soit au total un capital versé de 500,000 francs. Au 30 juin 1913, les versements de chacun des intéressés s'élevaient à 325,000 francs et le capital versé à 650,000 francs.

On trouvera en annexe au présent rapport le bilan du premier exercice de l'Exploitation des Kundelungu. Cet exercice embrasse la période allant du 1^{er} février 1911 au 31 décembre 1912.

B. — Convention portant concession de droits de recherche minière.

1. — Société anonyme de recherches minières du Bas-Katanga. (Groupe Thys-Jadot et consorts. Convention du 3 mars 1910, approuvée par décret du 17 mars 1910, *Bulletin officiel*, p. 275.)

Comme le signalait déjà le rapport de l'exercice précédent, cette Société a délimité les blocs suivants, dont nous pouvons aujourd'hui rectifier les superficies :

1 ^o Kilwa ou Kitete (ouest lac Moëro)	50,000 hectares.
2 ^o Fundabiabo (Lualaba)	130,000 id.
3 ^o Kapulo (nord-est lac Moëro)	160,000 id.
4 ^o Kiambi ou Muika (Luvua)	80,000 id.
5 ^o Kalumengongo	30,000 id.
6 ^o Lemvu (Lovoï)	50,000 id.
7 ^o Lukulu.	400,000 id.

Soit au total. 900,000 hectares.

La Société possède le droit exclusif de faire des recherches minières dans ces blocs jusqu'au 1^{er} avril 1914. D'après les rapports des ingénieurs de la Société, communiqués jusqu'à ce jour au Comité, chacun de ces blocs se présente comme suit :

Le bloc de Kilwa ou Kitete contient plusieurs affleurements de minerais de cuivre : chalcosine et malachite.

Le bloc de Fundabiabo renferme des gîtes de cassitérite et présente des indices de charbon et de diamant.

Le bloc de Kapulo a été délimité à la suite de la découverte de gisements de cuivre : malachite, azurite avec traces d'oxyde.

Dans le bloc de Kalumengongo, on a trouvé des traces d'or dans le lit de la rivière de ce nom.

Le bloc de Lemwu renferme des schistes charbonneux en grande quantité, notamment dans la vallée de la Lemwu. On y fait actuellement des sondages.

On signale dans le bloc de Lukulu des indications d'étain et d'or dans toutes les rivières. On y a découvert un gîte de pyrites aurifères et argentifères très intéressant. Ce gisement serait un nouveau type, en Afrique, de gîte aurifère.

Le bloc de Kiambi ou Muika a fait l'objet de travaux de développement déjà avancés. Il renferme des gisements intéressants de minerais d'étain. Il s'y trouve deux types de gîtes stanifères : la cassitérite dans la roche et la cassitérite en alluvions.

Un matériel relativement important a été installé sur place pour développer et essayer les gisements. De petites quantités de cassitérite ont déjà été exportées à titre de spécimens pour les essais en Europe.

La Société, conformément à la convention, a fait part au Comité de son intention de créer une société pour mettre les gisements de Muika en exploitation. Mais malgré leur richesse et leur situation favorable à proximité d'une voie navigable, elle estime qu'ils sont inexploitableaux conditions déterminées par la convention de 1910. Suivant cette convention, la Société doit remettre au Comité spécial 1 % du produit brut de la mine et 33 % de toutes les actions de la société d'exploitation. Elle demande pour le capital d'exploitation le privilège d'être rémunéré avant toute répartition de bénéfices au Comité spécial. La Société demande aussi à voir prolonger de deux ans le délai qui lui est imparti pour l'exercice exclusif de son droit de recherche et pour désigner les gisements qu'elle mettra en exploitation dans ses blocs.

D'autres sociétés ont présenté des requêtes analogues. Le Gouvernement, saisi de la question, s'est montré disposé à l'examiner avec bienveillance et l'a soumise au Conseil colonial, en même temps qu'un projet de décret modifiant certaines dispositions de la législation minière. Une commission spéciale, formée au sein du Conseil, a été chargée de l'étudier et de proposer, s'il y a lieu, un projet de réforme.

*
* *

2. — Société géologique et minière des ingénieurs et industriels belges. (Groupe Greiner, Moyaux, Trassenster, etc. Convention du 23 novembre 1910, approuvée par décret du 15 décembre 1910. *Bulletin officiel*, p. 915.)

Les blocs délimités par cette Société, avec les superficies rectifiées, sont les suivants :

1° Lusaka (à l'ouest du Tanganika)	200,000 hectares.
2° Lufonzo (au nord du Moero)	110,000 id.
3° Lukuga (sur la Lukuga)	120,000 id.
4° Lukusi (entre le Lualaba et la Luvua)	105,000 id.
5° Kikondja (lac Kisale)	120,000 id.
6° Luvua (sur la Luvua)	105,000 id.
7° Katete (au nord du bloc de Kalumengongo de la Société anonyme de recherches minières du Bas-Katanga)	75,000 id.
Soit au total	885,000 hectares.

Le droit exclusif de recherche de cette Société dans ces blocs expire le 1^{er} décembre 1914.

D'après les rapports communiqués par la Société, les différents blocs se présentent comme suit :

Le bloc de Lusaka contient des gisements de cuivre : malachite.

Le bloc de Lufonzo renferme des quartz aurifères intéressants. Au point de vue géologique, la région a, d'après les ingénieurs de la Société, beaucoup d'analogie avec celle de Kilo. L'or a été trouvé dans les blocs de quartz se trouvant à la surface du sol et dans des filons, assez irréguliers toutefois. Les travaux de prospection et de développement se poursuivent actuellement.

Dans les blocs de Lukusi, Kikondja et Luvua, on rencontre de nombreux gites de cassitérite. Une équipe d'ingénieurs poursuit l'étude de ces blocs.

Dans le bloc de Katete on a relevé la présence de l'or dans des sédiments probablement dévoniens. La région a quelque analogie avec celle de Ruwe.

Le bloc de la Lukuga a été délimité pour englober des dépôts de combustible qui y ont été découverts vers la fin de 1911, d'abord sur la rive gauche de la Lukuga et, ensuite, sur la rive droite, à 20 kilomètres environ au nord des premiers. Plusieurs couches ont été relevées, tant au sud qu'au nord de la Lukuga. Les échantillons de combustible, prélevés sur les affleurements des couches, tendent à démontrer qu'il s'agit d'un charbon assez analogue aux charbons actuellement connus en Afrique.

Un géologue spécialiste a été envoyé sur les lieux pour faire l'étude du bassin de la Lukuga, estimer l'importance des découvertes et fournir les indications nécessaires pour l'exécution des travaux de développement. En attendant, les ingénieurs de la Société poursuivent leurs recherches dans le bloc de la Lukuga. De nombreux affleurements ont déjà été repérés.

La Société a également manifesté l'intention de constituer une société d'exploitation pour mettre en valeur le bloc de la Lukuga. Mais, comme la

Société de recherches minières du Bas-Katanga, elle a fait remarquer que les conditions d'exploitation imposées par la convention sont un obstacle à la mise en valeur des gisements découverts. Elle a décidé d'attendre la solution de la question dont est actuellement saisi le Conseil colonial, avant de prendre les mesures financières définitives pour la mise en exploitation des gisements de combustible.

*
* *

3. — Société minière congolaise. (Groupe Nagelmackers et fils. Convention du 23 novembre 1910, approuvée par décret du 15 décembre 1910. *Bulletin officiel*, p. 919.)

La Société n'a pas délimité de nouveaux blocs. La superficie de ceux qui sont signalés dans le rapport précédent se rectifie comme suit :

1° Ruwe	84,000 hectares.
2° Mutendele	40,000 id.
	<hr/>
Soit au total	124,000 hectares.

Aucun travail de recherche n'a été exécuté dans ces blocs durant l'exercice écoulé. Le droit exclusif de recherche de cette Société dans ses blocs expire le 30 juin 1914.

*
* *

4. — Société industrielle et minière du Katanga. (Groupe Mahillon et consorts. Convention du 25 novembre 1910, approuvée par décret du 15 décembre 1910, *Bulletin officiel*, p. 923.)

Cette Société a complété comme suit la délimitation de ses blocs :

1° Ditifu (Lufira)	75,000 hectares.
2° Mutenie (Lualaba)	85,000 id.
3° Lungai (contigu au bloc de la Mutenie).	5,000 id.
4° Tenke (contigu au bloc de Ditifu)	15,000 id.
5° Lufira-Droite (au sud du bloc de Ditifu).	20,000 id.
	<hr/>
Soit au total.	200,000 hectares.

Aucun rapport sur les travaux de prospection n'a été communiqué au Comité. Le droit exclusif de recherche de la Société expire le 30 juin 1914.

Cette Société a repris les droits miniers de la Société Belgo-Katanga et s'est reconstituée sous la dénomination de Société belge industrielle et minière du Katanga.

*
* *

5. — Société Belgo-Katanga. (Groupe Grisar, Thiery, Briart. Convention du 15 novembre 1910, approuvée par décret du 24 février 1911, *Bull. Off.*, p. 215.)

La Société a choisi deux blocs :

- 1° 40,000 hectares sur la rive droite de la Lufira, près de Lofoi;
- 2° Un autre bloc, contigu au précédent, d'une superficie de 160,000 hectares.

Cette Société n'a communiqué au Comité aucun rapport sur les travaux de ses ingénieurs. Comme il a été dit ci-dessus, elle vient de céder ses droits miniers à la Société industrielle et minière du Katanga.

Le droit exclusif de recherche de la Belgo-Katanga expire le 31 décembre 1914.

*
* *

6. — Société Lufira-Katanga. (Groupe Van Gèle, Daenen, Lambotte. Convention du 23 février 1911, approuvée par décret du 15 juin 1911, *Bull. Off.* p. 742.)

Les blocs suivants ont été délimités par cette Société :

- | | |
|--|-------------------|
| 1° Munene (à la source de la rivière Kalumengongo) | 115,000 hectares. |
| 2° Kasenga (contigu au précédent) | 74,000 id. |
| 3° Kapoya (au sud du bloc de Kalumengongo de la Société anonyme de recherches minières du Bas-Katanga) | » |
| 4° Luembe (sur la Luembe) | » |

Cette Société n'a encore communiqué aucun rapport au Comité. Son droit exclusif de recherche expire le 31 décembre 1914.

*
* *

7. — Société anversoise pour la recherche des mines au Katanga. (Groupe de Bary, Dhanis, Gustin, etc. Convention du 1^{er} mai 1911, approuvée par décret du 28 juin 1911, *Bull. Off.*, p. 368.)

Cette Société a délimité les blocs suivants :

- | | |
|---|------------------|
| 1° Kongolo (près de Kongolo), d'une superficie approximative de | 10,000 hectares. |
| 2° Kongolo 2 (près de Kongolo), d'une superficie approximative de | 40,000 id. |
| 3° Kikumba (au nord du bloc de Lukulu de la Société anonyme de recherches minières du Bas-Katanga), d'une superficie approximative de | 43,000 id. |
| 4° Kayoyo (contigu au bloc de la Lukuga, de la Société géologique et minière des ingénieurs et industriels belges), d'une superficie approximative de | 38,000 id. |
| 5° Sauge (dans les Kundelungu), dont la superficie n'est pas encore connue. | » |
| 6° Lundi (dans le sud du Katanga, près de la frontière rhodésienne), dont la superficie n'est pas encore connue. | » |

Aucun rapport sur les travaux n'a encore été communiqué au Comité spécial.

Par convention en date du 22 mai 1913, approuvée par décret du 4 juillet 1913, le droit de cette Société à la délimitation des blocs de recherche exclusive a été prorogé jusqu'au 27 juin 1914. (*Bull. Off.*, pp. 913 et 589.)

*
* *

8. — Bénard et Jarislowsky, le Comptoir national d'escompte de Paris et la Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie en France. (Convention du 25 avril 1912, approuvée par décret du 16 décembre 1912, *Bull. Off.*, p. 1240.)

Ce groupe vient de délimiter les blocs suivants, dont nous ne donnons que provisoirement la superficie :

1° Lubamba (contigu au nord du bloc de la Lukuga de la Société géologique et minière des ingénieurs et industriels belges) dont la superficie est de 250,000 hectares.

2° Niemba (contigu au sud du bloc de la Lukuga, de la Société géologique et minière des ingénieurs et industriels belges) d'une superficie de 75,000 id.

3° Kundelungu (dans les Kundelungu), dont la superficie est de 100,000 id.

Soit au total. 425,000 hectares.

Le droit de recherche de cette Société à la délimitation des blocs expire le 15 décembre 1914.

Le groupe n'a encore communiqué aucun rapport au Comité.

*
* *

9. — Deutsche Bank, succursale de Bruxelles. (Convention du 2 avril 1912, approuvée par décret du 16 décembre 1912, *Bull. off.*, p. 1235.)

Cette Société n'a pas encore dénoncé de blocs et n'a demandé jusqu'ici aucune licence de prospecteur. Son droit général de recherche et de délimitation des blocs expire le 15 décembre 1914.

II. — EXÉCUTION DES DÉCRETS DES 16 ET 23 DÉCEMBRE 1910

SUR LES MINES.

Jusqu'au 30 juin dernier, il a été délivré 174 permis généraux de recherches minières.

Les porteurs de permis généraux ont obtenu durant l'exercice 211 permis spéciaux, ce qui portent à 369 le nombre de ces permis délivrés au 30 juin dernier; à la même date, 61 demandes de permis spéciaux étaient en instance.

Conformément à l'article 42 du décret du 16 décembre 1910, les permis spéciaux portant les numéros de 61 à 252 ont été approuvés par le décret du 16 décembre 1912 (permis spéciaux n^{os} 61 à 109), le décret du 25 janvier 1913 (permis spéciaux n^{os} 110 à 150), le décret du 23 mars 1913 (permis spéciaux n^{os} 151 à 197) et le décret du 14 juillet 1913 (permis spéciaux n^{os} 198 à 252).

Comme la remarque en a été faite dans le précédent rapport, la plupart des permis généraux de recherches minières et, par conséquent, des permis spéciaux ont été délivrés aux ingénieurs et prospecteurs des sociétés concessionnaires d'un droit de recherche minière en vertu d'une convention. Le nombre de permis délivrés à des prospecteurs indépendants reste excessivement réduit.

D'après les indications fournies par leurs titulaires, les 369 permis spéciaux et les 61 demandes de permis spéciaux visés ci-dessus se répartissent comme suit d'après la substance minérale dont la découverte a été signalée :

76	permis pour cuivre ;
2	id. cuivre et plomb ;
9	id. cuivre, étain, schistes bitumineux ;
33	id. cuivre et fer ;
7	id. cuivre, fer et manganèse ;
2	id. cuivre aurifère ;
1	id. cuivre, fer, manganèse, cobalt, étain ;
1	id. cuivre, fer, manganèse, nickel, cobalt ;
1	id. cuivre, manganèse ;
2	id. cuivre, fer, cobalt ;
23	id. fer ;
20	id. fer et manganèse ;
3	id. fer, étain, manganèse ;
65	id. or ;
2	id. or et platine ;
10	id. or, argent et platine ;
2	id. bismuth, antimoine, étain ;
1	id. bismuth, antimoine, étain, fer et manganèse ;
91	id. étain ;
27	id. étain et tungstène ;
3	id. étain et fer ;
13	id. charbon ;
8	id. charbon et pétrole ;
1	id. lignite ;
3	id. sel ;
9	id. manganèse ;
7	id. cobalt, nickel, fer, manganèse ;
1	id. plomb ;

3 permis pour phosphate de chaux ;
1 id. diamant (1).

*
* *

Le Gouvernement a soumis à l'avis du Conseil colonial un projet de décret modifiant et complétant le décret du 16 décembre 1910 sur la recherche et l'exploitation des mines au Katanga. Comme il en a été fait mention ci-dessus, il a saisi en même temps le Conseil colonial de la question des charges auxquelles les conventions et le décret de 1910 soumettent les exploitations minières.

*
* *

Le décret du 23 novembre 1910, interdisant la recherche du diamant et des pierres précieuses dans certaines régions, a été modifié par le décret du 27 mai 1913. Ce décret réduit considérablement la zone d'interdiction des Kundelungu.

Il ne maintient qu'une réserve d'environ 250,000 hectares englobant les pipes du Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba et ceux découverts par le Comité spécial du Katanga. La zone des Kundelungu a été ouverte aux recherches pour diamants le 1^{er} juillet 1913. A l'heure actuelle, un certain nombre de cercles pour diamants ont déjà été demandés dans cette région.

*
* *

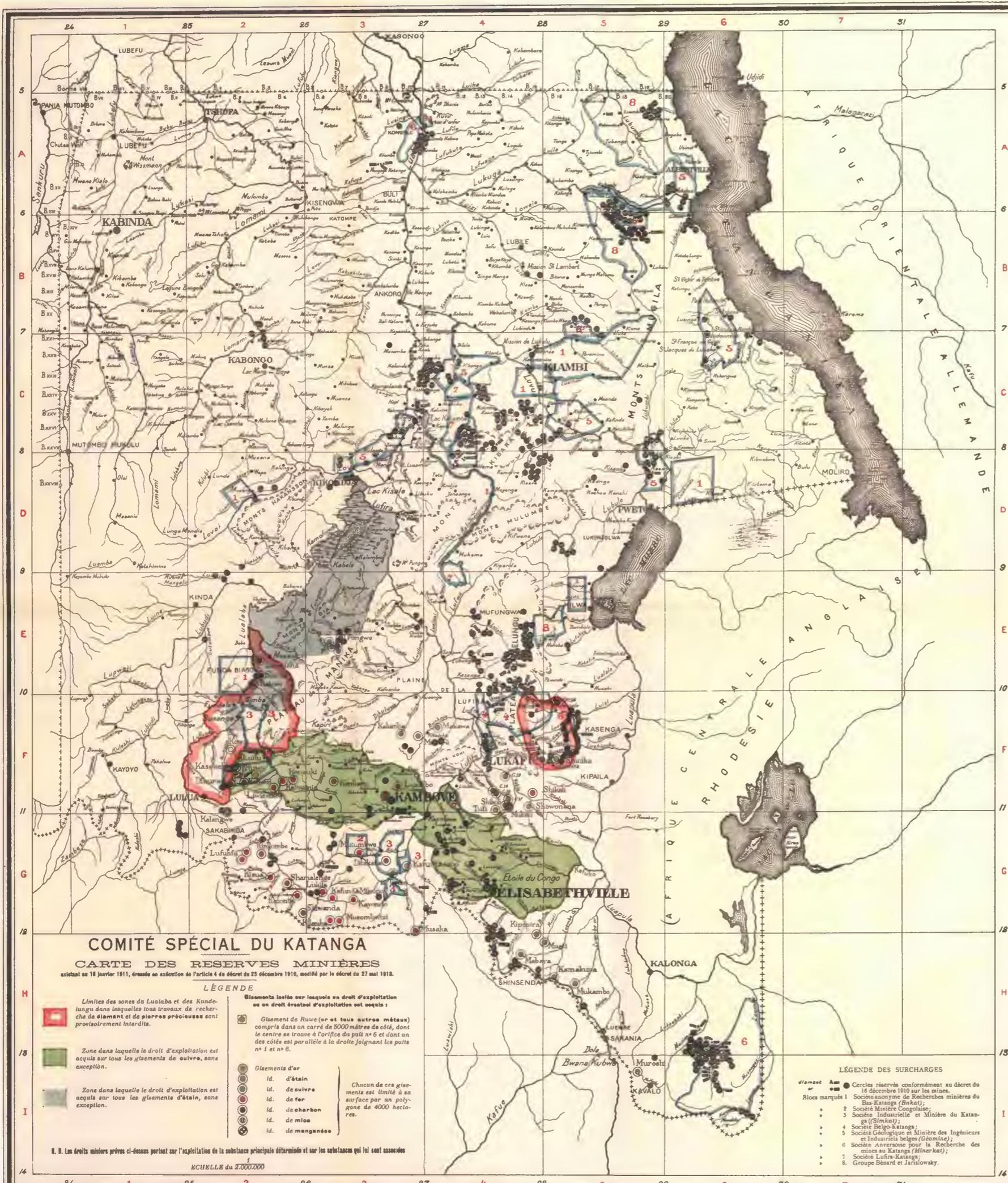
Les tribunaux d'Élisabethville ont été saisis de plusieurs litiges relatifs à l'exécution des conventions et des décrets miniers.

*
* *

Dans ce rapport général, le Comité ne peut que fournir de brefs renseignements sur les travaux de prospection poursuivis sous ses auspices. Des résultats qui semblent acquis aujourd'hui peuvent n'être que provisoires. Mais il est impossible de ne pas constater l'élan donné depuis trois ans à la prospection minière du Katanga et les efforts qui ont été accomplis au milieu des plus grandes difficultés. Plus de 10 millions ont été dépensés jusqu'à ce jour en travaux de recherche minière. Les ingénieurs et prospecteurs ont répondu nombreux à l'appel des sociétés de recherches minières, et ils ont poursuivi leurs travaux méthodiquement, énergiquement, malgré tous les obstacles que peuvent créer la nature du terrain, l'état rudimentaire des voies de communication, la rareté de la main-d'œuvre et l'absence presque complète de réserves de vivres chez les populations indigènes.

Parmi les prospecteurs qui ont fouillé et étudié le sol du Katanga, on

1) Une carte indiquant les blocs et les cercles connus, d'après nos renseignements au 14 octobre 1913, est annexée au présent rapport. Le dernier permis spécial, portant le n° 499, a été délivré à Élisabethville le 30 août 1913.



Liste des Cercles réservés
Conformément au décret du 16 Décembre 1910

1. E.4 Chennels (cuivre).	168. A.3 Géomine (or).	343. C.4. Minerkat (étain).
2. H.4 Simkat (fer).	169. A.3. » id.	344. G.4. » (charbon, pétrole).
3. D.5. Bakat (cuivre).	170. A.3. » id.	345. C.4. » id.
4. E.2. » (cuivre, plomb).	171. F.3. Simkat (fer, mang).	346. C.4. » id.
5. E.2. » id.	172. F.4. Eug. Halweyck (fer).	347. C.4. » id.
6. F.4. Min. Congolaise (cuivre).	173. A.3. Minerkat (étain, mang, fer).	348. C.4. » id.
7. F.4. » id.	174. D.4. » id.	349. A.5. Bakat (charbon).
8. F.4. » id.	175. D.4. » id.	350. A.5. » id.
10. E.4. Chennels (cuivre, étain, sch. bitum.).	176. D.4. » id.	351. L.5. Minerkat (fer).
11. F.2. Min. Congolaise (or, bitum.).	177. D.4. » id.	352. H.6. » id.
12. E.4. Chennels (étain, cuivre, sch. bitum.).	178. D.4. » id.	353. C.4. » (étain, wolfram).
13. E.4. » id.	179. D.4. » id.	354. C.4. » id.
14. E.4. » id.	180. D.4. » id.	355. C.4. » id.
15. E.4. » id.	181. D.4. » id.	356. C.4. » id.
16. F.4. Min. Congolaise (or).	182. D.4. » id.	357. C.4. » id.
17. G.3. Simkat (cuivre, fer).	183. G.4. Butgenbach (fer, mang, cob, nick).	358. C.4. » id.
18. H.4. Jam Campbell (or).	184. G.4. » id.	359. C.4. » id.
19. H.4. » id.	185. H.4. Eug. Halweyck (fer).	360. C.4. » id.
20. H.4. Hempel (or, platine).	186. F.2. Simkat (cuivre, fer, cobalt, nickel, mang.).	361. C.4. » id.
21. H.4. » id.	187. E.4. Belgo-Katanga (cuivre).	362. C.4. » id.
22. D.5. Bakat (cuivre).	188. E.4. » id.	363. C.4. » id.
23. D.5. » id.	189. G.3. Simkat (fer).	364. I.6. » (fer).
24. E.4. Chennels (cuivre).	190. D.3. Simkat (étain).	365. I.6. » id.
25. C.4. John Harper (étain).	191. G.4. Minerkat (étain, ant, étain).	366. I.6. » id.
26. F.2. Simkat (fer, cuivre).	192. G.4. » (étain, ant, étain, fer, mang.).	367. B.5. » id.
27. F.2. » id.	193. C.4. Géomine (cuivre).	368. B.5. » id.
28. D.5. Bakat (charbon).	194. C.4. » (or).	369. B.5. » id.
29. D.5. John Harper (cuivre).	195. D.4. » (mang.).	370. B.5. » id.
30. D.2. » id.	196. D.4. » id.	371. G.4. Danhier Geom. (diamant).
31. D.2. » id.	197. G.4. Minerkat (étain, ant, étain).	372. F.5. Minerkat (fer, cuivre).
32. D.5. John Harper (cuivre).	198. E.4. » id.	373. F.5. » id.
33. D.5. » id.	199. E.4. » id.	374. I.6. » (fer).
34. D.5. Géomine (fer).	200. E.4. » id.	375. I.6. » id.
35. H.4. Mac Dowell (étain).	201. E.4. » id.	376. I.6. » id.
36. H.4. » id.	202. A.3. » id.	377. I.6. » id.
37. A.4. Percy Neville (étain).	203. A.3. » id.	378. D.5. Alb. Jos. Wallach. (cuivre).
38. G.4. » id.	204. A.3. » (fer, mang.).	379. A.5. Bakat (charbon).
39. E.4. Chennels (cuivre, étain, sch. bitum.).	205. D.3. Géomine (étain).	380. A.5. » id.
40. E.4. » (cuivre, fer).	206. D.3. Simkat (fer, mang.).	381. A.5. » id.
41. E.4. » (cuivre, étain, sch. bitum.).	207. C.3. Géomine (étain).	382. A.5. » id.
42. E.4. » id.	208. C.3. » id.	383. A.5. » id.
43. E.4. » id.	209. C.3. Géomine (mang.).	384. A.5. » id.
44. E.4. John Harper (cuivre).	210. G.1. » id.	385. H.6. Minerkat (fer).
45. C.5. » id.	211. G.1. Tang. Conces-Liid (fer).	386. H.6. » id.
46. E.4. Belgo-Katanga (cuivre).	212. G.1. » id.	387. H.6. » id.
47. E.4. » id.	213. G.1. » id.	388. H.6. » id.
48. F.4. » id.	214. G.1. » id.	389. H.6. » id.
49. E.4. Simkat (lignite).	215. B.2. Géomine (mang.).	390. H.6. » id.
50. H.4. Belgo-Katanga (cuivre).	216. G.1. » id.	391. H.6. » id.
51. F.4. » id.	217. G.1. » id.	392. H.6. » id.
52. E.4. » id.	218. G.1. » id.	393. H.6. » id.
53. E.4. » id.	219. G.1. » id.	394. H.6. » id.
54. C.5. » id.	220. G.1. » id.	395. H.6. » id.
55. E.4. Belgo-Katanga (cuivre).	221. B.2. Géomine (mang.).	396. H.6. » id.
56. E.4. » id.	222. G.1. » id.	397. H.6. » id.
57. E.4. Simkat (cuivre, fer).	223. C.3. Géomine (étain).	398. F.5. » id.
58. E.4. Géomine (cuivre).	224. I.6. Hayes John H. (or).	399. F.5. » id.
59. C.5. Bakat (cuivre).	225. C.3. Simkat (fer, mang.).	400. F.5. » id.
60. C.5. » id.	226. C.3. Minerkat (cuivre, fer, mang.).	401. F.5. » id.
61. F.3. Simkat (mangan.).	227. C.4. » id.	402. F.5. » id.
62. F.3. » id.	228. F.2. Simkat (fer, mang.).	403. F.5. » id.
63. F.4. » id.	229. C.3. Simkat (étain).	404. F.5. » id.
64. B.6. Géomine (cuivre).	230. C.4. » id.	405. F.5. » id.
65. C.6. » id.	231. C.4. » id.	406. F.5. » id.
66. C.6. Bakat (cuivre).	232. C.3. Géomine (étain).	407. F.5. » id.
67. C.6. » id.	233. C.3. » id.	408. F.5. » id.
68. C.6. Ad. Ullman (cuivre).	234. I.6. Hayes John H. (or).	409. F.5. » id.
69. C.5. » id.	235. I.6. » id.	410. F.5. » id.
70. C.5. Simkat (sel).	236. I.6. » id.	411. F.5. » id.
71. H.5. Simkat (cuivre).	237. I.6. » id.	412. F.5. » id.
72. C.5. Géomine (cuivre).	238. I.6. » id.	413. F.5. » id.
73. H.5. Simkat (mangan.).	239. I.6. » id.	414. F.5. » id.
74. D.5. » (cuivre).	240. C.3. Géomine (étain).	415. F.5. » id.
75. D.5. Bakat (cuivre).	241. C.3. » id.	416. F.5. » id.
76. E.3. Simkat (mangan.).	242. C.4. » id.	417. F.5. » id.
77. E.4. » (cuivre, fer, mangan.).	243. C.4. » id.	418. F.5. » id.
78. G.3. » (fer).	244. C.4. » id.	419. F.5. » id.
79. D.5. Géomine (cuivre).	245. E.3. Simkat (mang, fer).	420. F.5. » id.
80. E.2. » (étain).	246. E.3. » id.	421. F.5. » id.
81. G.4. » (cobalt).	247. E.3. » (fer).	422. F.5. » id.
82. G.4. Butgenbach (nickel).	248. E.3. » (fer, mang.).	423. F.5. » id.
83. G.4. » (fer, mang.).	249. C.5. Géomine (étain).	424. F.5. » id.
84. C.2. Bakat (cuivre).	250. C.4. Simkat (fer, mang.).	425. F.5. » id.
85. G.4. Butgenbach (fer, mang.).	251. G.4. » (or).	426. F.5. » id.
86. G.4. » id.	252. G.4. » (cuivre, fer, mang.).	427. F.5. » id.
87. G.4. » id.	253. G.4. » (or, argent, platine).	428. F.5. » id.
88. G.4. » id.	254. G.3. » id.	429. B.5. Minerkat (étain).
89. D.5. Chennels (cuivre).	255. G.3. » id.	430. B.5. » id.
90. D.5. » id.	256. G.3. » id.	431. B.5. » id.
91. D.5. » id.	257. G.3. » id.	432. B.5. » id.
92. D.5. » id.	258. G.3. » id.	433. B.5. » id.
93. D.5. S. Belg. Afr. Roch. Min. (sel).	259. G.3. » id.	434. B.5. » id.
94. D.5. Géomine (cuivre surif.).	260. G.3. » id.	435. B.5. » id.
95. D.5. » id.	261. G.3. » id.	436. B.5. » id.
96. C.4. Bakat (or).	262. G.3. » (fer, mang.).	437. B.5. » id.
97. C.4. » id.	263. G.3. » id.	438. B.5. » id.
98. C.4. » id.	264. G.4. » id.	439. B.5. » id.
99. C.4. » id.	265. G.4. » id.	440. B.5. » id.
100. C.4. » id.	266. G.2. » id.	441. B.5. » id.
101. C.4. » id.	267. A.5. » (or).	442. B.5. » id.
102. C.4. » id.	268. A.5. » (fer, mang.).	443. B.5. » id.
103. C.4. » id.	269. B.5. Minerkat (étain).	444. B.5. » id.
104. C.4. » id.	270. B.5. » (or).	445. B.5. » id.
105. C.4. » id.	271. E.3. Lufrin-Kat (pboe. de chaux).	446. C.4. Tang. Conces. Liid (étain).
106. G.4. » (fer, mang.).	272. E.3. » id.	447. C.4. » id.
107. B.6. Géomine (cuivre).	273. E.3. » id.	448. I.6. Géomine (charbon).
108. B.6. Bakat (cuivre).	274. E.3. » id.	449. B.6. » id.
109. F.3. Simkat (fer, mang.).	275. C.4. Géomine (étain).	450. B.6. » id.
110. G.4. Butgenbach (fer).	276. A.3. Minerkat (charbon, pétrole).	451. B.6. » id.
111. G.4. » (fer, mang, cobalt, nick.).	277. A.3. » id.	452. B.6. » id.
112. C.4. Bakat (cuivre).	278. A.3. » id.	453. F.4. Minerkat (cuivre, fer).
113. C.4. Bakat (or).	279. A.3. » id.	454. F.4. » (cuivre).
114. C.4. » (cuivre).	280. G.3. Géomine (étain, mang.).	455. F.4. » id.
115. C.4. » (or).	281. D.3. » id.	456. F.4. » id.
116. C.4. » (étain et fer).	282. D.3. Joe. Patrick Ellis (étain).	457. F.3. Un. Min. du H. Kat. (cuivre, fer, cob.).
117. C.4. » id.	283. C.4. » id.	458. F.4. » id.
118. C.4. » id.	284. C.4. » id.	459. F.4. Simkat (diamant).
119. C.4. » id.	285. C.4. » id.	460. F.4. Géomine (cuivre).
120. D.3. Géomine (étain).	286. C.4. Tang. Conces. Liid. (étain).	461. B.5. Minerkat (étain).
121. D.3. » id.	287. D.3. » id.	462. B.5. » id.
122. A.6. » (charbon).	288. E.4. Belgo-Katanga (cuivre).	463. B.5. » id.
123. A.6. » id.	289. E.4. » id.	464. B.5. » id.
124. A.6. » id.	290. E.4. » id.	465. B.5. » id.
125. G.3. Simkat (cuivre, fer, mang.).	291. E.4. » id.	466. B.5. » id.
126. E.2. Géomine (plomb).	292. E.4. » id.	467. A.5. Minerkat (étain).
127. A.6. » (charbon).	293. E.4. » id.	468. A.5. » id.
128. F.4. Simkat (fer, étain, mang.).	294. E.4. » id.	469. A.5. » id.
129. F.5. » id.	295. E.4. » id.	470. A.5. » id.
130. D.3. Bakat (or).	296. E.4. » id.	471. B.5. » id.
131. D.3. » id.	297. E.4. » id.	472. B.5. » id.
132. D.3. » id.	298. E.4. » id.	473. B.5. » id.
133. D.3. » id.	299. E.4. » id.	474. B.5. » id.
134. D.3. » id.	300. E.4. » id.	475. B.5. » id.
135. D.3. » id.	301. E.4. » id.	476. B.5. » id.
136. D.3. » id.	302. E.4. » id.	477. A.5. » id.
137. D.3. » id.	303. E.4. » id.	478. I.6. Compt. du Katanga (étain).
138. D.3. » (étain).	304. E.4. » id.	479. I.6. » id.
139. D.3. » id.	305. E.4. » id.	480. I.6. » id.
140. C.8. » id.	306. D.3. Minerkat (charbon).	481. A.6. Géomine (charbon).
141. C.8. » id.	307. D.3. » (étain, tungstène).	482. A.6. » id.
142. C.8. » id.	308. C.4. » (étain).	483. A.6. » id.
143. C.8. » id.	309. I.6. » (or).	484. A.6. » id.
144. D.4. » id.	310. I.6. » id.	485. A.6. » id.
145. E.4. Simkat (fer, cuivre, mang.).	311. I.6. Minerkat (fer).	486. F.4. » id.
146. E.4. » id.	312. I.6. » id.	487. E.4. » id.
147. E.4. » id.	313. I.6. » id.	488. E.4. » id.
148. E.2. Géomine (charbon).	314. I.6. » id.	489. C.3. » id.
149. C.3. » (étain).	315. I.6. » id.	490. E.4. Belgo-Katanga (fer, chrome).
150. C.3. » id.	316. H.6. » id.	491. E.4. » id.
151. E.4. Belgo-Katanga (cuivre).	317. H.6. » id.	492. E.4. » id.
152. E.4. » id.	318. I.6. » id.	493. E.4. » id.
153. C.3. Géomine id.	319. I.6. » id.	494. E.4. Minerkat (cuivre).
154. C.4. Géomine (étain).	320. I.6. » id.	495. E.4. Simkat (diamant).
155. G.3. Simkat (cuivre, fer, mang., nickel, cobalt).	321. I.6. » id.	496. E.4. » id.
156. G.4. Compt. Katanga (fer, mang.).	322. D.4. » id.	497. E.4. » id.
157. G.4. Géomine (étain).	323. D.4. » id.	498. E.4. » id.
158. H.4. M. Dowell (étain).	324. D.4. » id.	499. E.4. » (F sept. 1913) (cuivre).
159. D.3. Bakat (or).	325. D.4. » id.	500. G.3. Will. Jocke (15 sept. 1913) (or).
160. D.3. » id.	326. D.4. » id.	
161. D.3. » id.	327. D.4. » id.	
162. D.3. » id.	328. D.4. » id.	
163. H.4. Hempel (étain).	329. C.4. » id.	
164. G.4. » id.	330. C.4. » id.	
165. G.4. » id.	331. D.4. » id.	
166. H.4. » id.	332. D.4. » id.	
167. H.4. » id.	333. D.4. » id.	

COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA

CARTE DES RESERVES MINIÈRES

établi le 16 Janvier 1911, dressé en exécution de l'article 4 du décret du 23 décembre 1910, modifié par le décret du 27 mai 1918.

LÉGENDE

Limites des zones de Luabala et des Kundulungu dans lesquelles tous travaux de recherche de diamant et de pierres précieuses sont profondément interdits.

Zone dans laquelle le droit d'exploitation est acquis sur tous les gisements de cuivre, sans exception.

Zone dans laquelle le droit d'exploitation est acquis sur tous les gisements d'étain, sans exception.

Gisements localisés sur lesquels un droit d'exploitation ou un droit éventuel d'exploitation est acquis :

- Gisement de Ruwe (or et tous autres métaux) compris dans un carré de 3000 mètres de côté, dont le centre se trouve à l'arête du puits n° 6 et dont un des côtés est parallèle à la droite joignant les puits n° 1 et n° 6.
- Gisements d'or
- id. d'étain
- id. de cuivre
- id. de fer
- id. de charbon
- id. de mica
- id. de manganèse

Chacun de ces gisements est limité à sa surface par un polygone de 4000 hectares.

LÉGENDE DES SURCHARGES

- 1 Cercles réservés conformément au décret du 16 décembre 1910 sur les mines.
- 2 Sociétés anonymes de Recherches minières du Bas-Katanga (Bakat).
- 3 Société Industrielle et Minière du Katanga (Simkat).
- 4 Société Belgo-Katanga.
- 5 Société Géologique et Minière des Ingénieurs et Industriels belges (Géomine).
- 6 Société Anversoise pour la Recherche des mines au Katanga (Minerkat).
- 7 Société Lufrin-Katanga.
- 8 Groupe Bédard et Jarislowsky.

ÉCHELLE du 1:200,000

compte un certain nombre d'ingénieurs sortis des écoles de la Métropole. Bien que plusieurs d'entre eux aient acquis au Katanga même toute leur expérience de prospecteur, ils ont tous été à la hauteur de leur tâche. Leurs travaux ont été suivis avec le plus grand intérêt par nos géologues les plus savants et par nos ingénieurs les plus réputés. Il s'est créé ainsi dans le monde scientifique et industriel belge, comme dans le monde financier, un véritable mouvement d'idées et de préoccupations ayant le Katanga pour objet. Les revues spéciales ont publié des études remarquables sur la géologie du Katanga; les cartes existantes ont été couvertes d'itinéraires touffus; des cartes nouvelles ont été dressées et publiées.

Ce mouvement est encourageant et il mérite d'être signalé. Le Comité tient particulièrement à rendre hommage à tous ceux qui ont participé, soit par leurs efforts personnels, soit par leur concours scientifique ou financier, à cette campagne de prospection qui restera certainement une des époques les plus remarquables de l'histoire économique du Katanga et de la Colonie.

Recettes et dépenses.

Nous joignons ici le compte de 1914.

Le bilan de 1912 sera transmis au Gouvernement dès qu'il aura été arrêté en séance du Comité.

Le tableau des prévisions des recettes et dépenses est joint à la présente note.

Le montant probable des recettes s'élève à 373,386 francs, y compris l'encaisse probable au 1^{er} janvier 1914, celle-ci étant estimée à 160,386 francs.

Les prévisions des dépenses atteignent 1,273,386 francs. Les rubriques importantes des dépenses sont :

1° Les dépenses du service central au Katanga, soit 443,381 francs, comprenant les traitements, l'entretien, les frais de voyage, etc. de tout le personnel. Sont donc compris dans ce poste les frais d'administration des biens du Comité et les frais d'exécution des décrets miniers;

2° L'intérêt à 4 % l'an, dû sur les sommes prêtées au Comité par la Colonie, au 31 décembre 1913, en vertu de la convention du 25 juin 1903, sera approximativement de 392,500 francs. Le montant total des sommes dues à la Colonie au 31 décembre 1913 s'élève à fr. 40,534,371.03;

3° La participation au capital mis à la disposition du Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba, soit 225,000 francs. Cette somme est destinée à couvrir la part du Comité spécial dans les dépenses d'exploitation pendant l'année 1914. (Voir ci-dessus sous la rubrique « Mines ».);

4° L'intérêt à 4 % l'an sur la somme due à la Société Générale (avance consentie le 19 juillet 1912, pour couvrir la souscription aux actions de capital nouvelles de l'Union minière), soit 86,960 francs.

COMITÉ SPÉCIAL

ACTIF

Bilan arrêté au 31

Premier établissement	9,996,058 73
Immeubles	345,496 34
Instruments de précision et d'arpentage	9,301 62
Mobilier en Afrique.	30,369 45
Mobilier en Europe.	7,900 51
Pepites or et étain conservées à Bruxelles à titre de spécimens	578 86
Provisions et marchandises	32,764 80
Service des terres	319,645 28
Service des mines	189,934 23
Exploitation des Kundelungu-Lualaba	125,000 »
Service financier	378,706 82
Portefeuille :	
250 actions de la <i>Tanganyika Concessions Limited</i> et 1 action de capital de l'Union minière du Haut-Katanga	42,235 55
57,000 actions de dividende de l'Union minière du Haut-Katanga (<i>pour mémoire</i>).	
Débiteurs divers	1,415,917 56
	12,893,909 45

NOTE

pour l'assemblée générale de l'Union minière du Haut-Katanga
du 2 décembre 1912.

Le rapport du Conseil d'administration qui vient de vous être lu est aussi complet et aussi détaillé que peut l'être un tel document; cependant, désirant donner à MM. les actionnaires le plus de détails possible sur la marche de notre affaire pendant cette période d'organisation et de mise en marche normale, je vais, d'accord avec mes collègues du Conseil d'administration, vous fournir quelques renseignements complémentaires.

Quant aux *exploitations minières*, notre rapport vous renseigne complètement: A l'Étoile du Congo, les travaux d'exploitation sont en voie de plein développement et les découvertes faites dans les puits foncés sous le niveau hydrostatique (30 mètres sous ce niveau) sont très encourageantes. A la mine de Kambove, dont je vous ai décrit, à l'assemblée du 10 mai dernier, les importants travaux de galeries déjà exécutés (850 mètres de galeries et travers-bancs avec tranchées d'accès), nous avons commencé l'exécution des installations, en vue d'une exploitation intensive de cette mine. Ces travaux sont poussés aussi activement que possible et nous espérons qu'ils pourront être terminés dans un bref délai après l'ouverture à l'exploitation du chemin de fer d'Élisabethville à Kambove.

Les autres gisements miniers seront préparés et mis en exploitation au fur et à mesure de l'avancement de la voie ferrée; déjà les travaux sont entamés à deux de ces mines intermédiaires.

TRAVAUX MÉTALLURGIQUES.

Voici quelques chiffres permettant d'apprécier les progrès réalisés depuis le commencement de nos essais du water-jacket :

PÉRIODES DE TRAVAIL.	QUANTITÉ de minéral.	TENEUR moyenne.	CUIVRE EN LINGOTS			COKE CONSOMMÉ	
			TOTAL.	par jour.	teneur	TOTAL.	par tonne de cuivre.
Année 1911 (4 août-23 novembre), 88 jours de travail.	Tonnes. 10,341	12 à 13 %.	Tonnes. 996	Tonnes. 11,3	90 %.	Tonnes. 3,434	Tonnes. 3,44
Année 1912 (3 janvier-11 avril), 79 jours de travail.	10,053	13,45 %.	1,002	12,7	95 %.	3,249	3,24
Année 1912 (25 septembre-25 novembre), 61 jours de travail.	7,660	16 %.	1,038	17	95 %.	2,730	2,65

A noter que pendant la dernière période nous avons traité des minerais enrichis par lavage et employé à partir du 14 octobre du coke de Wankie dont on a consommé, à la date du 25 novembre, environ 1,700 tonnes.

Ce coke de Wankie, fabriqué avec du charbon non lavé, contient une forte proportion de cendres et une teneur notable en soufre.

Une installation de lavage de charbon est actuellement en voie de construction à Wankie et sera mise en marche vers janvier-février prochain, ce qui améliorera considérablement la qualité du coke. Le prix de revient de ce coke rendu à notre usine est d'environ 145 francs la tonne; ce prix doit être majoré quelque peu du chef des pertes résultant du transport et des manutentions.

La construction de fours à coke à notre usine de la Lubumbashi, dont nous vous avons entretenu précédemment, a subi quelque retard parce que nous avons jugé utile d'attendre une expérience pratique tout à fait concluante sur la qualité du coke de Wankie, et, d'autre part, nous avons, en vue de réduire le coût de construction, fait procéder à une étude sur place, de briques réfractaires fabriquées en Afrique; cette étude a prouvé que ces matériaux sont d'excellente qualité.

Nous espérons qu'avant la fin 1913 nous aurons en service une batterie de fours capable de fournir le coke nécessaire à la marche simultanée des divers fours water-jacket. Comme vous le dit notre rapport, notre second four water-jacket, de la même capacité que le premier, est en bonne voie de construction. Le four proprement dit sera achevé vers janvier-février et pourra, en cas de besoin, remplacer le premier; mais les installations complémentaires, telles que plan incliné avec chargement, soufflerie, etc., ne pourront être terminées qu'en juin prochain, époque à laquelle les deux fours pourront marcher simultanément.

C'est aussi en juin prochain que nous espérons avoir en marche notre installation pour le briquetage du minerai.

Nous nous préoccupons de la construction d'un nouveau groupe de fours water-jacquet et nous espérons pouvoir, avant la fin 1913, prendre les mesures d'exécution dans ce sens.

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons en voie d'achèvement, à l'Étoile du Congo, une installation de triage et de lavage, la concentration par lavage s'étant faite jusque maintenant à l'usine de la Lubumbashi au moyen d'appareils provisoires et assez rudimentaires.

Nous allons procéder à des études et essais en vue d'arriver si possible à une concentration meilleure encore au moyen d'une installation complète de préparation mécanique.

Avant de quitter ce chapitre des travaux métallurgiques, je veux répondre, avec toute la prudence qui s'impose en pareille matière, à une question qui vous est certainement venue à l'esprit en entendant notre exposé : Quel est votre prix de revient du cuivre produit en ces derniers temps?

N'étant pas en possession des documents comptables relatifs à la campagne actuelle de fusion, qui ne compte encore que deux mois de durée, il

est bien difficile et même quelque peu imprudent de citer actuellement des chiffres. Cependant voulant donner, dans la mesure du possible, satisfaction au désir de MM. les actionnaires, je vous dirai que, d'après les renseignements télégraphiques reçus pour le mois s'étendant du 15 octobre au 15 novembre dernier, le prix de revient par tonne de lingot à 95 % de cuivre, à l'usine, peut être fixé à 800 francs non compris les frais généraux d'Europe.

Cela est conforme aux prévisions formulées dans mon rapport à l'assemblée générale de décembre 1911. (Je citais le chiffre de 850.)

Ce prix de 800 francs la tonne, qui ne tient pas compte des arrêts et accidents divers toujours possibles, subira par contre, nous l'espérons, une notable réduction, à la suite de la marche à deux fourneaux, de l'emploi du coke lavé, de la fabrication du coke par nos fours à l'usine, du briquetage du minerai fin et de la concentration normale et régulière du minerai au moyen d'une installation définitive de triage et de lavage.

PROCÉDÉ ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE.

Comme vous l'expose le rapport du Conseil d'administration, avant d'engager les dépenses considérables nécessitées par les essais industriels en grand à faire pour nous fixer définitivement sur la valeur pratique du procédé, nous avons estimé qu'il était indispensable d'obtenir l'approbation du Comité spécial du Katanga sur le projet de la création d'une société filiale pour réaliser éventuellement notre programme électrique.

Il est évidemment impossible de grever une affaire spéciale, telle que cette exploitation électrique, des charges draconiennes appliquées aux exploitations minières : pour l'Union minière, 50 % du capital plus la remise, après la trentième année, d'une somme égale à l'augmentation du capital (minimum $\frac{1}{5}$ et d'un nombre d'actions de dividende égal à celui des actions nouvelles créées); pour les autres sociétés 33 % du capital. Disons en passant que ces charges rendront pratiquement impossible la mise en valeur de la plupart des gisements miniers de valeur moyenne.

Pour rendre possible l'utilisation des forces hydro-électriques dont l'emploi nous est assuré par notre convention et qui nécessitera des capitaux très importants, il faut rechercher — pour la constitution d'une société filiale — une formule qui permette d'établir cette affaire sur des bases pratiques et satisfaisantes pour les divers intéressés. Nous sommes depuis assez longtemps déjà en négociations à ce sujet avec le Comité spécial du Katanga et nous espérons bientôt arriver à un accord.

MINES D'ÉTAÏN.

Rien à ajouter à ce que dit notre rapport, si ce n'est que notre ingénieur spécialiste envoyé en Malaisie nous a annoncé son arrivée ici pour fin décembre. Il pourra vraisemblablement partir pour le Congo, avec le per-

sonnel qu'il a choisi, au commencement de l'année prochaine, de manière à commencer, vers juin-juillet, les premiers travaux d'exploitation aux gisements de Kasonso, à proximité de Bukama. Il est intéressant de noter que cet ingénieur a déjà l'expérience du Katanga, où il a exécuté, il y a quelques années, des travaux préliminaires d'exploitation et de fusion à nos mines d'étain du Busanga.

CHEMIN DE FER.

La marche de l'exploitation du chemin de fer du Katanga (frontière-Elisabethville et embranchements, longueur 270 kilomètres) est satisfaisante; les conditions dans lesquelles ces lignes principales du Katanga sont construites et exploitées permettent l'application de tarifs très réduits tels que ceux appliqués aux matières nécessaires à l'industrie: combustibles, minerais, matériaux de construction, tarifs qui font de ces lignes d'excellents instruments de développement économique.

Le trafic du chemin de fer dépend essentiellement, et presque exclusivement peut-on dire, de la marche de l'industrie au Katanga, et pendant la période d'arrêt de nos opérations métallurgiques (mai-septembre) le trafic a subi un fléchissement considérable. Depuis le rallumage de notre usine, le chemin de fer a repris son activité.

La section Elisabethville-Kambove est très avancée et son exploitation normale pourra être commencée vers mars-avril prochain; le réseau exploité comprendra alors 440 kilomètres, dont la construction (études comprises) aura duré quatre ans, ce qui, on en conviendra, est assez satisfaisant, surtout si l'on tient compte des grandes difficultés de transport (2,400 kilomètres du port de Beira) et de main-d'œuvre. Une nouvelle section de Kambove vers Bukama, comportant 102 kilomètres et dont les études définitives sont en voie d'achèvement, va être mise en construction; les travaux seront commencés incessamment.

D'autre part, les travaux sont commencés à Bukama — terminus nord de cette ligne, dont la longueur totale sera d'environ 750 kilomètres — où se trouve déjà un personnel important; les travaux de Bukama vers Kambove vont être poussés aussi rapidement que le permettra l'approvisionnement en matériel par la voie Congo-Chemin de fer des Grands-Lacs, de manière à terminer la ligne entière jusqu'à Bukama vers fin 1915.

Voilà, Messieurs, tous les renseignements qui peuvent être donnés actuellement sur la marche de notre affaire. Cette marche est, comme vous le voyez, assez satisfaisante; nous avons encore bien des difficultés à vaincre pour arriver à la période de plein développement et de rendement de notre entreprise.

Je vous disais, il y a un an, que l'Union minière n'est pas une affaire où l'on puisse escompter des bénéfices immédiats, mais simplement une affaire d'avenir; nous avons confiance dans cet avenir et tous nos efforts tendent à arriver au succès dans le plus bref délai possible.

(S.) JEAN JADOT.

UNION MINIÈRE DU HAUT-KATANGA:**RAPPORT**

**du Conseil d'administration à l'assemblée générale
du 2 décembre 1912.**

MESSIEURS,

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 1911, nous vous avons fait part de l'envoi, au Katanga, d'une mission d'étude et d'inspection.

Dès le 10 mai 1912, nous vous convoquions en assemblée extraordinaire pour vous rendre compte du programme élaboré sur la documentation rapportée, en février 1912, par cette mission et vous demander les ressources indispensables à l'exécution de ce programme (1).

Celui-ci, faut-il vous le dire, n'est pas encore intégralement réalisé; mais, suivi avec méthode, il a déjà produit des résultats appréciables et nous entrevoyons les heureux effets qu'il aura dans un avenir rapproché.

Si l'année 1911 a connu des vicissitudes dont témoigne le bilan que vous avez sous les yeux, l'année 1912 marquera incontestablement de sensibles progrès dans notre orientation : encore ne faudrait-il pas, quant à présent, en escompter les conséquences avec des exagérations qui se sont jadis intempestivement manifestées.

I. — Travaux miniers.*Étoile du Congo.*

Le gisement principal de ce centre minier est en pleine exploitation ; les travaux ont confirmé les prévisions en ce qui concerne la richesse de cette mine.

Trois puits de recherches ont été foncés au-dessous du niveau de la

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 1912 a porté le capital social de 10,000,000 à 12,500,000 francs, par la création de 25,000 actions de capital et a autorisé l'émission d'obligations à concurrence de 10,000,000 de francs.

Il a été créé 25,000 actions de dividendes nouvelles revenant aux apporteurs.

Faisant usage de leur droit de préférence, nos actionnaires ont souscrit l'intégralité des 25,000 actions de capital.

Une première tranche de 5,000,000 de francs d'obligations a été émise : les titres sont du même type que les obligations anciennes.

galerie de roulage (niveau hydrostatique). Une galerie a été commencée à la base d'un de ces puits qui traverse un minerai noir recoupé par des veines de minerai ferrugineux et pyriteux dont la puissance n'est pas encore déterminée. Cette galerie pourra servir à l'exploitation d'un nouvel étage où nous espérons retrouver ces mêmes minerais, dont la nature faciliterait considérablement les opérations de fusion.

A l'ouest du gisement principal, un gisement de minerai noir vient d'entrer en exploitation.

En vue d'enrichir nos minerais et de les débarrasser d'une partie des éléments nuisibles à la fusion, après une série d'essais satisfaisants, nous avons commencé une installation de triage et de lavage, qui sera mise en marche sans délai.

Si nos prévisions se vérifient, la mine de l'Étoile du Congo pourra alimenter prochainement, simultanément, deux water-jackets.

Mine de Kambove.

Les travaux de la ligne ferrée Elisabethville-Kambove sont en bonne voie d'achèvement; le rail, qui a dépassé le kilomètre 130, atteindra le terminus dans le courant de janvier prochain.

L'étude de cet important gisement minier va être complétée; les travaux préparatoires avec les installations appropriées seront poussés en vue d'assurer une extraction quotidienne importante.

Des négociations engagées en vue de nous assurer des tarifs de transport avantageux ont abouti: nous pourrions amener ainsi à la fonderie de la Lubumbashi, dans des conditions économiques favorables, les produits des mines voisines du rail.

Centres miniers secondaires.

Des travaux de prospection ont été entamés, en août dernier, aux gisements de cuivre de *Luishia* et *Luiswishî* situés sur la ligne Elisabethville-Kambove.

Deux puits ont été commencés à Luiswishî; à Luishia, où un minerai riche a été rencontré, cinq puits ont été entamés.

Les études préparatoires vont être entreprises à *Chituru* qui paraît obtenir des fondants: fers et calcaires.

Gisements de fondants.

Mikola a été développé de manière à pouvoir assurer la fourniture du calcaire nécessaire à la marche de deux fours. Toutefois, en vue de nos besoins futurs, nous faisons, dès maintenant, l'étude de gisements favorablement situés à proximité du rail entre la frontière et Kambove.

Mettant à profit les dispositions législatives nouvelles, consacrées par les décrets pris en décembre 1910, nous avons accru notre patrimoine minier

et obtenu des permis de recherches dans des gisements offrant un intérêt spécial à raison de leur voisinage avec certaines de nos mines.

A *Musoshi* notamment, situé au kilomètre 152 de la ligne Sakania-Élisabethville, nous avons raccordé au rail un gisement de fer important d'une exploitation facile.

Mines d'étain.

Comme nous vous en avons fait part en mai dernier, l'ouverture à la navigation du troisième bief du Lualaba et l'avancement des travaux de construction du chemin de fer Bukama-Kambove permettent d'envisager, dès à présent, la possibilité de mettre en exploitation notre région de l'étain.

Nous avons engagé les services d'un spécialiste, actuellement en Malaisie, pour y recruter le personnel nécessaire. Nous comptons commencer en 1913 l'exploitation à *Kasonso*.

II. — Travaux métallurgiques.

Le four water-jacket, après l'arrêt de décembre 1911, a produit au cours d'une campagne de dix semaines, ayant pris fin le 11 avril, 992 tonnes de lingots d'une teneur de 95 % de cuivre. (Le rapport précédent accusait une production d'un millier de tonnes pour 1911.)

L'interruption des opérations nous a permis de réorganiser les chantiers et d'apporter, en même temps, des modifications utiles dans l'usine.

Rallumé le 23 septembre 1912, le four a marché depuis lors de façon satisfaisante, produisant, avec une diminution sensible dans la consommation de combustible, jusqu'au 25 novembre courant, 1,040 tonnes de lingots à 95 %.

Sauf circonstances imprévues avec lesquelles il est prudent de compter, deux fours seront, dès juin prochain, en ordre de marche simultanée; dans l'entre-temps, nous espérons que le second water-jacket pourra être mis à feu, permettant ainsi de suppléer le premier et de donner à la production une allure régulière.

Trois cent cinquante tonnes produites au cours de la campagne actuelle sont attendues à Anvers, où elles arriveront incessamment.

L'installation d'une *briqueterie* susceptible d'agglomérer, en vingt heures, 200 tonnes de minerai de pulvérulent est en cours; sa mise en action, vers juin prochain, permettra d'utiliser une catégorie de minerai qu'actuellement on ne peut traiter sans inconvénients.

D'autre part, l'érection d'une *batterie de fours à coke*, capable de produire de 2,500 à 3,000 tonnes par mois, c'est-à-dire le tonnage que réclame l'alimentation de deux fours, est à l'étude: un ingénieur prend sur place les dispositions qui permettront d'ériger cette construction dans le plus court délai possible.

Entre-temps, pour assurer la marche de notre usine, nous avons conclu

avec les Charbonnages de Wankie un contrat qui couvre nos besoins en coke, en attendant l'érection de nos fours.

Nous vous rappelons que des contrats parallèles, avec les Chemins de fer et la Compagnie de Wankie, nous assurent pour cinq ans, à des prix avantageux, la fourniture du charbon lavé pour alimenter ces derniers fours.

L'enrichissement des minerais par triage et lavage, ainsi que le briquetage des fins, permettront incontestablement un traitement rémunérateur par water-jacket.

Néanmoins, nous continuons l'étude d'autres modes de traitement :

Le *procédé de réduction*, dont vous avez déjà été entretenus, n'est pas suffisamment mis au point pour justifier, quant à présent, la construction d'une usine : les essais se poursuivent.

Les *expériences électrométallurgiques* devaient, vous le savez, être complétées par des essais industriels sur un gros tonnage (500 tonnes). Mais, avant d'engager les dépenses importantes nécessitées par ces essais, nous avons jugé indispensable d'obtenir, préalablement, accord des pouvoirs compétents sur les conditions de constitution d'une société filiale et nous arriverons, sans doute, avec les autorités de la Colonie à des accords conformes à nos propositions qui servent tous les intérêts en cause, en permettant la réalisation de notre objectif.

Le coût de la *main-d'œuvre* n'a pas diminué ; si, à aucun moment, nous n'avons eu à souffrir de sa pénurie, c'est grâce au service de recrutement organisé à l'intervention de MM. Rob. Williams et C^{ie}.

Après cet exposé, permettant d'apprécier l'activité déployée en 1912, nous avons à vous donner des renseignements complémentaires pour expliquer certains chapitres du bilan, ainsi que du compte de profits et pertes de l'exercice 1914, soumis à votre approbation.

A L'ACTIF.

En vue de l'extension que nos exploitations sont appelées à prendre dans un avenir rapproché, d'accord avec le Collège des commissaires, nous avons adopté, au bilan de l'exercice 1914, des groupements plus synthétiques sous les dénominations de IMMOBILISATIONS ET CONCESSIONS MINIÈRES :

I. — Sous immobilisations, nous portons les dépenses de premier établissement aux divers centres en cours d'exploitation.

Le bilan précédent mentionnait sous les rubriques :

Mine de l'Étoile, usine de la Lubumbashi, bâtiments et constructions d'Afrique, mobiliers, matériel et outillage, enfin fermes et bétail, une somme de fr.	1,399,388 61
En 1914, les dépenses de même nature ont atteint	3,674,120 58

Ce qui porte nos immobilisations, au 31 décembre 1914, à fr.	5,073,509 19
--	--------------

II. — **Sous concessions minières**, il était rationnel de grouper toutes les dépenses afférentes aux concessions en exploitation, tant comme travaux de recherches que préparatoires, s'élevant, au 31 décembre 1910, à fr. 953,612 57

Et pour 1911, à 529.753 62

Soit au total fr. 1,483,366 19

III. — **Matériel et approvisionnements en magasin et en cours de route.**

Ce chapitre, qui comportait en 1910 fr. 1,807,806 68
a été majoré pour 1911 de 889,011 44
valeur de matériel, machines, marchandises et approvisionnements expédiés en Afrique.

TOTAL. . . . fr. 2,696,818 12

IV. — **Compte général. Or, cuivre et minerai de cuivre en magasin fr. 1,890,994 91**
se décomposant comme suit, au 31 décembre 1911 :

Or : 1,091 kilos brut, en magasin à Bruxelles fr. 3,702 30

Cuivre : 32,398 kilos à Kolwezi, à 500 francs la tonne 16,190 00

1,018,239 kilos à la Lubumbashi (essais faits de juillet à novembre 1911), portés à fr. 1,491.65 la tonne, prix de réalisation. 1,518,853 84

Minerais de cuivre : 26,609,050 k. au prix de revient 352,239 77

1,890,994 91

V. — **Travaux de prospections de recherches et d'études.**

Les dépenses relatives à ces travaux figuraient au dernier bilan sous la rubrique « Travaux préparatoires et frais de première installation » pour fr. 601,268 18

Les dépenses occasionnées par les travaux préparatoires à la mine de Kambove, qui sera incessamment en exploitation, ont été transférées au compte « Concessions minières », soit 178,230 61
ce qui ramène le solde à 423,037 57
qu'il échet de majorer des frais d'études et de traitements métallurgiques à Londres et à Ugine en 1911 36,721 73

Soit au total. . . . fr. 459,759 30

VI. — Missions d'études et dépenses diverses :

Comportaient à fin décembre 1910 fr.	1,901,491 28
Les frais de direction, service médical et de voyages du personnel, etc., pour 1911, ont comporté	359,607 »
	<hr/>
Total. . . . fr.	2,261,158 28
	<hr/>

VII. — Frais généraux d'Afrique.

La majoration (fr. 34,390.50) comporte le solde des frais généraux d'Afrique qui n'ont pu, en 1911, être imputés à divers comptes d'exploitation.

VIII. — Frais généraux d'Europe.

Aux frais généraux d'Europe, proprement dits, pour 1911.	156,918 30
sont venus s'ajouter les intérêts et commissions sur comptes courants et compte de nantissement qu'il n'a pas été possible d'amortir au cours de l'exercice. . fr.	141,031 40
	<hr/>
	297,940 70
	<hr/>

AU PASSIF.**Obligations.**

En 1911 a été émis le solde de 2,000 obligations 4 1/2 % de 1,000 francs chacune, qui, avec les 8,000 obligations émises antérieurement, donnent fr. 10,000,000 »

Emprunt garanti par nantissement.

Des avances à concurrence de fr. 6,837,750 80 garanties par nos 10,000 titres du Chemin de fer du Katanga, nous ayant été consenties, cet emprunt a été remboursé en 1912, lors de l'augmentation du capital social.

Créditeurs divers.

Ce chapitre comprend les règlements à faire pour fournitures effectuées fin 1911, ainsi que les comptes de transport pour marchandises en cours de route et les cautionnements d'agents.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Étant en période d'essais, nous eussions pu nous dispenser de dresser un compte de profits et pertes pour l'exercice 1911.

Néanmoins, étant donnés les errements suivis jusqu'ici, nous avons établi une situation en tenant lieu, sans qu'il ait été possible, faute de crédit, de donner une contre-partie au débit.

C'est, d'ailleurs, à la seule fin d'affecter à des amortissements le produit de ventes d'or et d'intérêts en banque que des comptes de profits et pertes avaient été établis de 1907 à 1910.

En exécution de l'article 24 des statuts, les mandats des membres du Conseil d'administration et ceux du Collège des commissaires, qui ont pris naissance lors de la constitution de la Société, expirent le 31 décembre 1912.

Déjà, pour occuper les deux sièges dont il dispose, le Comité spécial du Katanga a fait choix de MM. Henri Buttgenbach et Jules Cornet, administrateurs sortants.

Vous aurez, en conséquence, à pourvoir à la désignation de huit administrateurs et de deux commissaires.

Les titulaires actuels sont tous rééligibles.

L'ordre de sortie de vos mandataires sera déterminé par la voie du sort, immédiatement après l'élection, deux administrateurs et un commissaire devant sortir de charge annuellement.

Bruxelles, le 27 novembre 1912.

Le Conseil d'administration.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

Comme les années précédentes, nous avons procédé, dans les livres de la Société, aux vérifications que comportent nos fonctions.

Ces vérifications nous ont permis de constater que le bilan présenté à votre approbation est conforme aux écritures.

Le Conseil d'administration a dressé cette année le bilan dans une forme qui diffère de celle qui avait été adoptée précédemment; nous avons adhéré à cette forme nouvelle beaucoup plus concise, — et qui constitue par conséquent une simplification, — étant donné que le rapport très détaillé qui vous est présenté par le Conseil permet de comparer très clairement le bilan actuel aux bilans antérieurs, et vous renseigne, ainsi, très exactement sur la situation de la Société.

Comme les années précédentes, nous avons été forcés, pour ce qui concerne la partie de l'actif de la Société qui se trouve en Afrique, de nous en rapporter aux documents envoyés au siège de la Société, à Bruxelles.

DESPRET.

C. H. WEATHERLEY.

Bruxelles, le 4 novembre 1912.

UNION MINIÈRE

ACTIF

Bilan arrêté au

Immobilisations :		
Montant des dépenses effectuées au 31 décembre 1910 fr.	4,399,388 61	
Dépenses de l'exercice 1911	3,674,120 58	5,073,509 19
Concessions minières :		
Montant des dépenses effectuées au 31 décembre 1910	953,612 57	
Dépenses de l'exercice 1911	529,753 62	1,483,366 19
Matériel et approvisionnements en magasin et en cours de route fr.		2,696,818 12
Compte général : Or, cuivre et minerais de cuivre en magasin		1,890,994 91
Banquiers		571,020 96
Caisses		12,485 86
Débiteurs divers		24,441 94
Actions de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga, prix de souscription		10,000,000 »
Actions de la Bourse du travail du Katanga, prix de souscription		150,000 »
Travaux de prospections de recherches et d'études :		
Dépenses au 31 décembre 1910 fr.	601,268 18	
<i>Moins</i> : Transfert à concessions minières :		
Travaux préparatoires Kambove	178,230 61	423,037 57
Dépenses de l'exercice 1911	36,721 73	459,759 30
Missions d'études et dépenses diverses :		
Dépenses au 31 décembre 1910	1,901,491 28	
Dépenses en 1911	339,667 »	2,261,158 28
Frais généraux d'Afrique		1,015,051 12
Frais généraux d'Europe		297,949 70
Frais d'émission d'obligations		300,000 »
Cautionnements		12,500 »
Profits et pertes		1,742,064 01
		27,991,119 58

UNION MINIÈRE

DÉBIT

Compte de profits et pertes

Solde antérieur fr.		510,809 75
Amortissement sur immeubles, mobilier d'Afrique et marchandises en magasin. fr.	303,114 48	
Intérêts d'obligations »	446,250 »	
Pertes sur essais métallurgiques	481,889 78	
		1,231,254 26
		1,742,064 01

Certifié conforme aux écritures,

Le Chef de la comptabilité,

JULES GLINEUR.

Vu et approuvé par le Collège des commissaires, le 4 novembre 1912.

Les Commissaires,

DESPRET,

C. H. WEATHERLEY

DU HAUT-KATANGA

arrêté au 31 décembre 1911.

CRÉDIT

Solde reporté au bilan. . . fr.

1,742,064 01

1,742,064 01

Arrêté par le Conseil d'administration dans sa séance du 10 octobre 1912.

L'Administrateur délégué,

BARON DE MOOR.

Le Secrétaire,

GEORGE VELGE.

Les Administrateurs,

ROB. WILLIAMS, Vice-Président,

JEAN JADOT,

SHEFFIELD NEAVE,

HENRI BUTTGEBACH,

LORD ARTHUR BUTLER,

TYNDALE WHITE,

JULES CORNET,

CHARLES-F. ROWSELL.

Le Président,

BARON BAEYENS.

COMITÉ D'EXPLOITATION DES KUNDELUNGU-LUALABA

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1942.

ACTIF.		PASSIF.	
Frais de premier établissement	270,284 49	Créditeurs divers :	
Matériel, outils et instruments de précision	14,922 29	Comité spécial du Katanga. — Participation . . .	250,000 »
Objets de campement et d'armement	4,681 27	Tanganyka Concessions Limited. — Participation . .	250,000 »
Marchandises et vivres indigènes.	3,956 »	Divers :	32,943 82
Service financier :		532,943 82	
En Europe.	161,722 75	Recettes diverses.	10,172 49
En Afrique	78,176 08		
	239,898 83		
Portefeuille	5,000 »		
Diamants	3,363 93		
Débiteurs divers.	1,007 50		
	543,116 31		543,116 31

Bruxelles, le 31 décembre 1942.

4 octobre 1913.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, deux relevés détaillés des prévisions de dépenses et de recettes du Comité spécial du Katanga, pour l'année 1914.

Les dépenses prévues s'élèvent à 4,273,386 francs et les recettes espérées, augmentées de l'encaisse probable au 1^{er} janvier prochain, se chiffrent par 373,386 francs. J'ai donc l'honneur, Monsieur le Ministre, de solliciter du Gouvernement — en exécution de la convention du 25 juin 1903 — un crédit de 900,000 francs pour l'exercice 1914.

Comme vous voudrez bien le remarquer, Monsieur le Ministre, les prévisions de dépenses comprennent notamment une somme de 479,460 francs pour intérêts dus respectivement à la Colonie (392,500 francs) et à la Société générale de Belgique (86,960 francs), ainsi qu'une autre somme de 225,000 francs pour appels de fonds probables en 1914 par le Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Président,
H. DROOGMANS.

A Monsieur le Ministre des Colonies, à Bruxelles.

COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA.

Prévisions de dépenses pour 1914.

I. — SERVICE CENTRAL. fr.	443,381 »
1 représentant.	
1 directeur général.	
1 chef du service des terres.	
1 chef du service des mines.	
2 ingénieurs.	
1 jurisconsulte.	
2 licenciés en sciences commerciales, consulaires et coloniales.	
1 dessinateur.	
1 comptable.	
2 commis.	
11 géomètres, y compris ceux représentant le Comité dans différents postes pour la vente et la location des terres.	
Traitement du personnel en congé.	
Frais d'entretien du personnel, y compris les honoraires au docteur, à Elisabethville; frais de voyage de Bruxelles à Elisabethville et vice versa; indemnité de voyage aux agents et voyages à l'intérieur des ingénieurs et des géomètres.	
30 travailleurs indigènes.	
Fournitures de bureau.	
II. — MISSIONS ET TRAVAUX fr.	25,900 »
Entretien des bâtiments.	
Matériel, mobilier, objets de campement et instruments de précision pour les ingénieurs et les géomètres, frais d'enregistrement et de mesurage des parcelles, fret, transports et droits d'entrée.	
III. — SERVICE DES TERRES (<i>pour mémoire</i>) fr.	
Administration, lotissement des terrains, frais de voirie, etc.	
N. B. — Ces dépenses sont comprises dans les chapitres I et II ci-dessus.	
A REPORTER . . . fr.	469,281 »

REPORT. . . . fr.	469,281 »
IV. — SERVICE DES MINES (<i>pour mémoire</i>). fr.	»
Administration, surveillance des recherches et exploitations minières, etc.	
N. B. — Ces dépenses sont comprises dans les chapitres I et II ci-dessus.	
V. — IMPÔTS	4,000 »
Impôts directs et personnels	
VI. — ASSURANCE	3,750 »
Bâtiments, meubles et divers y compris les envois jusqu'à Elisabethville.	
VII. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	2,000 »
Frais d'expédition des courriers postaux de télégrammes.	
VIII. — PRÊT COLONIE	392,500 »
Somme due à la Colonie pour intérêts sur sommes prêtées au 31 décembre 1913.	
IX. — PRÊT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE	86,960 »
Somme due à la Société générale pour intérêts, à 4 % l'an, sur l'avance consentie le 19 juillet 1912, relative à la souscription aux actions de capital nouvelles de l'Union minière du Haut-Katanga.	
X. — COMPTE D'ARRÉRAGES.	3,595 »
Somme due à la Banque Nationale.	
XI. — DÉPENSES DIVERSES	5,000 »
Dépenses imprévues.	
XII. — FRAIS GÉNÉRAUX EN EUROPE	81,300 »
Personnel en Europe y compris le traitement et l'indemnité de gestion de M. le Président et des Membres du Comité.	
Location immeuble à Bruxelles.	
Fournitures de bureau.	
Frais divers : chauffage, éclairage, eau, téléphone, contributions, etc.	
XIII. — EXPLOITATION DES KUNDELUNGU-LUALABA.	225,000 »
Appels de fonds probables en 1914.	
TOTAL. fr.	<u>1,273,386 »</u>

COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA.

2

Prévisions de recettes pour 1914.

Coupes de bois	fr.	40,000	»
Location de terres		150,000	»
Occupations provisoires de terres		3,000	»
Ventes de terres		25,000	»
Permis et autorisations de recherches minières		25,000	»
<hr/>			
Total des recettes.	fr.	213,000	»
auxquelles il y a lieu d'ajouter l'encaisse probable au			
1 ^{er} janvier 1914.		160,386	»
<hr/>			
TOTAL.	fr.	373,386	»
<hr/>			

Annexe XVII.

Statistique des objets postaux expédiés du Congo belge pendant l'année 1912.

PAYS.	Lettres		Cartes postales		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Echantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTAUX.	Envois recommandés compris dans les totaux de la colonne 10.	Colis postaux.	TOTAUX des colonnes 10 et 12.
	affranchies.	non affranchies.	simples.	avec réponse payée.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I. — Europe.												
Allemagne.	18 996	172	10 516	28	1 371	520	315	28	31 946	2,422	31	31,977
Autriche-Hongrie.	6 138	—	1,269	—	2,201	—	—	—	9,608	385	1	9,609
Belgique	386,430	1,363	222,475	4,418	88,530	5 299	1,084	421	710,020	35,709	218	710,238
Bosnie-Herzégovine	442	—	310	42	73	—	—	—	867	—	—	867
Bulgarie	1,799	—	51	—	—	—	—	—	1,850	47	—	1,850
Crète	1,835	—	—	—	—	—	—	—	1,835	154	—	1,835
Danemark.	4,433	—	1 407	—	379	—	—	—	6,219	231	—	6,219
Espagne	3,948	—	—	—	—	—	—	—	3,948	128	—	3,948
France.	27,710	462	19,814	41	5,533	371	136	22	54,089	3,825	14	54,403
Grande-Bretagne.	41,939	480	15,174	530	1,320	1,139	195	54	60,831	2,683	45	60,876
Grèce	6 289	—	7,268	—	—	—	—	—	13,557	297	2	13,559
Italie	17,545	27	16,429	—	277	—	—	—	34,278	1,696	6	34,284
Luxembourg	7,868	—	5 209	—	—	—	78	—	13,155	431	4	13,159
Norvège	4,224	—	4,509	—	22	—	—	—	8,785	324	1	8 786
Pays-Bas	5,512	—	3 213	—	2,426	103	13	—	11,267	1,051	12	11,279
Portugal	22 772	941	2,893	—	1,139	80	307	—	28,132	1,989	6	28,138
Roumanie.	1,021	—	525	—	191	—	—	—	1,737	46	2	1,739
Russie d'Europe	7,131	—	1 982	—	1,350	—	—	29	10,492	539	2	10,494
Serbie.	879	—	—	—	—	—	—	—	879	14	—	879
Suède	7,072	—	5,027	106	1,492	43	—	—	13,740	817	—	13,740
Suisse.	6,199	—	2,324	—	641	66	—	—	9,230	328	1	9,231
Turquie d'Europe	1,606	—	335	—	—	—	85	—	2,026	140	—	2,026
Colonies britanniques	168	—	—	—	—	—	—	—	168	15	1	169
A REPORTER.	581,956	3,445	320,730	5,165	106,945	7,621	2,213	554	1 028,629	53,241	346	1,028,975

PAYS.	Lettres		Cartes postales		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Echantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTAUX.	Envois recommandés compris dans les totaux de la colonne 10.	Colis postaux.	TOTAUX des colonnes 10 et 12.
	affranchies.	non affranchies.	simples.	avec réponse payée.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
REPORT.	581,956	3,445	320,730	5,165	106,945	7,621	2,213	554	1,028,629	53,241	346	1,028,975
II. — Afrique.												
A. — UNION.												
Algérie.	2,257	—	579	—	—	—	—	—	2,836	141	—	2,836
Égypte.	2,946	—	736	—	2,655	—	—	—	6,337	462	—	6,337
Éthiopie.	31	—	—	—	—	—	—	—	31	—	—	31
Libéria.	1,632	—	—	—	—	—	—	—	1,632	493	—	1,632
Maroc.	741	—	322	—	—	—	—	—	1,063	31	—	1,063
Tripoli.	202	—	151	—	—	—	—	—	353	—	—	353
Tunisie.	1,085	56	—	—	110	—	—	—	1,251	14	—	1,251
Protectorat allemand.	2,623	—	328	163	—	—	—	—	3,114	215	—	3,114
Colonies britanniques de l'Afrique du Sud.	53,951	108	6,479	139	1,276	424	255	648	63,280	3,732	47	63,327
Autres colonies britanniques en Afrique.	11,194	1,248	1,037	—	49	36	—	—	13,564	1,311	4	13,568
Établissements espagnols du golfe de Guinée.	255	—	192	—	—	—	—	—	447	—	—	447
Colonies françaises.	7,706	467	765	—	193	314	8	—	9,453	1,418	2	9,455
Colonies italiennes.	1,080	—	386	—	151	—	—	—	1,617	107	—	1,617
Colonies portugaises.	13,034	1,015	2,746	—	484	216	72	21	17,588	1,249	1	17,589
B. — PAYS, ETC., ÉTRANGERS A L'UNION.	1,912	51	685	—	386	17	—	—	3,051	138	—	3,051
III. — Amérique.												
Amérique (États-Unis d').	13,740	128	5,926	—	391	48	—	15	20,248	339	2	20,250
Argentine (République).	2,826	—	334	—	—	—	—	—	3,160	77	—	3,160
Bolivie.	641	—	139	—	20	—	—	—	800	—	—	800
Bésil.	820	—	—	—	1,079	—	—	—	1,899	46	—	1,899
Canada.	1,231	—	1,146	—	—	—	—	—	2,377	31	—	2,377
Chili.	376	—	179	—	—	—	—	—	555	41	—	555
Colombie.	115	—	21	—	—	—	—	—	136	—	—	136
A REPORTER.	702,354	6,818	342,881	5,467	113,739	8,676	2,548	1,238	1,183,421	63,086	402	1,183,823

PAYS.	Lettres		Cartes postales		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Échantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTALX.	Envois recommandés compris dans les totaux de la colonne 10.	Colis postaux.	TOTALX des colonnes 10 et 12.
	afranchies.	non afranchies.	simples.	avec réponse payée.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
REPORT	702 354	6 518	342 881	5 467	113 739	8 676	2 548	1 238	1 183 421	63 086	402	1 193 893
Costa-Rica	8	—	—	—	7	—	—	—	15	—	—	15
Cuba	246	—	—	—	—	—	—	—	246	—	—	246
Dominicaine (République)	97	—	55	—	—	—	—	—	152	—	—	152
Équateur	405	—	14	—	11	—	—	—	130	—	—	130
Guatemala	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Haïti	108	—	45	—	—	—	—	—	153	—	—	153
Honduras (République du)	77	—	—	—	—	—	—	—	77	—	—	77
Mexique	754	—	94	—	138	—	—	—	986	31	—	986
Nicaragua	96	—	10	—	—	—	—	—	106	—	—	106
Panama	72	—	18	—	1	—	—	—	91	—	—	91
Paraguay	117	—	—	—	—	—	—	—	117	—	—	117
Pérou	308	—	—	—	—	—	—	—	308	—	—	308
Salvador	192	—	72	—	28	—	—	—	292	—	—	292
Uruguay	77	—	—	—	—	—	—	—	77	—	—	77
Vénézuela	93	—	38	—	—	—	—	—	131	14	—	131
Colonies britanniques	987	—	167	—	151	—	—	—	1 305	31	—	1 305
Colonies danoises	14	—	—	—	—	—	—	—	14	—	—	14
Colonies françaises	119	—	18	—	—	—	—	—	137	14	—	137
Colonies néerlandaises	245	—	83	—	25	—	—	—	353	30	—	353
IV. - Asie.												
A. — UNION.												
Chine	754	—	448	—	—	—	—	—	1 202	61	—	1 202
Corée	61	—	3	—	—	—	—	—	64	—	—	64
Inde britannique	1 089	—	—	—	160	—	—	—	1 249	—	—	1 249
Japon	302	—	75	—	441	—	—	—	816	111	—	816
Perse	190	—	—	—	—	—	—	—	190	—	—	190
Russie d'Asie	804	—	—	—	—	—	—	—	894	72	—	894
Turquie d'Asie	951	—	—	—	—	—	—	—	951	151	—	951
A REPORTER	710 310	6 518	344 019	5 467	114 701	8 676	2 548	1 238	1 193 477	63 601	402	1 193 879

PAYS.	Lettres		Cartes postales		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Échantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTALS.	Envois recommandés compris dans les totaux de la colonne 10.	Colis postaux.	TOTALS des colonnes 10 et 12.
	affranchies.	non affranchies.	simples.	avec réponse payée.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
REPORT.	710,310	6,518	344,019	5,467	114,701	8,676	2,548	1,238	1,193,477	63 601	402	1,193,879
Possessions des États-Unis d'Amérique	92	—	—	—	—	—	—	—	92	—	—	92
Colonies britanniques	138	—	—	—	—	—	—	—	138	—	—	138
Colonies françaises :												
Indo-Chine	—	—	164	—	81	—	—	—	245	31	—	245
Autres colonies françaises en Asie	41	—	10	—	9	—	—	—	60	—	—	60
Colonies néerlandaises	185	—	—	—	—	—	—	—	185	—	—	185
Colonies portugaises	110	—	28	—	—	—	—	—	138	—	—	138
B. — PAYS, ETC., ÉTRANGERS A L'UNION.	388	—	134	—	17	—	—	—	539	—	—	539
V. — Australie et Océanie.												
A. — UNION.												
Possessions des États-Unis d'Amérique	46	—	—	—	—	—	—	—	46	—	—	46
Confédération australienne	481	—	348	24	—	—	—	24	877	60	—	877
Nouvelle-Zélande	1,158	—	274	—	—	—	—	18	1,450	111	—	1,450
Autres colonies britanniques	371	—	60	—	—	—	—	—	431	—	—	431
Colonies françaises	62	—	—	—	—	—	—	—	62	—	—	62
Colonies néerlandaises	246	—	—	—	—	—	—	—	246	14	—	246
B. — PAYS, ETC., ÉTRANGERS A L'UNION.	227	—	50	—	—	—	—	—	277	—	—	277
TOTAUX.	713,855	6,518	345,087	5,491	114,808	8,676	2,548	1,280	1,198,263	63,817	402	1,198,865

Annexe XVIII.

Tableau montrant la progression du mouvement postal.

ANNÉES.	OBJETS POSTAUX (nombre).			MANDATS-POSTE (valeur).			COLIS POSTAUX (nombre).		
	Service international.		Service interne.	Service international.		Service interne.	Service international.		Service interne.
	Expédiés par la Colonie.	Reçus par la Colonie.		Émis par la Colonie.	Payés par la Colonie.		Expédiés par la Colonie.	Reçus par la Colonie.	
1886	11,760	23,316	—	—	—	—	—	—	—
1887	21,738	28,998	4,740	—	—	—	36	186	—
1888	18,316	32,948	4,840	—	—	—	76	280	—
1889	20,160	33,268	6,734	—	—	—	128	508	12
1890	24,894	50,124	21,090	—	—	—	174	768	294
1891	30,116	62,640	33,406	—	—	—	80	804	350
1892	38,891	59,660	42,764	—	—	—	176	1,168	1,004
1893	43,464	73,744	49,554	36,884	2,998	1,383	100	1,956	2,622
1894	44,784	93,684	50,572	116,351	17,943	7,812	126	3,210	540
1895	66,472	107,092	54,382	115,236	22,477	12,370	88	2,972	1,024
1896	78,480	128,496	63,258	139,535	17,228	21,314	24	3,228	1,020
1897	95,318	165,502	82,128	182,564	30,082	9,321	66	4,002	426
1898	133,514	209,563	104,032	193,003	37,763	8,276	111	3,666	531
1899	125,065	206,373	105,924	175,891	38,203	28,141	107	3,429	516
1900	154,438	196,913	138,788	224,516	69,937	59,165	114	3,949	651
1901	163,182	208,825	179,056	199,200	61,269	56,862	141	4,571	834
1902	172,466	275,438	190,132	228,108	70,080	105,195	202	5,420	1,326
1903	204,228	326,092	221,858	304,061	90,910	87,747	112	5,642	1,417
1904	264,578	328,682	195,414	281,945	70,916	107,986	72	7,200	1,056
1905	272,402	383,142	188,572	319,701	85,867	100,390	209	7,898	1,546
1906	282,010	388,289	190,816	273,219	192,106	84,835	169	5,657	1,780
1907	283,804	443,164	195,945	305,131	231,018	109,703	165	8,784	1,504
1908	292,295	453,991	197,682	408,261	153,412	73,469	151	6,579	1,562
1909	313,117	670,056	223,883	596,770	236,590	147,673	187	7,512	1,611
1910	670,228	696,032	282,711	758,085	300,596	134,724	227	8,977	2,158
1911	1,009,836	1,069,816	401,427	2,451,093	385,361	1,012,573	314	12,696	2,995
1912	1,198,263	1,243,086	558,464	4,892,496	419,184	2,143,483	402	15,398	2,145

Annexe XIX.

Tableau comparatif des quantités et de la valeur des produits
tant au commerce spécial

(Chiffres

PRODUITS EXPORTÉS.	COMMERCE SPÉCIAL			
	en 1911.		en 1912.	
	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.
Ananas (extraits d')	4,003	2,507 50	»	»
Ananas (jus d')	20	50 »	303	757 50
Arachides	638	191 40	2,810	843 »
Bijouterie	»	3,550 »	»	»
Bois	108 ^m 205	15,572 19	3 ^m 000	450 »
Cacao	681,264	895,543 34	844,698	1,115,001 36
Cacao (fèves de)	»	»	529	698 28
Café	2,573	3,218 40	1,417	1,912 95
Caoutchouc des herbes	888,648	6,809,998 28	950,187	5,368,556 55
Caoutchouc des lianes	2,513,063	27,616,897 35	2,534,807	29 150,280 50
Chikwangués	15,937	2 792 47	39,593	6,928 78
Copal	2,138,918	3,348,316 85	3,755,801	6,384,861 70
Cornes de buffles et d'antilopes	39 pièces.	42 90	525	525 »
Cuivre brut	1,014,684	1,834,041 33	2,462,515	4,112,400 05
Étain	4	14 16	524	2,868 90
Farine indigène	709	88 63	»	»
Farine de manioc	»	»	25	5 »
Graines diverses	19	9 50	»	»
Haricots	25	5 63	»	»
Huile de palme	2,273,090	1,731,897 56	1,988,655	1,232,852 65
Ivoire	226,433	5,683,468 30	213,532	5,551,832 »
Mabula-panza	14,397	2,303 52	72,460	11,593 60
Mais	7,879	903 96	6,990	1,118 40
Manioc	1,315	131 50	1 009	151 35
Minerai de cuivre	114,696	68,817 60	4,844	2,906 40
Noix de bambous	»	»	»	»
Noix palmistes	6,764,126	2,878,673 54	5,895,489	2,770,879 83
Or brut	907 ^m 492	3,119,050 01	966 ^m 605	3,322,221 39
Peaux brutes	15,000	18,605 07	29,648	59,296 »
Pierres calcaires	14,550	1,455 »	»	»
Poisson	300	225 »	»	»
Riz	56,236	14,055 »	13,099	5 567 08
Scories de cuivre	»	»	100	114 »
Semences d'élaïs	»	»	98	19 60
Sésame	»	»	6	2 55
Vanille	»	»	25	750 »
AU TOTAL		54,052,426 49		59,125,394 42

N. B. Les nombres précédés du signe + marquent les augmentations du trafic en 1912 par rapport à 1911.
Les nombres précédés du signe — marquent les diminutions du trafic en 1912 par rapport à 1911.

exportés de la Colonie pendant les années 1911 et 1912,
qu'au commerce général.

provisoires.)

		COMMERCE GÉNÉRAL							
Augmentations ou diminutions en 1912 en rapport à 1911.		en 1911.		en 1912.		Augmentations ou diminutions en 1912 en rapport à 1911.			
Quantités nettes en kilogrammes	Valeurs en francs.	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.		
- 1,003	- 2,507 50	1,003	2,507 50	»	»	- 1,003	- 2,507 50		
+ 283	+ 707 50	20	50 »	303	757 50	+ 283	+ 707 50		
+ 2,172	+ 651 60	638	191 40	2 810	843 »	+ 2,172	+ 651 60		
»	- 3,550 »	»	3,550 »	»	»	»	- 3,550 »		
- 105 ^m 205	- 15,122 19	110 ^m 205	15,732 19	3 ^m 000	450 »	- 107 ^m 205	- 15,282 19		
+ 163,434	+ 219,458 02	684,456	899,832 03	855,125	1,128 765 »	+ 170,669	+ 228,932 97		
+ 529	+ 698 28	»	»	529	698 28	+ 529	+ 698 28		
- 1,156	- 1,305 15	2,573	3,218 10	1,574	2,124 90	- 999	- 1,093 20		
+ 61 539	- 1,441,444 73	1,226,582	9,302,718 »	1,044,391	5,900,809 15	- 182,191	- 3,401,908 85		
+ 21,744	+ 1,533,383 15	3 748,016	41,121,543 21	4,121,117	47,392,845 50	+ 373,101	+ 6,271,302 29		
+ 23,636	+ 4,136 31	15,957	2,792 47	39,593	6,928 78	+ 23,636	+ 4,136 31		
+ 1,616,883	+ 3,036,544 85	2,143,546	3,355,723 66	3,760,400	6,392,680 »	+ 1,616,854	+ 3,036,956 34		
»	+ 482 10	39 pièces.	42 90	525	525 »	»	+ 482 10		
+ 1,447,831	+ 2,278,358 72	2,900,585	5,177,505 45	2,862,697	4,780,703 97	- 37,888	- 396,801 48		
+ 520	+ 2,854 74	4	14 16	524	2,868 90	+ 520	+ 2,854 74		
- 709	- 88 63	709	88 63	»	»	- 709	- 88 63		
+ 25	+ 5 »	»	»	25	5 »	+ 25	+ 5 »		
19	- 9 50	19	9 50	»	»	- 19	- 9 50		
- 25	- 5 63	25	5 63	»	»	- 25	- 5 63		
- 284,435	- 479,044 91	2,670,462	2,032,395 04	2,190,499	1,379,970 27	- 480,033	- 652,424 77		
- 12,901	- 131,636 30	368,017	9,237,226 70	339,776	8,834,176 »	- 28,241	- 403 050 70		
+ 58,063	+ 9,290 08	15,176	2,428 16	99,620	15,939 20	+ 84,444	+ 13,511 04		
- 889	+ 214 44	7,879	903 96	6,990	1,118 40	- 889	- 214 44		
- 306	+ 19 85	1,315	131 50	1,009	151,35	- 306	+ 19 85		
- 109,852	- 65,911 20	1,896,955	1,138,173 »	1,709,691	1 025,814 60	- 187,264	- 112,358 40		
»	»	»	»	515	77 25	+ 515	+ 77 25		
- 868,637	- 107,793 71	8,238,277	3,504,175 31	6,821,486	3,206 098 42	- 1,416,791	- 298,076 89		
+ 59 ^m 113	+ 203,171 38	907 ^m 492	3,119,050 01	966 ^m 605	3 322,221 39	+ 59 ^m 113	+ 203,171 38		
+ 14,648	+ 40,690 93	15,626	19,654 56	30,952	61,904 »	+ 15,326	+ 42,249 44		
- 14,550	- 1,455 »	14,550	1,455 »	»	»	- 14,550	- 1,455 »		
- 300	- 225 »	300	225 »	»	»	- 300	- 225 »		
- 43,137	- 8,488 72	56,236	14,055 80	13,099	5,567 08	- 43,137	- 8,488 72		
+ 100	+ 114 »	»	»	100	114 »	+ 100	+ 114 »		
+ 98	+ 19 60	»	»	98	19 60	+ 98	+ 19 60		
+ 6	+ 2 55	»	»	6	2 55	+ 6	+ 2 55		
+ 25	+ 750 »	»	»	25	750 »	+ 25	+ 750 »		
	+ 5,072,967 93		78,955,598 87		83,464,929 09		+ 4,509,530 22		

Annexe XX.

Tableau comparatif des valeurs respectives des principaux articles d'importation au commerce spécial, pour les années 1911 et 1912.

(Chiffres provisoires.)

PRODUITS IMPORTÉS.	En 1912.		En 1911.		Augmentations ou diminutions en 1912 par rapport à 1911.
	Fr.	c.	Fr.	c.	
Animaux vivants et fourrages.	788,627	44	473,354	45	+ 315,272 99
Armes, munitions et buffleteries.	921,155	06	1,421,452	84	- 500,297 78
Bateaux, machines et pièces détachées pour bateaux.	3,503,292	85	1,920,291	04	+ 1,583,001 81
Bijouterie et horlogerie	178,628	21	95,201	30	+ 83,426 91
Bois ouvré et objets en bois	283,733	40	994,496	32	- 710,762 92
Boissons	2,002,768	71	3,377,491	82	- 474,723 11
Couleurs	282,544	71	322,564	42	- 40,019 71
Denrées alimentaires	8,101,570	01	7,554,501	16	+ 547,068 85
Droguerie	253,284	66	319,181	01	- 65,896 35
Habillement et lingerie	3,403,723	29	3,117,344	05	+ 286,379 24
Instruments, appareils scientifiques et autres	419,800	60	478,815	»	- 59,014 40
Machines mécaniques, outils, télégraphe, téléphone et électricité, constructions métalliques	5,659,155	16	8,050,844	43	- 2,391,689 27
Matériel de campement	335,277	60	452,840	23	- 117,562 63
Mercerie et parfumerie.	394,956	80	365,296	»	+ 29,660 80
Métaux	7,497,241	75	2,964,136	95	+ 4,533,104 80
Meubles et ameublement	729,858	49	678,360	01	+ 51,498 48
Papiers, fournitures de bureaux et d'im- pressions, divers.	695,972	61	749,359	03	- 53,386 42
Produits chimiques.	209,903	91	207,592	27	+ 2,311 64
Produits pharmaceutiques.	508,099	82	516,054	46	- 7,954 64
Quincaillerie	2,046,366	60	1,971,272	06	+ 75,094 54
Tissus	9,688,328	20	8,624,262	58	+ 1,067,065 62
Verrerie	122,085	55	131,918	15	- 9,832 60
Verroterie	209,341	86	220,869	47	- 11,527 61
Importations totales.	53,867,847	37	48,632,877	19	+ 5,234,970 18

Annexe XXI.

Tableau récapitulatif par pays de provenance. --- Importations.
Année 1912.

(Chiffres provisoires.)

PAYS DE PROVENANCE.	COMMERCE SPÉCIAL		COMMERCE GÉNÉRAL	
	Fr.	C.	Fr.	C.
Belgique	35,785,348	28	38,232,876	24
Angleterre.	5,670,133	46	6,550,714	56
Allemagne.	4,078,740	56	4,900,492	53
Rhodésie	1,734,506	54	1,961,084	87
Union sud-africaine	1,422,166	77	1,497,873	54
France.	1,143,738	17	3,973,133	89
Pays-Bas	1,113,487	54	1,505,415	29
Portugal	712,901	73	847,934	71
Angola.	565,409	71	597,193	76
États-Unis d'Amérique	323,329	62	333,697	69
Afrique orientale allemande	210,867	03	210,867	03
Italie	146,062	13	165,924	»
Suède	122,163	97	124,600	83
Afrique équatoriale française	100,068	85	106,584	85
Indes Néerlandaises.	93,632	72	103,006	86
Norvège	92,862	08	94,481	29
Soudan Anglo-Égyptien.	92,686	63	92,686	63
Suisse	82,341	25	99,767	28
Australie	60,016	10	60,016	10
Uganda	46,682	44	46,682	44
Canada.	45,027	37	45,543	97
Mozambique	34,604	16	34,604	16
Afrique occidentale française.	34,241	44	34,241	44
Danemark.	24,387	40	31,931	03
Autriche-Hongrie.	21,726	33	36,299	35
Indes Anglaises	17,268	17	17,536	31

PAYS DE PROVENANCE.	COMMERCE SPÉCIAL		COMMERCE GÉNÉRAL	
	Fr.	C.	Fr.	C.
Japon	11,107	34	11,107	34
Brésil	10,463	56	14,629	50
Russie	9,080	54	12,359	54
Chine	8,887	18	53,118	01
Égypte.	7,825	40	7,825	40
Espagne	7,092	30	4,330	56
Iles Canaries.	5,010	40	9,722	68
Algérie.	4,887	72	5,305	32
Grèce	4,617	48	4,617	48
Afrique occidentale anglaise	2,974	86	3,262	86
Ile Maurice	2,752	14	2,752	14
Turquie	2,469	22	6,416	62
Jamaïque	2,436	30	3,215	10
Cuba	2,010	»	2,010	»
Afrique orientale anglaise	1,986	07	1,986	07
Perse	1,892	40	1,892	40
Arabie.	1,800	»	1,800	»
Kamerun	1,734	»	1,734	»
Cabinda	1,391	76	1,634	76
Nyassaland	1,225	74	1,225	74
Martinique	541	80	541	80
Ceylan.	317	71	317	71
Roumanie.	240	»	240	»
Siam	98	40	98	40
Colombie	60	»	60	»
Argentine.	55	52	55	52
Grand-Duché de Luxembourg.	15	48	15	48
Indo-Chine	3	60	6,489	98
TOTAUX.	53,867,847	37	61,863,955	05

ANNÉES.	COMMERCE SPÉCIAL.									COMMERCE GÉNÉRAL.								
	Importations			Exportations			Total.			Importations			Exportations			Total.		
	totales.	de provenance belge.	Part contributive belge en o/o.	totales.	vers la Belgique.	Part contributive belge en o/o.	Commerce spécial total.	Commerce spécial avec la Belgique.	Part contributive belge en o/o.	totales.	de provenance belge.	Part contributive belge en o/o.	totales.	vers la Belgique.	Part contributive belge en o/o.	Commerce général total.	Commerce général avec la Belgique.	Part contributive belge en o/o.
1899	22,326	15,593	70	36,068	32,368	90	38,394	47,964	82	27,103	16,231	60	39,138	33,050	84.5	66,241	49,281	74.4
1900	24,724	17,270	70	47,373	42,695	90	72,097	59,965	83	31,803	18,528	58	51,776	44,791	86.5	83,579	63,319	75.7
1901	23,102	16,716	72	50,488	47,065	93	73,590	63,781	87	26,793	18,106	68	54,008	49,327	91.3	80,801	67,433	83.5
1902	18,081	12,195	67	59,070	46,543	79	77,151	58,738	76	20,700	13,046	62	56,962	52,207	91.5	77,662	65,253	84
1903	20,896	15,700	75	54,598	51,945	95	75,494	67,645	90	23,933	16,524	69	63,955	60,120	94	87,888	76,444	87
1904	23,344	17,370	75	51,891	48,532	93	75,235	65,902	88	28,632	18,812	66	64,093	58,913	92	92,725	77,725	84
1905	20,075	13,889	67	53,032	48,663	92	73,107	62,552	86	25,886	15,835	61	68,542	62,197	91	94,428	78,032	82.5
1906	21,478	15,285	71	58,278	54,305	93	79,756	69,590	87	29,702	17,347	58	76,781	64,595	84	106,468	81,942	77
1907	25,182	18,027	71	58,895	53,625	91	84,077	71,652	85	33,437	20,990	63	77,540	62,110	80	110,977	83,100	75.5
1908	26,586	19,734	74	43,372	39,429	91	69,958	59,163	84	32,271	21,355	66	56,867	45,958	81	89,138	67,313	75.5
1909	22,127	15,507	70	56,167	52,086	92.7	78,294	67,592	86	28,482	17,967	63	78,014	62,152	79.6	106,497	80,120	75
1910	36,802	27,259	74	66,589	58,679	88	103,391	85,938	83	43,934	29,228	67	95,585	69,747	73	139,519	98,975	71
1911	48,633	31,435	64.6	54,032	47,566	88	102,685	79,001	76.9	58,385	34,270	58.7	78,955	56,758	71.9	137,340	91,028	66.3
1912 ⁽²⁾	53,868	35,785	66.4	59,125	53,883	91.1	112,993	89,668	79.3	61,864	38,233	61.8	83,465	64,081	76.7	145,329	102,314	70.4

(1) Exprimé en milliers de francs.

(2) Chiffres provisoires.

Annexe XXIII.

Aperçu de la situation économique des territoires ouverts à l'exploitation libre depuis le 1^{er} juillet 1910.

District du Bas-Congo. — La situation économique est satisfaisante. Le cacao, l'huile de palme et les noix palmistes restent les principaux produits d'exportation. Il est sorti, en 1912, 844 tonnes de cacao, 3,800 tonnes de noix palmistes et 1,900 tonnes d'huile de palme, dont 3,699 tonnes de noix et 1,432 tonnes d'huile par la voie du Shiloango (Luani). L'activité commerciale de Boma reste stationnaire. Le trafic de Matadi, par contre, se développe avec une rapidité telle que les installations du port sont devenues tout à fait insuffisantes malgré l'extension récente des appontements. On y a manutentionné, en 1912, 70,000 tonnes environ. Le district compte 169 établissements commerciaux, industriels et agricoles divers, employant environ 6,000 ouvriers indigènes. Les marchés sont bien fréquentés. Deux patentes de trafiquant ambulant et quatorze permis de récolte ont été délivrés pendant l'année. Aucune faillite n'a été déclarée.

District du Moyen-Congo. — La situation florissante signalée dans les rapports antérieurs s'accroît. Le district compte 92 établissements commerciaux et industriels dont les plus importants sont groupés à Kinshasa, centre de transit de premier ordre, siège de deux chantiers navals et tête de ligne des services de navigation vers le Haut-Congo et la rive gauche du Pool. Le port et les ateliers du Gouvernement à Léopoldville ont fait preuve d'une activité exceptionnelle, motivée par l'importance croissante des transports fluviaux. Les Européens emploient dans le district 7,450 ouvriers noirs, dont 2,700 à Léopoldville et 1,700 à Kinshasa. Le nombre ne suffit pas à la demande.

La baisse constante du caoutchouc a malheureusement amené un fléchissement de la production locale sans toutefois faire abandonner la récolte. Le secteur de la haute Sele, le plus riche, qui avait donné 64 tonnes en 1910 et 77 tonnes en 1911, n'a donné que 52 tonnes en 1912.

Il a été délivré cette même année 43 permis de récolte et 15 patentes de trafiquant ambulant contre 15 patentes en 1911.

Les marchés de vivres indigènes de Léopoldville, de Kinshasa et de Madimba sont bien approvisionnés.

District du Kwango. — Au 1^{er} janvier 1913, cette circonscription comptait 85 factoreries, dont le plus grand nombre dépendant de deux

importantes sociétés belges. Le commerce a prospéré en 1912 : environ 700 tonnes de caoutchouc et 150 tonnes d'écorces ont été exportées, mais ce chiffre ne pourra être maintenu, la baisse du produit au début de 1913 ayant amené la fermeture d'un grand nombre de comptoirs.

La région du Kwilu est signalée comme particulièrement favorisée par la nature. Les palmeraies sont riches, la main-d'œuvre est abondante et les communications faciles. Une importante exploitation industrielle d'huile de palme achève ses installations à Leverville, non loin de Kikwit, centre commercial important où transitent annuellement 2,000 tonnes de marchandises.

District de Kasai. — Le commerce de ce district a continué à se développer en 1912. Le prix payé aux natifs pour la gomme brute n'ayant cessé d'augmenter sous l'empire de la concurrence des petites factoreries indépendantes, il a atteint fr. 3.50 et même en certains endroits 5 francs le kilogramme.

Il avait été délivré, en 1912, 84 permis de récolte et 3,761 certificats d'identité. Depuis le début de 1913, le district subit une crise qui atteint toutes les régions caoutchoutières et arrête les affaires.

Un acte de société a été déposé.

District du Lac Léopold II. — La grande activité signalée dès l'ouverture en 1911 de cette partie de l'ancien Domaine de la Couronne a persisté en 1912, au point de dépasser la capacité des transports réguliers. Pendant le second semestre 1912, les factoreries ont importé près de 200 tonnes de marchandises européennes; les exportations de caoutchouc, d'ivoire et de copal ont monté à 152 tonnes. Cinq sociétés opèrent dans la région. 19 permis de récolte ont été délivrés en 1912 contre 8 en 1911. Les renseignements manquent encore sur les conséquences locales de la baisse du caoutchouc.

District de l'Équateur. — 21 entreprises possédant ensemble 107 factoreries ont réalisé au total plus de 1,000,000 de francs de bénéfice. Les indigènes récoltent relativement peu de caoutchouc : 90 tonnes pendant le second semestre 1912. Le copal reste le principal produit. Il a progressivement pris la place des autres. Une seule entreprise, le Syndicat de la Busira, en exporte plus de 800 tonnes contre 8 tonnes de caoutchouc et une demi-tonne d'ivoire. La production s'est ralentie pendant plusieurs mois à la suite des bas prix obtenus sur les marchés réguliers pour des gommes dont certains lots mal récoltés dépréciaient l'ensemble. Des achats opérés avec plus de soin et un bon triage ont rapidement permis aux affaires de reprendre. Ce district est de ceux qui ressentirent le moins les effets de la crise.

91 permis de récolte et 238 certificats d'identité ont été délivrés en 1912, contre 68 et 195 en 1911.

District des Bangala. — A la fin de 1912, il existait dans le district 34 factoreries. La situation est restée satisfaisante jusqu'au printemps de 1913. Le trafic de l'ivoire, seul produit qui s'achète en toute saison, marquait une régression. Celui du caoutchouc était en progrès sensible : le secteur de Nouvelle-Anvers exportait une tonne par mois. Les efforts faits pour amener sur les marchés indigènes des produits d'exportation ont abouti à Nouvelle-Anvers où le caoutchouc est offert régulièrement. Le copal sortait en quantité moindre, mais cet article est susceptible de développement pour peu que l'on relève le prix payé aux récolteurs.

12 permis de récolte, 14 certificats d'identité et 1 patente de trafiquant ambulant ont été délivrés.

La production du riz est en progrès sensible : le secteur de l'Itimbiri en a exporté 120 tonnes.

La vente aux noirs de produits manufacturés se développe. Outre les factoreries permanentes, elle est pratiquée par des magasins flottants qui vont s'approvisionner à Kinshasa et remontent le fleuve et ses affluents.

La Société des Huileries exploite à Alberta d'importantes palmeraies. Elle n'est pas encore sortie de la période d'installation.

District de l'Ubangi. — Le nombre des comptoirs du district de l'Ubangi est passé de 10 à 38 en 1912. Le commerce du copal qui atteignait 15 tonnes par mois dans le seul secteur d'Ekuta pendant les premiers mois, a souffert du peu de soins apporté à la récolte et au triage des gommes.

La vente de caoutchouc et d'ivoire sur les marchés indigènes se maintient, sans progresser toutefois.

31 permis de récolte ont été délivrés en 1912 contre 12 permis et 6 patentes d'ambulant en 1911.

District de Stanleyville. — Le nombre de factoreries des zones de Stanleyville, de Ponthierville et du Maniema est de 51, en augmentation sensible sur celui de l'année précédente. Les expéditions de Stanleyville vers l'aval ont été en 1912 de 105 tonnes de caoutchouc, 18 tonnes d'ivoire et 77 $\frac{1}{2}$ tonnes de riz.

Le seul marché de Lubutu, dans la zone de Ponthierville, traite environ 4 tonnes de caoutchouc par mois.

La zone de l'Ituri, ouverte à l'exploitation libre le 1^{er} juillet 1912, a pris un essor remarquable. Le nombre de factoreries est passé de 18 à 29, qui ont produit pendant le deuxième semestre 1912 61 tonnes de caoutchouc et 14 $\frac{1}{2}$ tonnes d'ivoire. On trouve régulièrement du caoutchouc sur les marchés du secteur de la Nepoko : 38 tonnes ont été traitées pendant le second semestre 1912.

Le nombre de permis de récolte, de certificats d'identité et de patentes de trafiquants a été respectivement de 10,27 et 2 dans la zone de Ponthierville; 9 et 49 dans celle du Maniema; 22 patentes de trafiquant ambulant

dans la zone de Kivu, 21 certificats d'identité dans celle d'Uvira. Le commerce ambulante exercé par des négociants arabisés originaires d'Udjidji s'est beaucoup développé dans la région riveraine du Tanganika.

District de l'Uele. — Le district de l'Uele, naguère exclusivement parcouru par des trafiquants ambulants, a vu le nombre de ses comptoirs permanents augmenter en 1912. Le recensement au 1^{er} juin accusait 34 factoreries dont 10 belges; dans la zone de l'Uere Bili, leur nombre est passé en six mois de 8 à 23 et dans celle du Bomokandi de 0 à 9. La baisse du caoutchouc, rendue plus sensible ici par suite de l'élévation du prix de revient due au transport, a arrêté cet essor. L'ivoire reste rémunérateur. Ibembo est un centre important du commerce du riz. L'huile de palme abonde aussi dans la région. Une importante société hollandaise a entrepris de l'exporter.

Il a été délivré, en 1912, 16 permis de récolte, 36 certificats d'identité et 1 patente de trafiquant ambulante.

District de l'Aruwini. — Ce district compte 29 factoreries et est parcouru par de nombreux trafiquants ambulants. 6 tonnes d'ivoire ont été exportées pendant le 1^{er} semestre 1912. Sur le marché de Yabila on a traité, en 1912, 13 tonnes de caoutchouc et 1 tonne d'ivoire; dans la région de Basali-Mapalma, un millier de natifs s'adonnent à la récolte, produisant 4 tonnes de caoutchouc et 1 1/2 tonne d'ivoire par semestre. A Mogandjo, dans la région ouverte, comme la précédente, à l'exploitation libre depuis un an (1^{er} juillet 1912), le commerce de l'ivoire se développe. Toute la partie méridionale du district est mise en valeur par la Compagnie du Lomami. La Société des Huileries du Congo belge exploite les palmeraies de Barumbu.

21 permis de récolte ont été délivrés.

Vice-Gouvernement général du Katanga. — L'activité économique reste concentrée dans le district du Haut-Luapula, autour d'Élisabethville et de la région Sakania-Kambove, traversée par le rail. Elle est liée au progrès de l'exploitation des gisements de cuivre qui sont entrés en 1912 dans la période de production.

Au 1^{er} janvier 1913, il existait dans le Vice-Gouvernement 229 entreprises possédant 262 établissements; 48 entreprises sont belges; elles exploitent 77 établissements dont 35 ont un but directement commercial, 2 font des opérations de banque, 10 se consacrent à des recherches ou à des exploitations minières, et 1 exploite un chemin de fer. La situation générale des affaires est satisfaisante.

Les récoltes de produits alimentaires ont été bonnes dans la région de Kambove.

Dans le district de Tanganika-Moëro, dix comptoirs ont été créés en 1912 et trouvent une clientèle assurée, notamment sur les chantiers du chemin de

fer de Kabalo au lac. Plusieurs firmes allemandes d'Udjidji se disposent à créer des comptoirs sur la rive belge, dès que la ligne de Dar-es-Salam sera terminée.

Les abords du lac Moëro comptent 8 factoreries dont 4 belge. Les débouchés se développent et le besoin de concurrence se fait sentir.

Le district du Lomami compte 18 factoreries dont 5 belges.

Les marchés indigènes de Buli, de Kabalo et de Kabinda sont assidûment fréquentés.

Le greffe du tribunal de 1^{re} instance d'Élisabethville a reçu 7 actes de sociétés et 11 déclarations de faillite pendant le 1^{er} semestre 1912.

Il a été délivré 60 permis de récolte et 32 patentes de trafiquant ambulant.

